



HAL
open science

Villes en transition : les avatars de l'industrie dans les villes françaises petites et moyennes (Blagnac, Bourges, Gennevilliers, Le Creusot, Valenciennes)

Corinne Luxembourg

► To cite this version:

Corinne Luxembourg. Villes en transition : les avatars de l'industrie dans les villes françaises petites et moyennes (Blagnac, Bourges, Gennevilliers, Le Creusot, Valenciennes). Géographie. Université de Nanterre - Paris X, 2008. Français. NNT : . tel-00346982

HAL Id: tel-00346982

<https://theses.hal.science/tel-00346982>

Submitted on 13 Dec 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris X Nanterre
UFR Sciences Sociales et Administration
Laboratoire Mutations et Organisations Spatiales Approches Internationales
comparées des Questions Urbaines et de leurs Enjeux Socio-spatiaux
UMR CNRS 7145
Laboratoire des Organisations Urbaines Espaces Sociétés Temporalités

Mémoire en vue de l'obtention d'un doctorat de géographie
Présenté par Corinne Luxembourg

Villes en transition : Les avatars de l'industrie dans les villes françaises petites et moyennes

- Blagnac, Bourges, Gennevilliers, Le Creusot, Valenciennes -

Co-encadré par Madame Colette Vallat et Monsieur François Bost

Date de soutenance : 9 décembre 2008

Jury :

M. François Bost	Maître de Conférence	Université Paris X	Examineur
Mme Sylvie Daviet	Professeur	Université de Provence	Rapporteur
M. Jean Soumagne	Professeur	Université d'Angers	Rapporteur
Madame Colette Vallat	Professeur	Université Paris X	Directeur

Remerciements

Un tel travail ne peut pas s'accomplir dans la solitude. Je veux, ici, remercier tous ceux qui dans chaque commune étudiée m'ont aidée, guidée, parfois nourrie :

A Blagnac, Monsieur Bernard Keller, maire, l'ensemble des services municipaux de l'aménagement.

A Bourges : Monsieur Roland Narboux, maire-adjoint chargé des questions d'environnement et d'urbanisme, Monsieur Yannick Bedin, conseiller municipal.

A Gennevilliers : Monsieur Jacques Bourgoïn, maire et conseiller général, Monsieur Patrice Leclerc, conseiller général, Monsieur Roland Muzeau député et maire-adjoint aux questions d'urbanisme et de développement économique, Madame Françoise Hilaire, responsable aux affaires économiques, l'ensemble du personnel du service des archives, Monsieur Daniel Fleuret, retraité de Voisin (Puteaux), Madame Gilberte Veryepe, syndicaliste retraitée de la General Motors, Monsieur Philippe Clochette, militant communiste, salarié et syndicaliste de Thalès, ancien conseiller municipal, Madame Fatima Ouadfel, salariée et syndicaliste de Schenker, l'ensemble du personnel d'Isochem, Gérard Vidal, ancien salarié de Chausson et photographe, Didier Comellec, photographe, Rémy Lidereau, photographe.

Au Creusot : Monsieur André Billardon, maire, Monsieur et Madame Boutavant, Monsieur Bernard Clément, directeur de l'écomusée du Creusot-Montceau-les-Mines, Madame Michèle Badia, documentaliste de l'écomusée, Monsieur Daniel Busseuil, photographe de l'écomusée, Madame Claudine Contassot, ancienne salariée et syndicaliste de Howmet-Alcoa, secrétaire générale de l'union départementale CGT, Madame Catherine Deloche, bibliothécaire à la bibliothèque universitaire du Creusot, Monsieur Denis Gabet, directeur de Creusot-Forges, Monsieur Robert Lescure, ancien salarié et syndicaliste de la SFAC puis de Creusot-Loire.

A Valenciennes : Monsieur Dominique Riquet, maire, Monsieur Robert Pouille, secrétaire général de l'union locale CGT Onnaing, l'ensemble des syndicalistes présents ces jours-là, Monsieur Jean-Marie Czapraga de l'Institut régional d'Histoire sociale du Nord-Pas-de-Calais.

Je tiens aussi à remercier pour leur soutien matériel et amical si précieux : Madame Claude Deneux, Monsieur Nasser Mansouri-Guilani, Sylvie Caroff, Angélique Dupont, Nicolas Gayon, Julien Guibert, Grégory Jacob, Alain Mathioudakis, Nathalie Pena-Jacob, Emmanuelle Rogé, et enfin pour leurs relectures nombreuses, attentives et patientes : Delphine Brilland, Nadine Garcia et mes parents.

Enfin et surtout, rien n'aurait jamais pu aboutir sans Madame Colette Vallat et Monsieur François Bost qui ont bien voulu diriger ce travail et m'encadrer durant tout ce temps. Qu'ils trouvent ici toute ma reconnaissance.

Table des sigles et des abréviations

AII : Agence pour l'Innovation Industrielle

ALIZE® : Action Locale Interentreprises en Zone d'Emploi

ANR : Agence Nationale pour la Recherche

ANRU : Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain

AZF : Azote Fertilisants

CIADT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire, remplacé en 2006 par le CIACT : Comité Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires

CNFG : Comité National Français de Géographie

CRIA : Centre de recherches sur les Réseaux, l'Industrie et l'Aménagement

DARES : Direction de l'Animation et de la Recherche des Etudes et des Statistiques

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale devenue en 2006 DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires

DII : Délégation aux Implantations Industrielles d'EDF

DIV : Délégation Interministérielle à la Ville

ETBS : Etablissement Technique de Bourges

FDPMI : Fonds de Développement des Petites et Moyennes Entreprises

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FIBM : Fonds d'Industrialisation des Bassins Miniers

FINORPA : société Financière Nord-Pas-de-Calais

FNE : Fonds National de l'Emploi

FRED : Fonds de Restructuration de la Défense

FSE : Fonds Social Européen

GIAT : Groupement Industriel des Armements Terrestres devenu Nexter en décembre 2006

GIRZOM : Groupement Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières

GPU : Grand Projet Urbain

GPV : Grand Projet de Ville

HLM : Habitation à Loyer Modéré

ICOMOS : International Council of Monuments and Sites

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

OPAC : Office Public d'Aménagement et de Construction

OPDHLM : Office Public Départemental Habitation à Loyer Modéré

OPMHLM : Office Public Municipal Habitation à Loyer Modéré

PAT : Prime d'Aménagement du Territoire

PIB'Sud : Pôle d'Industrialisation Bourgogne Sud

PLAI : Prêt Logement Aidé d'Intégration

PLUS : Prêt Logement à Usage Social

PLS : Prêt Logement Social

PMI : Petites et Moyennes Industries

SIDE : Société d'Industrialisation et de Développement Economique, filiale de Michelin.

SNECMA : Société Nationale d'Etude et de Construction de Moteurs d'Aviation

SODIE : Société pour le Développement de l'Industrie et de l'Emploi

SOFIREM : Société Financière pour favoriser l'Industrie des Régions Minières et des régions en mutation

SOFRED : Société de Financement pour la Restructuration de la Défense

SPL : Système Productif Local

TICCIH : The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage

UNEDIC : Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZFU : Zone Franche Urbaine

ZRU : Zone de Redynamisation Urbaine

ZUS : Zone Urbaine Sensible

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Résumé

Depuis la fin des années 1960, le processus de désindustrialisation en Europe et en particulier en France a pris de plus en plus d'ampleur. Ainsi l'industrie française a perdu 500 000 emplois entre 2000 et 2006. A l'échelle locale, ce sont principalement les villes petites et moyennes qui sont concernées, notamment en raison de leurs attraits économiques et fonciers. Cinq villes petites et moyennes ont ainsi été choisies selon leur profil socioprofessionnel : Blagnac, Bourges, Gennevilliers, Le Creusot, Valenciennes.

Ces villes sont devenues des espaces de l'entre-deux, des villes interfaces, tour à tour interrogées sur leur caractère industriel, sur leur urbanité, sur les relations des espaces de production avec l'espace urbain et les bouleversements dont elles font l'objet. Parallèlement ou successivement, ces villes connaissent des évolutions, parfois sous l'impulsion de politiques comme les pôles de conversion, les pôles de compétitivité, les tentatives de revitalisation industrielle ou les choix de tertiarisation. Toutefois quels que soient les choix établis, à différent degré ces villes restent industrielles par le ressenti des habitants, l'habitat des salariés, le paysage, l'imaginaire. A cela s'ajoutent des volontés politiques de conserver, de mettre en patrimoine, de marquer l'espace urbain d'éléments évocateurs d'identité, de mémoire collective. Chaque aspect apporté, provoqué par la désindustrialisation, est un des avatars de l'industrie dans ces villes.

Mots-clefs : ville industrielle ; industrie ; désindustrialisation ; délocalisation ; emploi industriel ; identité ; patrimoine industriel ; pôle de compétitivité ; habitat ouvrier

Abstract

Since the late 1960s, the process of deindustrialization in Europe and particularly in France has become increasingly widespread. Thus the French industry has lost 500 000 jobs between 2000 and 2006. At the local level, mainly small and medium towns are affected, particularly because of their economic incentives and land. Five small and medium-sized cities were chosen according to their socio profile: Blagnac, Bourges, Gennevilliers, Le Creusot, Valenciennes.

These cities have become in between spaces, interface cities, one another questioned about their industry, their urbanity, the relation between production space and urban space and upheavals they are faced to. Parallel or successively, these cities are experiencing changes, sometimes led by policies such as the poles of conversion, the competitiveness cluster, attempts of industrial stimulation or choices leading to the development of services. But whatever the choice made at different levels, such industrial cities are still felt by residents, housing employees, landscape, imaginary. There are also political will to conserve, save heritage, to mark the urban space with suggestive elements of identity and collective memory. Every aspect made, caused by deindustrialization, is one of the avatars of industry in these cities.

Keywords : industrial city; industry; deindustrialization, outsourcing, manufacturing employment, identity, heritage industrial competitiveness cluster, housing worker

Sommaire

Remerciements	3
Table des sigles et des abréviations	5
Résumé.....	7
Abstract	8
Introduction générale	11
Partie I. De Prométhée à Hermès : la fin de villes moyennes à vocation industrielle ?	29
I.1. Un constat général, la fin de l'industrie ?	33
I.2. Fin de l'industrie, fin de la ville : vers une désagrégation du tissu social ?	63
I.3. Bouleversements urbains	102
Partie II. Des villes Janus : changement(s) d'interface	114
II.1. Conserver l'industrie, réindustrialiser... ou non	119
II.2. Dynamiques nationales et supranationales	146
Partie III. La résistance de Vulcain : des héritages sociaux et urbains.	183
III.1. L'habitat des villes ouvrières	186
III.2. Patrimonialisation ou confiscation d'héritage.....	211
III.3. Identité.....	226
Conclusion générale	244
Annexes.....	252
Eléments d'informations à propos des villes de Blagnac, Bourges, Le Creusot, Gennevilliers, Valenciennes.....	253
Récits de désindustrialisation.....	287
Bibliographie.....	296
Table des illustrations	325
Table des matières.....	331

« En bifurquant de manière inattendue sur le temps ordinaire, les vraies révolutions prennent au dépourvu. Elles étonnent et bouleversent les usages. Or, une fois accomplies, un regard en arrière assure qu'elles s'enracinent si profondément dans l'histoire que nous aurions dû et pu les prévoir. Il arrive donc, quoique à posteriori, que nous en devinions les causes, ou, du moins, les conditions. A vivre la convulsion, nous n'en éprouvons que les ruptures ; à la repenser, nous en suivons la continuité.

La principale de ce siècle-ci n'échappe pas à la règle. Pour le travail comme dans la culture, les cinq dernières décennies ont vu, soudain, Hermès-messager, emblème de la communication, prendre la place de Prométhée, le héros des forges et des arts du feu, qui avait dominé le siècle passé. L'information succédait à la transformation ; aux énergies dures se substituaient les douces, non certes pour réaliser les mêmes ouvrages, mais pour donner sa couleur et son style à la nouvelle civilisation. »

Serres, Michel, « Apprendre à distance », in Serres, M., Authier, M., (dir.) *Le Monde de l'Education*, hors-série, septembre 1998.

Introduction générale

La descente aux Enfers d'un monde révolu ?

4 mai 2000 : la direction de Michelin présente aux syndicats le volet français de son plan de restructuration en Europe. 1880 postes sont supprimés sur trois ans, notamment par reclassements et départs anticipés.

31 mars 2001 : le groupe Danone annonce un plan de restructuration de sa branche biscuits entraînant la suppression de 570 emplois. La colère des salariés se manifeste dans les rues de Calais autour de l'usine LU en grève.

Octobre 2002 : après l'explosion de l'usine AZF à Toulouse et la fermeture de l'usine Grande Paroisse entraînant la disparition de 450 emplois, SNPE et sa filiale Tolochimie suppriment 302 emplois sur 557.

2003 : Matra Automobile ferme son unité de production de Romorantin-Lanthenay. 1041 salariés sont sans emploi.

14 mai 2004 : la fermeture du site de production Facom de Villeneuve-le-Roi, entraîne 248 licenciements et la fin d'un établissement longtemps considéré comme l'un des plus beaux fleurons de l'industrie nationale.

17 mars 2005 : à Champagne-sur-Seine, la fin d'activité de l'usine ABB laisse 213 salariés au chômage.

24 octobre 2006 : à Nouzonville, l'équipementier Thomé-Génot est mis en liquidation judiciaire : 320 salariés perdent leur emploi.

Juillet 2006 : Ecce à Poix-du-Nord. La dernière usine en France, fabriquant des costumes masculins haut de gamme, ferme. Les ouvrières, 147 rescapées des deux précédents plans sociaux sur 400, sont licenciées.

Décembre 2007 : la décision de liquidation judiciaire conduit les 197 salariés de l'usine Charles Jourdan, chausseur de luxe à Romans-sur-Isère, au chômage.

Fin 2008 : le site de Salomon à Rumilly fermera ses portes après la décision du groupe Amer Sports de rapatrier certaines productions sur d'autres sites. 250 licenciements sont prévus.

A ces neuf exemples, auraient pu être ajoutés Moulinex-Brandt, de Cormelles-le-Royal, Metaleurop de Noyelles-Godault, Daewoo-Orion en Lorraine, GIAT Industrie de Bourges, Tarbes, DIM à Autun, Polimeri à Grenoble, Alcatel-Lucent, Ford à Blanquefort, Airbus et tant d'autres.

Ainsi, le constat de la désindustrialisation en France est indéniable. Assistons-nous comme l'évoquait Michel Serres en 1998 à l'une de ces convulsions que l'on dit inévitables dans l'évolution de la civilisation. Quel en serait le prix économique, et humain ? La référence à la Révolution industrielle laisse présager encore de nombreux et brutaux soubresauts. Aujourd'hui, si l'on s'accorde à penser qu'il s'agit d'une Révolution informationnelle, où la transformation laisse place à l'information, ce qui frappe l'observateur, en premier lieu, c'est l'accélération du processus et son ampleur en nombre de salariés et d'établissements concernés.

Rien ne semble venir atténuer ce tableau, brièvement brossé à partir des huit dernières années. En opérant un glissement d'échelle, c'est le tissu des petites et moyennes villes qui se trouve le plus concerné. En effet, celles-ci se sont industrialisées au XIXe siècle pour les premières, puis dans le mouvement de décentralisation industrielle dont la conséquence, sinon le but, a été de s'éloigner une part du développement industriel de Paris. Ces communes, à la différence des grandes

viles de multi-activités, se sont spécialisées le plus souvent dans un type de production. Parfois, une seule même activité a pu employer près des trois quarts de la population active. Cette trop forte dépendance rend aujourd'hui ces ensembles urbains particulièrement fragiles, à la différence des villes qui ont pu développer diverses activités dans des secteurs aussi différents. C'est une part importante de la structure urbaine française qui se trouve fragilisée : les petites et moyennes villes entre 15 000 et 100 000 habitants représentaient en effet 527 villes en 1999.

Néanmoins, si l'ensemble d'entre elles connaît un processus de désindustrialisation, chacune d'elles est, sinon un cas particulier, du moins représentative d'un sous-ensemble de villes-usines ou de villes industrielles. Certaines restent villes-usines ou villes industrielles dans l'identité, mais également dans leurs activités. Le Creusot est de celles-ci. Le démantèlement de la mono-entreprise, Creusot-Loire, héritière de la dynastie Schneider, en 1984, et les 3 000 licenciements qui l'ont accompagné, ont laissé la place à des entreprises ayant souvent des productions comparables et sollicitant les mêmes savoir-faire.

Problématique et contextes

Se pose alors la question qui structure ici notre réflexion : pourquoi, alors que la présence de l'industrie sur le territoire métropolitain semble en sursis, des petites et moyennes villes gardent-elles l'image de villes industrielles ou de villes-usines ? Et par la suite, quelles formes prend cette présence industrielle ? et enfin quelles formes prennent ces villes ?

Nous considérerons alors les différentes transformations des villes petites et moyennes industrielles comme autant d'avatars de l'industrie, c'est à dire comme autant de « réincarnations » puis, de traces de l'industrie dans ces villes, passant par différents éléments constitutifs, tels que l'emploi, les paysages ou encore l'identité. Les différentes étapes ne sont pas franchies en même temps par toutes les villes petites et moyennes françaises, nous adapterons ici le terme de Roger Brunet

« d'interface » dans *Les Mots de la géographie*, pour traiter de ces diverses transitions. L'interface y est définie comme « [un] plan ou [une] ligne de contact entre deux systèmes ou deux ensembles distincts. Il s'y passe en général des phénomènes originaux ; d'échanges entre les deux parties ; de modification de l'un par rapport à l'autre ; d'exploitation de la différence [...] »¹. Il s'agira pour nous de considérer la ville industrielle comme une interface, principalement, entre industrie et tertiaire.

Cette interrogation nécessite, avant tout, de situer ces ensembles urbains dans différents contextes : ceux de leur évolution et ceux de leur étude.

Historiquement et économiquement, la période de la Révolution industrielle du XIXe siècle est accompagnée d'une phase de croissance urbaine. Ces villes, selon les cas, se sont construites autour de l'usine ou se sont agrandies prenant avec l'essor de l'industrie une nouvelle identité, modifiant considérablement les paysages. Elles se sont développées entre et aux environs des entrepôts, des ateliers, des fosses minières avec des formes de logement caractéristiques : corons, cités-jardins ou plus récemment grands ensembles, l'habitat faisant plus ou moins l'objet de politiques publiques. La Région parisienne en offre encore de nombreux exemples de cette association entre espace usinier et habitat. Gennevilliers en est un parmi d'autres. Le processus d'urbanisation s'est poursuivi tout au long des évolutions des systèmes de production, notamment avec le mouvement d'extension du taylorisme au cours des années 1950 et 1960. La segmentation des filières a permis la reconversion des activités haut de gamme dans la capitale, mais aussi la diffusion de la fabrication dans l'ouest du territoire national pour utiliser une main-d'œuvre moins coûteuse, libérée par l'accroissement de la productivité agricole.

Ce mouvement de délocalisation industrielle a eu, entre autres, pour conséquence le renforcement du rôle des villes moyennes dans le système de

¹ Brunet, R., *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Ed. Reclus – La documentation française, 1995, 518 p.

production national. Il est dès lors difficile de connaître l'impact de la politique d'incitation fiscale de l'agrément-redevance² mise en œuvre à partir de 1955, difficile de séparer le poids des incitations gouvernementales des éléments économiques dans le rééquilibrage qui commence à être observé à ce moment. En tout état de cause, c'est à partir des années 1950 que le nombre d'emplois industriels de la Région parisienne commence à décroître. Serge Wachter reprend l'estimation de 400 000 emplois industriels qui ont été orientés en dehors de la région parisienne de 1955 à 1980³. L'agglomération ne concentre plus qu'un cinquième des emplois industriels au début des années 2000 contre un quart vingt ans auparavant. Citons l'exemple du groupe Renault, quittant Paris pour développer ses implantations en province, au Mans et dans la vallée de la Seine, en aval de Paris. De cette dissémination a résulté une spécialisation croissante des villes de production.

Dans le contexte de désindustrialisation, ces villes industrielles ou villes-usines sont devenues, pour nombre d'entre-elles, des « espaces interfaces » entre deux temps (industriel et tertiaire), deux mondes, deux identités (cols bleus et blancs). Un entre-deux que l'on retrouve dans le vocabulaire, tant la stricte distinction de Colin Clark, entre secondaire et tertiaire, est devenue ténue, les secteurs s'interpénétrant au gré des externalisations de services⁴ et du recours aux sous-traitants ou à l'intérim. Ainsi, la plupart des études scientifiques contemporaines concernant l'industrie dépassent cette séparation traditionnelle.

A partir de la bibliographie thématique des écrits s'intéressant à l'industrie dressée par le CNFG⁵ depuis les années 1960, on peut constater cette même évolution. En outre, elle illustre aussi le passage progressif des monographies

² Damette, F., Scheibling, J., *La France, permanences et mutations*, Paris, Hachette, 1995, 225 p.

³ Wachter, S., « Délocalisations », In Wachter, S., Bourdin, A., Lévy, J., alii, *Repenser le territoire : un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube / DATAR, 2000, p. 21-23.

⁴ Montagné-Vilette, S., « Le secondaire est-il soluble dans le tertiaire ? », In *Annales de Géographie*, n° 617, Paris, Armand Colin, janvier-février 2001, p. 22-37.

⁵ <http://cnfg.univ-paris1.fr/them/indus.htm>

spatiales ou thématiques (activités, entreprises, etc.) à la mise en relation de l'usine avec son environnement, à une approche systémique de l'industrie. La réflexion autour de la désindustrialisation qui s'accroît trouve écho dans des travaux qui s'occupent non plus d'un seul type d'activités ou d'une seule ville, mais de régions entières, des facteurs de localisations. Le départ des unités de production d'une part, la soudaine fragilité de régions privées de leur quasi unique source de subsistance d'autre part obligent en effet à revoir les principes admis de localisation des unités de production. La thèse d'Isabelle Généau de Lamarlière en 1992, *Eléments d'une approche synthétique de la localisation industrielle : application à l'industrie des semi-conducteurs*, en est un exemple à propos d'une production relativement neuve et largement soumise aux délocalisations internationales. Laurent Carroué en 1995 a posé lui aussi la question de la localisation dans ses travaux sur la *Mutation des systèmes productifs d'Europe occidentale*, en l'appréhendant sous l'angle plus spécifique de la mondialisation économique. Ces deux auteurs, au sein du Centre de recherches sur les Réseaux, l'Industrie et l'Aménagement (CRIA), participent à une recherche renouvelée sur l'industrie. L'industrie ou l'usine sont ainsi abordées sous des éclairages croisés avec d'autres thématiques, comme le risque, les services aux entreprises, enfin avec la multiplication des fermetures de sites, les friches, la régénération urbaine, puis le tourisme, notamment avec *Le tourisme industriel : le tourisme du savoir-faire ?*⁶ édité en 2001 par le Groupement Interdisciplinaire de Recherche En Sport et Tourisme et, avec lui, la notion de patrimoine et de mémoire industriels. La production scientifique s'est donc intéressée aux spécificités très locales pour prendre en compte à une échelle plus englobante le phénomène industriel dans sa relation au territoire, comme en témoigne notamment le dernier ouvrage de Sylvie Daviet *Industrie, culture, territoire*⁷ publié en 2005.

⁶ Groupement Interdisciplinaire de Recherche En Sport et Tourisme, *Le tourisme industriel : le tourisme du savoir-faire ?*, Paris, L'Harmattan, Tourisimes et Sociétés, 2001, 258 p.

⁷ Daviet, S., *Industrie, culture, territoire*, Paris, L'Harmattan, 2005, 210 p.

La géographie n'est pas seule discipline à s'être préoccupée des villes industrielles et des unités de production. Elles font l'objet d'étude selon différents thèmes. Nous nous sommes aussi particulièrement intéressés aux travaux des sociologues sur le monde industriel, comme les ouvrages de Danièle Linhart⁸ sur la notion de perte d'emploi et du sentiment d'anéantissement qui en découle à partir du cas de Chausson à Creil, ou de Stéphane Beau et Michel Pialoux sur Peugeot à Montbéliard⁹ présentant les processus de modernisation des chaînes de production et de substitution de main-d'œuvre, de désorganisation des solidarités salariales.

Tous ces travaux intègrent à la fois la mondialisation économique et la tertiarisation. Ces deux processus conjoints et entremêlés ont pour conséquences des métamorphoses du système productif, de ses structures, mais aussi une remise en cause des stratégies d'aménagement du territoire s'appuyant sur l'industrie dans le développement des régions. La répercussion de ces avatars de l'industrie entraîne une opposition fréquente entre une échelle globale et une échelle locale, opposition accompagnant une mise en concurrence des territoires, des savoir-faire et, avec eux, des salariés.

Tout se passe comme si la conjonction entre l'accélération de la mondialisation et la tertiarisation ne pouvait aboutir qu'à la désindustrialisation des pays anciennement industrialisés. Les vocables utilisés dans ce cadre, par les institutions de l'aménagement du territoire et du développement économique, sont tout aussi révélateurs d'une nouvelle stratégie d'aménagement du territoire. Ainsi l'étude prospective, publiée par la DATAR en 2004, préfère au terme de désindustrialisation celui de mutation industrielle¹⁰, et insiste sur le développement de

⁸ Linhart, D., *Perte d'emploi, perte de soi*, Ramonville-Saint-Agne, éd. Erès, 2002, 190 p.

⁹ Beaud, S., Pialoux, M., *Retour sur la condition ouvrière : enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Ed.10/18, 2005, 480 p.

¹⁰ DATAR, *La France, puissance industrielle : une nouvelle politique industrielle par les territoires*, Paris, DATAR, 2004, 132 p.

pôles de compétitivité décidés comme devant être des points forts d'une nouvelle politique industrielle¹¹.

On assiste, là aussi, à un entre-deux, entre désindustrialisation et permanences industrielles, entre stratégies aux différentes échelles nationale, européenne, mondiale et réalités locales. Afin d'illustrer notre réflexion sur cet entre-deux de l'identité, de l'activité, du profil de la population nous avons établi un échantillon de communes représentatives de ces transformations.

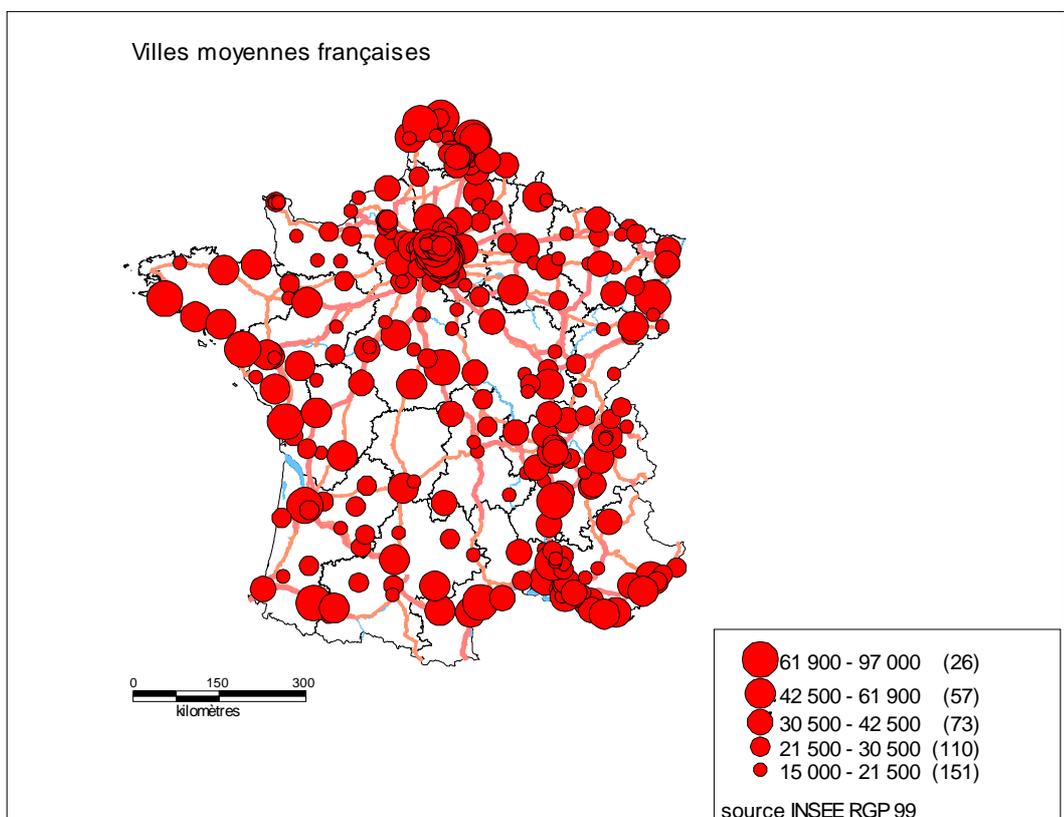
Choix de l'échantillon et démarche de recherche

Les communes choisies sont d'abord des villes moyennes. En effet, nous l'avons observé, ce sont les villes de rang moyen qui se sont industrialisées progressivement, en particulier lors du mouvement de déconcentration, et qui sont, aujourd'hui, les plus concernées par le processus de désindustrialisation. Ce sont elles aussi qui sont passées à travers les mailles du filet en conservant l'une des unités de production, une autre un patrimoine, enfin une identité forte de culture ouvrière en dépit de la tertiarisation partout à l'œuvre.

Il n'était bien sûr pas envisageable de traiter de la totalité des villes moyennes. Nous avons donc choisi un échantillon restreint représentatif de sites, de situations et de positions économiques. Ces villes obéissent aux mêmes dynamiques de situation : elles bénéficient de la présence d'au moins un grand axe de transport et de grandes infrastructures qui en font des nœuds de communication. Cet élément a été retenu pour son rôle essentiel joué dans les critères d'origine pour l'installation des unités de production. Il permettra d'en connaître l'évolution dans le fait de rester ou non pour les établissements.

¹¹ Carayon, B., *Rapport d'information sur les outils de la politique industrielle*, Paris, Assemblée Nationale, 2005, 150 p.

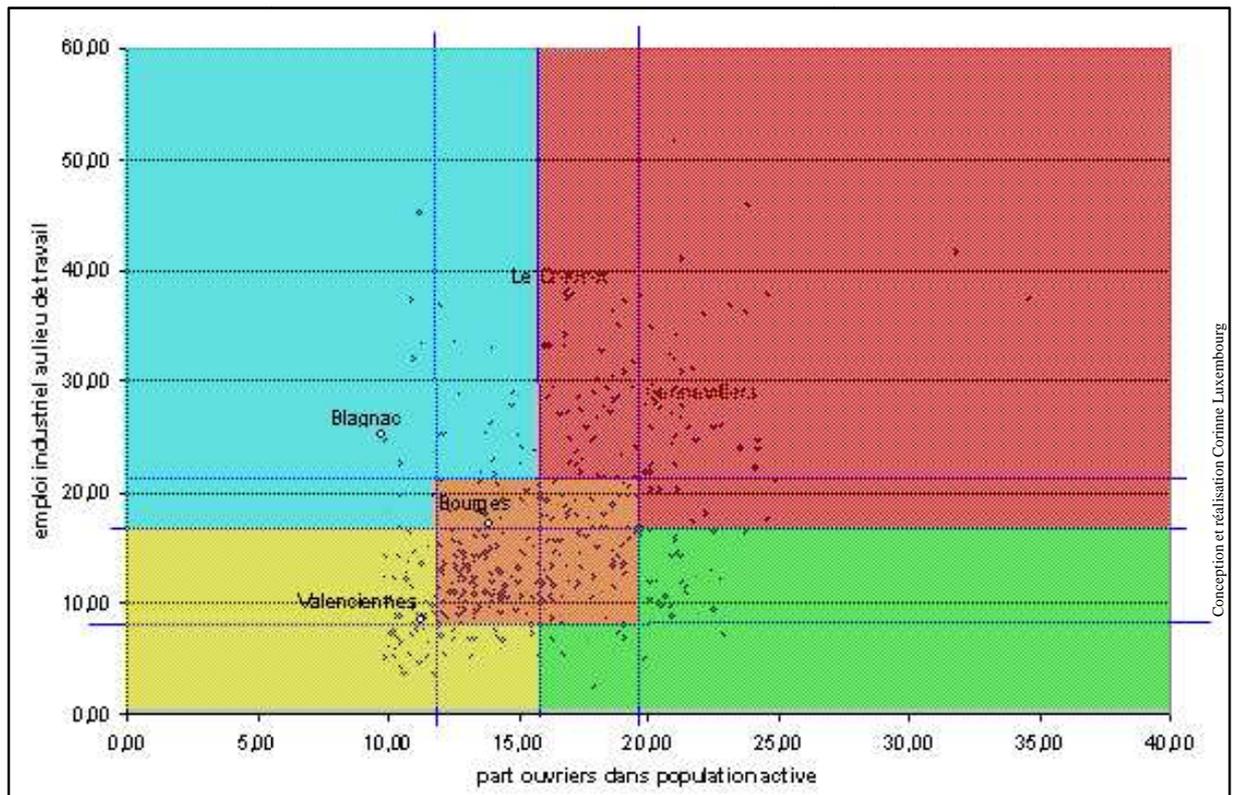
Pour conserver une unité de l'échantillon, les villes choisies échappent donc à d'autres dynamiques particulières que peuvent être le littoral où le tourisme constitue un élément influent. Elles sont aussi clairement identifiées comme ayant une forte identité industrielle. Nous avons donc préféré des villes ayant plus de 10 % de population ouvrière dans la population active et dont la population totale était comprise au recensement de 1999 entre 10 000 et 100 000 habitants.



Carte 1 - Villes moyennes (10 000 - 100 000 habitants)

L'intérêt des villes choisies réside tant dans l'étude de leur population, que dans l'offre industrielle proposée, il a donc semblé judicieux de calculer le coefficient

de corrélation linéaire de Bravais Pearson¹² entre la part d'ouvriers dans la population active des communes et la proportion de l'emploi industriel au lieu de travail ($r = 0,44$).



Graphique 1- -Corrélation entre la part d'ouvriers dans la population et la part d'emplois industriels au lieu d'habitat

$$r = \frac{\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n (x_i - \bar{X})(y_i - \bar{Y})}{s_x s_y}$$

12

$$s_x^2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n (x_i - \bar{X})^2, s_y^2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n (y_i - \bar{Y})^2$$

$$\bar{X} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n x_i, \bar{Y} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n y_i$$

où

et

Nous proposons alors d'éliminer de notre échantillon les villes ayant un très faible taux d'emplois industriels au lieu de travail pour nous concentrer plus particulièrement sur les villes connaissant des permanences industrielles. Le résultat obtenu, représenté sur le graphique ci-dessus, ne montre qu'une très faible corrélation entre ces deux variantes.

D'après le graphique établi, nous nous proposons de choisir cinq communes représentatives de la plus grande partie des villes moyennes : Blagnac, Bourges, Gennevilliers, Le Creusot, Valenciennes. Ces cinq villes industrielles ont connu l'industrialisation à des époques et dans des contextes différents. De même, l'influence du processus de désindustrialisation a considérablement varié selon les situations.

Villes	Population	Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi											Emplois au lieu de travail										
		Agriculteurs, exploitants		Artisans, commerçants, chefs d'entreprise		Cadres, professions intellectuelles supérieures		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers		Total	Agriculture		Industrie		Construction		Tertiaire		Total
Blagnac	20 586	24	0,3 %	364	3,9 %	1 844	19,6 %	2 956	31,4 %	2 797	29,7 %	1 424	15,1 %	9 409	64	0,4 %	4 183	24,6 %	263	1,5 %	12 477	73,5 %	16 987
Bourges	72 480	54	0,2 %	1 432	5 %	3 912	13,8 %	7 277	25,6 %	8 926	31,5 %	6 777	23,9 %	28 378	223	0,6 %	6 524	17,1 %	1 568	4,1 %	29 942	78,3 %	38 257
Gennevilliers	42 513	8	0 %	664	4 %	956	5,8 %	3 524	21,4 %	6 120	37,2 %	5 188	31,5 %	20 787	50	0,2 %	8 547	28,2 %	1 708	5,6 %	19 960	66 %	30 265
Le Creusot	26 283	4	0 %	510	6,2 %	697	8,4 %	1 866	22,6 %	2 238	27,1 %	2 944	35,6 %	8 259	29	0,2 %	4 483	37,9 %	635	5,4 %	6 669	56,5 %	11 816
Valenciennes	41 278	8	0,1 %	731	5,3 %	2 342	16,9 %	3 892	28,1 %	4 119	29,7 %	2 764	19,9 %	13 856	45	0,2 %	2 498	8,7 %	718	2,5 %	25 389	88,6 %	28 650

Tableau 1 - Quelques indicateurs statistiques sur l'emploi au lieu de travail et la population active à Blagnac, Bourges, Gennevilliers, Le Creusot et Valenciennes.
Source : INSEE RGP 99

Valenciennes compte peu d'ouvriers dans la population active et peu d'emplois industriels au lieu de travail. Elle porte l'image d'une ville de l'après-désindustrialisation, de l'après pôle de conversion.

Bourges, ville de mono-industrie d'Etat se situe encore dans une fourchette moyenne en terme de population ouvrière et d'emplois industriels.

Le Creusot, marquée par une famille industrielle et le paternalisme est représentative des agglomérations nées de l'usine, avec plus de 15% d'ouvriers dans la population active et près de 40% d'emplois industriels. Elle reste très dépendante de la métallurgie.

Gennevilliers, commune de la petite couronne parisienne concentre encore une forte population ouvrière et un taux important d'emplois industriels. Elle a les caractéristiques des villes de banlieue de grandes villes.

Enfin, Blagnac fait figure d'exception avec une très faible part d'ouvriers dans la population active et un très fort taux d'emplois industriels. Elle illustre les communes nées des nouvelles technologies industrielles nécessitant des formations élevées.

Toutefois, ces cinq villes ont en commun une forte identité industrielle. Si elles restent des villes interfaces, elles le sont à différents stades : la part conservée ou non par l'industrie y est diverse, la volonté de patrimonialisation plus ou moins affirmée.

Une fois cet échantillon établi selon ces critères, nous avons adopté une démarche pour conduire cette étude. Celle-ci est avant tout empirique. Elle s'appuie, en premier lieu, sur les données statistiques les plus complètes et les plus récentes dont nous disposons, celles du recensement général de la population de l'INSEE de 1999.

Nous avons indiqué en préliminaire l'obsolescence de la traditionnelle classification de Colin Clark au vu de l'interpénétration des secteurs définis alors. Il est aussi à noter que la nomenclature française remodelée en 1993 pose elle aussi problème. Ainsi, dès lors qu'une entreprise est classée dans le secteur industriel, tous les salariés y travaillant le sont aussi, quelque soit la nature précise de leur emploi. En terme statistique, cela a bien entendu des conséquences : dans le cas d'une entreprise industrielle externalisant sa logistique et faisant donc appel à des entreprises de services, on constatera en chiffres une perte d'emplois industriels et une création d'emplois de services. Une redéfinition de l'industrie prenant en compte les mutations de filières de production est donc nécessaire. Cependant, dans le cadre de la problématique de notre étude et pour des raisons pratiques, nous conserverons la nomenclature utilisée par l'INSEE et les diverses institutions comme la DARES¹³.

Ensuite, le travail de terrain a bien sûr été un élément important, comportant la rencontre d'acteurs et l'observation paysagère urbaine dans quatre des communes de notre échantillon. Blagnac a été considérée comme plus à l'écart au début de notre étude par sa bonne santé industrielle. Elle n'a alors été traitée qu'à travers les diverses publications locales et nationales. D'autre part, l'évolution des décisions liées au plan de restructuration *Power 8* puis *Power 8+* concernant Airbus ne permettait pas de conclure durablement à des conséquences spatiales. Enfin, nous avons pris en compte différentes formes de témoignage des acteurs de l'industrie, notamment sous l'aspect de récits littéraires ou de films.

Organisation de la réflexion

Nous l'avons observé, pour chacune de ces communes, le caractère industriel semble en sursis, sur un point de passage ou de fermeture d'une parenthèse qui aura

¹³ Direction de l'Animation et de la Recherche des Etudes et des Statistiques

duré près de deux siècles. Peut-on alors encore réellement parler de villes industrielles, malgré une identité souvent fermement affirmée ?

Cette réflexion sera développée selon trois axes.

Dans le contexte de désindustrialisation et de mondialisation précédemment évoqué, dans quelle mesure, en France, ne peut-on pas parler d'une fin des villes industrielles ? Le terme d'urbanité leur est disputé depuis longtemps¹⁴, la désindustrialisation n'a-t-elle pas tout à fait ébranlé l'édifice ? La population elle-même change, les proportions d'ouvriers et de salariés travaillant dans l'industrie décroissent, la ville industrielle semble entraîner dans sa chute le monde ouvrier. Nous évoquerons dans une société qui passe de Prométhée à Hermès, pour reprendre les termes de Michel Serres, une société où le monde industriel fait face à une société où l'information constitue une innovation majeure et impulse le développement des activités et des services aux entreprises. Valenciennes et Bourges sont par exemple en passe d'avoir définitivement tourné la page industrielle de leur histoire : textile, minière, automobile pour la première, armement pour la seconde. Gennevilliers suit ce mouvement, mais dans une moindre mesure, son développement étant étroitement lié à celui du Port Autonome de Paris et à ses besoins.

Mais, rappelons que l'industrie a, tout au long du XIXe siècle et une bonne part du XXe siècle, été vécue comme symbole du progrès technique, mais a aussi porté les mouvements de progrès sociaux. Ces villes-là arrivent parfois à faire perdurer leur industrie, même s'il s'agit de « dinosaures »¹⁵ d'acier. Les résultats en termes de bénéfice, de production sont loin d'être négligeables au niveau d'une région, mais aussi au niveau du pays. Cependant, les grandes régions industrielles des années 1950 ont été les premières à bénéficier des pôles de reconversion dès 1984.

¹⁴ Par exemple : Lévy, J., *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, Coll. Mappemonde, 1999, p. 200-202.

¹⁵ TICCIH, Les « dinosaures » du patrimoine industriel. Le gigantesque et l'encombrant sont-ils réutilisables ?, TICCIH, document numérique, ADEC, 2000.

Ainsi l'identité, le savoir-faire, la reconnaissance d'être industrielles continuent-ils au-delà des fermetures d'établissements. Les villes industrielles n'ont pas encore déserté la Une des journaux. Des établissements se réinstallent, profitant des infrastructures déjà existantes comme à Gennevilliers accueillant une pépinière d'entreprises sur le Port Autonome de Paris, un établissement industriel en fin d'année 2007, d'une renommée pour une région comme Valenciennes pour l'implantation de Toyota. C'est le cas à Bourges aussi avec les établissements de Pole Position pour les canapés en mousse destinés à la vente par correspondance. La loi de modernisation sociale¹⁶ prévoyant que si une entreprise quitte un bassin d'emploi elle doit aider à sa réindustrialisation a joué aussi au Creusot après le départ de Howmet-Alcoa. Enfin, Blagnac permet d'envisager à nouveau la ville industrielle comme porteuse de hautes technologies. S'il est trop tôt pour réaliser un bilan des pôles de compétitivité, ils ont déjà le mérite de regrouper les différents acteurs autour d'un projet industriel, voire de porter de nouvelles conceptions telles que l'usine numérique.

Enfin, si les permanences industrielles sont malgré tout palpables c'est qu'il subsiste une identité, un imaginaire collectif, des paysages, un savoir-faire, une culture industrielle dans ces villes. Il s'agit aussi de sauvegarder une mémoire, de patrimonialiser cette période industrielle parenthèse. Ces villes se font interfaces, passeurs entre deux temps. Le Creusot se présente en ville pionnière par la création de son écomusée installé dans le château de la Verrerie dès 1972¹⁷. A la fois ville-usine

¹⁶ L'article 118 de la loi votée en janvier 2002 vise à limiter au maximum les effets défavorables des licenciements économiques importants sur l'équilibre d'un bassin d'emploi, notamment par l'obligation de contribuer à la réindustrialisation pour les entreprises de plus de 1000 salariés. Cet article a été abrogé au cours des débats concernant la loi de programmation sur la cohésion sociale votée le 18 janvier 2005. Le principe de la mesure est conservé, mais remplacé par les règles de revitalisation des bassins d'emploi.

¹⁷ En préfiguration, à partir de 1972, sous le nom de Musée de l'Homme et de l'Industrie, cet établissement fut, avec celui des Landes de Gascogne, un des premiers en France à porter le nom d'écomusée en 1973. Il a pour missions de recenser, d'étudier et de valoriser le patrimoine d'un territoire marqué depuis la fin du XVIIIe siècle par le développement d'activités industrielles majeures : la métallurgie, l'extraction du charbon, la verrerie, la production céramique.

du XIXe siècle par sa structure urbaine, sa forte culture liée à la métallurgie de gros forgés, et concernée par les bouleversements contemporains, elle est violemment affectée par le démantèlement de Creusot-Loire en 1984. Cette patrimonialisation s'exprime de façons diverses, ponctuellement ou sur le long terme. A Valenciennes le paysage garde en témoignage un terril, à Gennevilliers c'est un parcours urbain de dix-sept bornes-récits, la conservation d'une presse de l'usine ETG Chausson, l'édition d'ouvrages... Cette identité s'établit par une profonde culture ouvrière, une fierté d'appartenance, une conscience d'unité.

Partie I. De Prométhée à Hermès : la fin de villes moyennes à vocation industrielle ?



Photographie 1 Destruction et dépollution de la friche ForgeVal. Valenciennes. 14 novembre 2006.

L'usine ForgeVal a été mise en liquidation judiciaire le 10 juillet 2000. Elle a été le lieu d'un conflit violent lors de la négociation des primes de licenciement. La friche industrielle s'étend sur cinq hectares et a été mise en requalification urbaine. Le terrain après désamiantage fera l'objet d'un lotissement à vocation tertiaire et commerciale.

Le 5 novembre 2003, à Rouen, Jacques Scheibling¹⁸ intitulait sa conférence « L'industrie française existe-t-elle encore ? » ; dans leur rapport *Désindustrialisation, délocalisation*¹⁹, Lionel Fontagné et Jean-Hervé Lorenzi interrogent : « *La France aura-t-elle encore des usines dans dix ans ?* ». Les uns et les autres posent les questions à la fois des délocalisations liées à la mondialisation et des mutations internes à l'industrie dont en particulier la tertiarisation de l'industrie. Ces deux éléments entrent largement dans le processus de désindustrialisation des villes.

Aussi provocatrices que soient ces interpellations, elles ne font que traduire les observations générales sur l'ensemble du pays, c'est-à-dire une réorganisation du système productif mondial et, à l'échelle française, la réalité d'une suite de fermetures de sites industriels.

L'observation des statistiques de l'emploi industriel révèle une baisse générale nationale et locale. Le départ des unités de production ont pour effet une désorganisation du tissu urbain, entraînant celle du tissu social. Les rapports entre les salariés et l'entreprise, voire leur direction, étant modifiés, les rapports de la ville et de l'espace productif le sont aussi. On assiste alors à une modification de la géographie urbaine de ces villes industrielles et de l'appréhension qu'ont les habitants, les salariés, les dirigeants d'entreprises, de l'espace urbain.

¹⁸ Scheibling, J., « L'industrie française existe-t-elle encore ? », Conférence donnée à l'IUFM de Rouen-Mont-Saint-Aignan, le 5 novembre 2003.

¹⁹ Fontagné, L., Lorenzi, J-H., *Désindustrialisation, délocalisation*, Paris, La Documentation française, 2005, p. 9.

Ainsi, alors que l'urbanité même des villes industrielles est contestée, la disparition de l'usine du paysage social et urbain fragilise la cohésion urbaine et ceci avec d'autant plus de violence que l'économie de ces communes aura pu être mono-industrielle. A cela s'ajoute le fait que les établissements industriels se sont déconnectés de leur environnement local et se sont révélés peu industrialisants par effet d'entraînement. Le cantonnement dans des productions spécifiques a aussi produit un éventail d'activités limité. La crise, en multipliant les effondrements sectoriels de branches industrielles, a mis l'accent sur la fragilité des villes petites et moyennes.

Nous étudierons donc ce que sont devenues ces villes industrielles et comment l'on peut encore parler d'elles sous cette dénomination, en nous intéressant tout d'abord à l'emploi industriel en lui-même, puis aux rapports des espaces urbains et usiniers, enfin aux paysages et aux caractéristiques globales de ces communes.

Partie I. De Prométhée à Hermès :
La fin des villes moyennes à vocation industrielle ?

I.1. UN CONSTAT GENERAL, LA FIN DE L'INDUSTRIE ?

« Dans les couloirs, des gens s'affolent. « C'est pas possible... Pas Evry... Pas nous... » Les salles de pause n'ont plus assez de chaises pour tout le monde et autour des machines à café, chacun y va de son commentaire. Des dizaines de photocopies de l'article du Monde sont déjà empilées sur les tables basses et on se bouscule pour en récupérer un exemplaire.

En quelques minutes l'usine s'arrête. Spontanément, sans aucune concertation entre les ouvriers. »

Laborde, M., Gintzburger, A., *Dehors les p'tits lus : chronique d'une usine sacrifiée*, Paris, Flammarion, 2005, p 32.

Depuis plus de 40 ans, les démocraties industrielles²⁰ connaissent de profondes mutations socio-économiques, accélérées depuis les chocs pétroliers. Le processus de désindustrialisation fait sans nul doute partie de ces bouleversements qui a eu le plus d'impact sur l'espace et les sociétés. En effet, le processus est rapide : l'industrialisation a mis un peu plus d'un siècle à s'étendre sur tout le territoire, et il aura fallu trois décennies, à peine, pour faire de l'industrie, du monde ouvrier des témoins d'une époque révolue. Quant à l'impact, celui-ci est d'autant plus fort que les établissements occupaient largement l'espace et ceci dans une part importante du tissu urbain français. Il se mesure entre autre à l'étendue des déprises industrielles dans les paysages.

Une première approche statistique permettra d'établir un état des lieux de l'emploi industriel aujourd'hui en France et de son évolution, évolution que l'on étudiera ensuite dans le tissu industriel et les rapports des salariés de l'industrie à la ville.

I.1.1. Indicateurs statistiques industriels en baisse

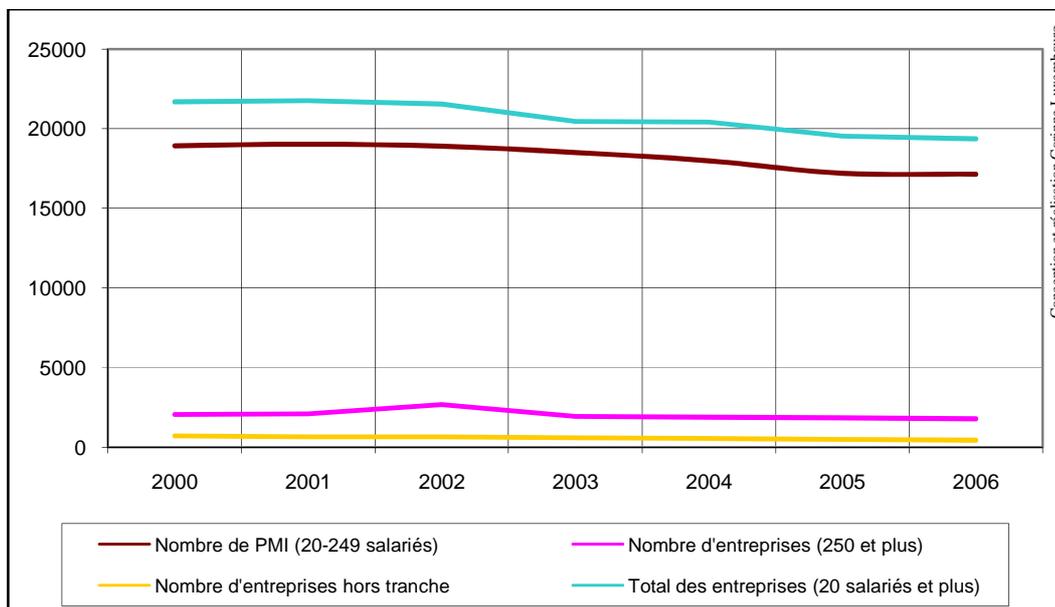
Fin de l'industrie ? La question n'a pour l'heure pas de réponse définitive. Toutefois, que l'on s'intéresse à l'évolution du nombre d'entreprises ou à l'évolution du nombre d'emplois industriels, la tendance à la baisse est identique, quels que soient les secteurs concernés. Cette « mutation » de l'économie s'accroît. Elle

²⁰ Les démocraties industrielles sont définies ainsi : « l'ensemble des pays riches gouvernés par un régime parlementaire et qui ont opté pour l'économie libérale plus ou moins teintée d'étatisme » Di Méo, G., *Les démocraties industrielles : crise et mutation de l'espace*, Paris, Masson, Coll. Géographie, 1988, p. 1.

s'accompagne d'une transformation profonde des professions et du statut des professionnels de l'industrie, se spécialisant pour une part, se précarisant pour une autre, plus large. Enfin, ces modifications profondes du paysage économique urbain ont pour conséquence directe l'augmentation de la part de l'emploi tertiaire dans ces communes.

I.1.1.1. Evolution du nombre d'entreprises industrielles

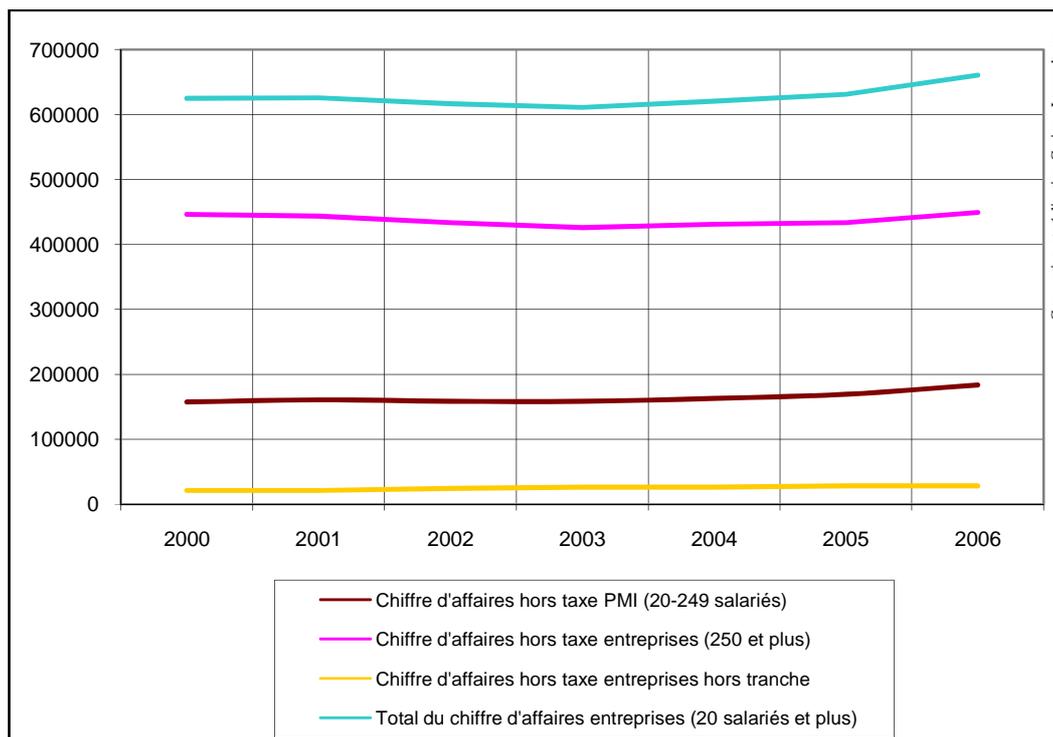
Le processus de désindustrialisation de l'ensemble du territoire métropolitain est largement illustré par les fermetures d'établissements industriels. Au-delà des seules communications et informations parues dans la presse, l'évolution démographique des entreprises industrielles, quelle que soit leur taille en effectif salarial se traduit à la baisse, avec une chute plus longue des PMI de moins de 20 à 249 salariés par rapport aux entreprises de plus de 250 salariés à partir de 2003.



Graphique 2 - Evolution du nombre d'entreprises industrielles entre 2000 et 2006 (source : ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie)

Toutefois, inversement, si le nombre d'entreprises décroît, cela ne se traduit pas pour autant par la baisse du chiffre d'affaires ou des investissements. Ces

évolutions parfois contraires marquent le paradoxe de ce processus : en perte par le nombre d'établissements et de salariés, mais souvent en gain par les bénéfices. Le graphique ci-dessous illustre cette évolution inverse du chiffre d'affaires par rapport à l'évolution du nombre d'entreprises, avec une accélération en 2004 de cette augmentation.



Graphique 3 - Evolution du chiffre d'affaires des entreprises industrielles entre 2000 et 2006 (source : ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie)

I.1.1.2. Etat des lieux de l'emploi industriel

L'évolution du nombre d'établissements et d'emplois industriels, tant sur le plan statistique que qualitative, est fréquemment citée comme conséquence de la compétition entre les territoires s'exerçant à différents niveaux, au plan mondial, de façon bien plus importante que par le passé, au niveau continental ou quasi continental, à l'échelle nationale, comme en atteste la récente politique des pôles de compétitivité développée en partenariat avec la Direction Interministérielle à

l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires depuis 2006. L'étude des chiffres tend à renforcer l'idée d'une désindustrialisation quasi irréversible et touchant l'ensemble du territoire national.

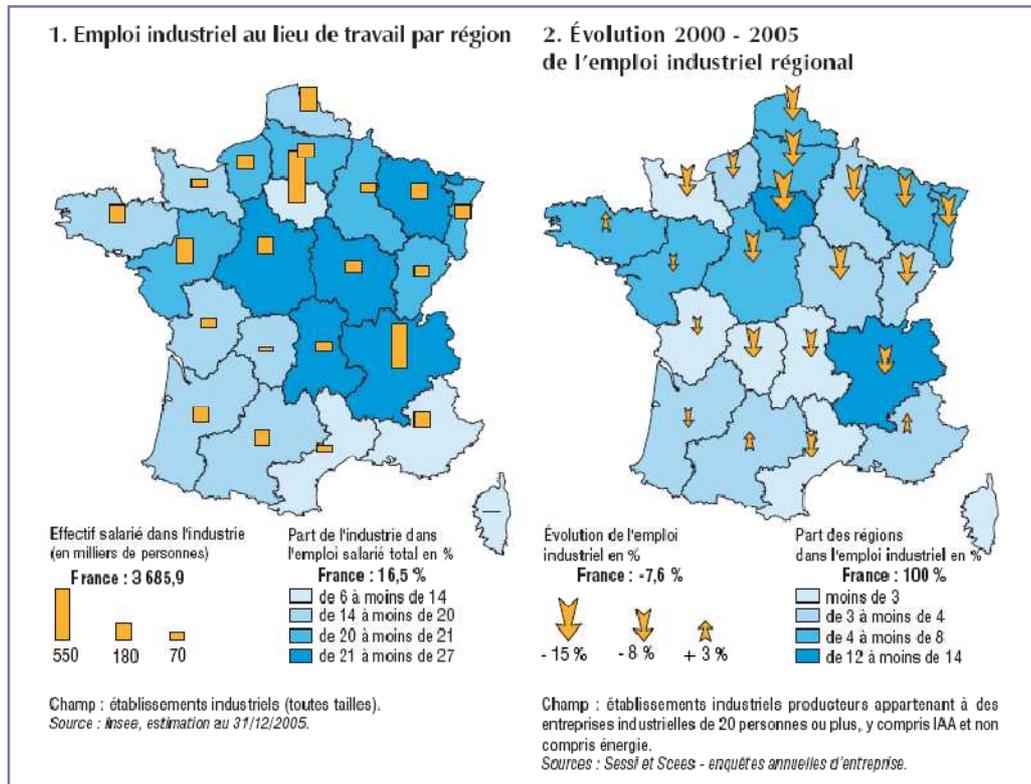
I.1.1.2.1. L'emploi industriel en baisse. 2000-2006 : 500000 emplois en moins

Les rapports des assemblées parlementaires parlent à nouveau de politique industrielle, l'idée ne serait plus « taboue »²¹. Pourtant, les localisations industrielles, qui, pendant la première moitié du XXe siècle, restaient stables, sont aujourd'hui bouleversées.

Si l'on observe les cartes, publiées dans le rapport 2007²² à propos de l'industrie française, concernant l'emploi au lieu de travail dans les régions et son évolution entre 2000 et 2005, on constate que ce bouleversement concerne l'ensemble des régions françaises à trois exceptions près : la Bretagne, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur. A l'inverse, les régions représentant la part la plus importante dans l'emploi industriel français sont celles dont le nombre d'emplois au lieu de travail baisse le plus significativement.

²¹ Carayon, B., *Rapport d'information sur les outils de la politique industrielle*, Paris, Assemblée Nationale, p. 5.

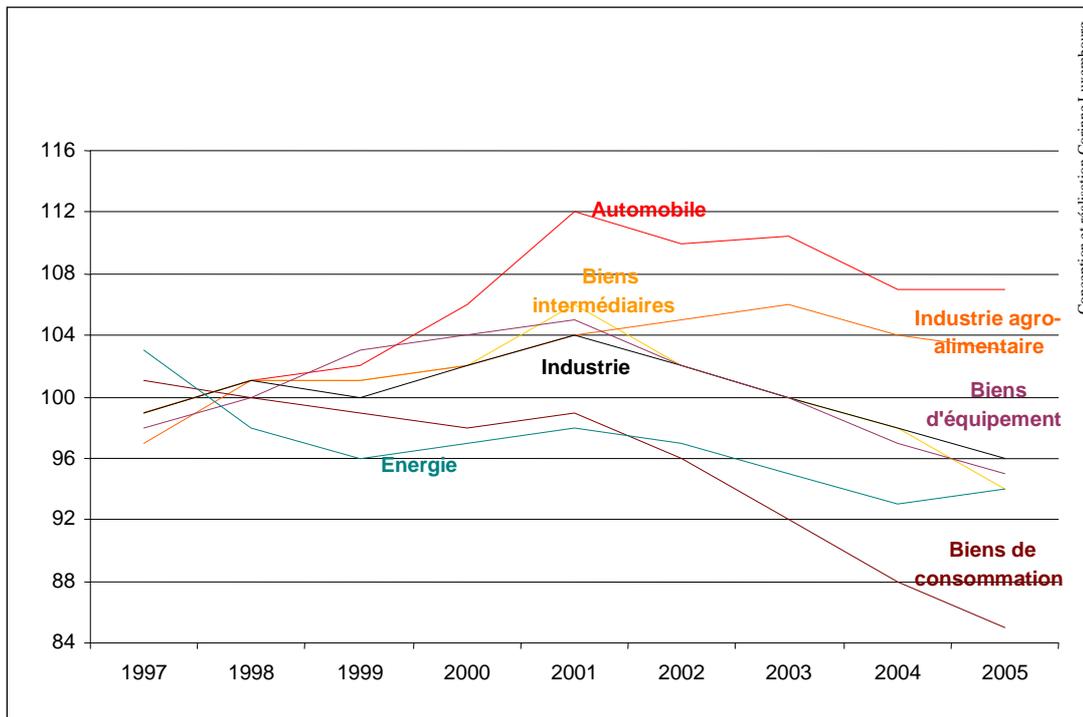
²² Commission permanente de concertation pour l'industrie, *Rapport 2007 : L'industrie française en 2006-2007*, Paris, décembre 2007, 227 p.



Carte 2 - Emploi industriel au lieu de travail par région et son évolution entre 2000 et 2005.

La règle n'est plus de concentrer l'essentiel des activités productives dans une zone de dimension réduite et située généralement à l'intérieur d'un espace national. La tendance est à l'éclatement entre des lieux distants les uns des autres, ce qui se traduit par un gonflement rapide des flux internationaux (dont une grande part de flux informationnels) et localement par des délocalisations. Jean Bouinot note qu'en 2006 la délocalisation des services représentait 60 % des investissements transnationaux²³.

²³ Bouinot, J., « Prospective et gestion stratégique : la réalité des délocalisations », *Cybergeos*, Chronique d'économie géographique, mis en ligne le 9 mars 2007. URL : <http://www.cybergeos.eu/index4957.html>. Consulté le 24 février 2008.



Graphique 4 - Evolutions sectorielles de l'emploi industriel, intérim compris (source : Insee, Dares et calculs Sessi, indice 100 pour 1997)

Les délocalisations sont de deux ordres. Les plus visibles prennent la forme de fermetures d'usines et de chute de l'emploi industriel localement. Plus insidieuses sont celles qui se matérialisent par la segmentation du processus de production et le départ de tronçons de chaînes. Dans ce cas, si l'emploi baisse manifestement, le phénomène est moins spectaculaire que dans la première forme et passe alors plus inaperçu.

Néanmoins, l'effet induit de telles délocalisations ne se limite pas aux seuls établissements concernés. L'exemple de la décision du groupe Usinor à Onnaing, près de Valenciennes, est de ce point de vue représentatif. Entre 2005 et 2006, ce groupe a souhaité la délocalisation internationale d'une ligne de « lockage sur bobine », entraînant la suppression de 80 emplois.

L'une des conséquences de ce déménagement se traduit par l'apparition de difficultés d'approvisionnement et de stockage pour l'entreprise de profilage PAB Nord, installée en face et faisant partie du même groupe. Cette entreprise n'utilise qu'en petites quantités les produits fabriqués par la ligne délocalisée. Ainsi, si l'approvisionnement ne se réalise qu'en faible nombre, le coût devient trop élevé, mais s'il se fait en plus grande quantité se pose alors la question du stockage et de son coût. Ces contraintes compromettent alors la survie de l'entreprise.

Les suites de la délocalisation partielle augmentent localement les difficultés en cascade tant du point de vue humain que du point de vue économique. Le risque d'une fermeture au moins partielle de la seconde entreprise devient alors plus grand.

D'une autre façon, la délocalisation peut être le prétexte à un chantage pour faire valider une baisse des salaires ou une augmentation du temps de travail par les salariés. L'exemple de Bosch France à Vénissieux est caractéristique : le personnel a été invité à voter le renoncement aux 35 heures sans hausse salariale pour éviter la délocalisation de l'activité en République Tchèque. Le 19 avril 2004, 98 % des salariés qui se sont exprimés l'ont fait en faveur du retour aux 40 heures²⁴.

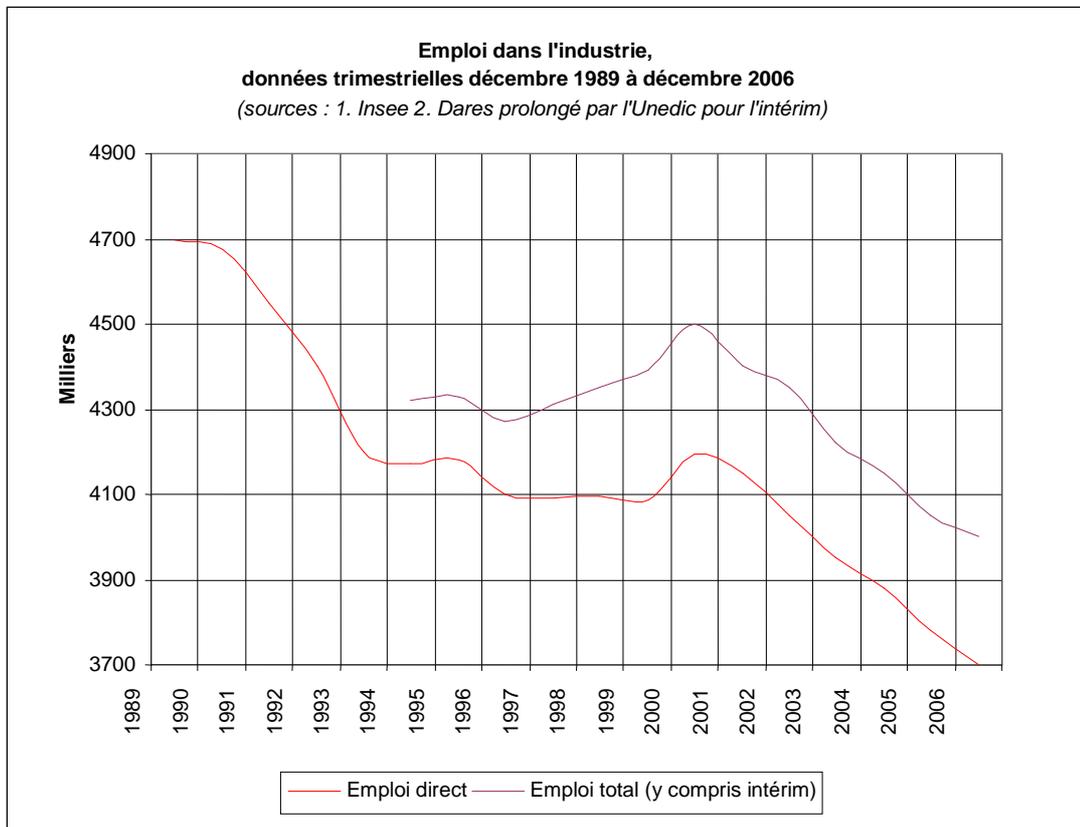
Les délocalisations n'interviennent toutefois pas de façon systématique à l'échelle internationale. En France, de 1994 à 2001, 51 000 établissements ont changé de région, ce qui pose là encore de grandes difficultés. Dans un contexte de flexibilité des emplois, les injonctions à la mobilité des salariés se multiplient. Pourtant les propositions de reclassement impliquant un déménagement ne sont en moyenne acceptées que par 10 % à 33 % des salariés. L'étude menée par Cécile Vignal²⁵ montre, par ailleurs, que ce n'est pas tant une aversion pour le changement qui détermine le refus de la mobilité mais la perte de confiance des salariés en la capacité de leur entreprise à leur fournir un emploi pérenne. Ils ne sont en effet pas assurés

²⁴ Bouinot, J., *Ibid.*

²⁵ Vignal, C., « Logiques professionnelles et logiques familiales : une articulation contrainte par la délocalisation de l'emploi », in *Sociologie du travail*, n°2, vol 47, Paris, 2005.

qu'une fois installés dans une nouvelle région, ils ne perdront pas à nouveau leur emploi. Nombre d'entre eux préfèrent ainsi, entre une aide à la mobilité et une indemnité de licenciement d'un montant équivalent, opter pour la seconde solution, privilégiant le lien social et familial, le logement acquis à un avenir professionnel incertain.

La traduction statistique et graphique peut être représentée par un ensemble de courbes. Cette représentation de l'évolution sectorielle de l'emploi industriel, intérim compris, entre 1997 et 2005 rend plus visible une tendance à la baisse quelle que soit la production concernée, hormis un pic en 2000-2001.



Graphique 5 - Evolution de l'emploi dans l'industrie (en milliers) 1989-2006

Pour compléter ces observations sur un temps plus long, on dispose de l'évolution trimestrielle de l'emploi dans l'industrie entre décembre 1989 et

décembre 2006. On y retrouve le même point haut en 2000-2001 que celui observé sur le précédent graphique. Mais la prise en compte d'une plus grande durée, sur l'évolution de l'emploi direct et de l'emploi total comprenant l'intérim, pointe bien une baisse continue : un million d'emplois en moins en 17 ans, et une accélération à partir de 2002 avec près de 100 000 emplois industriels en moins par an. De même en mars 2007, l'écart entre les emplois prévus et réalisés est de 300 000²⁶. Cette tendance est donc largement confortée.

D'autre part, il est intéressant de noter le creusement de l'écart entre les deux courbes dû pour la plus grande partie à l'augmentation de la proportion d'intérimaires dans les unités de production. Ainsi, en s'accordant préalablement sur le fait que l'emploi industriel est encore majoritairement un emploi ouvrier, on peut relever ce même constat dans différentes études, que ce soient celles de Stéphane Beaud et Michel Pialoux²⁷ à propos des usines Peugeot à Sochaux, ou encore celle d'Henri Eckert²⁸ qui constate la presque paradoxale jeunesse du groupe ouvrier : « parmi les jeunes hommes de 15 à 29 ans en emploi, un sur deux est ouvrier ».

I.1.1.2.2. Précarisation de l'emploi ouvrier

La jeunesse et l'intérim cumulés tiennent aux pratiques managériales. « *Loin de chercher à conserver leur main-d'œuvre ouvrière, les grandes entreprises, peu enclines à prolonger les carrières de leurs ouvriers les plus âgés ou, tout simplement, à leur conserver certains avantages acquis dans l'entreprise, notamment une certaine emprise sur leur activité quotidienne, tentent de saisir l'occasion des transformations des dispositifs techniques ou des organisations du travail pour rajeunir cette main-*

²⁶ Source Insee, Dares, prolongé par l'Unedic pour l'intérim.

²⁷ Beaud, S., Pialoux, M., *Retour sur la condition ouvrière : enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Ed. 10/18, 2005, 480 p.

²⁸ Eckert, H., *Avoir vingt ans à l'usine*, Paris, La dispute, 2006, p 16.

d'œuvre »²⁹. Celle-ci est alors jugée plus adaptable et surtout moins en capacité de résister à la flexibilisation du travail.

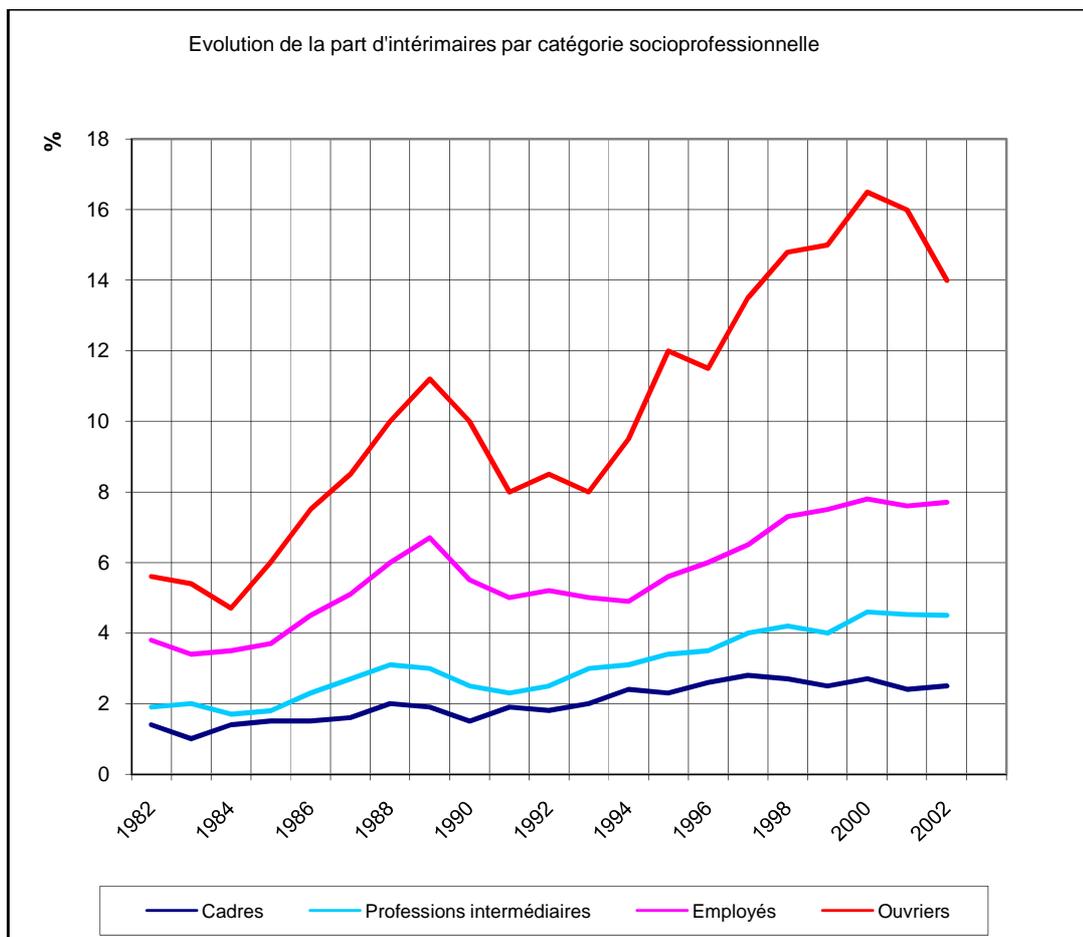
Ce constat d'accentuation de la précarité de l'emploi est le même recueilli dans les témoignages des ouvriers³⁰. La présence de plus en plus importante d'intérimaires dans le monde de l'usine est souvent présentée comme un risque supplémentaire, non pas prioritairement pour l'emploi, mais pour la sécurité de cette usine. Il est question de savoir-faire, de protection, de réflexes acquis au fur et à mesure des années, inquiétudes d'abord avancées par les salariés les plus anciens de l'établissement. Viennent ensuite, bien entendu, les questions de la pérennisation ou de la précarisation de l'emploi. Ainsi la rotation des ouvriers ne permet plus d'aborder de façon durable les questions de la pénibilité au travail liée notamment à l'augmentation des cadences, à la prévention des maladies et cancers professionnels, aux troubles musculo-squelettiques³¹.

L'évolution de la part d'emplois précaires (intérim, contrat à durée déterminée, stages, etc.) montre une augmentation significative pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles entre 1982 et 2002. Mais ce sont bien les ouvriers qui sont le plus concernés. De 1,4 % des cadres et 5,6 % des ouvriers en 1982, la proportion de l'emploi précaire passe à 2,5 % des cadres et 14 % des ouvriers en 2002.

²⁹ Eckert, H., *Ibid.*

³⁰ Levaray, J.-P., *Classe fantôme : chroniques ouvrières*, Mesnil sur l'Estrée, Ed. Le Reflet, Coll. Raisons de vivre, 2003, 132 p. Dans cet ouvrage, l'auteur explique les différents risques que constitue la présence de plus en plus importante d'intérimaires et donc la perte de savoir-faire, en l'occurrence sur un site normand classé Seveso.

³¹ Auxquels s'ajoute le classement du travail de nuit posté comme « probablement cancérigène » par le Centre International de Recherche sur le Cancer, organisation canadienne de l'Organisation Mondiale de la Santé en novembre 2007.



Graphique 6 - Croissance des inégalités de statut entre 1982 et 2002 (source : Insee, Dares, Unedic)

Les contrats à durée déterminée et les stages se sont développés de façon assez uniforme dans toutes les professions non qualifiées, mais les contrats d'intérim sont spécifiques du monde ouvrier. En mars 2001, le taux d'intérim dépassait souvent les 10 % au sein des professions d'ouvriers non qualifiés³².

Ces observations nationales se vérifient à plus grande échelle. Les villes que nous avons choisies pour illustrer notre propos sont elles aussi concernées. Ainsi la périphérie valenciennoise, en particulier Onnaing, qui a vu l'implantation récente de

³² Chardon, O., « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *INSEE Première*, n°796, juillet 2001, 4 p.

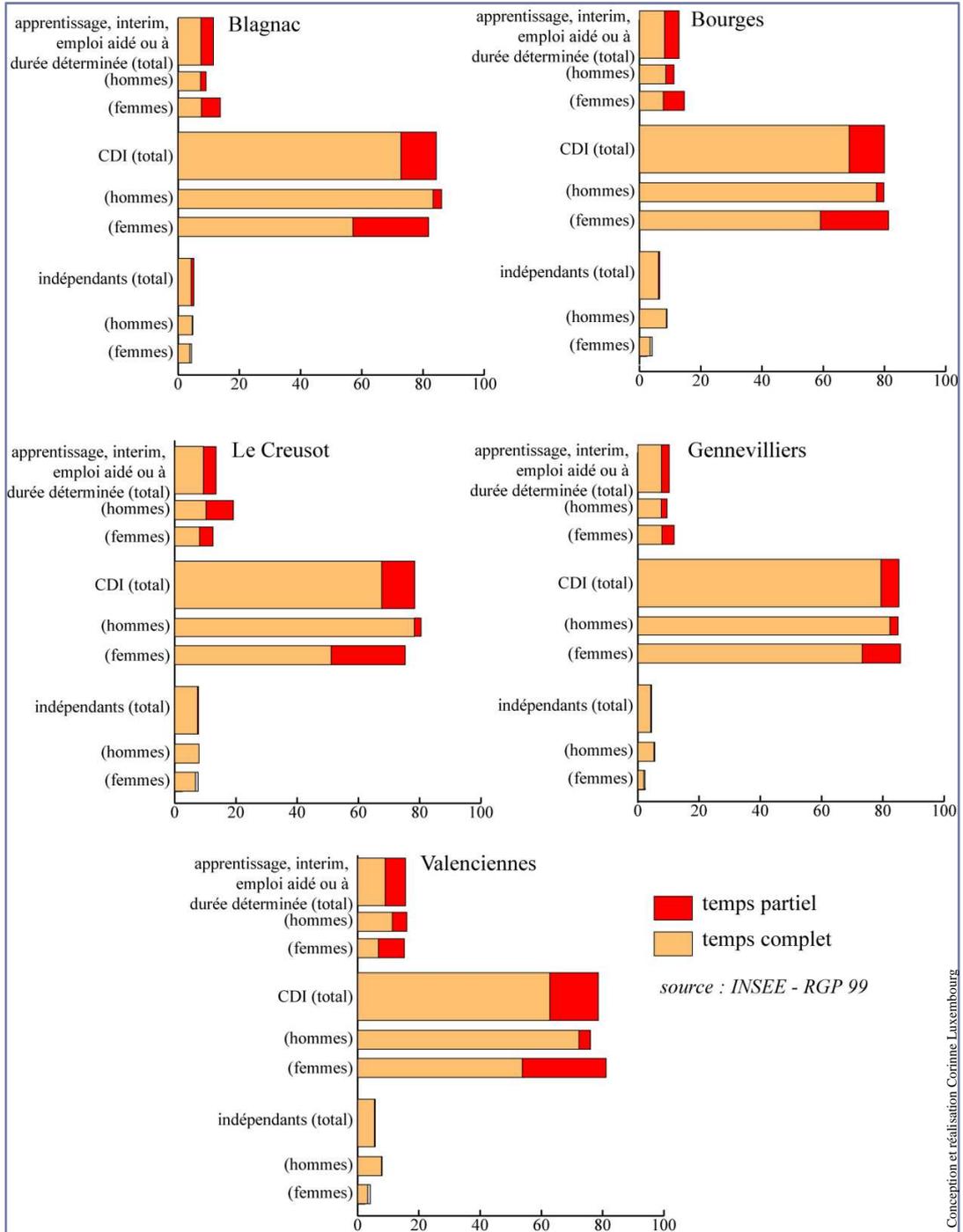
l'usine de production automobile Toyota (début d'activité en 2000), connaît, elle aussi, cette tendance à l'accroissement de l'emploi précaire, plus ajustable aux besoins. Sur 3 000 salariés travaillant chez Toyota, 1 000 sont des intérimaires³³ ou employés avec des contrats à durée déterminée.

Au-delà du cas particulier de cette entreprise, l'analyse graphique de la répartition de l'emploi au lieu de travail par statut permet, à partir des données du recensement général de la population de 1999, de constater l'importance de la proportion d'emplois précaires (apprentissage, intérim, emploi aidé, contrat à durée déterminée cumulés). Celle-ci n'est jamais inférieure à 10 % du total des emplois. Pour Bourges, Le Creusot et Valenciennes, elle comporte une part d'emplois partiels plus conséquente, part concernant plus l'emploi féminin que l'emploi masculin.

Il est toutefois intéressant de noter des effets de lieux. La proximité parisienne joue ainsi pour Gennevilliers en offrant plus d'emplois, réduisant alors la part d'emplois partiels féminins par rapport aux autres communes. A l'inverse, la ville de Valenciennes se restructurant dans l'économie tertiaire de façon quasi exclusive enregistre une part d'emplois partiels féminins plus importante que dans les autres communes de notre échantillon.

Cette différence hommes / femmes se retrouve aussi pour les salariés employés sur la base de contrat à durée indéterminée. La précarisation de l'emploi et la relative importance du travail à temps partiel ont pour conséquences la baisse des revenus par ménage et la fragmentation des groupes sociaux en limitant la période de travail ensemble sur un même lieu. A cela s'ajoute un dernier élément important de la caractérisation économique et sociale des régions industrielles : un taux de chômage très élevé.

³³ Documents de l'union locale CGT d'Onnaing, consultés lors de l'entretien réalisé avec Roger Pouille, le 14 novembre 2006. Le 18 janvier 2008, Geneviève Hermann dans son article « Toyota renforce Valenciennes, une usine moteur » de *l'Usine nouvelle* faisait mention de 3 850 personnes employées sur le site d'Onnaing, dont 3100 en CDI, et 150 intérimaires s'ajoutant aux 750 employés en CDD.



Graphique 7 - Répartition des emplois au lieu de travail par conditions d'emplois en pourcentages

Conception et réalisation Corinne Luxembourg

I.1.1.2.3. De forts taux de chômage caractéristiques

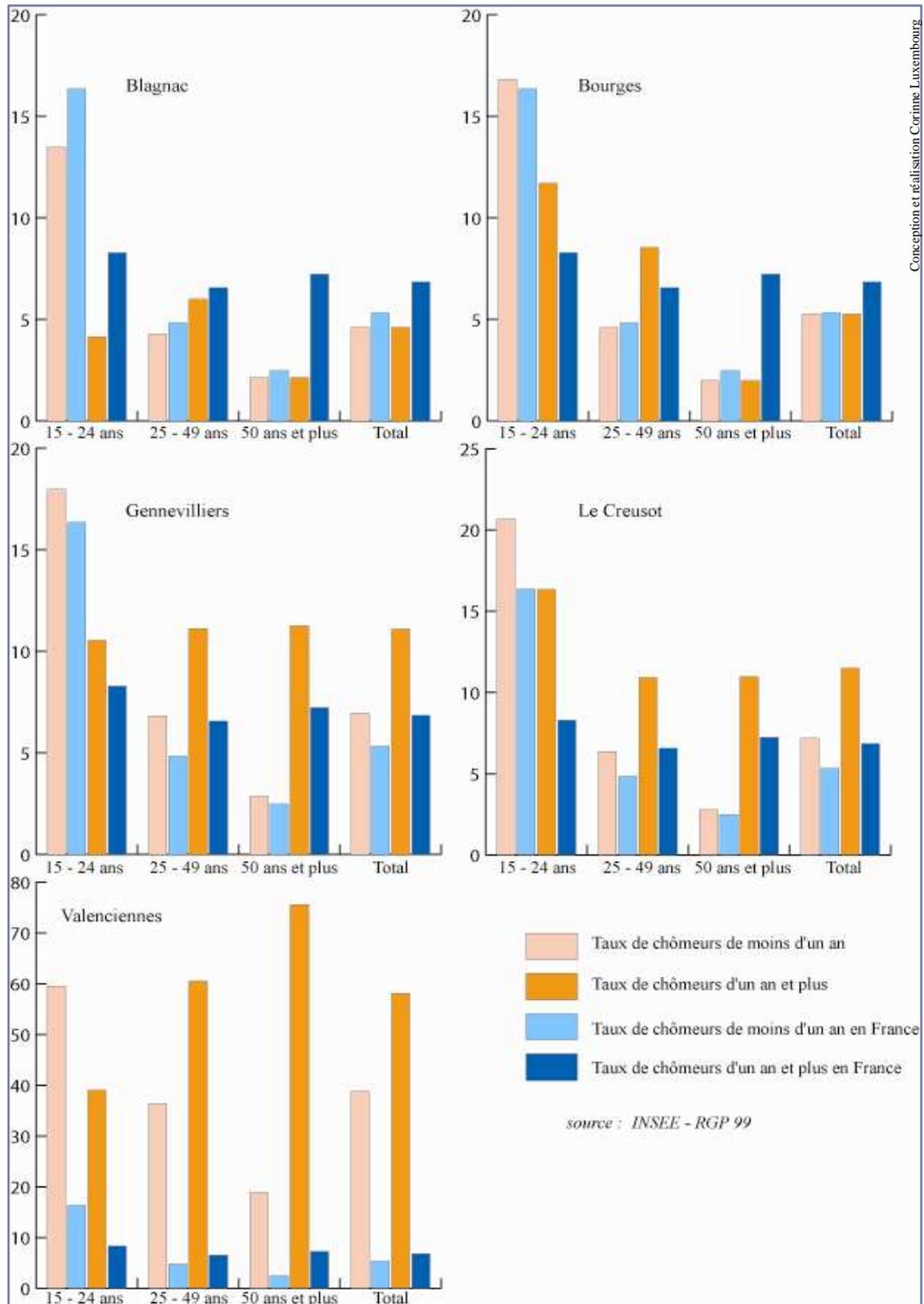
Comme nous l'avons vu, l'emploi industriel français baisse de façon importante, baisse matérialisée par des fermetures d'usines plus ou moins fortement médiatisées et la délocalisation partielle de segments de chaînes de production.

La conséquence inévitable se traduit par des taux de chômage importants. Des cinq villes de notre échantillon, seule Blagnac connaît un taux de chômage inférieur aux taux nationaux pour l'ensemble des durées et des classes d'âge. Exception qui trouve son explication dans la jeunesse et la haute technologie de l'industrie aéronautique civile. Blagnac était aussi, jusqu'en 2007, la seule ville³⁴ de notre échantillon à n'avoir pas connu de grands plans sociaux.

Pour les quatre autres villes, le taux de chômage local est au mieux égal au taux national, mais supérieur dans la plupart des cas. La situation transitoire de Valenciennes peut être observée à partir des taux de chômage de moins d'un an des catégories les plus jeunes. Cette observation s'explique de deux façons : d'une part, formées aux emplois du tertiaire ces catégories accèdent mieux à l'emploi, d'autre part, c'est aussi la traduction statistique de la jeunesse des ouvriers, évoquée plus haut, employés dans les entreprises des communes périphériques où se concentrent encore de nombreuses usines de production automobile.

A Bourges, à l'inverse, ce sont les catégories les plus âgées qui connaissent un taux de chômage inférieur au taux national, notamment en raison des plans de départ en retraite anticipée des salariés de l'armement.

³⁴ Le 28 février 2007, Airbus a présenté un plan de restructuration dit « *Power 8* ». Le plan prévoit 10 000 suppressions de postes et la cession de plusieurs usines sur 3 ans. Ce qui ramènerait les effectifs de 55 000 en 2005 à 45 000 en 2008. Ces prévisions sont modifiées avec le plan « *Power 8+* » en fin d'année 2008.



Graphique 8 - Proportions de chômeurs par durée et tranche d'âge comparées avec la France métropolitaine. (Source : INSEE RGP 99)

Les données statistiques nous ont permis de dresser un tableau de l'état de l'emploi industriel en France. En proportion et en nombre, celui-ci diminue de façon importante, quel que soit le secteur de production concerné. Cette baisse comprend aussi l'emploi intérimaire dont la part est de plus en plus forte chez les ouvriers. L'emploi industriel concerne ainsi une population plus fragilisée par l'instabilité de l'emploi. Les taux de chômage souvent supérieurs aux taux nationaux contribuent à illustrer ce portrait d'un groupe social et d'une activité en fin de course. Ce constat influe durablement sur les choix de formation des plus jeunes générations, y compris dans les villes où l'activité industrielle perdure.

I.1.1.2.4. Les conséquences sur les choix de formation

Le départ de l'industrie n'engendre pas uniquement des conséquences économiques, politiques et sociales liées à un accroissement du chômage, à la fin d'une activité. Il laisse aussi des marques profondes dans la société.

Des plans sociaux tels que celui ayant eu lieu en 1984 lors du démantèlement de Creusot-Loire incitent les populations à la prudence lorsqu'il s'agit de conseiller les plus jeunes pour leur orientation professionnelle. Ainsi André Billardon³⁵ fait état d'une forte méfiance des jeunes vis-à-vis de l'industrie, en l'occurrence pourtant performante. Aujourd'hui, les nouvelles générations se forment principalement aux métiers du tertiaire, alors que l'emploi local est industriel, constitué par les métiers de la métallurgie chaude : aciérie, forges. En conséquence, le taux de chômage ne diminue que peu dans ce bassin d'emploi : offres et demandes d'emploi n'étant pas ajustées.

³⁵ André Billardon est maire du Creusot depuis 1995, fut ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur du gouvernement Bérégovoy en 1989. Entretien réalisé le 17 novembre 2006.

Un constat identique est fait à Valenciennes où les parents, qui ont subi la crise de plein fouet, n'ont pas orienté leurs enfants vers les secteurs traditionnels de l'industrie, qui recrutent aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'une pénurie de main-d'œuvre mais là aussi d'une inadéquation entre ce que recherchent les entreprises et les demandeurs d'emplois.

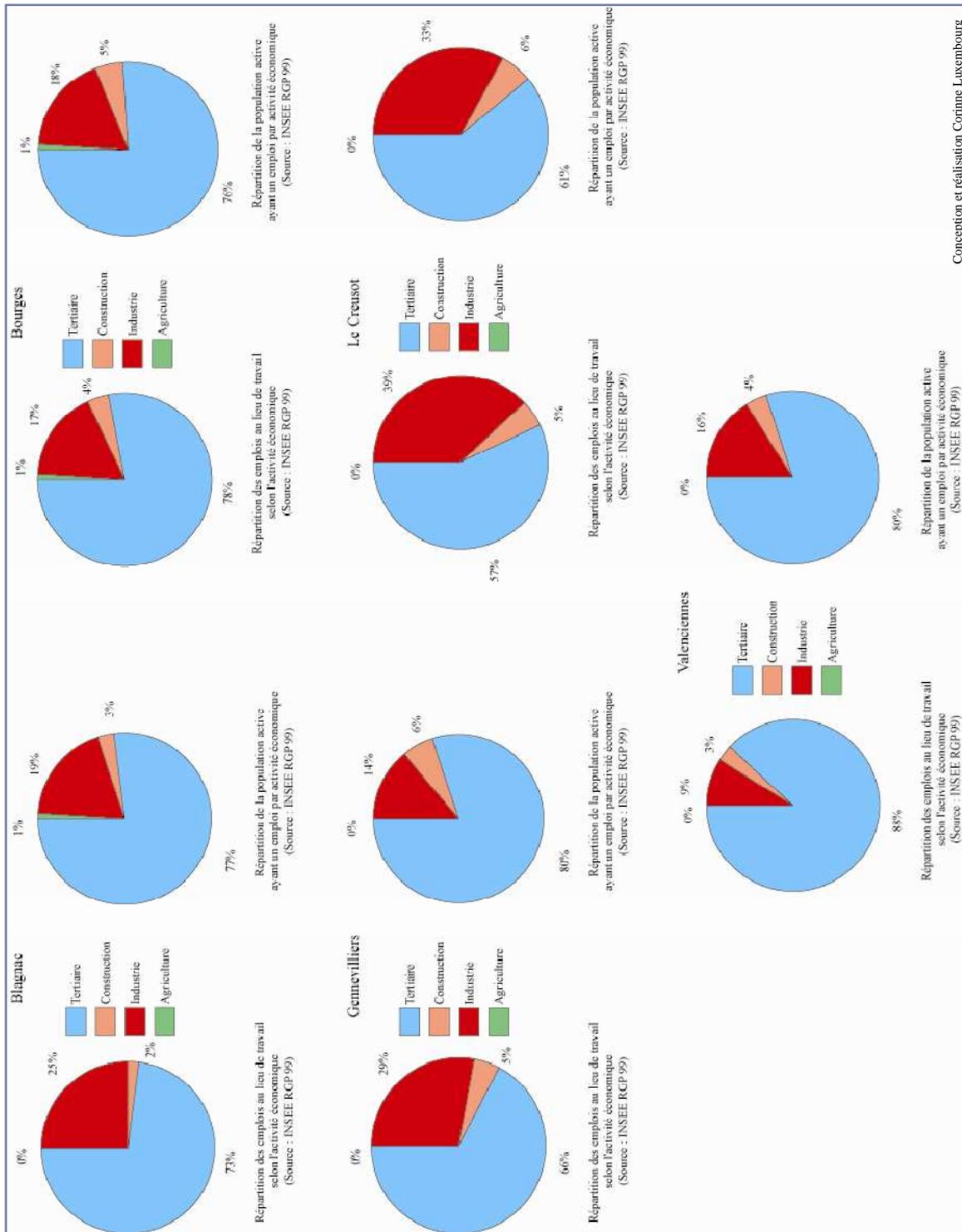
A l'inverse, l'offre de formation proposée dans certains bassins d'emploi n'est plus toujours adaptée aux évolutions technologiques ou bien aux réelles possibilités de débouchés.

I.1.1.3. L'emploi tertiaire majoritaire

Conséquence à la fois de la désindustrialisation et, dans une moindre mesure, de la disponibilité de salariés formés dans le tertiaire, la part des emplois au lieu de travail ou la part de population active intéressés par l'industrie sont devenues minoritaires, y compris dans les villes-usines comme Le Creusot ou comme des communes à l'identité encore fortement industrielle à l'instar de Gennevilliers.

Les graphiques ci-dessous concernant nos cinq communes de référence permettent de dégager deux types de villes industrielles. Celles qui ont eu un passé urbain et commercial riche avant l'industrialisation tendent à le reprendre, la part de la population active ayant un emploi industriel est plus importante que la part d'emplois industriels au lieu de travail.

Inversement, les communes qui se sont construites ou développées principalement avec l'industrie ont une part de population active travaillant dans l'industrie inférieure à la part d'emplois industriels sur place. C'est-à-dire que dans le premier cas, l'évolution du profil économique des villes s'est faite plus rapidement que l'évolution des métiers et des possibilités d'emplois d'une population dont le savoir-faire n'est essentiellement qu'industriel.



Conception et réalisation Corinne Luxembourg

Graphique 9 - Répartition des emplois au lieu de travail et de la population active selon l'activité économique

L'ensemble de ces éléments : les fermetures d'usines, la chute de l'emploi industriel, les mutations des profils économiques et sociaux des emplois et de la population remettent en cause l'équilibre économique et social qui existait entre les organismes urbains et les entreprises.

I.1.2. Turbulences de la géographie des relations ville-usine.

Les relations entre ville et industries sont donc profondément bouleversées. Le tissu urbain en est le reflet. Le départ des industries a laissé friches et dents creuses, parfois polluées de façon importante et limitant alors leur réaffectation.

La géographie des relations entre l'espace urbain et l'espace usinier se modifie au fur et à mesure en créant après les friches industrielles de nouveaux espaces de coexistence. Ainsi, la désindustrialisation touche la ville dans son tissu en laissant la place ensuite à plusieurs possibilités liées aux décisions politiques des élus locaux, voire nationaux, et aux décisions des dirigeants d'entreprises. Les solutions peuvent alors s'orienter vers le reclassement ou non du site, soit en le réindustrialisant soit en y attirant d'autres activités économiques ou en le transformant en zone d'habitat, en y ajoutant toutes les formes de panachage.

Parallèlement, il s'agit d'un bouleversement des productions, des économies et par conséquent de la sociologie urbaine. La multiplication des sous-traitants à partir d'une seule activité d'origine modifie, là aussi, considérablement les relations ville-entreprises, selon les choix qui sont faits.

I.1.2.1. Friches industrielles et bouleversements des milieux urbains

La fin de la ville industrielle se répercute en effet dans le tissu urbain et dans le paysage. La diminution de la surface occupée par l'espace usinier dans l'espace urbain ces dernières années en est un témoignage.

L'exemple de Valenciennes est représentatif. A partir des cartes IGN des années 1959, 1970, 1978, 1994 et 2007, nous avons réalisé un croquis pour envisager l'évolution de l'emprise industrielle dans la commune et donc de l'impact de la désertification industrielle.

L'observation de ce croquis permet de prendre la mesure en terme d'espace et de surface délaissés par l'industrie des bouleversements du tissu urbain. Les premières installations que l'on voit sur les cartes de 1959 et de 1970, agrandies parfois en 1978 notamment autour du centre urbain, ont disparu sur la carte de 1994. Ainsi en est-il des établissements au nord du Faubourg de Lille, au sud de Saint-Roch, à l'ouest de la Plaine ou de la Plaine de Mons.

La proximité avec le centre urbain est l'un des premiers facteurs de départ vers des zones plus vastes offrant des possibilités d'agrandissement, d'accès au réseau routier ou aux lignes ferroviaires à grande vitesse et des terrains de moindre coûts. Ceci est aujourd'hui d'autant plus visible que Valenciennes était restée plus longtemps que les communes de sa périphérie « imperméable » au processus d'industrialisation. Le départ des centres est une première étape qui se poursuit encore. L'explosion du site d'AZF-Toulouse en septembre 2001 a pointé la nécessité du départ des sites classés Seveso pour nombre de communes³⁶. Dans tous les cas, le départ d'établissements industriels induit des friches industrielles, qui bouleversent durablement le paysage.

³⁶ Cette prise de conscience supplémentaire du risque industriel s'est accompagnée des dispositions de la loi Bachelot du 30 juillet 2003.

*Partie I. De Prométhée à Hermès :
La fin des villes moyennes à vocation industrielle ?*



**Photographie 2 - Destruction et dépollution de la friche ForgeVal. Valenciennes. 14 novembre 2006 (1-2-3).
Vue d'ensemble de la friche et du quartier des Tertiales (4. source : <http://neoval.rvvn.org>)**

Le site de ForgeVal en est un exemple. Mise en liquidation judiciaire le 10 juillet 2000, l'usine est fermée. La friche s'étend sur cinq hectares et a été mise en requalification urbaine pour accueillir des activités tertiaires.

A proximité de la ZAC des Tertiales, précédemment aménagée à partir d'une friche sidérurgique en quartier culturel et tertiaire, la friche ForgeVal fait partie avec

les Ateliers Numériques³⁷ de la zone franche urbaine Neoval³⁸. Elle symbolise la mutation dont a fait l'objet Valenciennes, où les friches des grandes unités de production sont reconverties dans le cadre d'une rénovation urbaine d'où l'industrie est absente.



Photographie 3 - L'établissement Micropuce fait partie des Ateliers Numériques dans les quartier des Tertiales. Valenciennes. 14 novembre 2006.

De telles mutations peuvent être plus difficiles encore à conduire dans des villes de mono-industrie.

³⁷ Les Ateliers Numériques créés en 2000 sont une structure d'accueil économique nationale adaptée aux multimédias. Ils ont été rejoints en 2002 par Supingame, première école du jeu vidéo.

³⁸ Neoval regroupe en zone franche urbaine huit sites valenciennois, en majorité des friches industrielles. <http://neoval.rvvn.org/>

I.1.2.2. Le cas particulier des villes industrielles liées aux commandes d'Etat

Pour plus de lisibilité sur la portée du départ de l'activité industrielle, nous avons choisi parmi notre échantillon des villes où l'activité est liée principalement aux commandes étatiques. L'importance du client implique un effet grossissant quant aux conséquences des décisions, de la variation de l'ampleur des commandes. Ainsi, parallèlement à la volonté affichée des politiques nationales de reprendre une politique industrielle nationale, les entreprises dépendant directement de l'Etat perdent elles aussi des emplois, comme GIAT Industrie ou, plus récemment, la filiale Airbus au sein du groupe d'aéronautique et de défense européen EADS. La dépendance économique des communes à une seule entreprise se fait alors plus pesante.

I.1.2.2.1. De la mono-industrie d'Etat à la pluri-industrie de sous-traitance.

Dans notre échantillon sont concernées Le Creusot, Bourges et, plus récemment, Blagnac.

Pour la première d'entre-elles, c'est Schneider et Cie, devenue la Société des forges et aciéries du Creusot en 1949, puis Creusot-Loire après la fusion en 1970 avec la Compagnie des aciéries et forges de la Loire. L'entreprise et ses activités ont été segmentées après le démantèlement de 1984 et les 3 000 emplois supprimés. Même s'il ne s'agissait pas d'une entreprise à capitaux nationaux, la production est directement liée aux grandes commandes étatiques : gros forgés pour les centrales nucléaires, motrices et wagons pour le TGV par exemple. Certaines entreprises sont créées par d'anciens salariés, devenant ensuite pour quelques-unes sous-traitantes

pour des activités des plus grandes, pour une part d'entre elles avec un statut de Coopérative Ouvrière de Production comme Carbex NSA³⁹ à partir de 1993.

Aujourd'hui, la zone d'emploi du Creusot reste très dépendante (74 %⁴⁰) de sièges sociaux extérieurs à la région et très concentrée dans quelques établissements. Industeel, Alstom Transport SA et Thermodyn forment une ossature qui spécialise la zone dans les industries des équipements mécaniques, la métallurgie et la transformation des métaux, la construction de matériel ferroviaire. A côté d'elles se sont installées des entreprises de sous-traitance électronique et de maîtrise d'ouvrage comme BSE Electronique.

Blagnac présente une autre forme de mono-industrie. L'économie est particulièrement liée à l'implantation d'Airbus filiale d'EADS. La ville n'a pas connu de friches industrielles d'une part. D'autre part, la crise profonde qui touche ces entreprises est trop récente pour en extraire des conclusions. Toutefois, les plans successifs de restructuration *Power 8* puis *Power 8+* semblent s'orienter vers une multiplication d'entreprises de sous-traitance.

I.1.2.2.2. Bourges : une mono-industrie d'armement « victime » des bouleversements géopolitiques

Pour étudier les conséquences du retrait d'une mono-industrie, nous nous proposons de nous intéresser plus particulièrement au cas de Bourges. La ville est principalement marquée par l'industrie de l'armement, qui s'y est installée à partir de 1830, avec notamment l'Ecole Supérieure d'Application du Matériel Militaire, l'Etablissement Technique de Bourges (ETBS), GIAT-Industries (devenue en 2002

³⁹ Carbex NSA regroupe des ateliers de fabrication de carbure pour l'industrie automobile et la sidérurgie.

⁴⁰ Le taux de dépendance mesure pour un territoire la part des emplois salariés industriels contrôlés par des centres de décision situés hors de la région, calculé à partir des sources DADS, LIFI et Sirène au 31 décembre 2000 (INSEE Bourgogne, n°114, novembre 2004).

MBDA-missiles filiale d'EADS après une fusion avec Matra-missiles), Michelin, installé à Saint-Doulchard voisine de Bourges, pour les pneus destinés à l'aéronautique.

Depuis la fin des années 1990, se sont enchaînés les plans sociaux. Pour la plus grande partie, il s'agit d'entreprises travaillant pour l'Etat. Ainsi MBDA perd cent emplois par an, en moyenne. Cette baisse est constante. Au bout de quinze ans, 1500 emplois industriels ont été supprimés. Et ceci malgré le regroupement des différents sites, notamment en 2002 le transfert des 380 à 400 salariés du site de Salbris après la fusion des activités missiles Matra et Aérospatiale.

La spécificité de la production de l'industrie berruyère fait qu'elle ne dépend que des besoins de l'Etat et des éventuels accords avec d'autres Etats. Roland Narboux⁴¹ explique les décisions de suppressions de postes par deux éléments principaux qui n'avaient pas été prévus :

Etait fabriqué à Bourges principalement un armement anti-char, dans un contexte de protection contre une éventuelle agression soviétique. Lorsqu'en 1989 tombe le Mur de Berlin et qu'en 1991 s'effondre l'U.R.S.S., l'armement anti-char est *de facto* devenu obsolète.

Second élément évoqué : la guerre du Golfe de 1990-91. Une part importante de la production était destinée aux pays du Proche et du Moyen-Orient, en dehors de l'Iran. A la fin de cette guerre, un embargo sur les armes a été décidé à l'encontre de l'Irak. Les Etats-Unis ont laissé sur place des troupes, mais aussi des équipes pour négocier, avec les Etats de la région, la vente de leur production. La France a alors perdu un débouché important pour son armement.

Toutefois, au début des années 1990, les syndicats CGT et CFDT des unités de production d'armement ont proposé le développement d'activités civiles qui

⁴¹ Roland Narboux est adjoint au maire de Bourges en charge des questions d'urbanisme et d'environnement. Il a été ingénieur de l'Aérospatiale.

auraient permis un maintien de l'emploi. Il s'agissait, en particulier, de développer des secteurs d'études et de maîtrise des risques industriels à partir des compétences issues des industries de défense. Ces propositions ont rencontré l'accueil favorable des populations et des collectivités, mais se sont heurtées à la volonté de GIAT de se recentrer sur l'armement avec le char Leclerc.

En conséquence, la ville de Bourges se trouve privée de l'essentiel de ce qui alimentait l'économie locale. La disparition progressive de l'emploi industriel de la ville pose alors principalement deux sortes de problèmes pour la collectivité territoriale : d'une part, la gestion économique du départ des entreprises et leur remplacement ; d'autre part, la gestion des espaces ainsi délaissés et leur éventuelle requalification.

Pour ces trois villes, la dépendance aux besoins et aux commandes de l'Etat aura longtemps été une force et un gage de stabilité. Selon les productions, ce lien s'est mué en fragilité. Ainsi, la spécificité de la production berruyère offre un exemple des conséquences des restructurations en grand nombre, des fermetures, sous un effet grossissant. Toutefois, si l'Etat reste encore un partenaire accessible, il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit d'entreprises dont le siège social n'est pas nécessairement en France et que les délocalisations sont internationales.

Le processus de désindustrialisation est partout remarquable dans les villes françaises. Seuls varient son degré d'évolution dans chacune d'elles et ses incidences économiques, sociales et paysagères.

Si on ne peut toutefois pas conclure de façon définitive à la fin de l'industrie, celle-ci a pu être envisagée par le Centre d'analyse stratégique⁴² puis remise en cause

⁴² Le Centre d'analyse stratégique remplace depuis le décret du 6 mars 2006 le Commissariat général du plan.

Partie I. De Prométhée à Hermès :
La fin des villes moyennes à vocation industrielle ?

par la politique gouvernementale de promotion des pôles de compétitivité. Cette éventualité reste toutefois abordée sous un angle moins catégorique où ne seraient conservées que les actions de haute technologie et de conception du processus industriel.

Reste ensuite à repenser la ville qui s'est développée ou construite autour de l'industrie.

Partie I. De Prométhée à Hermès :
La fin des villes moyennes à vocation industrielle ?

I.2. FIN DE L'INDUSTRIE, FIN DE LA VILLE : VERS UNE DESAGREGATION DU TISSU SOCIAL ?

« Ce sont des murs de un à deux étages, et au rez-de-chaussée des vantaux carrés de bois noir, et les portes et fenêtres minuscules de bureaux. Il y a de quoi loger douze cents hommes. Sur une des petites portes, un simple écriteau « à vendre ». Au bout des huit cents mètres (c'est long, entre deux bâtiments rigoureusement symétriques comme un visage se regarde dans une glace) un bâtiment plus récent est encore allumé de lampes jaunes : Moulinages de Lodève, on y fabrique du fil pour une marque de collants de femmes. C'est tout ce qui reste de l'ancienne fortune. Aux environs immédiats du bourg, parfois, des murs un peu plus hauts, et la tête de grands cèdres : c'est les anciennes maisons de maîtres, et leur mémoire en porcelaine et tableaux, vieux salons dans les ors d'un parc, gloriette et terrasse. Leur période passée. »

Bon, F., *C'était toute une vie*, Lagrasse, Verdier, 1995, p.80.

Le constat national des chiffres de l'industrie légitime l'interrogation sur la pérennité de la qualification d' « industrielle » de nombre de villes petites et moyennes. Parce qu'elles sont celles qui se sont urbanisées au contact de l'industrie, elles sont celles pour qui l'urbanité pose question dès lors que l'industrie n'est plus l'élément principal voire n'est plus un élément du monde économique local. Grandies, parfois nées des établissements industriels, sont-elles encore des villes lorsque l'usine n'y est plus ? Sont-elles dès lors aptes à faire société, alors que l'isolement caractérise nombre d'entre elles ?

Cet isolement se matérialise à différentes échelles, au niveau de la ville elle-même dans sa région, au niveau des quartiers populaires ensuite, de l'habitant enfin. En effet, à côté des espaces usiniers, se sont développées des cités ouvrières devenues peu à peu des villes et les quartiers ouvriers ont été accueillis dans les périphéries urbaines. Le lien entre eux, et conséquemment entre eux et la société, a pu sinon disparaître, parfois se distendre selon différents degrés.

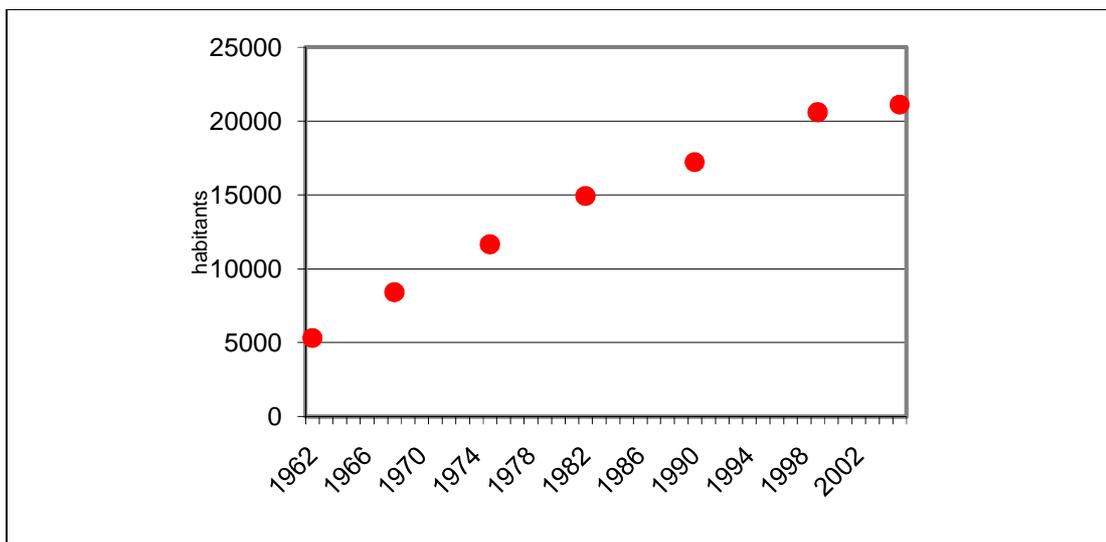
I.2.1. Des villes confrontées à une hémorragie démographique

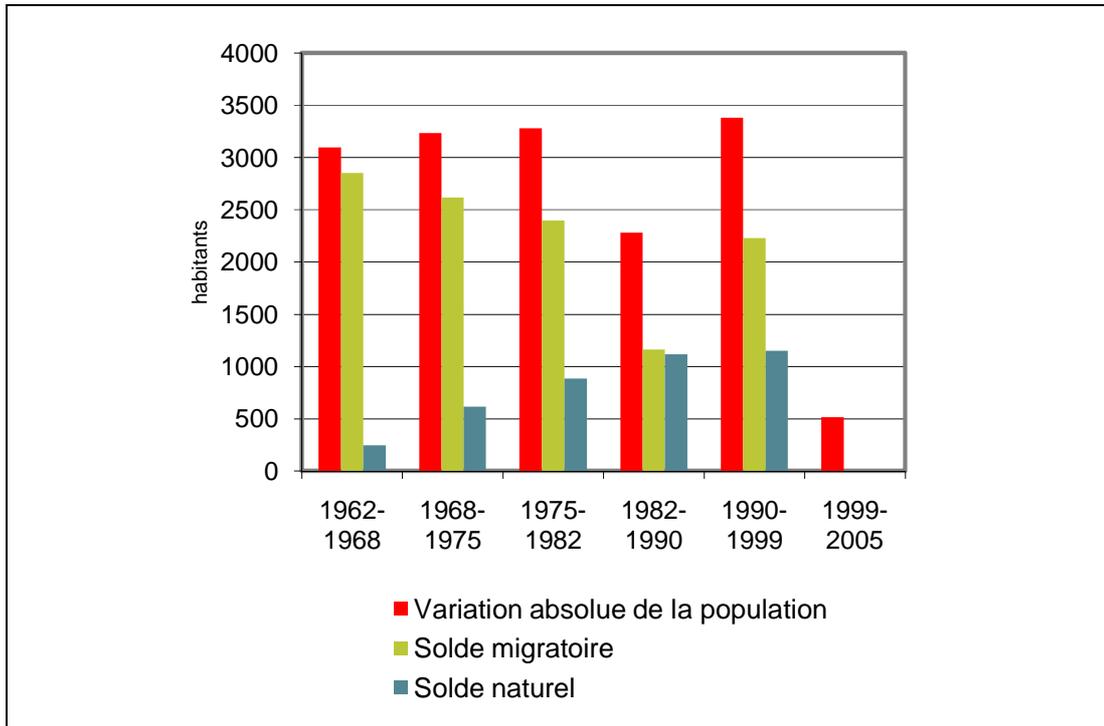
Conséquence du processus de désindustrialisation, de la perte de l'offre d'emplois industriels, les villes industrielles ont subi et parfois subissent encore une hémorragie démographique. A travers l'échantillon étudié, nous pouvons dégager différents types de communes, selon qu'elles ont été capables ou non d'attirer de nouveaux ménages. De cette capacité, peut-on tirer un critère de l'urbanité ou de la non-urbanité des villes industrielles ?

I.2.1.1. Des exceptions : les villes d'industrie de très haute technologie

Le premier type, représenté dans notre échantillon par Blagnac, constitue une exception dans l'évolution nationale des petites et moyennes villes industrielles françaises. En effet, l'économie de la ville liée à l'industrie aéronautique de très haute technologie permet à la population active de trouver un emploi sur place, soit dans l'entreprise principale ou chez l'un des sous-traitants locaux, soit sur des postes induits. Cet essor se poursuit tant que les commandes et la volonté étatique rendent son maintien et conséquemment celui du processus de fabrication nécessaires.

Cette attractivité de la ville s'illustre par un solde migratoire positif, dont la part est importante dans la variation absolue, largement supérieure à celle du solde naturel, et ce, malgré un ralentissement lors de la dernière période intercensitaire.

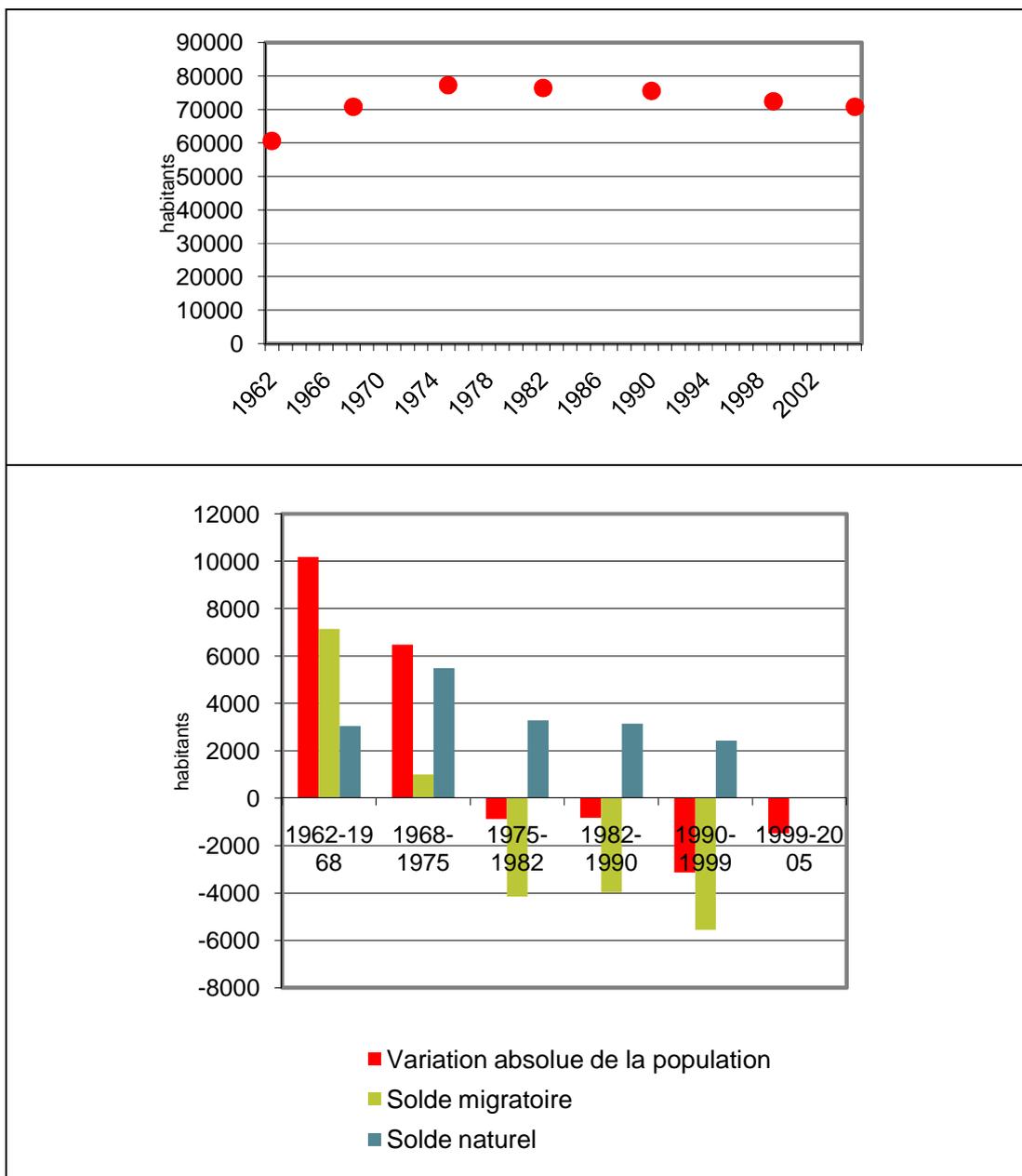




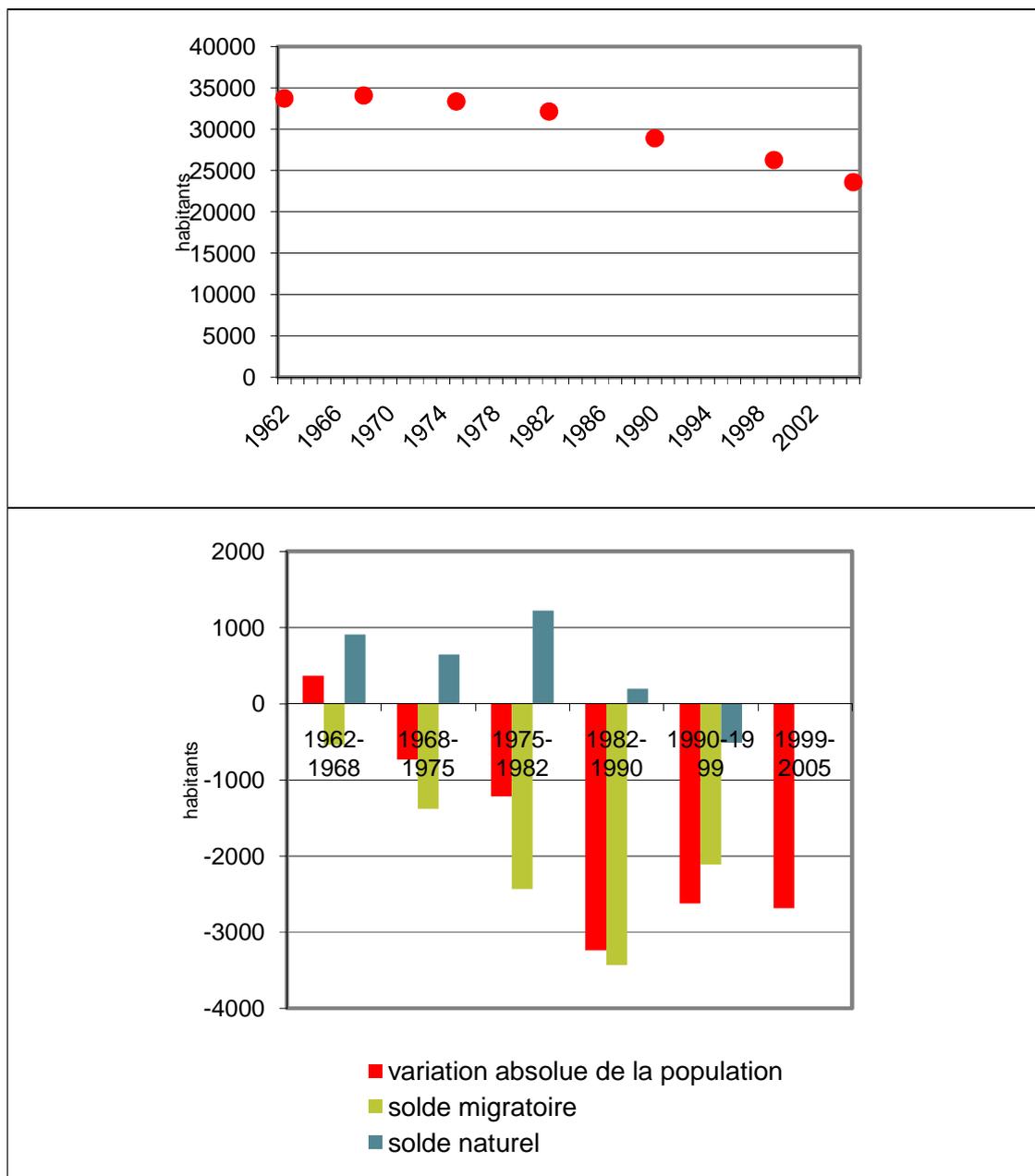
Graphique 10 - Evolution démographique (1962-2002). Blagnac

I.2.1.2. Désindustrialisation et dépeuplement dans les villes de type XIX^e siècle

Dans ce second type de communes, nous regroupons Bourges et Le Creusot qui enregistrent une baisse continue de population : depuis 1975 pour la première, depuis 1968 pour la seconde. Dans cette dernière, le solde migratoire est déjà négatif entre 1962 et 1968 et la situation s'aggrave dans la période intercensitaire 1990-1999 avec un solde naturel négatif. A Bourges, le solde migratoire est négatif à partir de la période 1975-1982. Ces communes sont représentatives des villes usines et des villes qui se sont développées autour d'un seul type d'industrie, notamment les villes d'industrie lourde et ne présentent pas d'attraits à partir de cette industrie déjà installée.



Graphique 11 - Evolution démographique (1962-2002). Bourges

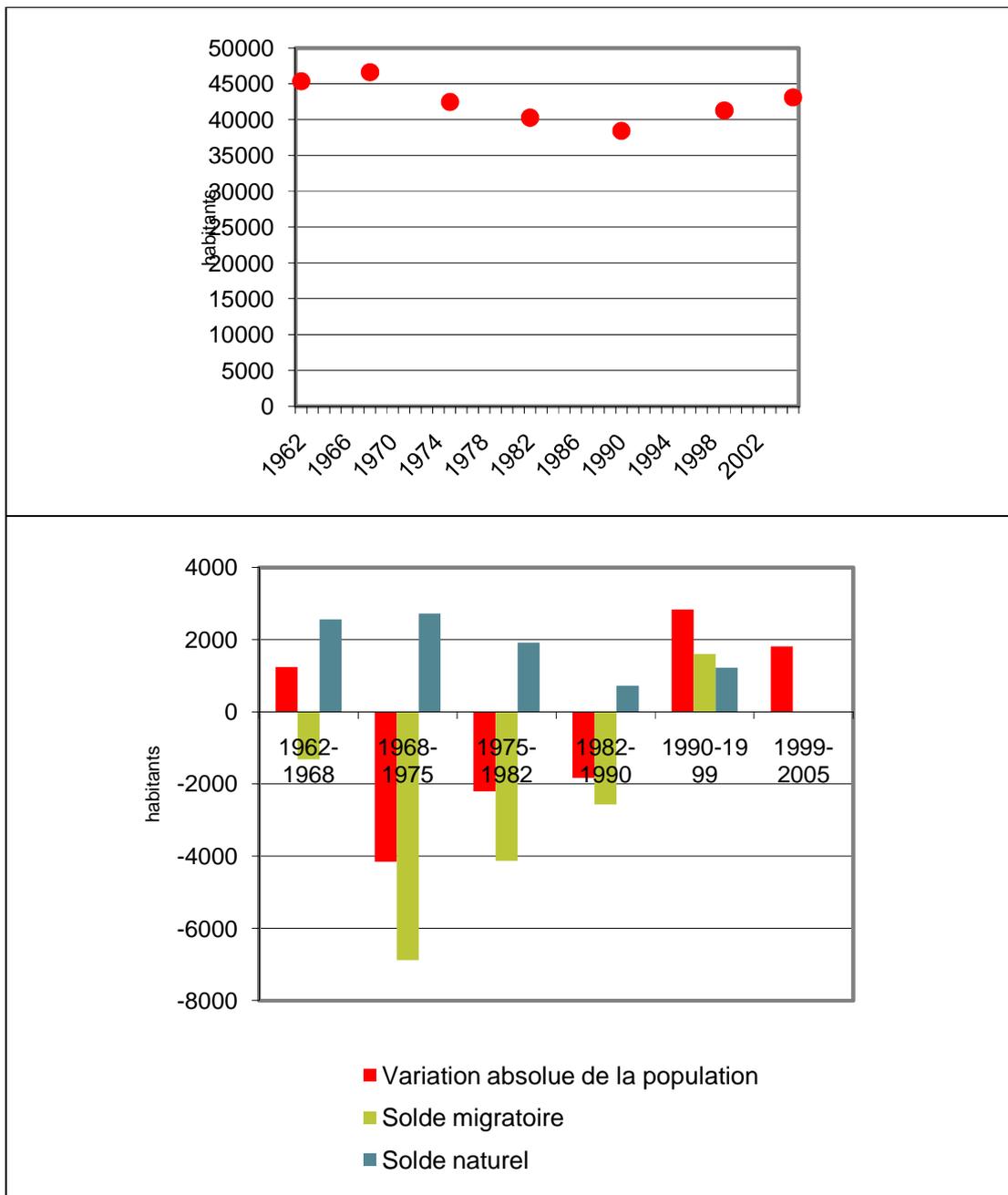


Graphique 12 - Evolution démographique (1962-2002). Le Creusot

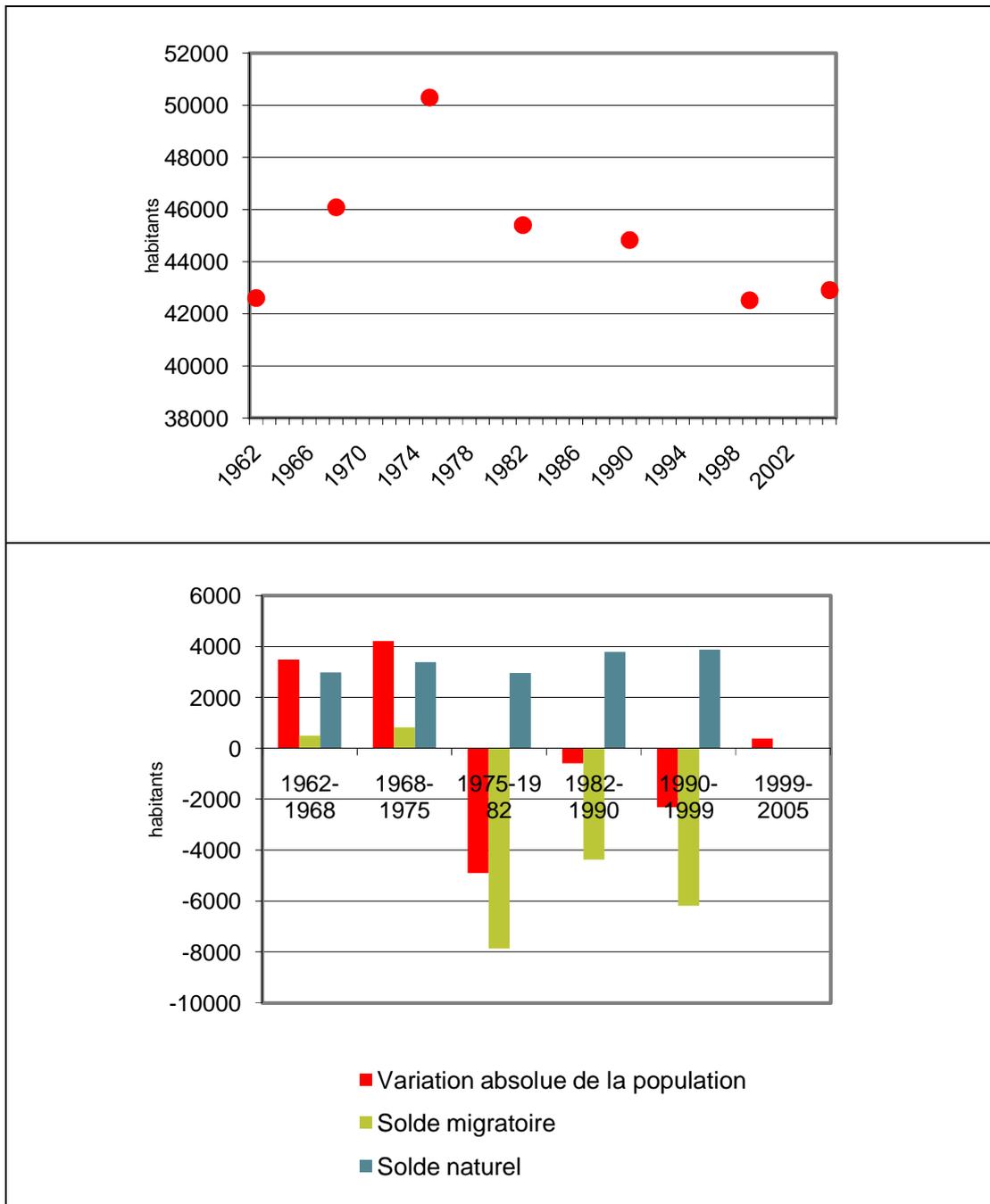
I.2.1.3. Un renouveau pour des communes de multi-activités

Ce troisième type se situe entre les deux précédents. Ce sont des communes qui ont connu un déficit important de population mais qui, entre 1990 et 2005 pour

Valenciennes, à partir de 1999 pour Gennevilliers, regagnent des habitants en variation absolue de population.



Graphique 13 - Evolution démographique (1962-2002). Valenciennes



Graphique 14 - Evolution démographique (1962-2002). Gennevilliers.

On remarque sur ces graphiques, pour les deux villes, un solde naturel resté toujours positif, mais qui ne comblait pas les départs. Ceci est particulièrement visible à Gennevilliers pour la période intercensitaire 1975-1982. Sa situation de proche banlieue parisienne a retardé le phénomène de perte de population et lui avait permis de continuer de croître jusqu'en 1975. Le début de la désindustrialisation à Gennevilliers est daté de 1975 avec une première menace de fermeture de l'usine Chausson, l'un des principaux employeurs de la ville.

Le choix pour la première d'attirer des entreprises tertiaires, pour la seconde de mettre en valeur les atouts de la proximité de Paris et de la présence du Port Autonome de Paris, leur confère une image de ville en mouvement et de régénération. Les conséquences en terme de modification sociologique sont toutefois diverses dans l'un et l'autre cas. Ceci est lié notamment aux différences de choix en matière d'offres de logements dans chacune de ces deux villes.

Ainsi à travers les recensements de population réalisés par l'INSEE depuis 1962 jusqu'à l'évaluation de 2005, on peut établir un constat quasi identique pour quatre des cinq communes (Gennevilliers, Le Creusot, Valenciennes et Bourges) : la population baisse de façon importante jusqu'au recensement de 1990. Par la suite, Valenciennes, puis Gennevilliers ont à nouveau une variation absolue de la population positive. A partir de cette étude de l'évolution démographique de ces cinq communes, on peut considérer trois formes de développement économique.

I.2.2. Désimbrication des espaces et des relations ville/usine

S'intéresser à la ville industrielle ou à la ville-usine, à travers le prisme de notre question : « Peut-on encore la désigner sous ce vocable ? », engage à interroger les relations villes-usines, villes-entreprises, mais aussi à étudier les rapports à la ville de ceux qui font l'entreprise. Depuis l'industrialisation, les relations à la ville se sont

considérablement modifiées. Elles ne sont pas seulement affaire d'imbrication ou non des espaces urbains et usiniers, mais aussi de relation salariat-patronat.

I.2.2.1. Espaces urbains et usiniers : une affaire d'imbrication ?

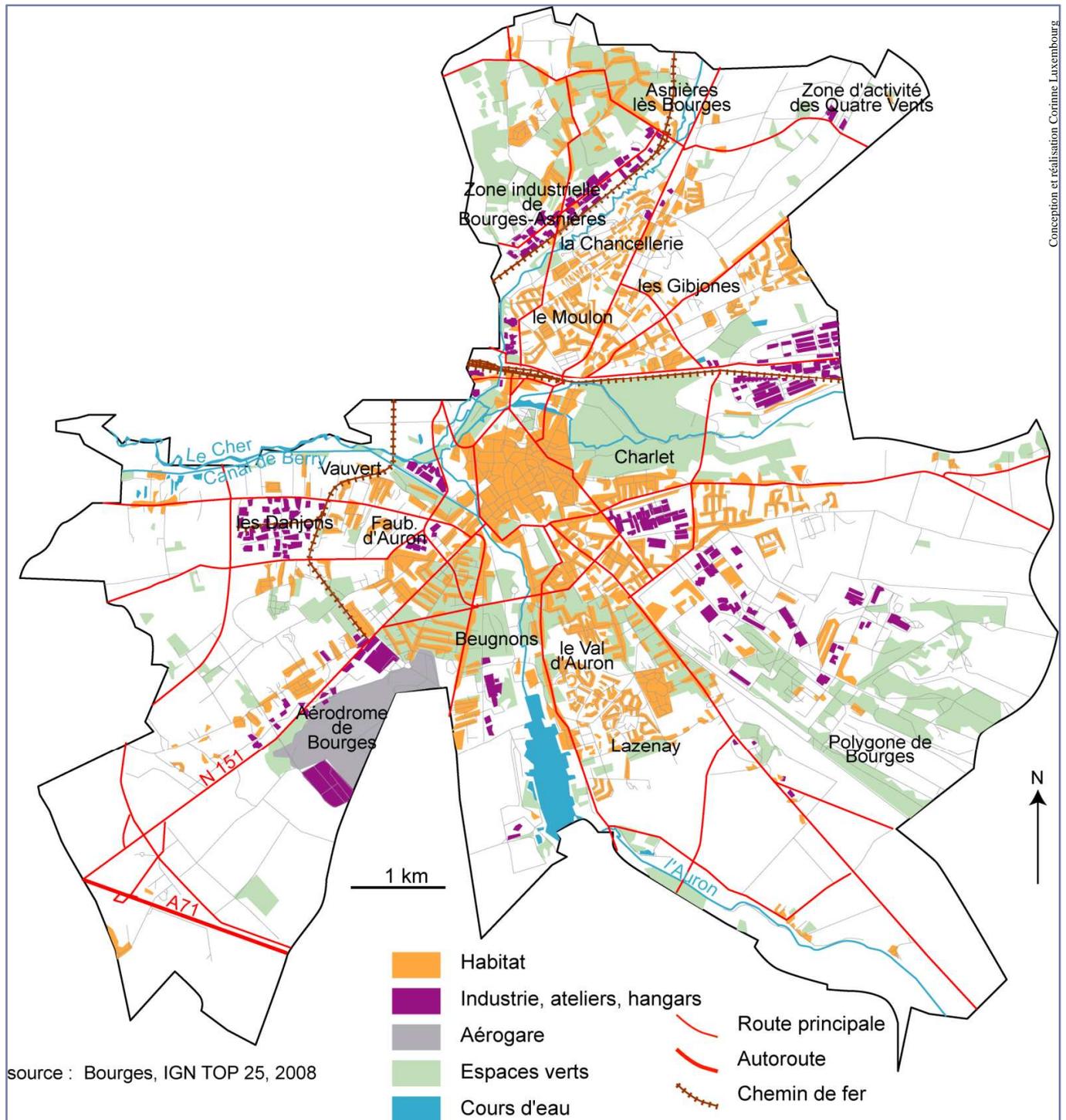
Le tissu urbain des petites et moyennes villes industrielles présente différents aspects selon leur histoire et l'arrivée de l'industrie. Les modèles de base de l'écologie urbaine, notamment à partir du cas de Chicago⁴³, rendent bien compte et mettent en évidence les liens entre industries et quartiers populaires. Les communes que nous avons choisies pour notre étude sont représentatives de ces divers profils. Cette rapide typologie de la plus ou moindre grande imbrication des espaces urbains et usiniers est utile pour appréhender les turbulences fonctionnelles, conséquences de la désindustrialisation, qui ont bouleversé le tissu urbain.

I.2.2.1.1. Industrialisation centrifuge

Ainsi, Bourges et Valenciennes, parce qu'elles ont eu un rôle structurant pour leur région avant l'industrialisation, ont un centre urbain reconnaissable et ont accueilli l'industrie en périphérie. Cette situation a permis de conserver une identité de la ville liée à son centre-ville et une reconversion des friches industrielles en activités tertiaires ou de commerce. Si l'activité industrielle subsiste, elle est marginale et n'a été dans ce cas qu'une parenthèse dans l'histoire économique des villes. Toutefois, le caractère de cette activité, quasi unique ou bien diversifiée, oblige à différencier les solutions possibles apportées aux problèmes posés.

⁴³ W. Burgers, en 1925 à partir de Chicago, H. Hoyt en 1939 à partir de plusieurs villes américaines.

Partie I. De Prométhée à Hermès :
 La fin des villes moyennes à vocation industrielle ?

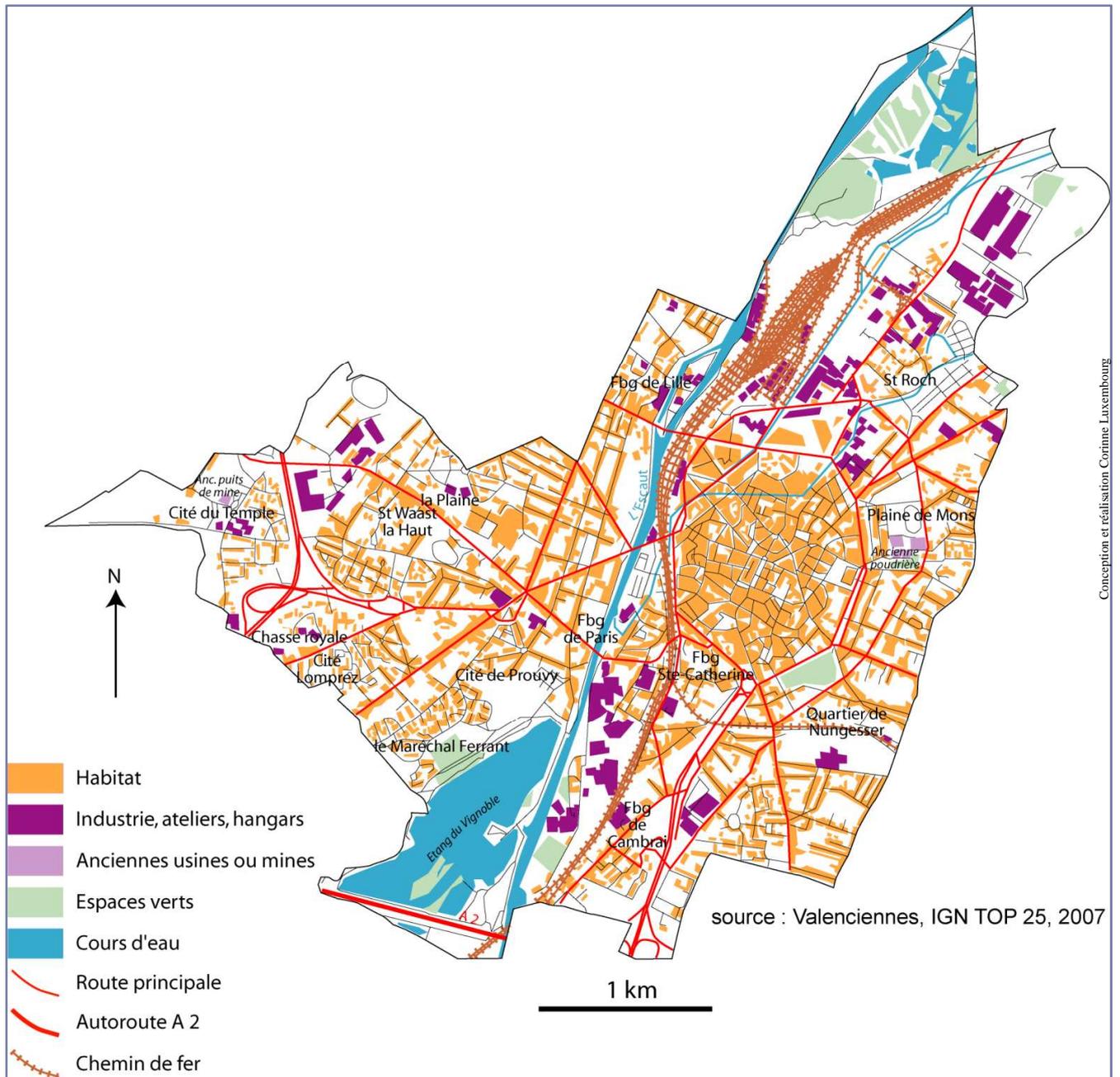


Carte 4 - Bâti industriel et habitat. Bourges

Le bâti industriel se trouve à Valenciennes comme à Bourges principalement le long des axes de transport les plus importants : chemin de fer ou voies fluviales. Pour l'une et l'autre, il n'y a pas de réelle imbrication, l'espace usinier s'étant constitué en périphérie et de façon postérieure à l'espace urbain. D'autre part, la spécificité de l'industrie d'armement berruyère a conditionné pour des raisons de sécurité l'installation en périphérie. On repère ainsi de même, la place prise par le polygone de tir qui peut être assimilé à de l'espace industriel puisqu'il y est directement lié. Ces mesures sont programmées dès le plan d'aménagement de la ville de 1932.

Valenciennes présente, nous l'avons dit, la même configuration périphérique. On remarque toutefois l'importance de l'axe ferré dans la présence encore actuelle des établissements industriels et des bâtiments d'ateliers, des hangars, notamment près du centre de tri.

Partie I. De Prométhée à Hermès :
 La fin des villes moyennes à vocation industrielle ?



Carte 5 - Bâti industriel et habitat. Valenciennes

Cette structure se marque aussi par une exclusion de la population civile de certains axes. Le Creusot illustre cette catégorie, représentative des villes-usines ou villes minières comme ont pu l'être réciproquement Bataville en Moselle ou Decazeville en Aveyron. Dans ce cas, l'ensemble des quartiers vit de façon très dépendante à l'entreprise centrale. Le rythme de la ville est alors marqué par celui de l'usine et par la vie économique de celle-ci.

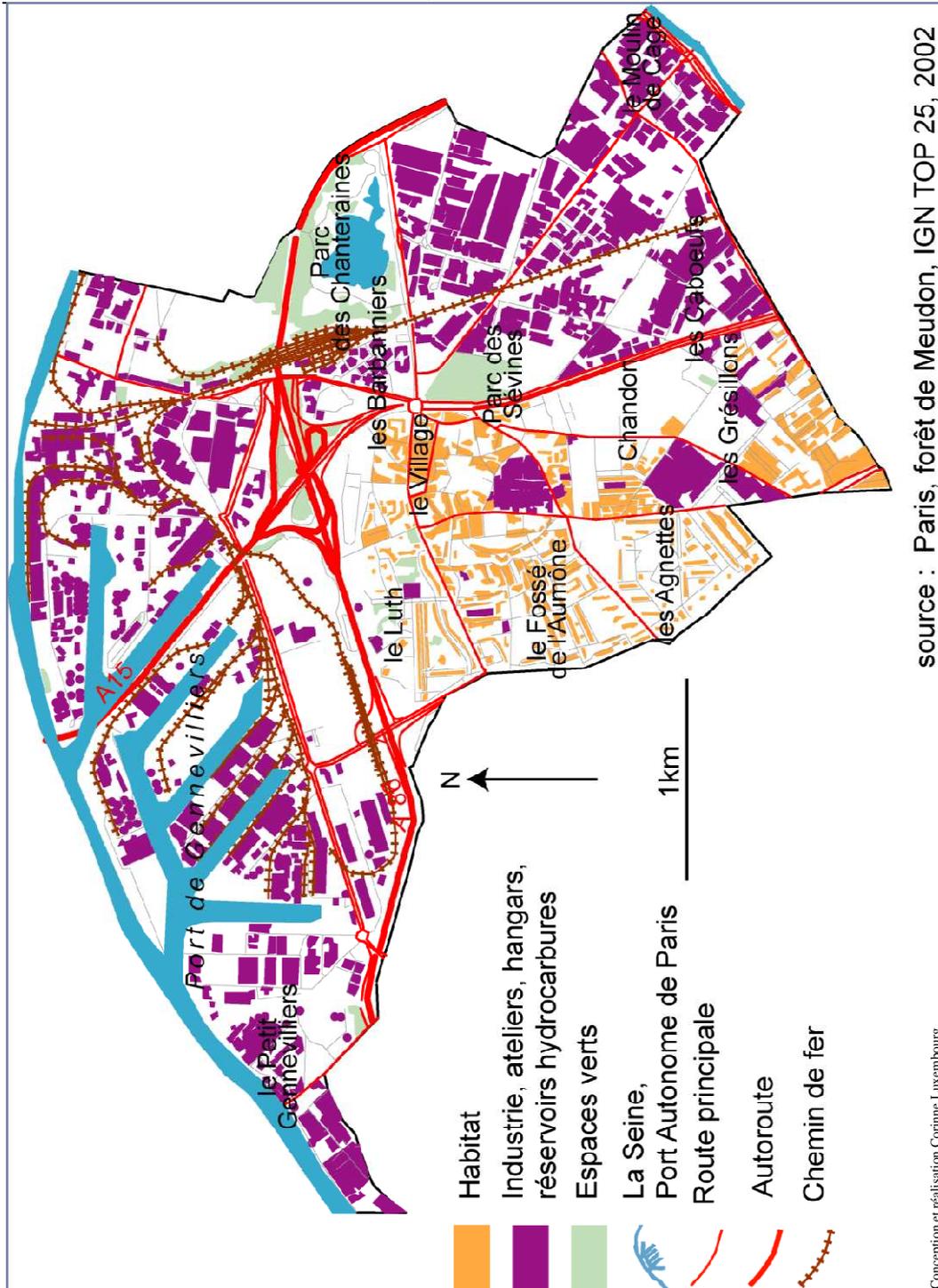
C'est dans cette situation de plus grande dépendance aux établissements de production que se pose avec le plus d'acuité la question de la pérennité urbaine. Bataville fermant en 2005 la porte des dernières activités liées à la chaussure n'héberge plus alors que 350 habitants. Comme ces villes-usines, Le Creusot vit isolé, en quasi autarcie. C'est dans ce cas aussi que le degré d'imbrication est le plus élevé.

1.2.2.1.3. Industrialisation planifiée

Enfin la situation intermédiaire est celle du zonage des fonctions de la ville. Celui-ci peut être le résultat d'une volonté politique. C'est le cas de Gennevilliers, dont le territoire est réparti en trois zones de surface égale entre le Port Autonome de Paris, la zone industrielle et la zone d'habitat. C'est le résultat du schéma d'aménagement municipal de 1947, qui entre dans le contexte du besoin de relogement rapide de l'immédiat après-guerre mais aussi de la Charte d'Athènes instituant un urbanisme zoné.

Toutefois, si les entreprises bénéficient ainsi de la présence du grand axe de transport qu'est la Seine, leur présence sur le Port Autonome n'est pas forcément conditionnée à celui-ci. Ainsi l'entreprise Isochem⁴⁴ n'utilise que très rarement la voie fluviale pour s'approvisionner ou livrer sa production.

⁴⁴ Isochem Gennevilliers est une entreprise de chimie fine pour la fabrication de médicaments. Entretien du 4 décembre 2005.

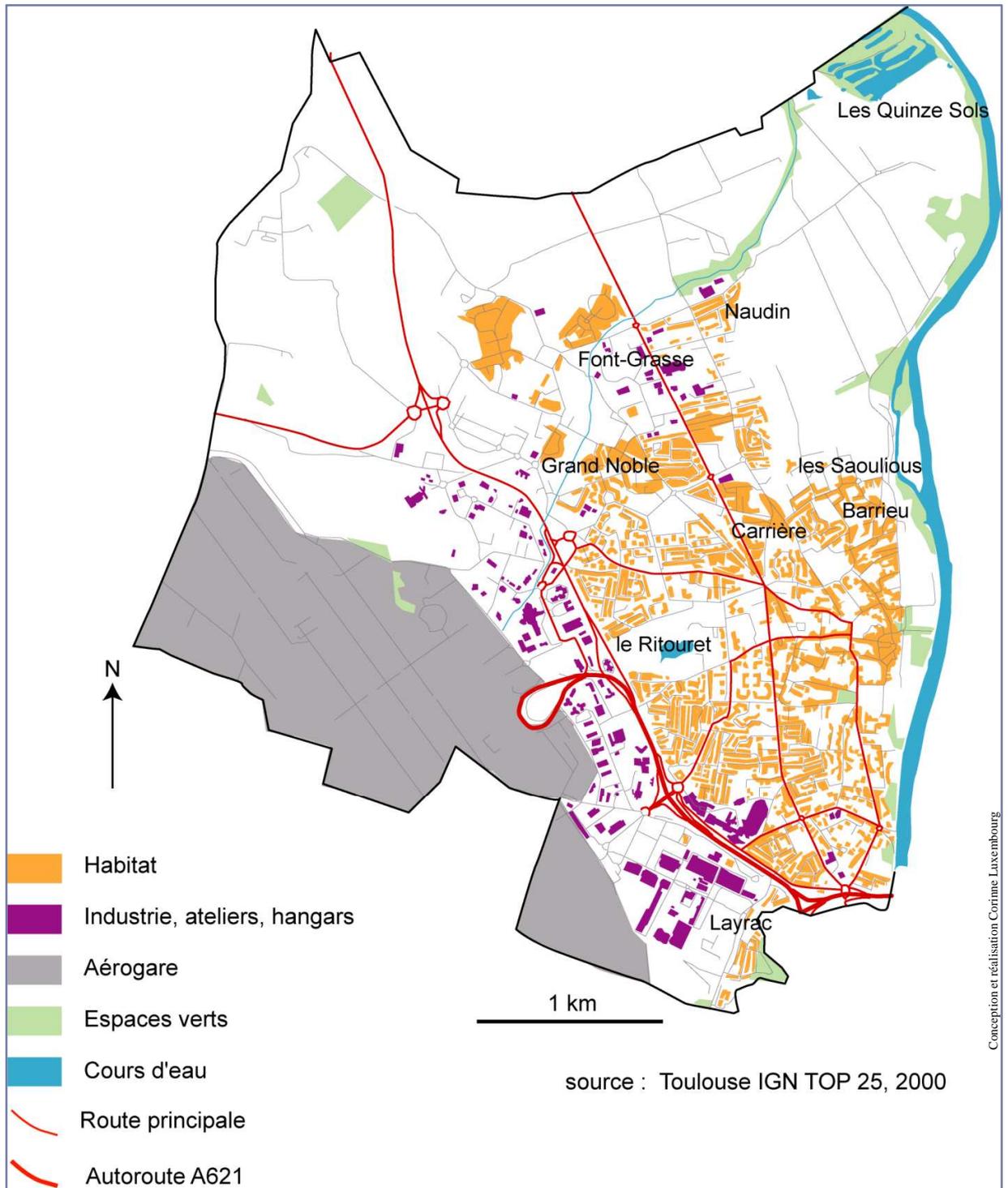


Carte 7 - Bâti industriel et habitat. Gennevilliers

Le zonage que l'on remarque à Blagnac est, quant à lui, plus récent. Il résulte pour l'essentiel d'une croissance de la ville par ZAC successives et oriente la ville dans son ensemble vers la quasi mono-industrie aéronautique, joignant à la fois la fragilité que l'on a pu observer pour les villes-usines de mono-industrie et une forme de zonage issu d'une politique nationale volontariste, liée à l'installation de l'industrie aéronautique au plus loin de la frontière franco-allemande. Ces situations ne présentent qu'une faible imbrication de l'espace usinier dans le tissu urbain. Dans le cas de Gennevilliers, cela ne concerne que les plus anciens établissements de production comme Le Carbone Lorraine ou la SECAN. L'espace occupé par ETG Chausson est progressivement libéré pour être réaffecté à d'autres fonctions entre 2007 et 2008.

Pour Blagnac, le zonage est plus net encore, aucune entreprise industrielle n'est ainsi intégrée dans le tissu urbain.

Partie I. De Prométhée à Hermès :
La fin des villes moyennes à vocation industrielle ?



Carte 8 - Bâti industriel et habitat. Blagnac.

Selon ces différentes situations de plus ou moins grande imbrication, les réactions au processus de désindustrialisation et les possibilités de réaffectation des éventuelles friches sont variables. De même, le rapport ville usine est lui aussi différent selon qu'il s'agit du centre ou de la périphérie de la commune, selon qu'il y a une plus ou moins grande dépendance et enfin selon qu'il y a plus ou moins grande interaction entre les différentes entreprises. Dans ce cadre aussi, la mondialisation des entreprises bouleverse considérablement les données.

I.2.2.2. Mutations des relations ville-usine

Les relations entre la ville et les espaces de production se sont profondément modifiées. La chute de l'emploi industriel et les fermetures d'usines remettent en cause les équilibres économiques et sociaux existant jusqu'alors. Cela se traduit, nous l'avons vu, par une baisse démographique et par une modification du statut des emplois. Par ailleurs, le tissu urbain en est lui aussi le reflet. Le départ des industries a laissé la place à des friches ou des dents creuses, qui nécessitent parfois des travaux de dépollution importants⁴⁵ avant leur réaffectation et leur requalification. La géographie des relations entre l'espace urbain et l'espace usinier se modifie à mesure que les conséquences de l'internationalisation des entreprises s'impriment dans la ville et dans l'espace vécu de cette ville par les différentes catégories socioprofessionnelles. Ainsi en est-il plus particulièrement des rapports des salariés et des dirigeants des entreprises, se distendant, passant d'une communauté de vie professionnelle dans la même ville à la distanciation des responsables d'entreprises en une autre ville voire un autre pays. Cette distance crée alors une situation d'inaccessibilité physique des dirigeants et un vécu différent de la ville et de ses ressources.

⁴⁵ La Loi Barnier de 1993 impose au dernier occupant d'assumer les coûts de dépollution. Il reste pourtant le problème posé par les sites dits « orphelins » dont les derniers exploitants sont insaisissables ou insolvables.

I.2.2.2.1. Distanciation des rapports salariat-patronat et des rapports ville-entreprise

Jusqu'aux premières délocalisations nationales, sinon le patron du moins un directeur logeait en ville permettant un affrontement direct, mais aussi des négociations plus riches entre les deux parties. Ainsi ce fut le cas au Creusot du temps des Schneider, ou à Bourges pour les usines Mazières par exemple. Ceci d'autant plus que le patron pouvait ajouter aux prérogatives de la vie professionnelle, celles d'être propriétaire des logements. La mondialisation, l'internationalisation des entreprises a introduit dans ces rapports une distanciation physique et donc psychologique entre salariat et direction.

Ainsi, la ville n'est plus le lieu des revendications et de la colère contre une direction, mais le lieu de rencontre d'une autorité locale à qui l'on demande une prise de position, une intervention. Cette défense des salariés dans le conflit ne constitue cependant pas la règle. Elle peut toutefois se faire avec force comme cela a pu être le cas, par exemple, dans les années 1970, lors du premier plan de licenciements chez Chausson⁴⁶ Gennevilliers, avec une démonstration physique des élus ou des interventions dans la presse, comme a pu le faire plus récemment R. Muzeau⁴⁷ lors de la fermeture d'une partie du site de production d'Aubert & Duval. Dans ce cas la relation ville-entreprise est devenue quasiment inexistante.

Aubert et Duval

« Roland Muzeau, premier adjoint au Maire, notamment en charge du développement économique et de l'action pour l'emploi a

⁴⁶ En juin 1975, Lucien Lanternier, maire de Gennevilliers et Jacqueline Frenay, maire-adjointe s'asseyèrent sur la chaussée de l'avenue Gabriel Péri pour empêcher la sortie des outils de presse de l'usine. Massera, B., Grason, D., *Chausson : une dignité ouvrière*, Paris, Editions Syllepse, coll. Le Présent Avenir, 2004, 379 p.

⁴⁷ Roland Muzeau est alors premier adjoint au maire et sénateur.

demandé à rencontrer M. Iweins, le directeur de la société Aubert & Duval. Dans un courrier qu'il lui adressait fin septembre, le sénateur Roland Muzeau s'étonne : « La presse, ainsi que les salariés d'Aubert & Duval m'informent de la décision de vente de 31 000 m² de locaux à Gennevilliers. Il m'est indiqué également que quarante emplois seraient supprimés par un nouveau plan social. Il est regrettable que la Ville n'ait jamais été informée ni consultée sur un tel projet. Vous mesurez pourtant la situation très difficile de maintien d'emplois dans la Boucle de la Seine, situation qui s'aggrave avec votre décision. » *Une décision d'autant plus surprenante que, dans son Plan local d'urbanisme, la Ville avait intégré la possibilité d'un développement d'Aubert & Duval. »*

Texte 1 - Article de Gennevilliers Magazine. Novembre 2006.

L'espace interface entre la fonction exécutive et la fonction décisionnelle n'est plus compris dans les murs de la ville. Il est à l'extérieur et tend à être de plus en plus virtuel. Pierre Veltz parle d'un processus de « déliaison entre le territoire et l'industrie »⁴⁸ qui s'est amorcé dès la période des Trente Glorieuses comme une phase suivant l'époque du paternalisme.

Cela se matérialise par une mobilité croissante des entreprises que nous avons précédemment évoquée à propos des délocalisations. Il s'agit à la fois d'une accentuation des logiques de désengagement vis à vis du territoire et d'une logique de constitution des réseaux industriels, notamment en ce qui concerne la centralisation des politiques d'achat dans les firmes. Les coûts de transport ayant longtemps diminué, ils ne constituent plus un paramètre de premier ordre par rapport aux avantages de la centralisation des achats, et ce, sur de longues distances. Cette déliaison peut être illustrée en de nombreux lieux où une entreprise peut être

⁴⁸ Veltz, P., « Les territoires de l'industrie : sites et réseaux », in *Actes du colloque « Y a-t-il une architecture industrielle contemporaine ? »* Institut Claude-Nicolas Ledoux, Saline royale d'Arc-et-Senans, 6 et 7 mai 1999, pp. 119-122.

délocalisée, fermée sans aucun lien avec la localité et les salariés : ainsi la décision, en 2005, de la direction de la société Honeywell Aftermarket Europe située aux Etats-Unis, de délocaliser la plate-forme du port de Gennevilliers à Beauvais. Cette entreprise avait déjà vu fondre ses effectifs de 110 salariés en 2002 à 39 en 2005. La décision ne prend donc apparemment pas en compte le territoire urbain, mais relève d'une seule stratégie de regroupement de sites et d'économies en termes de transports et de stockage. Ce processus de déliaison, voire de déterritorialisation des services de décision des entreprises et du territoire d'implantation a été poussé à son paroxysme avec le cas de Metaleurop à Noyelles-Godault⁴⁹.

Ainsi, quel que soit l'exemple étudié, les nouvelles logiques mises en œuvre aboutissent de façon systématique à une rupture des liens géographiques entre les sites, leurs sous-traitants et les fournisseurs et, conséquemment, entre les lieux décisionnels et les salariés. Le départ progressif de l'industrie pour diverses raisons (délocalisation, suppression d'un débouché pour la production, etc.) a donc engendré une modification sensible du tissu socio-urbain, tant d'un point de vue économique que du rapport à la ville et l'usage de la ville par les acteurs de l'industrie.

Reste toutefois que ces entreprises ne se développent pas « hors-sol ». Ce désengagement vis-à-vis du territoire traduit l'évolution des éléments pris en compte pour l'implantation d'unités de production dans le cadre de la décomposition internationale du processus productif, les réseaux pèsent aujourd'hui plus de poids que les territoires eux-mêmes dans la prise de décision. Il s'agit bien d'un passage à une géographie de la communication et de l'information, utilisant ces mêmes réseaux.

⁴⁹ En mars 2003, la restructuration de Metaleurop aboutit à la liquidation de sa filiale Metaleurop Nord qui exploite une fonderie à Noyelles Godault. Pour les salariés, les dépenses ont été volontairement augmentées pour permettre une délocalisation plus rapide et plus facile. Les acteurs publics locaux comme les salariés ont été mis devant le fait accompli.

I.2.2.2.2. Relégation des espaces industriels : exurbanisation.

D'autres logiques aboutissent elles aussi à une rupture des liens entre l'unité de production et son territoire d'implantation : problèmes économiques mais aussi de sécurité et de prévention.

Les capacités d'agrandissement, l'accessibilité pour les transporteurs sont souvent déficientes pour les entreprises dans le tissu urbain, ce qui entraîne leur déménagement ou leur aménagement en périphérie des villes, à proximité des échangeurs autoroutiers ou des voies de chemin de fer.

Toutefois, ces éléments ne sont pas l'unique dimension de la situation des établissements. L'usine est de plus en plus ressentie, notamment depuis la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse le 21 septembre 2001, comme porteuse de dangers immédiats ou à retardement, posant notamment le problème de la pollution et, à long terme, de l'éventuelle possibilité de réutiliser le sol à des usages qui ne soient pas obligatoirement industriels.

La législation sur le risque industriel et technologique avec, en dernier lieu, la loi du 30 juillet 2003, en prévoyant un plan de prévention des risques technologiques, un zonage, des périmètres de sécurité, participe au processus d'éloignement des établissements industriels du centre-ville.

L'éloignement de ces établissements peut aussi être du fait des acteurs industriels eux-mêmes. Ainsi, le 1^{er} avril 2008, Sanofi-Aventis a présenté un plan de reconversion du site de production de médicaments implanté à Vitry-sur-Seine, à proximité de zones d'habitations. Cette usine, classée Seveso II avait connu précédemment des problèmes liés à ses activités et à un défaut de mise aux normes des installations entraînant des rejets de produits toxiques dans le réseau d'évacuation des eaux usées en fin d'année 2007. Il a alors été question du déménagement de la production d'antibiotiques et de vaccins pour les remplacer par un centre de biotechnologies. Ce plan de reconversion doit se traduire sur quatre ans par la

suppression « d'environ la moitié » des 661 emplois du site⁵⁰. L'impact de cette décision est donc multiple. D'un point de vue économique, il s'agit d'une perte d'importance de l'activité chimique et du nombre d'emplois au lieu de travail. D'un point de vue environnemental c'est le risque qui est ainsi éloigné.

I.2.2.3. Isolement et urbanité

On voit donc, conséquence du processus de désindustrialisation, la désimbrication physique et immatérielle des espaces urbains et des espaces usiniers. Cela s'ajoute aux premiers constats dont nous avons fait état précédemment : chute de l'emploi industriel et tertiarisation quand cela est possible, variation absolue de la population et solde migratoire négatifs. L'ensemble de ces éléments permet d'insister sur la variation du caractère urbain de ces villes dès lors que ce qui compose majoritairement leur économie disparaît.

Concrètement, nous étudierons à trois échelles différentes le degré d'isolement, pris comme le contraire du degré d'urbanité.

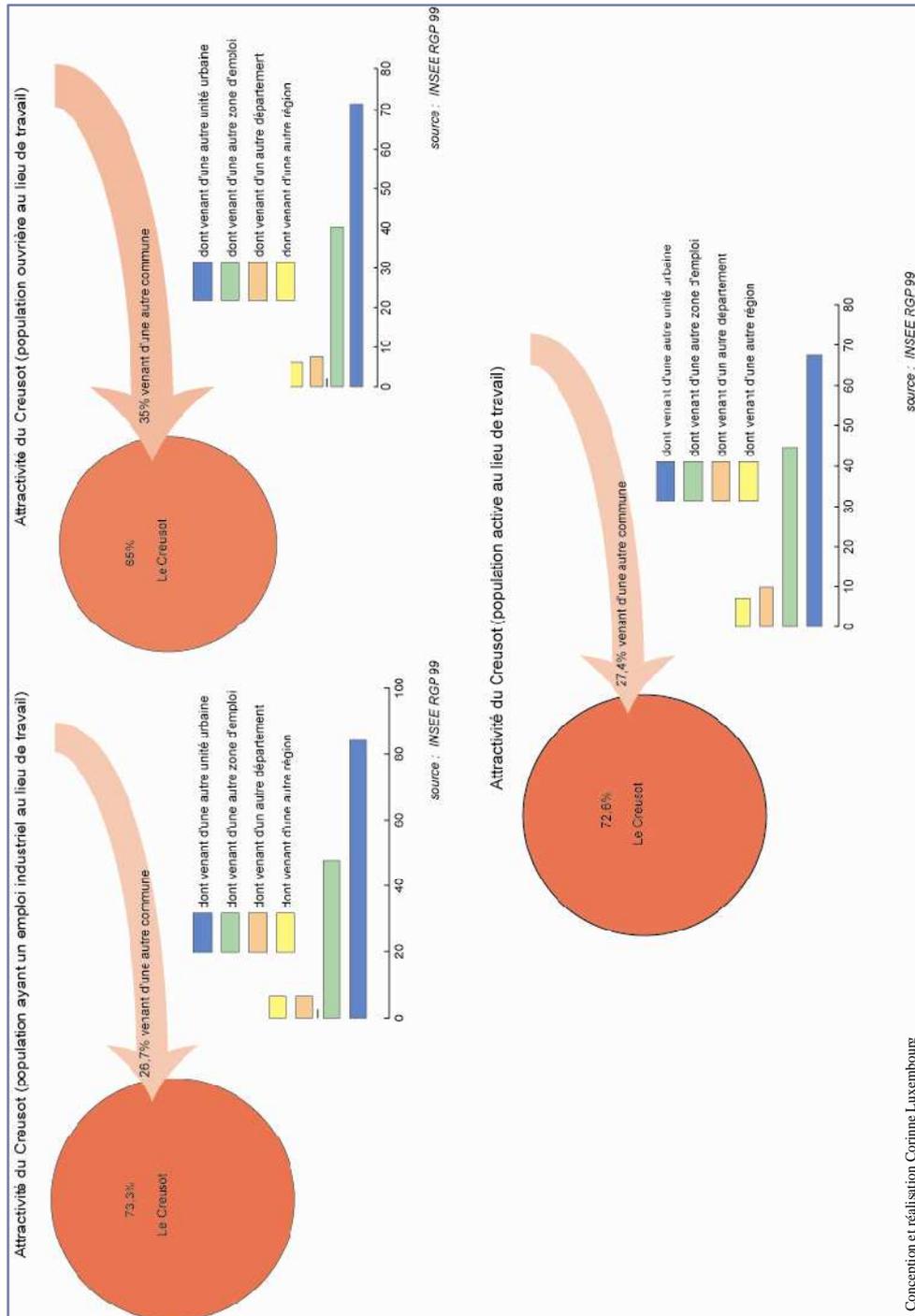
I.2.2.3.1. Degré d'Isolement des villes

Pour se rendre compte du degré d'isolement des villes, nous avons établi différents critères. En premier lieu, celui de l'attractivité pour la population active. Celle-ci est abordée, tout d'abord, dans son ensemble, puis détaillée comme population ayant un emploi industriel au lieu de travail et comme population ouvrière recensée au lieu de travail. Ainsi, moins la flèche représentant la population active issue d'une autre commune est importante, moins la commune étudiée est attractive et peut alors être considérée comme isolée. Le Creusot présente ce profil pour l'ensemble de sa population active, industrielle et ouvrière, où la plus grande

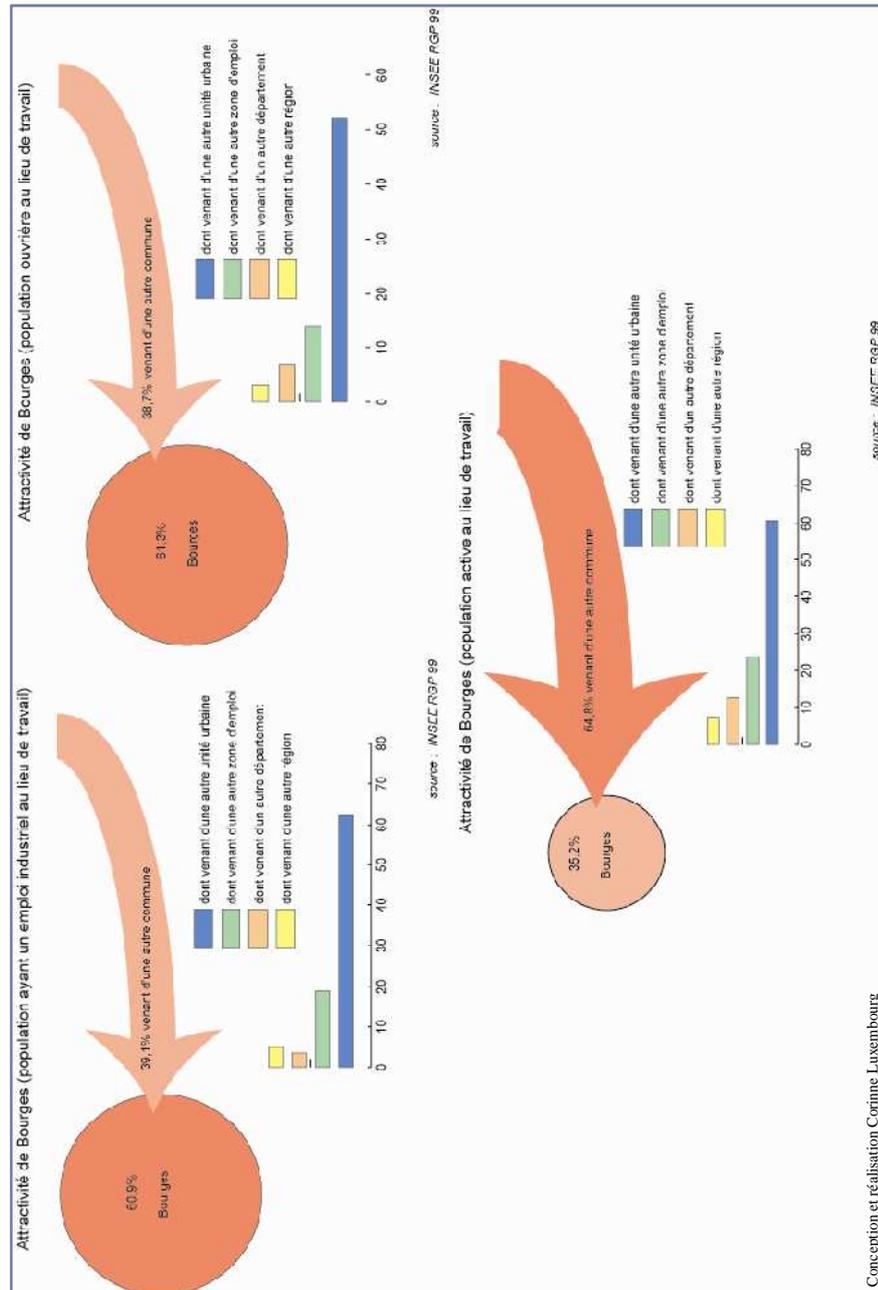
⁵⁰ Articles du *Monde* du 1^{er} avril 2008, de *Libération* et du *Parisien* du 2 avril 2008.

proportion venant de l'extérieur de la commune est issue prioritairement d'une aire urbaine ou d'une zone d'emploi voisine.

Graphique 15 - Attractivité du Creusot.

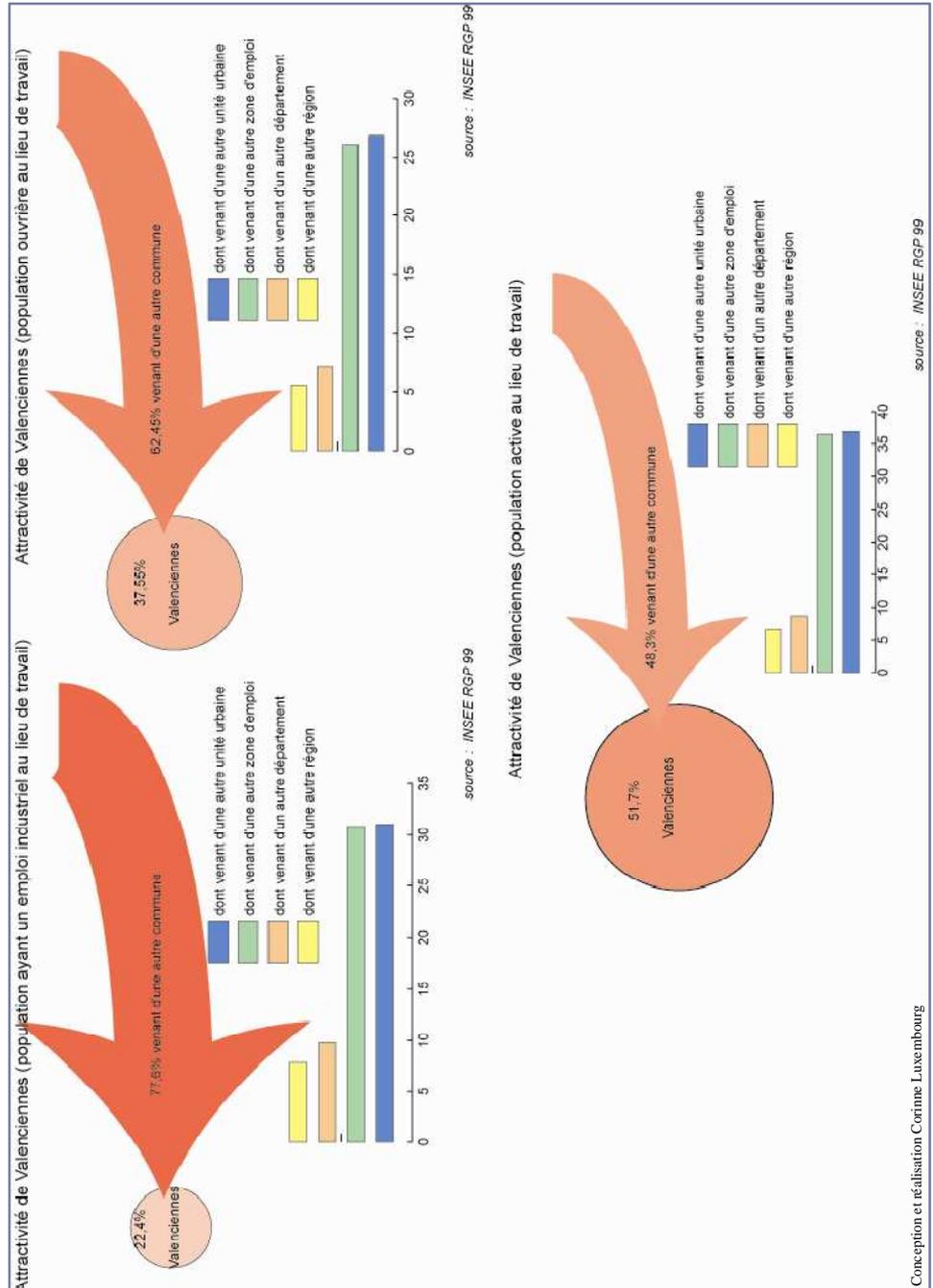


Ce constat peut s'établir aussi concernant la population active berruyère ayant un emploi industriel ou étant ouvrière à Bourges. Pour l'ensemble de la population active, la ville est plus attractive, puisque la majorité des salariés vient d'une autre commune.



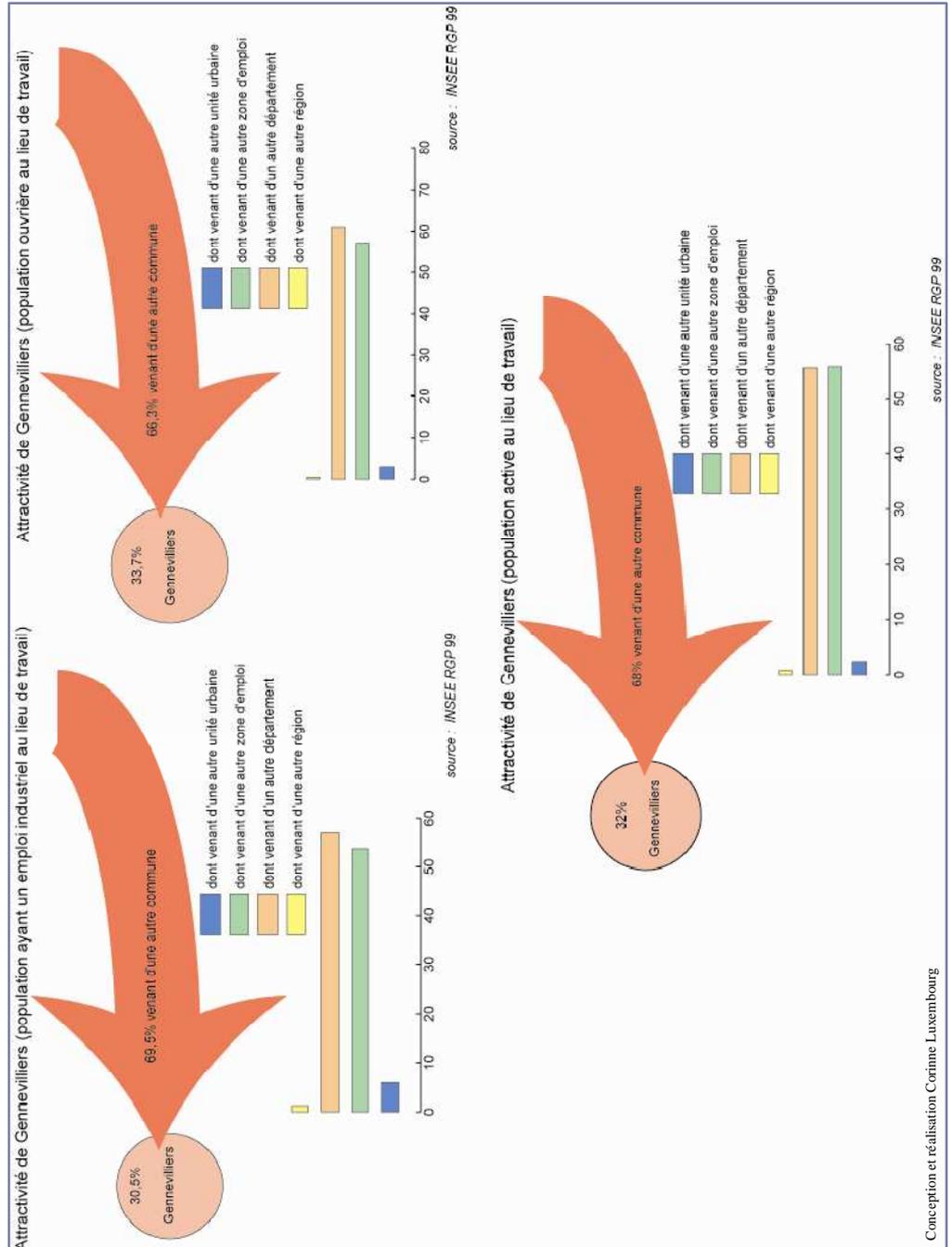
Graphique 16 - Attractivité de Bourges

Le profil de Bourges est le négatif de celui de Valenciennes où la population active est majoritairement valenciennoise, mais ne l'est pas sur les deux types détaillés.



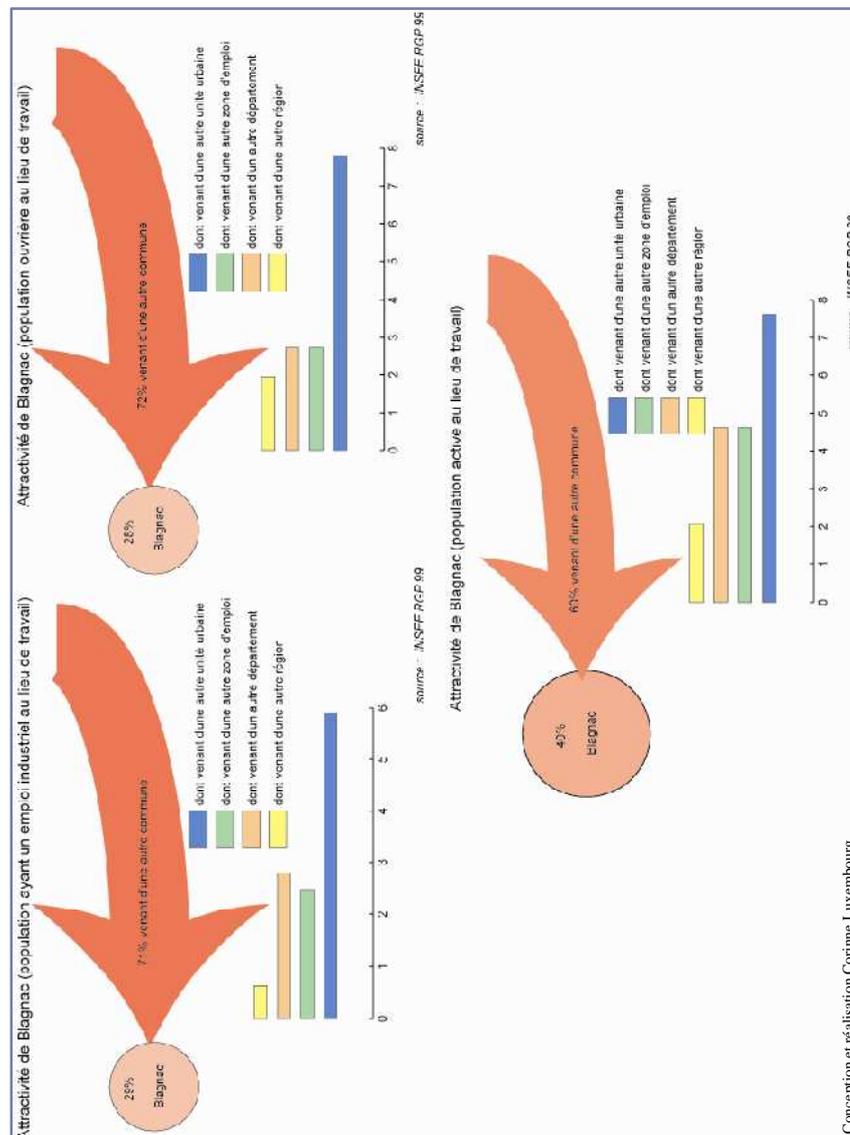
Graphique 17 - Attractivité de Valenciennes

Enfin Gennevilliers et Blagnac peuvent être considérées comme les villes les moins isolées selon ce critère puisqu'elles attirent majoritairement des populations actives d'autres communes.



Graphique 18 - Attractivité de Gennevilliers

Deux explications peuvent être apportées. La première tient dans la situation de villes de périphérie d'une grande métropole, parisienne pour la première, toulousaine pour la seconde, mais constitutives l'une et l'autre d'un tissu urbain ininterrompu et favorisé par les différents types de transports en commun. La seconde s'illustre par un certain dynamisme économique, lié à l'industrie aéronautique pour Blagnac, à la présence du Port Autonome de Paris et à son développement pour Gennevilliers.



Graphique 19 - Attractivité de Blagnac.

De ce premier critère, on peut rapprocher le manque d'attractivité de population active ayant un emploi industriel au lieu de travail ou de population active ouvrière à la plus ou moins grande diversité de production existant ou survivant dans chacune des communes. De façon schématique, on peut estimer que moins une ville a diversifié ses activités, moins elle est attractive, et plus elle se referme. Nous avons déjà évoqué les exemples de Bataville ou de Decazeville qui se sont peu à peu dépeuplées. Le Creusot en est, dans une moindre mesure, une autre illustration.

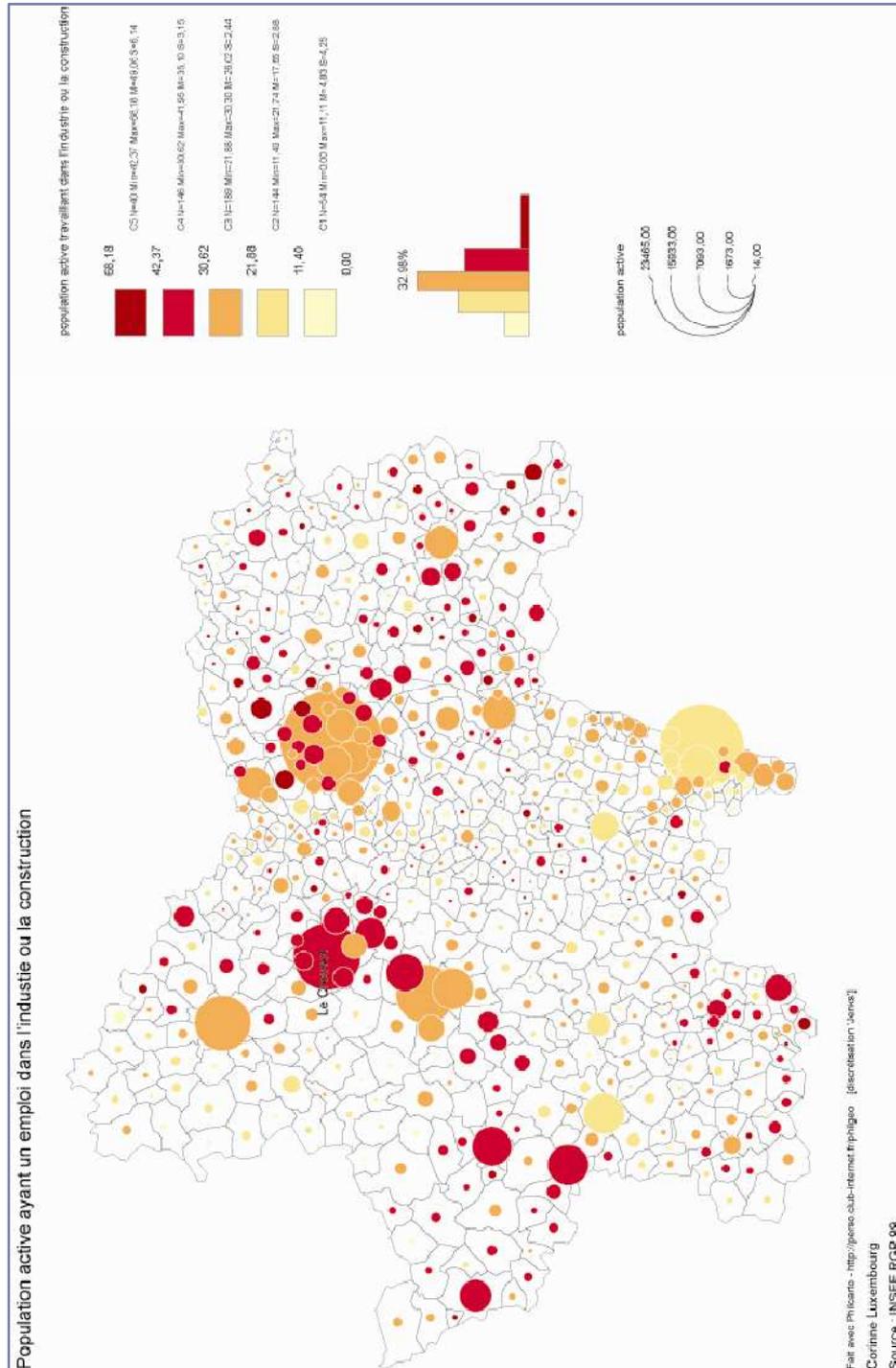
A plus petite échelle, on constate de façon équivalente le degré d'isolement des communes de notre échantillon dans leur département respectif.

1.2.2.3.2. Degré d'isolement régional

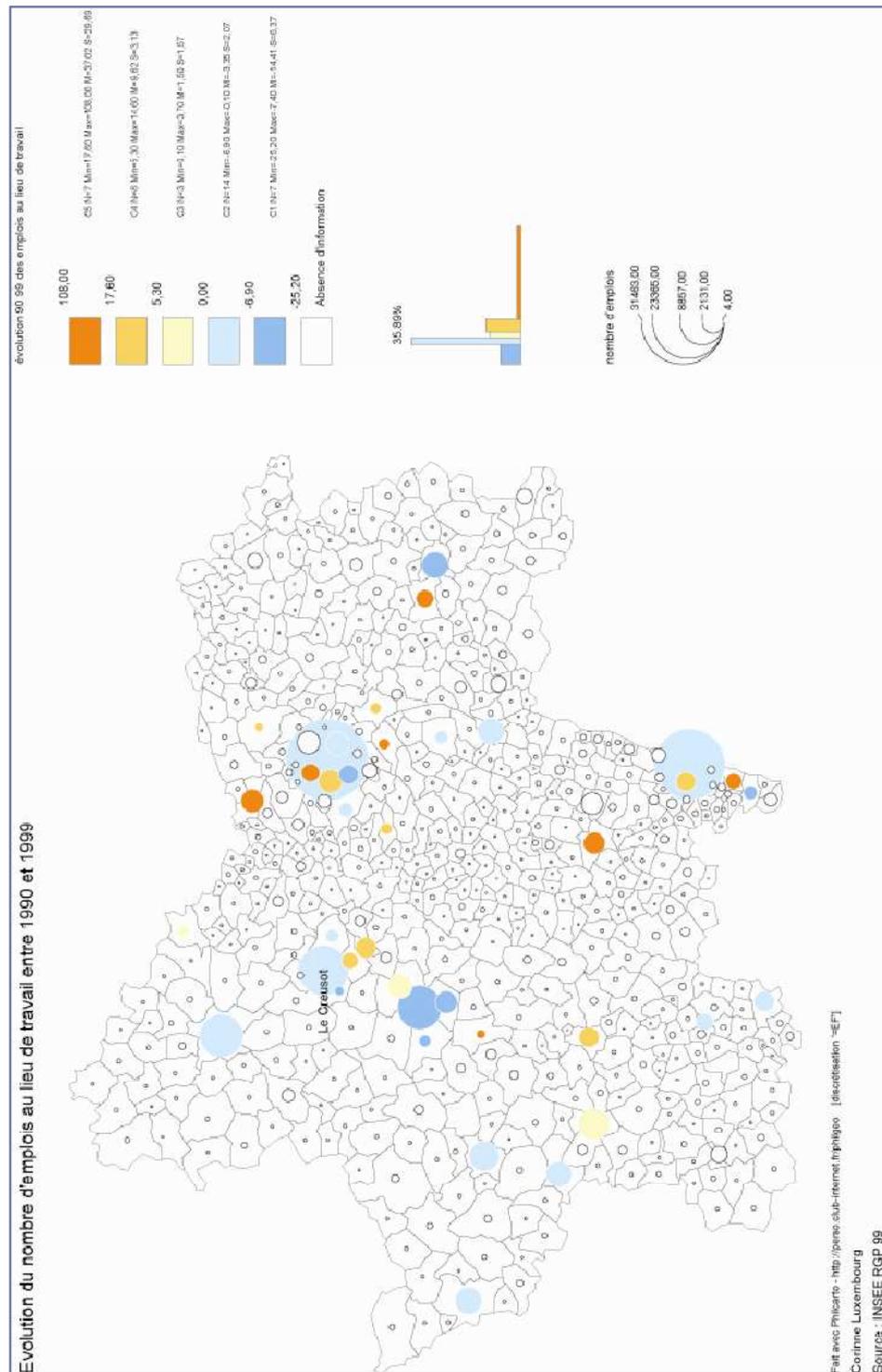
Nous avons utilisé l'échelon départemental pour élargir notre champ de vision. Celui-ci n'est pas tout à fait satisfaisant pour une comparaison en raison des nombreuses disparités en terme de nombre de communes, ou de nombre d'habitants. Toutefois, il nous permet de visualiser les isolements physiques liés au site et à la situation des communes ou des isolements de fonction, notamment en terme d'activité économique prépondérante. Nous nous intéresserons seulement aux villes du Creusot et de Gennevilliers pour illustrer notre propos, en raison de leurs caractères d'attractivité opposés.

A partir des cartes représentant, pour chacun des deux départements, la population active ayant un emploi dans l'industrie ou dans la construction, et l'évolution du nombre d'emplois au lieu de travail pendant la période intercensitaire 1990-1999, nous pouvons lire deux degrés d'isolement. Pour Le Creusot, on retrouve l'isolement lié à sa situation. Mais surtout la commune apparaît comme un des seuls pôles urbains où la population ait conservé un caractère industriel important. En cela, elle n'a pas évolué comme la majeure partie des communes du département. A

l'inverse, elle a connu à l'instar des autres pôles urbains une évolution négative du nombre d'emplois au lieu de travail.

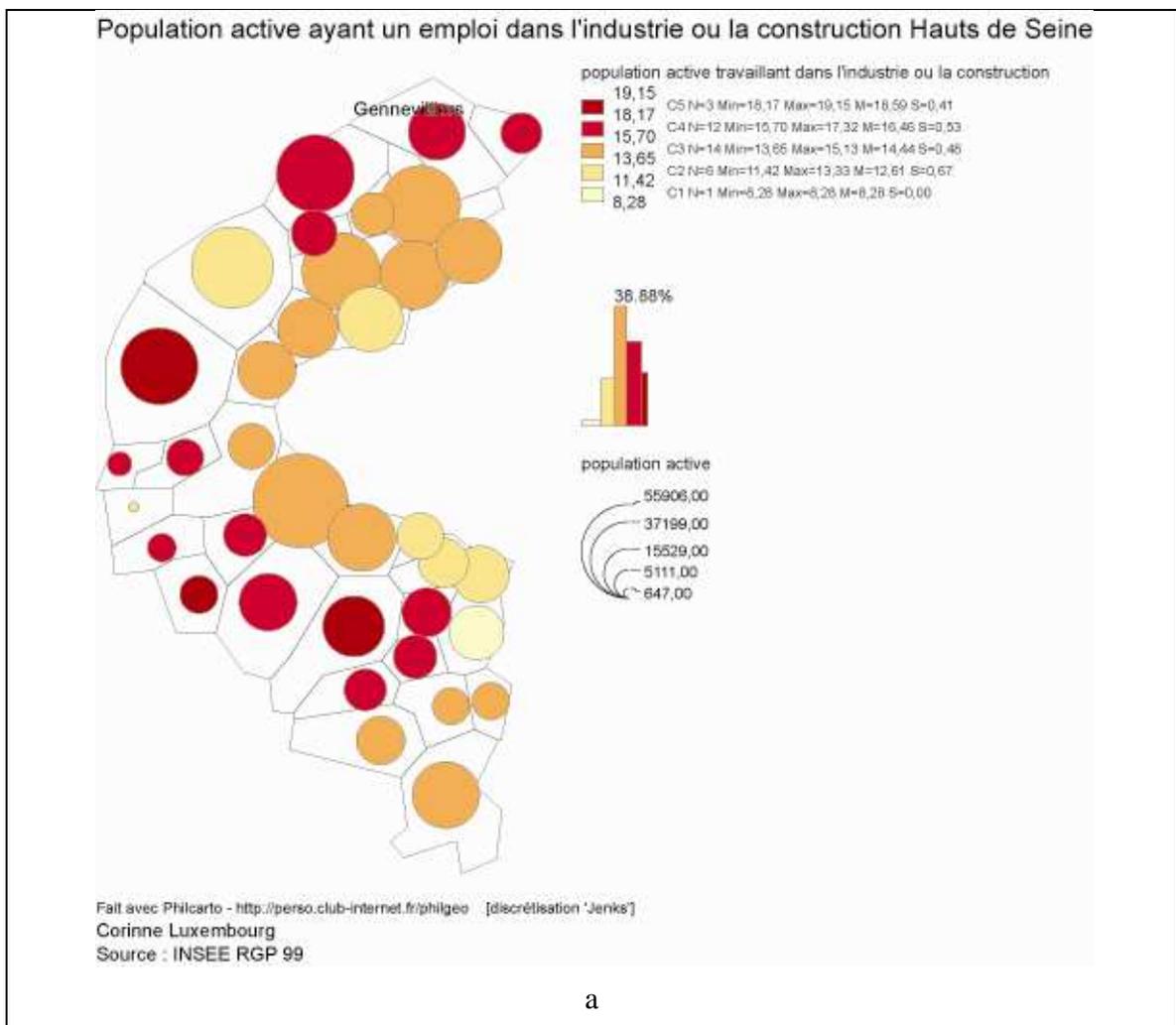


Carte 9 - Saône-et-Loire. Population active ayant un emploi dans l'industrie ou la construction.

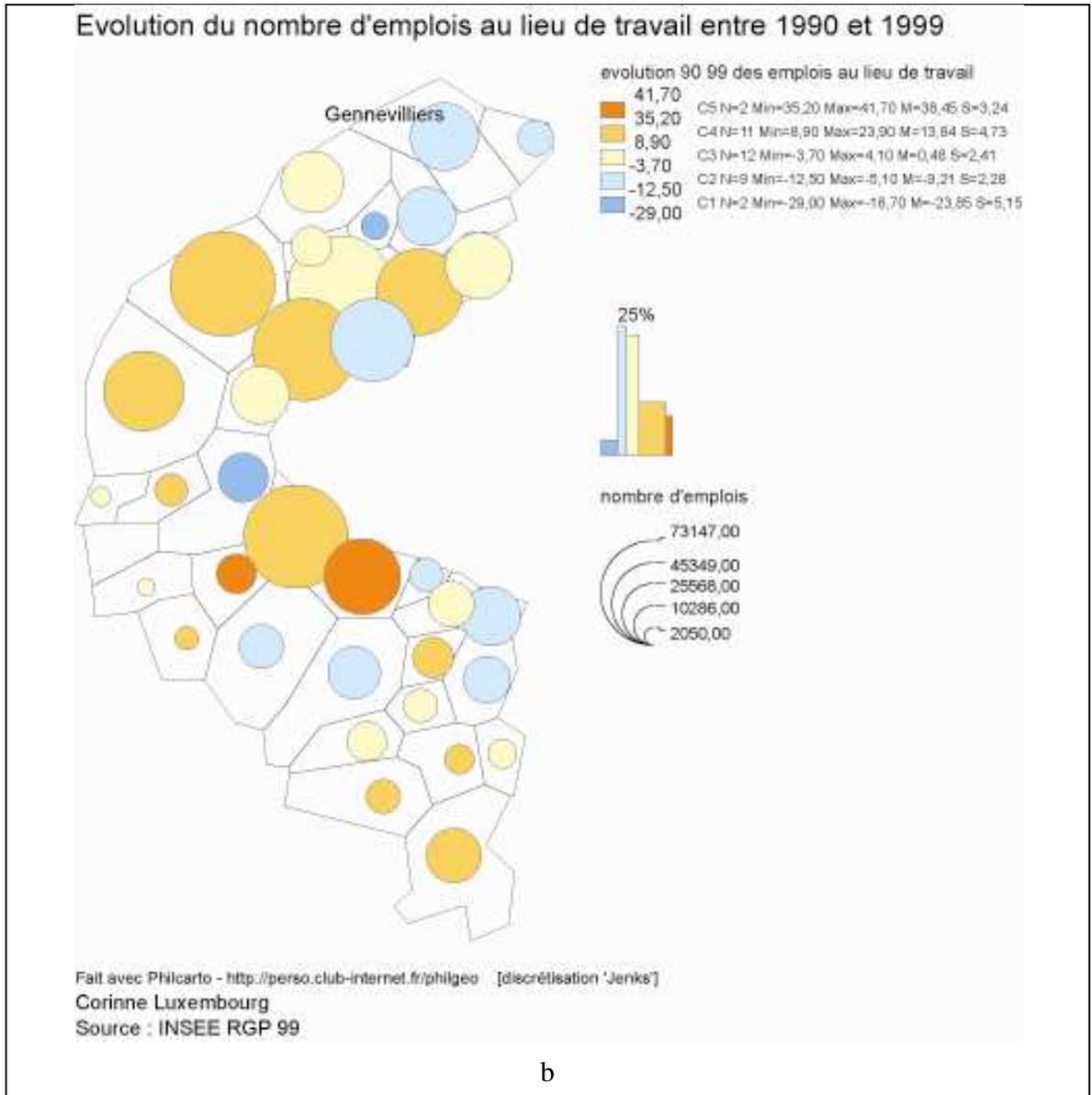


Carte 10 - Saône-et-Loire. Evolution du nombre d'emplois au lieu de travail 1990-1999.

Ces observations renforcent celles relevées à partir du premier critère. La mono-industrie creusotine a conduit à un développement autocentré. Le déficit de relations extérieures en ferait un « espace peuplé »⁵¹ mais pas nécessairement une ville. La notion d'urbanité peut alors être remise en question. Le peuplement s'est fait par la présence de l'industrie, mais n'a que partiellement entraîné de mises en réseau, de liens d'échanges avec l'extérieur.



⁵¹ Zander, P., « Processus de désindustrialisation et aménagement communal : le cas d'Homécourt en Meurthe et Moselle », *Mosella*, n°1-2, t XXV, mai 2000, pp. 63-79.



Carte 11 - Hauts-de-Seine. a. Population active ayant un emploi dans l'industrie ou la construction. b. Evolution du nombre d'emplois au lieu de travail entre 1990 et 1999.

A l'inverse, Gennevilliers demeurant ville industrielle dans la petite couronne francilienne n'apparaît pas isolée. Là encore, la proximité parisienne et les maillages des réseaux de communication permettent ce désenclavement de la presqu'île. Toutefois, l'étude de l'évolution du nombre d'emplois au lieu de travail révèle une

réelle disparité dans l'ensemble du département des Hauts-de-Seine et pointe dans ce cas les difficultés liées à la lente mutation d'emplois de la ville.

Enfin en changeant une nouvelle fois d'échelle, on peut étudier le degré d'urbanité à partir du tissu urbain.

I.2.2.3.3. Tissu urbain et urbanité

Pour aborder la question de l'urbanité et de l'isolement dans la ville, nous avons choisi deux éléments importants du tissu urbain : le centre-ville et la reconversion des friches industrielles en quartier d'habitat.

Pour Bourges comme pour Valenciennes, le centre-ville, son aménagement sont préexistants à l'industrialisation, de même que le caractère urbain avec ses fonctions d'échanges. Il n'en va pas de même pour Gennevilliers ou Le Creusot.

Pour la cité des Schneider, l'urbanisation s'est installée autour de l'usine et de ses ateliers, ce qui a longtemps laissé l'usine comme le centre de la vie et de la ville. L'aménagement du centre-ville autour de la mairie, et décalé par rapport au Château de la Verrerie, s'est réalisé courant des années 1990, autour du parvis puis de l'Alto⁵² au début des années 2000.

⁵² L'Alto regroupe les conservatoires de musique et de danse, une salle polyvalente, un auditorium et permet la présentation d'expositions.

Partie I. De Prométhée à Hermès :
La fin des villes moyennes à vocation industrielle ?



Photographie 4 - L'Alto est inauguré au Creusot le 30 septembre 2000 pour y accueillir des formations et des représentations culturelles. Il est l'une des premières réalisations du « cœur de ville », après la réalisation du parvis de l'Hôtel de Ville.



Photographie 5 - Hôtel de Ville. Le Creusot. 2 février 2006. L'Hôtel de Ville conserve l'identité de la ville des Schneider, le parvis ainsi aménagé est l'un des éléments du « cœur de ville » pour remplacer la place centrale de l'usine.

La nécessité de fédérer les quartiers est aussi apparue à Gennevilliers comme indispensable. En effet, les quartiers construits à différentes époques et dans des styles urbains très divers peuvent laisser penser à un manque de cohésion. Les premiers travaux engagés autour du prolongement de la coulée verte marquent cette volonté fédératrice de liaison. Pour chacune de ces villes nées ou peuplées sous l'impulsion de l'industrie, il s'agit bien de recoudre le tissu urbain où l'usine laisse peu à peu la place à des friches en distendant les liens avec le tissu usinier. Les problèmes d'urbanisme, de (re)-construction de centre-ville est ainsi commun à de nombreuses villes industrielles.

D'autre part, la requalification des friches industrielles en quartier d'habitat social ou non répond bien entendu à un besoin de logements mais participe aussi d'une volonté de « refonte » de la ville. On peut citer pour exemple le quartier valenciennois des Tertiales où la friche industrielle a été réaménagée en quartier résidentiel et d'activité autour des Ateliers numériques ou bien Gennevilliers avec le projet de centre-ville en lieu et place des anciennes usines E.T.G. Chausson.

Le souci de fédération des quartiers des villes industrielles, le réaménagement urbain ou la construction des centres-villes, la requalification d'anciens espaces usiniers en espaces résidentiels, enfin les efforts des différents acteurs montrent à quel point le caractère urbain n'est pas évident pour ces communes.

La ville de la désindustrialisation perd peu à peu ses éléments d'urbanité. L'époque est alors à l'éloignement : éloignement de la population active à la recherche d'emplois diversifiés, éloignement de l'entreprise du territoire et de ses salariés. Les liens distendus entre les deux organismes ne font plus de ces villes des pôles attractifs, comme si la dégénérescence de l'un ne pouvait qu'entraîner celle de l'autre. On peut alors penser que l'industrialisation a été dans certains cas le seul lien

de cohésion urbaine et qu'elle n'a pas entraîné de façon systématique la constitution d'autres liens. De cette désimbrication naissent des bouleversements urbains, humains, paysagers, des bouleversements des rapports et des utilisations de la ville.

Partie I. De Prométhée à Hermès :
La fin des villes moyennes à vocation industrielle ?

I.3. BOULEVERSEMENTS URBAINS

« Je revois souvent Momo maintenant, il m'invite de temps en temps à partager un thé à la menthe ou un café dans ce bar nommé La Petite Kabylie. Il n'a pas tenu six mois, sa femme non plus. Chacun avait ses habitudes et s'était fait une vie sans l'autre. Et puis même s'il l'avait vu changer au cours des ans, son village n'était plus son village. Momo [...] a préféré revenir vivre ici. De temps en temps, il retourne au village, juste un mois et demi. « C'est mieux comme ça »... ».

Levaray, J.-P., *Classe fantôme : chroniques ouvrières*, Mesnil sur l'Estrée, Le Reflet, coll. « Raisons de vivre », 2003, p. 83.

Le processus de désindustrialisation laisse à l'échelle des villes de nombreuses interrogations. Elles ne sont plus toujours industrielles, mais ne sont plus toujours considérées comme des villes, mais plutôt comme des espaces peuplés. Villes de l'entre-deux, elles n'ont pas tourné la page, certaines parce que l'industrie y fait vivre encore beaucoup de salariés, d'autres parce l'identité est forte, pour toutes parce que le paysage urbain a été profondément bouleversé par l'industrialisation et l'est à nouveau après le départ de certains établissements.

Ces villes ont changé d'interface. Espace entre deux catégories socioprofessionnelles : fonction exécutante et fonction de décision, entre cols bleus et cols blancs, elles sont devenues l'espace d'une « mutation » économique à différents degrés, selon leur histoire, leurs activités, la volonté politique de leurs élus aussi.

C'est ce profond bouleversement qui se fait moteur de l'interface, marquant à la fois le paysage, mais aussi la façon de vivre cette ville de l'entre-deux.

I.3.1. Ruptures paysagères, redécouvertes urbaines

En relisant la définition que Denise Pumain donne, dans le *Dictionnaire : la ville et l'urbain*, de l'industrie, on voit bien les liens et les ruptures qu'entraîne la désindustrialisation :

« [...] Ainsi, les villes minières et sidérurgiques du nord de la France, bâties à la va-vite comme des villes-dortoirs avec leurs alignements de corons, non loin d'usines hérissées de puits de mine, crachant leurs fumées et érigeant leur terrils, sans services et sans équipements urbains, seront considérées comme des anomalies, qui

perturbent la hiérarchie urbaine [...] par le nombre de leur population, sans avoir cependant, et de loin, les autres fonctions qui correspondraient à ce rang. Dans les villes déjà grandes, l'industrie a aussi modifié les paysages urbains, en apportant ses cheminées, ses grands bâtiments aux verrières triangulaires, et les vastes emprises au sol de ses entrepôts et des réseaux divers qui les approvisionnent, comme autant de coupures, de discontinuités dans le tissu urbain, ainsi que ses faubourgs ouvriers, rejetés en périphérie de la ville bourgeoise ou commerçante traditionnelle. »

Texte 2 - Extrait de l'article "Industrie" de Denise Pumain⁵³.

Si l'industrialisation a porté un bouleversement qui s'est traduit par un nouveau paysage hérissé de toits d'usines, de cheminées fumantes, puis par la soudaine concentration de populations et en conséquence un besoin de logements, la désindustrialisation en porte un autre non moins important, fait de ruptures de rythmes de vie, mais aussi de rythmes dans le paysage urbain.

I.3.1.1. Ruptures

Avant de parler de ces ruptures nous nous appuyerons sur deux définitions du paysage, complémentaires. Tout d'abord celle d'Anne Cauquelin pour qui « *ce que nous voyons de la ville répond à une logique de l'emboîtement : espace divisé en secteur, arrondissements, blocs ou quartiers si ce n'est des zones* »⁵⁴. Celle de François Tomas, ensuite, étudiant l'analyse de T. Brossard et J.-C. Wieber où le paysage est considéré comme un système produisant un second système : la

⁵³ Pumain, D., « Industrie », in Pumain, D., Paquot, T., Kleinschmager, R., *Dictionnaire : la ville et l'urbain*, Ed. Anthropos, coll. Villes, Paris, 2006, p. 154-156.

⁵⁴ Cauquelin, A., *Le site et le paysage*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige, 2002, p. 78.

perception ; entre les deux, un troisième système qualifié « *de paysage visible pensé comme un objet en soi, [...] potentiellement offert à la vue . Entre ces trois sous-systèmes s'établissent des liaisons qui s'organisent selon des boucles de rétroaction* »⁵⁵. Ainsi dans un cas comme dans l'autre, dans les exemples qui nous occupent, il manque soit une pièce du puzzle de l'espace considéré, soit une des données du premier sous-système entraîne une modification des deux autres sous-systèmes et donc du système global dans son ensemble.

Concrètement, à l'échelle urbaine cela se traduit par la suppression des rythmes sonores et des rythmes de vie ouvrière dans un premier temps, puis par le changement de statut de l'établissement industriel : du monde vivant du travail à celui de patrimoine industriel mort qui sera ou non conservé.

Ces ruptures peuvent parfois avoir des résultats paradoxaux et entraîner alors un nouveau système.

I.3.1.2. L'ouverture des espaces usiniers.

En poursuivant la réflexion systémique précédente, nous pouvons aborder l'exemple creusotin d'après le démantèlement. Jusqu'en 1984, l'Usine constitue le centre de l'agglomération et l'organise géographiquement en fonction de différents ateliers : laminoir, forge, usinage, etc. Lorsqu'intervient en 1984 le démantèlement de Creusot-Loire, le monde ouvrier, puis l'ensemble de la population creusotine s'approprie la ville et l'espace usinier en manifestant... L'appropriation de ce nouvel espace se traduit par l'ouverture à la population « civile » de la portion de route qui joint la rue du Président Wilson et la rue Marceau entre les actuelles usines Industeel et Thermodyn. Les Creusotins peuvent depuis utiliser cette portion du réseau viaire qui était jusqu'alors privée et utilisée uniquement dans le cadre de l'Usine. Il s'agit là

⁵⁵ Tomas, F., « Du paysage aux paysages : pour une autre approche paysagère », in *Géocarrefour*, Revue de Géographie de Lyon, 1994, pp. 277-286.

de l'un des derniers épisodes de la déterritorialisation que le Groupe Schneider et sa filiale Creusot-Loire ont entamé à partir des années 1970. On assiste, selon J.-P. Frey à « l'émergence d'une contradiction entre ces deux forces productives industrielles que sont le capital et l'urbain. L'un joue de son aptitude à s'abstraire des lieux sous sa forme financière. L'autre, comme force productive territorialisée, ne peut qu'en appeler à la mise au travail et à profit des capitaux incorporés par les producteurs ou objectivés dans les machines, par un appel à l'investissement, la délocalisation ou la resocialisation des rapports de production »⁵⁶. C'est aussi l'enjeu qui se pose dès 1984 à travers la politique des pôles de reconversion qui doit permettre la création d'entreprises nouvelles et d'emplois. Elle est accompagnée de dispositifs destinés à améliorer l'environnement des activités de production dont l'objectif final est de créer des conditions structurelles propices à un nouveau développement des zones concernées.

Si l'on observe à nouveau à l'échelle urbaine ce qu'engendre le processus de déterritorialisation de l'établissement de production, on constate non seulement cette contradiction entre le capital et l'urbain, mais aussi une nouvelle façon de vivre l'urbain pour les salariés de l'industrie.

I.3.2. Utilisations de la ville par les acteurs des relation ville-entreprises.

Nous prendrons pour notre démonstration l'exemple d'une situation de conflit social. En effet, ces périodes plutôt courtes intensifient sensiblement les relations que peuvent avoir les établissements de production avec leur environnement urbain.

Si la période des années 1970, en particulier la seconde moitié, a été un tournant pour l'organisation de l'entreprise, elle l'a été aussi dans les rapports ville-

⁵⁶ Frey, J.-P., *La ville industrielle et ses urbanités, La distinction ouvriers-employés. Le Creusot 1870-1930*, Liège, Architecture+Recherches/Pierre Mardaga, 1986, p.350.

usine. La première modification de la géographie urbaine en période de mouvement social passe par un marquage de l'espace.

Citons pour exemples le transfert des ateliers de production des montres LIP en différents points de la ville de Besançon, lors de la première partie du conflit, en août 1973 ou, plus récemment, les fresques peintes lors des manifestations contre le démantèlement de Creusot-Loire en 1984 sur les murs qui longent la portion de route citée précédemment, ouverte ensuite à l'ensemble de la population.



Photographie 6 - Extrait des fresques peintes en 1985 au Creusot. 17 novembre 2006.

Il s'agit à la fois d'une appropriation, certes temporaire lors de ces conflits, de l'espace urbain, mais aussi d'un comblement de l'espace laissé vacant par les centres de direction, partis s'installer dans les grandes villes, en particulier Paris, lorsque les sièges sociaux sont encore en France, sinon à l'étranger. En effet, dans les deux cas,

le patron ou le responsable de l'établissement n'est plus présent dans l'espace urbain où se situent les lieux de production.

Un nouveau stade est alors atteint en même temps que la direction de l'entreprise s'éloigne, au fur et à mesure que la mobilité des entreprises s'accroît. En 2004, lors de la fermeture du site Howmet-Le Creusot, l'espace urbain permet la « prise en otage » des moules et des pièces, en offrant des caches comme en témoigne Claudine Contassot :

« Le site de la fonderie de cire perdue de Creusot-Loire a été acquis par l'américain Howmet-Alcoa. La production se divise en deux parts inégales : la plus faible concerne les prothèses, la plus importante est constituée des pièces pour le moteur SNECMA, l'armement et plus spécifiquement pour l'aéronautique.

En 2000, ce site connaît une importante grève pour l'obtention des 35 heures. En retour, la direction aux Etats-Unis prend la décision de la fermeture complète. L'annonce est faite en avril 2001. Il s'agit d'un choc brutal pour les 390 salariés qui s'ils s'attendaient à une restructuration ne pensaient pas à la fin de l'activité de l'usine. Au mois de septembre, lors de la Foire du Creusot, les salariés présentent à la population la fabrication de petites pièces de microfusion et de pièces de plus d'un mètre.

Alors que la production continue toujours, même ralentie, la procédure commence à l'automne 2001. Le document soumis aux salariés pour négociation n'est pas en français. Ceux-ci refusent la négociation et séquestrent le directeur. Celui-ci est remplacé par un liquidateur. La négociation se fait sous protection de l'Etat à la sous-préfecture d'Autun.

Durant les négociations, l'usine est occupée. Mandat est donné aux délégués du personnel pour revendiquer une prime « supra-légale ».

Devant le refus de l'entreprise, l'usine est occupée et des pièces sont cachées. Ces pièces sont très importantes puisqu'elles constituent l'unique moule pour l'aérospatiale. Elles sont sorties de l'entreprise et cachées en ville jusqu'à la reprise des négociations. Cette action aura lieu une seconde fois pour réaliser un rapport de force favorable pour l'obtention de ces primes.

Les licenciements ont lieu en juin 2002. Howmet jusqu'à la reprise du site par une association, met son veto à toute proposition de réindustrialisation. Les salariés présentent un projet alternatif, mais là encore Howmet est seul à décider de la viabilité ou non du projet. La réponse est négative.

Les jugements aux prud'hommes donnent tort à l'entreprise et la condamnent à verser des dommages et intérêts aux salariés. Lors de l'entretien en février 2006, seuls 120 salariés sur les 370 avaient retrouvé un emploi à durée indéterminée. »

**Texte 3 - Témoignage de Claudine Contassot, déléguée du personnel CGT à Howmet lors du conflit.
Entretien réalisé le 4 février 2006.**

La distanciation de l'entreprise et des salariés a donc eu un impact sur le tissu urbain comme perception de la ville. Même si le cas du mouvement d'occupation et/ou de grève n'est pas continu, il est intéressant de noter que de lieu de résidence de la direction, la ville est devenue une possibilité de retranchement, d'arrière du conflit social. Mais cette fonction, à la différence de la première n'est que ponctuelle. Le conflit social est donc dans ce cas révélateur, car les relations y sont exacerbées, d'une métamorphose de la place de l'entreprise dans la ville, mais aussi de la façon de considérer la ville comme espace vécu par les différents acteurs.

La déliaison entre l'entreprise et la ville, à laquelle nous avons précédemment fait référence, suscite des bouleversements dans les usages qui sont faits de l'espace

urbain, mais aussi de l'environnement dans un sens plus large. La distance entre l'instance décisionnelle et les salariés pose à ces derniers la nécessité de faire pression pour être entendus comme les ouvriers de Cellatex à Givet, menaçant de déverser de l'acide, de ForgeVal à Valenciennes en 2000 ou plus récemment de Lenoir et Mernier-LCAB à Bogny-sur-Meuse en mars 2008 sous forme de menace pour l'écologie.

Reste toutefois la dimension solidaire des habitants pour les salariés des entreprises, notamment lors des mouvements provoqués par l'annonce de fin d'activité ou de licenciements, manifestée par des journées « ville morte », avec la fermeture des commerces. Une telle initiative a été prise le 31 janvier 2008 à Rumilly après l'annonce de la fermeture de l'usine Salomon et le plan social des usines Tefal voisines.

D'une certaine façon, l'internationalisation des entreprises a accentué aussi l'écart entre les ateliers de production et l'espace urbain dans ce cadre fort et exacerbé du conflit social. Et, si aujourd'hui, les communes ont pour certaines d'entre elles, la volonté d'échange avec l'espace usinier, l'inverse n'est pas évident, tant les entreprises tendent à se désengager du territoire, on le note par exemple dans le domaine fiscal.

I.3.3. Rapports ville / entreprises par le biais fiscal

Les processus de déliaison entre les villes et les entreprises qui y sont implantées tendent à s'amplifier. Au delà de l'aménagement urbain, d'une forme de désimbrication précédemment étudiée, ils s'expriment aussi par un refus de participation économique à la vie de la commune par la voie de la taxe professionnelle. Le cas de Gennevilliers en est un exemple, où, en janvier 2008, 15 entreprises ont sous-évalué leur chiffreage pour la base de la taxe professionnelle 2008, d'un montant de 13 millions d'euros. Cette perte n'est plus détectée par les agents du Trésor Public en trop faible nombre pour assurer rigoureusement ces

contrôles, mais par les services de la ville qui doivent en apporter la preuve aux services fiscaux. Pour les entreprises contrevenantes, il ne s'agit plus d'assumer une forme de solidarité avec la ville d'implantation, mais d'augmenter la part de revenus.

En outre, cette fraude s'ajoute au plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée déclarée, ce qui pour la même année 2008, représente une perte de plus d'un million d'euros pour la même ville de Gennevilliers.

La taxe professionnelle constitue pourtant une part du lien de fonctionnement entre la ville et l'entreprise, son emploi se traduit en effet par des équipements dont chacune profite en particulier en terme d'amélioration de desserte, de transports en commun, d'environnement et par conséquent d'attractivité.

La désindustrialisation a ainsi bouleversé en profondeur, une société, un monde plus particulièrement lié à la production et les équilibres des organismes urbains. Elle n'a pas seulement bouleversé les paysages, mais aussi la façon de vivre et de faire la ville. Elle a bouleversé les liens sociaux du « vivre ensemble »⁵⁷.

⁵⁷ Pour reprendre l'expression utilisée notamment par Thierry Paquot dans sa définition de l'urbanité. Pumain, D., Paquot, T., Kleinschmager, R., *Dictionnaire : la ville et l'urbain*, Paris, Ed. Anthropos, coll. Villes, 2006, p. 296-297.

Les villes industrielles n'ont plus aujourd'hui l'importance économique d'avant les Trente Glorieuses. Elles ont perdu en nombre d'emplois industriels, en surface d'espace usinier. Elles ont, pour certaines d'entre elles, tourné en partie la page qui faisait d'elles une « ville industrielle », dans des conditions diverses : certaines après la fin d'une monoactivité, d'autres avec la volonté d'une reconversion tertiaire et un rejet plus ou moins programmé de l'espace usinier en périphérie.

Le processus de désindustrialisation a forcément fragilisé les cohésions urbaines d'organismes qui n'avaient souvent pas tous les équipements liés à leur taille. Leur urbanité est remise en question par la perte de population liée à la désindustrialisation et leur faible attractivité, mais aussi par les nombreux bouleversements qui touchent les paysages mais aussi les usages de l'espace urbain.

Toutefois, au-delà du constat statistique, de cette remise en cause de ce qui fait qu'une ville est une ville, il reste une histoire et des traits communs. Ces organismes, nous continuons de les appeler des villes industrielles, non pas par commodité lexicale, mais parce que si l'activité industrielle a en partie disparu du paysage économique et urbain, il reste l'identité et le savoir-faire, et si l'urbanité est vacillante il reste une volonté politique diversifiée de reconstruire avec ou sans l'industrie, et donc une volonté de vivre et de faire ensemble.

Partie II. Des villes Janus : changement(s) d'interface



Texte 4 - Planches extraites de la bande dessinée *Noir métal : Au cœur de Metaleurop*⁵⁸

Metaleurop Nord était une société filiale de Metaleurop S.A. qui exploitait une fonderie sur les communes de Noyelles-Godault et de Courcelles-lès-Lens (Pas-de-Calais). En janvier 2003, les 830 salariés apprennent que l'entreprise, placée en redressement judiciaire depuis novembre 2002, va être liquidée, qu'ils seront licenciés sans préavis ni plan social, et que le groupe ne prendra pas en charge la dépollution du site. L'usine a été rasée. Elle était dans les années 1990 le premier employeur du bassin d'emplois local.

⁵⁸ Loyer, J.-L., Barroux., Betancourt, X., *Noir Métal : Au cœur de Metaleurop*, Paris, Delcourt, Coll. Mirages, 2006, p. 34-35.

La désindustrialisation n'est pas terminée, les nombreuses fermetures d'usines ou de chaînes de production continuent d'en témoigner. Le profil économique des villes industrielles se transforme peu à peu. Il s'agit pour elles de changer d'interface, non plus entre l'industrie et l'inévitable tertiaire, non plus entre « l'avant » industriel et « l'après » du tissu urbain balafré par les friches, mais un nouvel entre-deux où les limites entre les secteurs secondaire et tertiaire ne sont plus si nettes. Les solutions avancées passent alors par les nouvelles technologies, le développement des services où les services aux entreprises, les formes de logistiques industrielles prennent une part de plus en plus importante.

A cela s'ajoute une interface temporelle et spatiale. Temporelle, parce que les nouvelles contraintes des modes de production sont fondées sur le « *juste à temps* », le raccourcissement des distances-temps, avec des réseaux et une logistique prenant une place qui s'accroît dans le projet. Spatiale, parce que la conception des territoires de plus en plus spécialisés qui en résulte se traduit par une dissémination à l'échelle régionale ou nationale, qui rend l'interface multiple, archipélagique.

Toutefois, les facteurs de localisation sont variés, liés tout d'abord aux réseaux de communication, mais aussi aux jeux des acteurs intervenant à divers niveaux. Localement, des stratégies politiques et territoriales ont engagé l'ancienne ville industrielle dans des voies diverses, comme nous avons pu le détailler précédemment. Se pose alors la question de la volonté politique de conserver ou non l'industrie. Ces villes industrielles ont donc aujourd'hui le visage de Janus, sur le pas de la porte d'une nouvelle étape d'où l'industrie n'est pas forcément présente, ni forcément absente.

Les volontés politiques locales peuvent être à l'origine d'une forme de revitalisation industrielle, notamment sous forme de pépinières d'entreprises qui permettent l'encadrement de jeunes entrepreneurs comme c'est le cas, par exemple, à Gennevilliers ou à Bourges, ou encore en valorisant des savoir-faire locaux à l'image d'Onnaing pour l'accueil de Toyota.

La localisation des établissements industriels répond à des facteurs hérités qui peuvent être toujours d'actualité, dans leur ancienne forme, ou bien qui ont évolué. Celle-ci est aussi fonction de nouvelles attentes, de nouveaux besoins vis-à-vis des territoires. Il s'agit donc de prendre en compte des facteurs liés à des réseaux de communication physiques ou virtuels. Ainsi de plus en plus, les entreprises sont caractérisés par une multi appartenance de territoires, mais aussi de réseaux. L'attractivité des territoires se fait alors par le développement de réseaux physiques ou virtuels comme les réseaux à très haut débit décidés par exemple dans les départements du Cher ou des Hauts-de-Seine.

L'évolution de la politique nationale d'aménagement du territoire des systèmes productifs locaux⁵⁹ vers les pôles de compétitivité⁶⁰ est éclairante. Parce que les pôles concernent des projets souvent préexistants, ils restent dans certains cas attachés à un territoire porteur de savoir-faire. Toutefois, il ne s'agit plus en effet de porter des efforts vers un territoire donné, mais vers une multiplicité de territoires à travers un réseau de partenaires. De ce point de vue, les pôles de compétitivité lancés

⁵⁹ Concentration sur un territoire géographiquement délimité, d'unités productives de type PME-PMI, spécialisées dans un secteur d'activité, autour d'un métier ou d'un type de produit, à la fois concurrentes et complémentaires, appuyées sur des structures d'animation des dispositifs de formation, en association avec les autres acteurs du territoire. De telles logiques territoriales permettent de dégager des économies externes, des économies d'agglomération et bien souvent, de s'ouvrir plus facilement aux marchés extérieurs, car elles offrent aux entreprises une taille critique suffisante pour envisager le partage de service de tertiaire industriel (R & D, marketing, communication, etc.)

⁶⁰ L'Etat définit les pôles de compétitivité comme la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publique ou privée, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attribué et doit rechercher l'atteinte d'une masse critique pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale.

par le CIADT du 14 septembre 2004 ne constituent plus ou très peu des pôles géographiques. Un certain nombre d'entre eux ont été renommés⁶¹, évacuant toute allusion à un ancrage au territoire d'accueil, traduisant ce décalage. Ainsi le processus de déliaison précédemment évoqué entre les entreprises et les villes d'implantation est renforcé. Ce mouvement d'aménagement du territoire, éloignant ville et industrie se double de plus en plus de projets, d'exigences de construire une « ville durable ».

L'objectif est de redynamiser le tissu économique, notamment avec la reconversion des friches industrielles vers des activités tertiaires. Le choix est fait du développement durable comme programme d'action, et affiché comme tel par des slogans : « Valenciennes 2007, ville durable » ; ou plus affirmé, « Nouvelle ville, nouvelle vie ». Reste aux villes industrielles qui ont choisi de le demeurer à inventer leur modèle de ville durable et productive. C'est ce que tentent des villes sur certaines portions de leur territoire, comme Vénissieux à travers son « projet de ville-projet de vie »⁶², Gennevilliers avec un éco quartier dans le futur centre-ville ou Blagnac et son quartier Andromède entièrement orienté par des principes du développement durable.

En effet, « la ville durable », présentée comme l'avenir de la ville, développée dans la littérature, n'apporte que très peu de réponses pour les villes industrielles. Les préoccupations en matière d'entreprises éco-responsables voire d'éco-entreprises ne se forment que depuis très peu de temps.

⁶¹ A l'image de Logistique Seine-Normandie renommé Nov@log.

⁶² Projet de ville : Vénissieux 2015

II.1. CONSERVER L'INDUSTRIE, REINDUSTRIALISER... OU NON

« Un espace technologique immatériel mais synonyme de modernité aurait donc vocation à suppléer l'ancien espace géographique, trop lent, trop peu connecté, trop aléatoire. [...] L'espace métropolitain ne correspondrait plus à aucun territoire réel, physique et charnel, mais à un espace virtuel modélisé et animé par les seuls réseaux. Cet effacement quasi officiel de la géographie par les nouvelles technologies d'information et de communication a été formidablement récupéré par les néolibéraux : d'abord nié, l'espace est unifié, hyperconnecté, support de lourds investissements technologiques en développement permanent. C'est un espace marchand total. Sans risque ni difficulté d'accès ou d'évaluation, il répond aux critères du marché idéal. »

Cluzet, A., *Ville libérale, ville durable ? Répondre à l'urgence environnementale*, La Tour d'Aigues, L'Aube, coll. Essais, 2007, p. 21-22.

Les acteurs locaux se trouvent aujourd'hui confrontés à la désindustrialisation des villes, telle que nous l'avons décrite précédemment, c'est à dire au recul de la part de l'industrie dans l'emploi total, dû ou non à des délocalisations. Les villes industrielles sont, selon leur profil économique, à différents niveaux du « gué ». Le résultat territorial s'assimile à une désertification industrielle, sous forme de friches, de dents creuses, de terrains à l'abandon. Toutefois, l'activité industrielle résiste. Assimilable à une sorte de couche incompressible dans l'emploi français, celle-ci est le résultat de l'évolution de facteurs de localisation ou des volontés politiques ou de leurs effets conjugués.

II.1.1. Evolution des facteurs de localisation

L'implantation des établissements industriels et leur persistance sont liées à des facteurs de localisation. Hérités ou bien nouveaux, ils reflètent l'évolution des besoins, des accès à différents réseaux qui conservent ou non aux territoires leur attractivité.

II.1.1.1. Facteurs hérités et adaptés

Durant la première moitié du XXe siècle, les localisations industrielles sont restées stables pour la plupart. Si l'accroissement des concurrences a contraint les régions anciennement industrialisées à des conversions difficiles, la présence d'usines anciennes résulte en partie de facteurs de localisation hérités, liés à la distance-coût à la fois des matières premières et des marchés offrant des débouchés aux produits finis. Toutefois, l'augmentation des possibilités de transport a considérablement

réduit ce facteur coût, remplacé par un facteur de vitesse et rendu les modèles weberiens obsolètes. Ainsi, la possibilité d'accès à des voies rapides de transport, autoroutes, ou lignes à grande vitesse, a permis une dispersion des établissements de production le long des accès à ces voies rapides, ceci parallèlement à un processus de filialisation et d'externalisation des tâches. Les localisations caractéristiques de la répartition industrielle étudiées depuis l'Ecole de Chicago restent donc les mêmes. Seule change l'importance prise par chacune d'elle. Bernadette Mérenne-Schoumaker⁶³ en cite quatre d'après les travaux de A.E. Hamilton en 1967 : les localisations centrales (correspondant à des activités légères recherchant de la main-d'œuvre qualifiée et/ou un marché), les localisations portuaires, les localisations le long d'axes de transport , les industries diffuses en milieu rural et enfin les localisations suburbaines.

On suppose alors que l'accès aux infrastructures de transport est un facteur direct de localisation des établissements économiques, auquel peut s'ajouter un effet d'agglomération. Ceux-ci sont dus essentiellement au fait que les entreprises ont intérêt à se regrouper afin de minimiser un certain nombre de coûts quotidiens, de communication par exemple.

J. Bouinot⁶⁴ rappelle que, dans la majorité des travaux, l'hypothèse retenue veut que le choix de localisation s'analyse comme une fonction de maximisation du profit reposant sur quatre groupes de facteurs :

- le volume de demande accessible à la suite de la nouvelle implantation,
- les coûts, dont ceux des facteurs de production,
- l'intensité de la concurrence
- l'amplitude des effets d'agglomération.

⁶³ Mérenne-Schoumaker, B., *La localisation des industries : enjeux et dynamiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 95.

⁶⁴ Bouinot, J., « Les facteurs de choix des localisations : les infrastructures de transports », *Cybergeog*, Chronique d'économie géographique, mis en ligne le 9 mars 2007, URL : <http://www.cybergeog.eu/index4959.html>. Consulté le 25 février 2008.

On peut ajouter à ces quatre facteurs l'effet de taille des communes, le niveau de formation des personnels employés, mais aussi la disponibilité de locaux adaptés. C'est l'un des arguments avancés par la société CAMECA lors de son récent transfert en 2006 de Courbevoie à Gennevilliers. L'entreprise⁶⁵ explique son choix du nouveau site par une réponse adéquate à ses besoins d'extension, la présence d'infrastructures de communication satisfaisantes et la proximité de services pour le personnel.

Nous pouvons aussi citer l'exemple du Carbone Lorraine à Gennevilliers, installé à partir de 1913 sur un terrain suffisamment vaste pour développer une industrie chimique et qui devait rester une périphérie du tissu urbain. La production en constante évolution qualitative, en lien avec la très haute technologie, permet pour l'heure de satisfaire aux exigences environnementales.

D'autre part, l'usine de Gennevilliers, après la création d'une société holding et la filialisation des établissements de Gennevilliers, Pagny, Amiens et le siège social à La Défense, possède encore les plus importants moyens d'usinage de graphite de la division Hautes Températures et développe les applications du graphite dans l'industrie. Son activité principale aujourd'hui se situe dans la fabrication de produits de freinage.⁶⁶

⁶⁵ L'entreprise produit des instruments scientifiques destinés à la recherche et à l'industrie des semi-conducteurs, notamment des sondes permettant de cartographier et de tomographier la répartition d'éléments chimiques dans un substrat.

⁶⁶ Carbone Lorraine, *Usine de Gennevilliers*, Carbone Lorraine Composants de Gennevilliers, Sannois, 2005, 120 p.



Photographie 7 - Implantation de l'usine du Carbone Lorraine dans le tissu urbain au Carrefour des rues Louis Calmel, Jean Jaurès et Gabriel Péri. Gennevilliers. 16 novembre 2004.

II.1.1.2. Nouveaux facteurs de localisation

Nous l'avons vu, bénéficier de facteurs de localisation hérités ne signifie pas que la production n'ait pas évolué, ainsi s'ajoutent de nouveaux facteurs liés plus particulièrement aux réseaux de partage de l'information.

Conjointement, l'augmentation de la concurrence a été l'un des arguments pour l'accroissement de la flexibilité. Pour reprendre les termes de Paul Claval, « *on a alors pris l'habitude de dire qu'au mode de production fordiste qui prévalait entre 1920 et 1970 s'est substitué un mode de production « flexible »* »⁶⁷. Les entreprises

⁶⁷ Claval, P., *La géographie du XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, Coll. Géographies en liberté, 2003, p. 68. Citation des travaux de G. Benko, A. Lipietz, B. Pecqueur.

ont pu alors accroître leur spécialisation et la segmentation des processus de production sur des sites éloignés.

Paul Claval décrit dans son ouvrage trois formes d'entreprises :

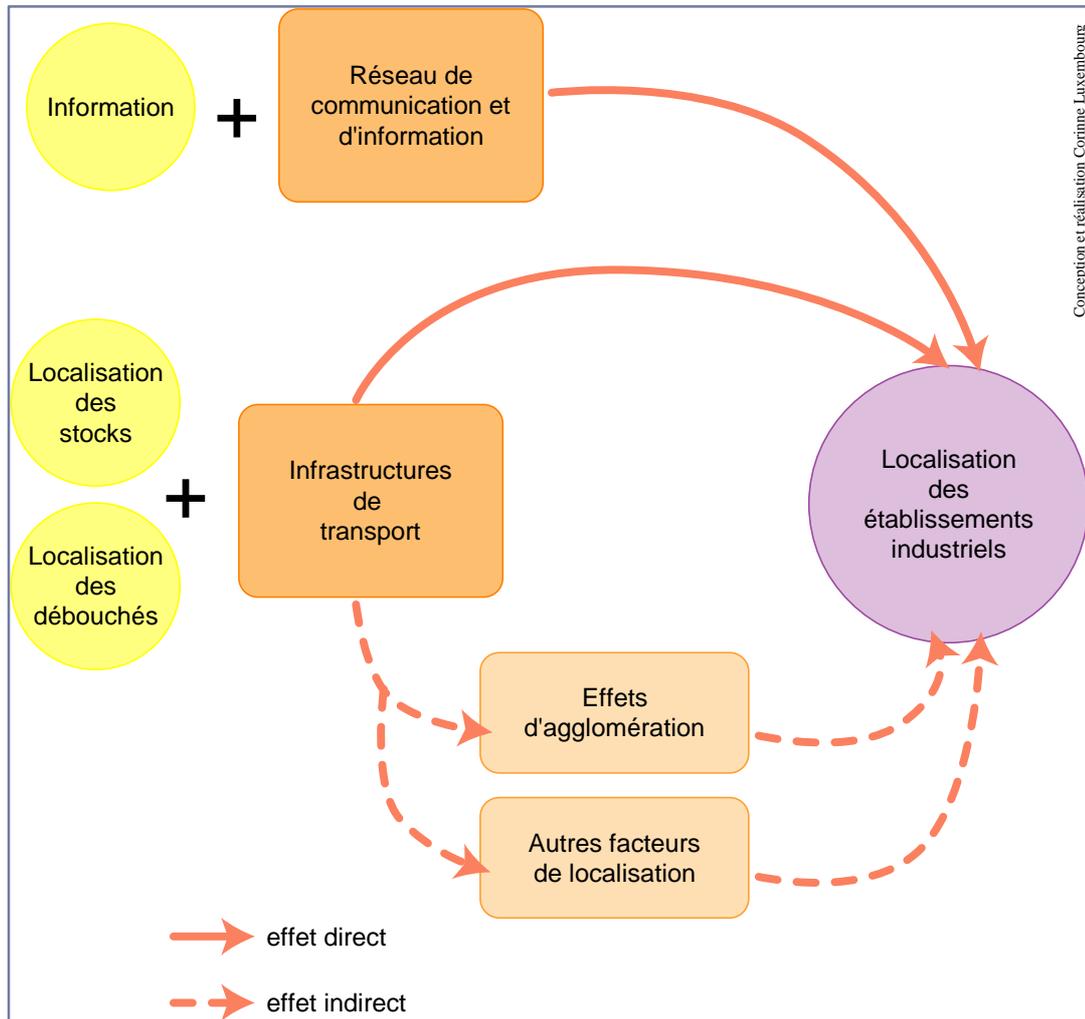
1 Les entreprises qui conçoivent leurs produits. Elles investissent sur les actions de recherche et développement qui permettent de passer du stade expérimental à l'exploitation commerciale. Elles produisent certains des outillages nécessaires pour lancer les nouvelles fabrications et elles tirent aussi des bénéfices des licences qu'elles cèdent aux établissements qui travaillent pour elles.

2 Les entreprises qui ont pour vocation de gérer au mieux un équipement productif ; elles sont tournées davantage vers les marchés de produits intermédiaires que vers le secteur des biens finaux. Elles travaillent en collaboration avec d'autres entreprises se partageant ainsi les différents segments du marché. Elles se situent plus particulièrement dans les districts industriels.

3 Les entreprises qui combinent la conception du produit, sa fabrication et sa distribution : c'est le cas de l'automobile. Le recours à la sous-traitance est systématique, mais comme la concurrence est très forte, les productions en flux tendus sont de règle, ce qui favorise le regroupement des fournisseurs dans un rayon réduit.

Aux facteurs de localisation hérités évoqués précédemment, s'additionne donc aujourd'hui l'accessibilité aux réseaux de communication virtuelle et donc à l'information dans un temps de plus en plus court. La réflexion d'Alain Cluzet à partir d'un constat d'une disparition de l'espace géographique physique, laissant la place à un espace virtuel, technologie est ainsi confortée.

On peut alors tenter de résumer les différents facteurs de localisation des établissements industriels par le schéma suivant :



Graphique 20 - Facteurs entrant dans le choix de la localisation des établissements industriels. Adapté d'après J. Bouinot⁶⁸.

L'addition de trois processus majeurs : la désindustrialisation, l'exurbanisation de bon nombre d'industries et l'accroissement des segmentations fonctionnelles a accru plus particulièrement le poids des communications physique ou virtuelle dans la localisation industrielle.

⁶⁸ Bouinot, J., *Ibid.*

II.1.2. Volonté politique

La localisation des entreprises industrielles dépend aussi des volontés des acteurs locaux. Ainsi, à l'image de la décision d'André Cothonet, maire de Bourges, en 1950 de refuser l'implantation d'une usine des établissements Michelin⁶⁹ sur la commune. L'usine s'installe finalement dans la commune voisine de Saint-Doulchard produisant son premier pneu en 1955. La décision politique de l'élu local en particulier, des acteurs locaux en général, a un poids non négligeable dans les orientations des villes vers une préservation des activités industrielles et une mixité économique entre le secondaire et le tertiaire ou bien le passage complet à une économie tertiaire. Cette volonté politique s'exprime diversement à différentes échelles.

II.1.2.1. Implications supra communales.

A l'échelle régionale ou départementale il existe des dispositifs mis en œuvre pour le maintien d'une industrie.

Ainsi le président du Conseil général du Cher, Alain Rafesthain, s'exprimait en 2005 :

« Comment le conseil général peut-il contribuer à inverser la tendance ?

On ne le peut pas seul. L'emploi dépend d'abord de la politique nationale, des conditions créées pour faciliter l'installation de nouvelles entreprises. D'autre part, dans le cadre de transfert de compétences, l'économie est d'abord dédiée à la région. Il se trouve que la région Centre est volontaire pour mettre en place un schéma régional

⁶⁹ Narboux, R., *Histoire de Bourges au XX^e siècle 1970-2001*, Bourges, éd. Royer, coll. Archives d'histoire locale, 2001, 256 p.

de développement économique et social élaboré après une série de six forums dans les départements. Celui du Cher veut être pleinement partenaire de cette volonté de faire avancer l'emploi. Nous possédons d'autres leviers avec l'agence de développement du Cher qui favorise l'implantation de nouvelles entreprises. Nous sommes en capacité de participer en terme d'infrastructures, pas seulement routières et ferroviaires, mais en faveur particulièrement du très haut débit numérique. Nous agissons pour que l'ADSL arrive plus rapidement que prévu dans la totalité des communes afin d'irriguer le monde de l'économie mais aussi nos établissements d'enseignement... »

**Texte 5 – Alain Rafesthain. « Comment le Conseil général peut-il inverser la tendance ? »
L'Humanité 19 avril 2005.**

On y retrouve l'importance accordée à l'initiative politique locale, notamment par le développement de réseaux de communication avec le très haut débit. Celui-ci est mis en place dans le Cher dans le but de permettre un égal accès à tous aux communications dans un département rural. Ce réseau, renforcé par deux boucles de fibre optique au sud et au nord-est de Bourges, doit garantir l'attrait du département pour les habitants et les entreprises.

Le très haut débit est aussi d'actualité dans les Hauts-de-Seine où il « vise à participer au développement de l'attractivité et de la compétitivité [...], à l'échelle européenne et internationale »⁷⁰.

A cette échelle, d'autres interventions sont possibles, par exemple le réseau Alizé® qui, pour notre échantillon, concerne les Hauts-de-Seine et le Valenciennois. Ce réseau mis en place en 1998 affiche l'objectif de « mutualiser, sur un territoire donné, les moyens humains et financiers des grandes entreprises avec ceux d'acteurs

⁷⁰ Conseil général des Hauts-de-Seine, *Panorama économique des Hauts-de-Seine 2007-2008*, édition interne, p. 22.

institutionnels en vue de développer l'emploi au sein des PME », dynamisant ainsi les bassins d'emplois en diversifiant les activités. Il s'agit de bénéficier à la fois des aides des pouvoirs publics et de l'aide de grandes entreprises.

Le chantier fluvial de Denain-Valenciennes est un exemple des entreprises qui peuvent en bénéficier. Spécialisé dans la réparation et l'entretien de péniches et d'engins flottants, il peut avec l'avance remboursable de 15 000 euros et un appui en compétences créer huit emplois et investir dans de nouvelles machines-outils pour répondre à des commandes supplémentaires.



Carte 12 - Répartition des implantations des comités Alizé® en 2007 en France métropolitaine. Source : Alizé® www.reseau-alize.com.

Toutefois les initiatives régionales ou départementales ne sont pas les seules manifestations des volontés politiques de réindustrialiser ou de développer un nouveau profil économique.

II.1.2.2. Démarches inter et intra communales.

On observe des actions communales, mais aussi de plus en plus des formes intercommunales de redynamisation économique, permettant de mutualiser les efforts et les débouchés possibles. On trouve donc des actions à l'échelle des agglomérations, et à l'échelle des communes, développant chacune des formes de partenariats avec des acteurs économiques.

II.1.2.2.1. Les apports de l'intercommunalité.

De plus en plus, les communes ne faisant pas partie d'intercommunalités, utilisent cet outil sur des projets particuliers plutôt que de façon institutionnalisée. L'emploi et la redynamisation économique en font souvent partie. Cela a été le cas par exemple pour l'implantation de Toyota à Onnaing dans le Valenciennois.

La venue du constructeur automobile nippon s'est réalisée dans un contexte de quasi totale désindustrialisation où le chômage atteignait près du quart de la population active. La réussite de Toyota créant 2800 postes, quasi immédiatement, sans compter les sous-traitants directement dépendants a permis d'envisager la transformation de friches industrielles en zone d'activité, en ayant recours notamment à la création de zone franche urbaine. Elle est aussi envisagée comme la preuve que les délocalisations ne sont pas inévitables. L'ensemble du Valenciennois a bénéficié de cette dynamique de réindustrialisation. On note l'extension de zones d'activité sur

le plateau d'Hérin, ou à Onnain avec le site logistique Gazeley, à Petite Forêt avec la relance de l'usine Ontex, fabricant de couches pour bébés.

D'autre part, cette agglomération anciennement spécialisée dans le secteur ferroviaire voit celui-ci renforcé et apparaître comme une nouvelle opportunité par l'arrivée de l'Agence ferroviaire européenne et l'obtention de la labellisation du pôle de compétitivité à vocation mondiale « I-trans ». L'agglomération valencienne est donc bien à l'image de ce changement d'interface des anciennes villes industrielles, bénéficiant de soutiens locaux et européens notamment via les financements alloués au titre de l'objectif 1.

Toutefois, la globalité de l'agglomération valencienne se tourne de plus en plus résolument vers le tertiaire, avec l'installation d'un centre d'appel B2S dans un bâtiment HQE, sur le site de l'ancienne friche industrielle Corona.

Le territoire, nous l'avons vu avec la ZFU Néoval, s'est aussi lancé dans l'économie du numérique avec le pôle image soutenu par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois. L'arrivée du tramway dans l'hypercentre urbain accompagnée du nouveau centre commercial « Cœur de ville », Place d'Armes, contribuent au façonnement d'une nouvelle identité tertiaire de la ville.



Photographie 8 – L'arrivée du tramway en centre ville de Valenciennes constitue l'un des symboles de la revitalisation économique de la ville. 13 novembre 2006.

II.1.2.2.2. Actions communales.

Les démarches communales, même si elles ne concernent pas la revitalisation économique d'une région comme le Valenciennois ne signifient pas que les projets et les décisions se construisent à l'écart des autres institutions. Bourges ou Gennevilliers en sont aussi des exemples avec des Zones Franches Urbaines, des Zones de Redynamisation Urbaine⁷¹ ou des projets de pépinières d'entreprises.

⁷¹ Les Zones de Redynamisation Urbaine, mises en œuvre après la loi de relance pour la ville de 1996, sont caractérisées par un taux de chômage élevé, une large proportion de personnes peu diplômées et un faible potentiel fiscal. A Gennevilliers, cela concerne le quartier des Grésillons. Cela se traduit, pour les entreprises de moins de 150 salariés, par une exonération de taxe professionnelle, de charges salariales et d'impôts sur les bénéfices durant cinq ans. Les Zones Franches Urbaines ont un fonctionnement identique pour des territoires de plus de 10 000 habitants.

A Bourges, la pépinière d'entreprises, « Le Carré des créateurs »⁷², est installée sur un ancien terrain du GIAT, Lahitolle, depuis 2003, à proximité de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI) et du Centre Technique des Industries Mécaniques – Centre Ressources Technologiques en Conception (CETIM-CERTEC). Le Centre national de recherches sur les risques industriels et l'école d'ingénieurs se sont édifiés sur d'anciens terrains des industries de défense. Toutefois, les emplois de substitution ne compensent pas les pertes ni en quantité ni en qualité, ils sont souvent précaires ou peu rémunérés. Cette pépinière d'entreprises est inscrite parmi les mesures du CIADT de décembre 1998 en faveur de la création d'un pôle national sur les risques industriels à Bourges. Mais là comme pour l'ensemble des friches de la ville, ce n'est pas de l'industrie qui réinvestit l'offre économique.

A Gennevilliers, la pépinière d'entreprises⁷³ s'accompagne d'autres aménagements. Elle est implantée depuis mai 2005 dans les 1500 m² des locaux de l'ancienne Douane dans le quartier du Port autonome de Paris et offre une capacité maximale de 47 places. L'objectif de cette structure est de stimuler et dynamiser la création d'entreprises. Des locaux de 8 à 60 m², des structures d'accueil et d'accompagnement forment l'essentiel de ce qui est proposé. La pépinière est avant tout dédiée aux jeunes entreprises de négoce international, d'import-export, de transport, de logistique, d'e-commerce et de services aux entreprises. La proximité d'un port en pleine expansion et qui prévoit de développer sur 900 m² un hôtel d'activités, est donc un atout supplémentaire pour cette redynamisation économique.

On le voit, si cette initiative est d'abord intra communale, elle résulte du partenariat de différentes institutions telles que la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Port, le Groupement des entreprises du Port, en sus de la municipalité de Gennevilliers.

⁷² www.lecarredescreateurs.com

⁷³ www.quai-des-entrepreneurs.com

Pour bien comprendre la particularité et l'importance de la présence du Port autonome de Paris à Gennevilliers, il est nécessaire de rappeler quelques chiffres pour le caractériser :

Il occupe 400 hectares dont 100 de plans d'eau et 12 km de quais et bénéficie d'une desserte en voie fluviale et fluvio-maritime à grand gabarit, d'une ligne fluviale de conteneurs avec Le Havre et Rouen, de routes, autoroutes, chemin de fer et oléoduc. Vingt millions de tonnes de marchandises y transitent par an. Les entreprises de logistiques sont fortement représentées, ce qui confère un milieu privilégié pour les nouvelles venues de la pépinière. On compte 300 000 m² d'entrepôts de stockage et distribution, 190 000 m² d'entrepôts logistiques. Actuellement, les entreprises les plus importantes présentes sur le port figurent parmi les plus grands groupes : Calberson, Lafarge, Schenker, Monoprix, Renault, La Poste, UPS, Auchan... La capacité du terminal à conteneurs du port doit se trouver doublée à la fin des travaux courant 2010, pour répondre à la demande d'un trafic qui, pour l'année 2005, à augmenter de 41,4 %, plaçant le Port autonome de Paris au premier rang des terminaux fluviaux.

L'augmentation des coûts liés au pétrole favorise le développement des transports fluviaux de la grande distribution et des déchets. Enfin, le terminal de Gennevilliers devrait bénéficier des retombées de l'entrée en service du nouveau terminal du Havre, Port 2000, permettant le doublement du trafic fluvial sur la Seine, puis de l'ouverture prévue pour 2012 du canal Seine – Nord Europe qui reliera la Seine et le port de Paris au nord de l'Europe.



Photographie 9 - Paris Terminal S.A. et Logiseine, le port autonome de Paris présente sa plus importante plate-forme logistique de conteneurs à Gennevilliers. 13 août 2008.

Dans ce cas précis, on peut prendre toute la mesure de l'intérêt et des potentialités que représente un tel équipement pour de nouvelles entreprises, spécialisées notamment dans les domaines de la logistique, ou de négoce. La réussite de la pépinière est bien entendu fonction de la communication avec ces grandes entités.

Gennevilliers conserve donc, grâce au port et aux différents acteurs locaux, une activité de transport-logistique qui favorise par là même la permanence ou l'arrivée d'industries pour qui la proximité du port est un atout.

Néanmoins, la ville se tourne elle aussi vers le tertiaire avec différents programmes. La communication de la ville envers les entreprises est de ce point significative :

« Vers un renouveau tertiaire de la zone de Gennevilliers : les projets d'aménagement : L'ère industrielle s'achève à Gennevilliers avec le lancement d'un important programme immobilier baptisé « Cœur de Seine ». » « Cœur de Seine : le nouveau visage de Gennevilliers », « 50 % des terrains « mutables » du département sont aujourd'hui sur le territoire d'une commune qui parie sur la reconversion tertiaire et une qualité de vie retrouvée. »⁷⁴.

La ville attire donc les entreprises tertiaires à partir en mettant en avant les atouts pouvant favoriser leur arriver, notamment en encadrant sept grands projets immobiliers sur d'anciennes friches industrielles.

Ainsi, le parc tertiaire, « Carré 92 », est installé sur une ancienne friche industrielle restructurée en parc tertiaire de 150 000 m² destiné à accueillir des entreprises, un investissement motivé par la taille du site, sa proximité de Paris et sa visibilité le long de l'A86. S'y sont déjà implantées les sociétés Actébis France, 3^e grossiste en produits informatiques sur le marché français, Omen, spécialisée dans l'aménagement d'espaces de travail, du diagnostic, d'études de faisabilité et d'aménagement, Sebac, entreprise de distribution de produits d'anesthésie et d'exploration fonctionnelle respiratoire.

« Cœur de Seine » est un programme immobilier en lieu et place des établissements d'emboutissage et de tôlerie Chausson. Il s'agit d'un nouveau quartier avec 100 000 m² de logements, 150 000 m² de bureaux et 5 000 m² de commerces et de services en pied d'immeubles. 12 000 m² de locaux sont réservés pour l'arrivée de Gaz de France en septembre 2008.

« Parc de Seine » positionné sur les terrains de Thalès, est constitué de 57 400 m² de bureaux et d'activités dans un parc arboré, desservi par les axes autoroutiers A1, A15, et A14 par l'A86, et proche des boulevards périphériques et des quartiers d'affaires de Paris, de La Défense.

⁷⁴ Plaquette présentant les programmes immobiliers de bureau diffusée auprès des entreprises.

« Avenue du pont d'Argenteuil », le projet de reconversion d'une friche industrielle (ancien terrain EDF) pour l'extension de l'activité portuaire est en cours. Pour cela, une étude est menée par le Port autonome et son prestataire la SEM 92.

Ces exemples sont révélateurs de la volonté politique des acteurs locaux genevillois de rediversifier l'économie de la ville et de renforcer l'attractivité tant pour les entreprises industrielles que tertiaires.



Carte 13 - Répartition des programmes de bureaux. Gennevilliers. (source : <http://economie.ville-gennevilliers.fr>).

Pour chacune de ces deux villes, par le biais des pépinières des entreprises et des synergies qui s'établissent avec d'autres entreprises, l'enjeu est bien de créer une nouvelle dynamique en s'appuyant sur une spécialisation et des savoir-faire préexistants : la prévention et la gestion des risques industriels pour Bourges ; la logistique pour Gennevilliers.

II.1.2.2.3. La scolarité comme levier

La scolarité et plus particulièrement la proposition de certaines filières participe d'une volonté de jouer d'un levier supplémentaire dans la redynamisation économique. Nous avons pu le constater à Valenciennes avec les Ateliers numériques et l'implantation d'écoles de conception de logiciels informatiques, à Bourges avec les Ecoles d'ingénieurs précédemment liées aux métiers de l'armement. C'est le cas au Creusot avec l'IUT, ou à Gennevilliers avec le pôle universitaire regroupant l'IUT et l'hôtel régional des CFA, à proximité du parc d'activités des Barbanniers.

Les filières proposées dans chaque cas, logiciels pour Valenciennes, nucléaire pour Le Creusot, métiers du bois, de l'hygiène pour Gennevilliers, restent d'une part liées à l'industrie, mais s'inscrivent aussi dans un renouvellement des emplois industriels.

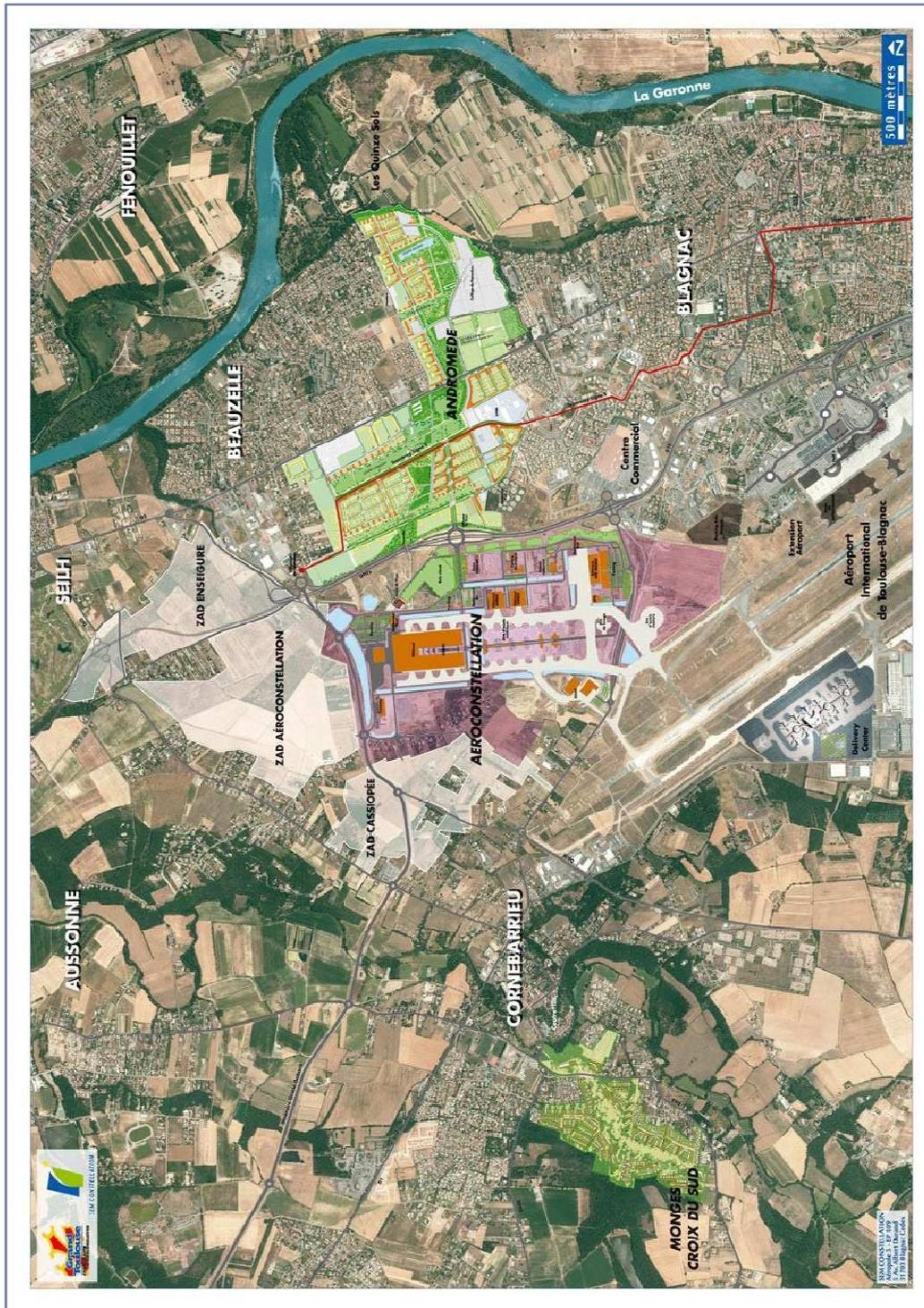
II.1.2.3. Le cas particulier de Blagnac

A côté des villes connaissant un processus de désindustrialisation, Blagnac appartient, quant à elle, au cercle très restreint des communes les plus dynamiques de France, avec un solde positif de 1 650 emplois supplémentaires en moyenne par an. Ceci jusqu'à Power 8 Plus. L'emploi a fortement progressé, notamment, dans les bureaux d'études des sous-traitants de premier niveau d'Airbus. La position de

Blagnac fait figure d'exception d'une part, par la localisation de l'industrie aéronautique comme résultante d'une volonté nationale, d'autre part, par le renforcement régional et national après la labellisation du pôle de compétitivité.

Cette croissance trouve son ferment dans l'essor des entreprises : Airbus, avec les lancements commerciaux de l'A380, de l'A350 et de l'avion militaire A400M, ATR, l'implantation du centre de maintenance d'Air France Industries et le développement de l'aéroport international. L'implantation de la chaîne d'assemblage de l'A380 se traduit par l'émergence de projets structurants tels que la création d'un espace muséographique aéronautique, d'un espace de centre d'affaires, d'un nouveau centre de livraison des Airbus, l'ouverture d'une ligne de tramway prévue pour septembre 2009 ou encore de nombreux projets de développements commerciaux.

Le développement de Blagnac s'est aussi réalisé récemment à partir de la construction de la ZAC AéroConstellation dévolue à la construction et à la maintenance informatique notamment pour l'A380. C'est une initiative décidée à plusieurs échelles : la commune de Blagnac, le district devenu Grand Toulouse, le département de Haute-Garonne, la région Midi-Pyrénées et l'Etat.



Photographie 10 - Photographie aérienne de la ZAC AéroConstellation située à Blagnac et les communes limitrophes Beauzelle, Monges-Croix du Sud et Cornebarrieu. Source : Grand Toulouse.

Située au nord-ouest de l'agglomération toulousaine, AéroConstellation participe de l'un des plus vastes complexes aéronautiques d'Europe, avec 260 hectares.

Cette ZAC s'ajoute aux précédentes⁷⁵ qui ont façonné la ville, chaque fois en relation avec le développement principal de l'aéronautique. Pour l'habitat, après le Ritouret dans les années 1970, le Grand Noble dans les années 1990, la commune met en œuvre la ZAC Andromède, mixte, pour accueillir de l'habitat, des commerces et des entreprises.

Elle ajoute aussi une capacité supplémentaire d'installation d'entreprises. En effet, le seul parc aéroportuaire compte trois centres d'affaires, le siège de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées, des établissements de fabrication de moules industriels et modèles (Technimoules) entre autres. Au sud de ce parc, la zone de fret et d'aviation d'affaires accueille plusieurs sociétés de transports et de services.

Malgré cette spécialisation aéronautique de l'agglomération toulousaine et de Blagnac en particulier, les acteurs économiques souhaitent dépasser rapidement la mono-industrie, souhait d'autant plus pressant que le plan Power 8 devenu Power 8 Plus s'accompagne depuis 2006 d'une inquiétude grandissante quant à la dépendance à Airbus.

⁷⁵ Blagnac s'est constitué de ZAC et de zones d'activité successives : par exemple Grand Noble qui compte plus de 70 entreprises des secteurs de l'informatique, de l'électronique embarquée, des équipements de l'aéronautique. Font Grasse est une zone d'activités qui héberge plus de 80 entreprises de secteurs très divers.

« Nous devons nous diversifier en dehors d'Airbus » - Didier Cujives

L'agence Midi-Pyrénées Expansion est le bras armé du conseil régional pour tout ce qui touche au développement économique. Au cours des cinq dernières années, cette structure a favorisé l'implantation de plus de 3 800 emplois sur le territoire. Elle a aussi participé à l'émergence des trois pôles de compétitivité.

Dans la région, nombreux sont ceux qui commencent à craindre une délocalisation des sites de production d'Airbus. Qu'en pensez-vous ?

Nôtre rôle, en tant qu'agence de développement économique, c'est d'anticiper l'avenir et de voir quelles sont les perspectives qui s'offrent à nous sur le long terme. L'activité aéronautique tire la croissance de toute la région, avec une filière structurée et un pôle de compétitivité mondial. Mais nous savons aussi que nous sommes au bout d'un cycle et que nous ne pouvons accepter de continuer à fonctionner sur ce modèle. Nous devons nous diversifier en dehors d'Airbus, sinon, nous allons vers de grosses déconvenues.

Mais comment trouver d'autres secteurs aussi porteurs que l'aéronautique ?

La diversification peut d'abord se faire au sein même de la filière aéronautique. C'est l'exemple du projet Pyrenia, à Tarbes, où 250 hectares vont être dédiés à démanteler et à recycler les avions devenus obsolètes. Il y a là de réelles perspectives économiques. Et puis l'aviation, c'est aussi des petits appareils. Le succès d'ATR prouve que la diversification est possible.

Vous ne voyez donc pas de salut en dehors de l'aéronautique ?

Nous réfléchissons à d'autres secteurs : la région Midi-Pyrénées a un réel savoir-faire pour les technologies de l'information et de la communication ainsi que pour les systèmes embarqués ou encore les satellites. Nous comptons aussi développer les éco-industries. En 2007, nous sommes passés de la cinquième à la quatrième place des régions françaises pour les investissements étrangers en France. Et nous assistons même à un rééquilibrage entre les emplois créés hors et dans la sphère d'influence toulousaine. Tous ces facteurs sont encourageants pour l'économie régionale.

Texte 6- "Nous devons nous diversifier en dehors d'Airbus". Didier Cujives, président de Midi-Pyrénées Expansion, *La Tribune*, 7 juillet 2008.

Blagnac offre donc la particularité dans notre échantillon d'être la seule ville à n'être pas touchée par la désindustrialisation, mais à interroger les différentes possibilités de dépasser une mono-industrie qui crée trop de dépendance pour la commune elle-même, et plus généralement pour l'ensemble des communes concernées. Cela passe par une volonté d'attirer d'autres industries, mais aussi de diversifier le profil économique.

Concrétiser les volontés de réindustrialiser ou non un territoire oblige à poser les questions des facteurs actuels de localisation, et la place prépondérante prise par les réseaux de communication, remplaçant ainsi celle du coût du transport dans les schémas wébériens. Les volontés politiques locales, départementales ou régionales sont par la suite indispensables et deviennent des facteurs de localisation à part entière, comme de définition progressive des nouveaux profils économiques des villes. Ces modes d'intervention s'ajoutent à des actions publiques nationales ou

européennes diverses, visant selon les périodes à rééquilibrer les territoires ou bien à renforcer des lieux dits de compétitivité.

II.2. DYNAMIQUES NATIONALES ET SUPRANATIONALES

« Ce qui est vrai à l'échelle des comparaisons internationales l'est plus encore à l'échelle des régions et territoires qui composent ces nations. Plus généralement, si l'on veut saisir les ressorts de la nouvelle géographie française, il faut cesser de considérer les territoires uniquement comme des supports de croissance : ils sont autant de supports de redistribution, de mobilité, de consommation... Mieux ils sont en compétition les uns avec les autres non seulement pour produire, mais aussi pour capter des richesses produites ailleurs. »

Davezies, L., *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, La République des idées, 2008, p.7.

L'intervention publique a considérablement évolué ces dernières années. Il ne s'agit plus de contraindre ou de forcer l'installation des entreprises, comme cela a pu être le cas avec la politique de l'agrément-redevance visant à interdire leur installation et leur développement dans la région parisienne, ou à en implanter de nouvelles pour favoriser l'essor de la Bretagne, du Sud-Ouest, du Massif Central et d'une partie du Midi. Les acteurs publics mettent en place des structures pour augmenter l'attractivité des territoires et y ajoutent des avantages fiscaux.

Les entreprises s'implantent de préférence dans les localités où existent des circuits locaux générateurs d'avantages. Le politique ne commande plus : il est devenu un des éléments de la compétition des territoires.

Il existe différentes dynamiques territoriales dans les domaines de l'industrie, de la recherche et de l'innovation. Le déclin a frappé et frappe encore des bassins ou des secteurs d'activités entiers entraînant le cercle vicieux de l'abandon (friches, dégradation de l'habitat, réduction des services). Différents dispositifs ont été mis en œuvre pour remplacer ces dynamiques du déclin et de l'abandon par des dynamiques de conversion ou de reconversion.

Ils varient selon trois axes s'entremêlant indistinctement : le premier, temporel définit des possibilités d'intervention se modifiant avec l'évolution économique globale ; le second voit la modification des acteurs, tantôt publics, tantôt privés, tantôt mixtes ; le troisième fait déplacer le curseur entre la part d'industrie et celle de la tertiarisation dans le nouveau profil économique des communes et/ou des bassins d'emplois concernés.

Les modes d'application sont, eux, divers, passant des logiques sectorielles à des logiques de territoires puis amalgamant les unes aux autres.

II.2.1. Reconversion

Les zones de conversion sont mises en œuvre à partir de 1967 dans les régions minières (Nord, Lorraine, Massif Central). Ces mesures s'amplifient au début des années 1980 avec une politique de conversion coordonnée touchant la sidérurgie, le textile, l'industrie navale. Dans un second temps, dans les années 1980-1990, ce sont les régions à spécialisation manufacturière, électroménager, armement qui sont l'objet des politiques publiques de conversion. Au total, sont concernés les bassins sidérurgiques lorrains, Calais, Dunkerque, le bassin minier valenciennois, la vallée de la Sambre, la vallée de la Meuse, les ports méditerranéens de La Seyne, de La Ciotat et de Fos-sur-Mer, les bassins miniers du Massif Central avec Decazeville, Albi-Carmaux, Le Creusot Montceau-les-Mines, Chalon-sur-Saône, et les bassins d'emplois en difficulté de Roanne, Montluçon, Saint-Etienne, la métallurgie à Caen.

Cette politique s'illustre par des mesures d'ordre social et industriel mêlant des aides aux entreprises, des actions de formation, des transferts de technologie et des efforts en recherche et développement, des actions d'amélioration de l'habitat et de réhabilitation de friches industrielles, et enfin des aménagements d'infrastructures. En 1982, la prime d'aménagement du territoire aide financièrement les entreprises créant des activités dans les régions de conversion rurale ou industrielle.

Ces pôles agissent en relation avec les services de l'Etat, les collectivités locales et les organisations consulaires et patronales. Ils ont un rôle d'information et de liaison et assurent l'instruction de certains dossiers.

Ces premières mesures de politique publique pour la conversion intéressent plus particulièrement trois des villes de notre échantillon : Valenciennes et Le Creusot, qui ont choisi par la suite des trajectoires radicalement différentes, puis, plus

récemment, Bourges. Rappelons ici que Le Creusot ne bénéficie pas du pôle de conversion au nom de son appartenance au bassin minier de Montceau-les-Mines. Il s'agissait en effet d'apporter une solution au démantèlement de Creusot-Loire causé par le désengagement du principal actionnaire d'alors.

Les possibilités de conversion sont de plusieurs types : réindustrialisation, tertiarisation, diversification des activités économiques.

II.2.1.1. Les dispositifs d'aide à la conversion.

L'ensemble des régions intéressées par les pôles de conversion sont épaulées par des sociétés à l'échelle nationale et par les fonds des différents programmes communautaires à l'échelle européenne spécialisés ou non selon les secteurs.

II.2.1.1.1. Les sociétés de conversion

Les sociétés de conversion ont été créées sous l'impulsion de l'Etat, par des groupes industriels publics qui connaissaient des réductions d'effectifs importantes dans des régions où ils occupaient sinon la place essentielle, du moins une part importante dans l'industrie locale. Les principales sociétés de conversion sont la SODIE⁷⁶ pour USINOR-SACILOR, la SOFIREM⁷⁷ pour les Charbonnages de France, la FINORPA⁷⁸ réunissant la SOFIREM et la région Nord-Pas-de-Calais et la SOFRED⁷⁹ pour GIAT Industrie. Elles interviennent alors fréquemment en délégation de service public, en partenariat avec les institutions publiques locales et/ou nationales.

⁷⁶ Société pour le Développement de l'Industrie et de l'Emploi

⁷⁷ Société Financière pour Favoriser l'Industrie des Régions Minières et des régions en mutation

⁷⁸ Société Financière Nord-Pas-de-Calais

⁷⁹ Société de Financement pour la Restructuration de la Défense

II.2.1.1.2. Les programmes communautaires

Les aides à la reconversion sont aussi venues d'un niveau supranational. Ainsi, les régions minières et sidérurgiques comme Valenciennes ont fait l'objet de financements du Fonds d'Industrialisation des Bassins Miniers pour la construction de bâtiments d'entreprises, du Groupement Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières pour les traitements des friches des houillères, des fonds européens RECHAR⁸⁰, RESIDER⁸¹ et des objectifs 1⁸² et 2⁸³ des politiques structurelles pour le développement économique notamment des quartiers urbains en difficulté. Les zones éligibles à la PAT⁸⁴ sont à présent négociées en fonction des zones éligibles aux fonds structurels de l'Union européenne, sachant que les zonages de l'objectif 2 sont plus étendus que ceux des pôles de conversion, et les fonds européens supérieurs aux fonds nationaux.

⁸⁰ Programme d'initiative communautaire concernant la reconversion économique des bassins charbonniers.

⁸¹ Programme européen pour la diversification économique des zones dépendantes de la sidérurgie.

⁸² L'Objectif 1 des Fonds structurels vise à " promouvoir un développement harmonieux " et " à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions ". Sont éligibles à l'Objectif 1 les régions dont le produit intérieur brut est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire. Dans ces régions de nombreux indicateurs économiques montrent : un faible niveau d'investissement ; un taux de chômage plus élevé que la moyenne ; un manque de services aux entreprises et aux personnes ; une faible dotation en infrastructures de base.

⁸³ L'Objectif 2 des Fonds structurels vise à redynamiser des zones en difficulté structurelle, qu'elles soient industrielles, rurales, urbaines ou dépendantes de la pêche. Ces zones sont situées à l'intérieur de régions dont le niveau de développement se situe autour de la moyenne communautaire mais, à leur échelle, elles connaissent différents types de difficultés socio-économiques qui sont souvent à l'origine de taux de chômage élevés : la mutation de secteurs de l'industrie ou des services ; un déclin des activités traditionnelles en zones rurales ; une situation de crise en milieu urbain ; des difficultés affectant l'activité de pêche.

⁸⁴ Prime d'Aménagement du Territoire

Ainsi Gennevilliers ne fait pas partie des pôles de conversion, elle a toutefois une importante partie de son territoire classée au titre du programme communautaire objectif 2.

Carte 14 – Le périmètre de l'Objectif 2 couvre quasiment l'ensemble du territoire économique de la ville. Gennevilliers.



II.2.1.2. Réindustrialisation

II.2.1.1.3. Réindustrialisation sectorielle.

Déclaré pôle de conversion en mars 1984, Le Creusot a obtenu en 1987 l'implantation d'un établissement de la SNECMA. Plus un symbole qu'une réelle réindustrialisation, le constructeur de moteurs d'avion s'est installé dans la plaine des Riaux, occupée peu d'années auparavant par de nombreux bâtiments de Creusot-Loire.



Photographie 11 – Localisation de l'établissement de la SNECMA dans la plaine des Riaux. En face de l'IUT Condorcet installé dans la halle des grues et locomotives, la SNECMA s'est implantée après le démantèlement de Creusot-Loire à l'emplacement des premiers bâtiments industriels. Le Creusot. 2 février 2005 et 15 novembre 2006.

Face aux anciens fourneaux et à l'ancienne halle des grues et locomotives, l'usine se veut un pari sur l'avenir industriel de la ville. Pour l'ensemble de la ville, la prédominance de l'industrie a accentué les difficultés d'adaptation et de diversification du tissu industriel, qui demeure fortement structuré par quelques entreprises dominantes appartenant à des secteurs contraints à d'importantes restructurations et axé sur la main-d'œuvre spécialisée.

Le bassin du Creusot a, comme ceux de Montceau-les-Mines et de Chalon-sur-Saône, bénéficié des programmes communautaires Objectif 2 recevant du FEDER⁸⁵ et du FSE⁸⁶ entre 1989 et 1993 et du programme communautaire RESIDER.

Il a, d'autre part, reçu l'aide d'autres dispositifs : une association loi 1901 PIB'SUD⁸⁷ présidée par un chef d'entreprise, créée en 1993, regroupant tous les partenaires locaux de la reconversion ; un chargé de mission DATAR placé sous l'autorité du préfet de Saône-et-Loire ; l'intervention de deux sociétés de conversion : la SOFIREM et la SODIE.

La région de Valenciennes a vu l'arrivée de constructeurs et d'équipementiers automobiles dès la fin des années 1960 pour faire face à la menace du chômage entraîné par la fermeture des houillères. Valenciennes est devenue pôle de conversion en 1984. Celui-ci a été mis en place dans le même temps que le réseau des pôles de la région Nord-Pas-de-Calais. La commune bénéficie de la Prime d'Aménagement du Territoire, du Fonds d'Industrialisation des Bassins Miniers de 1984 à 1994, de l'action de la SODIE, de la FINORPA, des fonds européens RESIDER et RECHAR et l'ensemble du Valenciennois est classé en objectif 1 du programme

⁸⁵ Fonds européen de développement régional

⁸⁶ Fonds Social Européen

⁸⁷ Pôle d'Industrialisation Bourgogne Sud. Son intervention porte sur le soutien aux projets d'implantations, la mise en place et la participation aux actions collectives d'animation du bassin et des actions de formation en faveur des entreprises.

communautaire. Enfin le Fonds de Conversion Industrielle créé en 1987 a permis de subventionner la création ou l'aménagement de bâtiments industriels.

Concernant Bourges, les quatre principales entreprises du bassin d'emploi (Michelin, Aérospatiale, Rosières et GIAT-Industries) ont perdu en 10 ans 50 % de leurs emplois, entraînant les petites entreprises sous-traitantes dans une diversification de leurs activités pour ne pas disparaître. La ville a bénéficié d'un dispositif public de conversion via le Fonds de Restructuration de la Défense (FRED) et le Fonds de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (FDPME). Au niveau européen ce sont le programme KONVER⁸⁸ et le programme Objectif 2 1994-1996 qui sont intervenus dans le processus de conversion, ainsi GIAT-Industries a pu, grâce au concours d'un plan FNE⁸⁹ et des fonds européens proposer une formation pour la reconversion du personnel en 1994. De 1993 à fin février 1996, trois sociétés de conversion sont intervenues sur le site de Bourges, la SOFRED (filiale de GIAT-Industries), la DII (Délégation aux Implantations Industrielles d'EDF) et la SIDE⁹⁰ pour l'entreprise Michelin.

II.2.1.1.3. Logiques de territoires

La réindustrialisation des sites reste aujourd'hui encore une option envisageable et réalisée dans de nombreux cas. Passée cette période de ciblage sectoriel des industries en crise et sous l'effet de la mise en concurrence des territoires, de produits dont le cycle de vie est plus court (évolution des modes et des habitudes de consommations, etc.), les territoires confrontés aux mutations se sont progressivement diversifiés : espaces ruraux, autres secteurs d'activités, secteurs

⁸⁸ Programme européen qui a pour vocation de soutenir la reconversion économique des régions touchées par les pertes d'emplois dans les activités de défense.

⁸⁹ Fonds National de l'Emploi.

⁹⁰ Société d'Industrialisation et de Développement Economique.

industriels qui ont pu être protégés par l'Etat tels que les industries d'armement comme GIAT. Par ailleurs, le traitement des territoires en difficulté est passé de logiques sectorielles à des logiques de projet centrées sur les territoires.

Ainsi, en 2003, des contrats de site ont été passés entre la ou les collectivités locales concernées et l'Etat via la DATAR et à sa suite la DIACT. L'objectif était de rechercher et d'identifier les possibilités de réindustrialiser un site précis. Le CIADT du 23 mai 2003 en a désigné quatre pour commencer : Romorantin-Salbris après le départ de Matra Automobile, Angers pour Act Manufacturing, Longwy après la fermeture des unités de production de Daewoo et Noyelles-Godault après le dépôt de bilan de Metaleurop.

En 2004, le Contrat de site de Bourges est lui aussi finalisé. Il s'appuie sur quatre axes : le développement de l'enseignement supérieur, la recherche-développement et le transfert de technologie, les aménagements fonciers et la requalification des emprises, le soutien à la création d'emplois. La communauté d'agglomération y participe par deux points principaux : le portage foncier de la zone de Lahitolle et le développement des réseaux de communication à haut débit desservant les zones économiques du CESAR, ORCHIDEE et du PIPACT⁹¹. Le comité de site s'est fixé trois orientations en direction de l'appareil productif : la poursuite de la diversification économique, notamment avec le parc du COMITEC principalement dédié au tertiaire, le développement des réseaux d'entreprises et le développement des pôles technologiques avec par exemple le Pôle Capteurs constitué d'entreprises dans le domaine des capteurs et automatismes, mis en place par l'Etat, les collectivités territoriales. La SOFRED est elle aussi partie prenante du Comité de site.

⁹¹ PLUS infos n°3, avril 2004. Le PIPACT (Parc Industriel de Production et d'Activités Commerciales et Tertiaires) est une zone industrielle et commerciale de 275 hectares créée en 1980. Il accueille depuis 1997 une nouvelle usine d'Auxitrol produisant des matières résistantes aux très hautes températures.

Cette logique territoriale a donc pris la suite de la politique sectorielle qui avait prévalu pour les pôles de conversion.

L'intervention politique nationale peut donc se manifester par l'intermédiaire des outils traditionnels d'aménagement du territoire comme nous venons de le voir, mais aussi, par l'entremise de sociétés à capitaux nationaux telle que la SNCF ou EDF. Par exemple, en novembre 2006, le Français Alstom et le Canadien Bombardier ont trouvé un accord pour se partager le marché du renouvellement des Transiliens de la SNCF, après que l'attribution ait été faite uniquement à Bombardier. La part d'Alstom est estimée à un tiers du contrat global. Cette répartition concerne à la fois le site Bombardier de Valenciennes et le site Alstom du Creusot. Toutefois, si à Crespin dans la région valenciennoise, la commande de Transiliens est importante, les projets de l'entreprise s'orientent vers une segmentation de la construction : en France serait affecté l'assemblage des caisses tandis que la partie freins et moteurs, les pavillons et les bouts de rames seraient quant à eux délocalisés à l'Est.⁹² De l'Europe. Cela se traduit tout de même par une vague de 300 embauches.

Citons pour autre exemple la commande étatique d'un second⁹³ réacteur EPR⁹⁴ après celui de Flamanville qui s'est traduite par une inscription au calendrier de fabrication pour les usines du Creusot. D'autre part, la demande européenne croissante en éoliennes participe de cette réindustrialisation en permettant à de nouvelles entreprises comme SIAG⁹⁵ de s'installer en tirant partie du savoir-faire local.

⁹² Crepel, S., « Une industrie automobile et ferroviaire de pointe », *L'Humanité*, 5 décembre 2006.

⁹³ Annonce faite par N. Sarkozy le 3 juillet 2008 lors d'une visite au Creusot.

⁹⁴ EPR, réacteur pressurisé européen (European Pressurized Reactor ou Evolutionary Power Reactor), est un réacteur nucléaire de troisième génération, conçu par EDF et Areva.

⁹⁵ SIAG est une entreprise spécialisée dans la production de mâts d'éolienne, installée sur le site d'Harfleur au Creusot.

Si la réindustrialisation est une voie pour la revitalisation des bassins d'emplois en difficulté, elle n'est pas la seule envisagée. La tertiarisation en est une autre à différents degrés.

II.2.1.2. Tertiarisation

La réindustrialisation n'est pas automatiquement la voie choisie pour la revitalisation économique. La tertiarisation peut alors être issue de deux solutions : ou bien il s'agit d'un changement radical du profil économique. Ce cas est bien entendu le plus fréquent, comme nous avons pu l'étudier précédemment. La construction de zones tertiaires et commerciales est parfois préférée aux contraintes imposées par une implantation industrielle. Ou bien elle dépend d'une réindustrialisation liée aux hautes technologies, où l'imbrication du tertiaire et de la production est de plus en plus grande.

Ainsi, de nouveaux espaces productifs, très tertiarisés, ont émergé et relégué au rang de « vieilles régions industrielles », les territoires qui n'ont pas su ou pu prendre le tournant et qui ont subi de plein fouet la désindustrialisation. Nous l'avons observé précédemment, la production industrielle est devenue tributaire de systèmes de mise en réseau qui ont remis en cause l'organisation et le fonctionnement traditionnels des entreprises.

L'accroissement de la place des nouvelles technologies dans ces réseaux et dans la production industrielle, a développé l'importance du tertiaire dans l'industrie. Cela a aussi fait considérablement évoluer le poids des différents facteurs de localisation et fait entrer des possibilités de mobilité et de décision extérieures au lieu, voire au pays d'implantation. En dépit de la réduction des distances, de nouvelles industries se concentrent sur des territoires appropriés. Une réelle diversité existe dans ces nouvelles localisations industrielles et, par là même, dans les nouveaux territoires industriels issus de cette mutation.

Cette concentration n'est pas sans rappeler des processus déjà à l'œuvre pour le rapprochement d'entreprises en un même lieu selon leurs spécialisations : les systèmes productifs locaux. C'est sur cet état de fait que s'appuie la politique des pôles de compétitivité en élargissant considérablement les périmètres. Cette forme « d'élargissement de l'espace » est à l'œuvre depuis la fin des années 1980 avec l'utilisation de productique pour le pilotage des usines, notamment celles de la SNECMA à Melun-Villaroche pour la CAO, à Gennevilliers pour les ébauches de pièces et au Creusot pour l'usinage⁹⁶. Aujourd'hui cela se traduit par les projets d'usines numériques⁹⁷ qui offrent la possibilité d'appréhender de façon virtuelle les déroulements des chaînes de fabrication, les systèmes des productions et qui sont développés entre autres dans le pôle de compétitivité System@tic par EADS.

Les différentes politiques de revitalisation économique, qu'elles passent par une réindustrialisation ou la tertiarisation des zones d'emplois sont accompagnées de possibilités légales de formation tout au long de la vie.

II.2.1.3. Les schémas régionaux de formation

Les textes législatifs de 1983 et de 2004 mettent à la charge des régions des obligations de formation. L'article L.214-13 prévoit que la région doit adopter un Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles et doit s'assurer de sa mise en œuvre. Celui-ci s'inscrit dans un Schéma Régional de Formation tout au long de la vie. « Ce plan a pour objet de définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et de favoriser un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation. » Ce plan est élaboré en concertation avec l'Etat, les collectivités territoriales concernées et les

⁹⁶ Gele, C., « Les automates du Creusot : l'usine de la SNECMA est un des exemples les plus avancés d'une usine pilotée par ordinateur », *Le Monde*, 23 novembre 1988.

⁹⁷ Bellanger, L., « Quand l'usine virtuelle devient réalité : plutôt que de construire des maquettes, les ingénieurs utilisent des logiciels pour modéliser les usines », *Le Monde*, 27 septembre 2000.

organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives à l'échelon national ainsi que les organismes mentionnés à l'article 341-21 du Code du travail.

Concrètement cela peut passer par des formations de type Validation des Acquis de l'Expérience pouvant être accompagnées d'un bilan de compétences professionnelles, ou toute autre possibilité de formation de consolidation d'acquis ou de découvertes d'autres métiers, de qualifications professionnelles.

Ces cadres de formation sont importants notamment dans un contexte de demande de main-d'œuvre plus qualifiée pour des systèmes de production faisant appel à une technologie croissante. Ceci notamment dans les entreprises des pôles de compétitivité.

II.2.2. Systèmes productifs locaux et pôles de compétitivité : une « rupture avec une politique ambulancière » d'aménagement du territoire⁹⁸.

Depuis les années 1960, les pouvoirs publics se sont attachés à un rééquilibrage entre Paris et les régions et à contrebalancer le constat de Jean-François Gravier⁹⁹. Les politiques publiques d'aménagement du territoire, de l'accompagnement des pôles de conversion se sont ensuite appuyées sur la théorie des pôles de croissance¹⁰⁰, ce faisant, elles rompent avec ce raisonnement de rééquilibrage pour renforcer les concentrations économiques et territoriales déjà existantes. Elles ont abouti aux implantations des ZIP de Dunkerque ou de Fos-sur-

⁹⁸ Expression utilisée par Daniel Darmon, conseiller spécial du Délégué interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires pour qualifier la politique d'aide aux territoires en difficulté (notamment les pôles de conversion) après le déclin d'industries, et le désengagement de certaines entreprises par délocalisation. Darmon, D., « Pôles de compétitivité : des accélérateurs d'innovation », *Réalités industrielles*, Annales des Mines, Ed. Eska, février 2006, pp. 13-19.

⁹⁹ Gravier, J.-F., *Paris et le désert français*, Paris, Le Portulan, 1947.

¹⁰⁰ Théorie du développement selon laquelle une société se développe autour d'un agent, d'une région ou d'un secteur économique fort avant de rayonner sur toute l'économie.

Mer par exemple, celles-là mêmes que l'on a appelées « cathédrales dans le désert ». Succédant à ces politiques d'aménagement, le concept des pôles de compétitivité émerge dans les années 1970. En effet, les technopôles et les technopoles doivent permettre de développer plus d'innovation en rapprochant chercheurs et universitaires sur un même lieu pour un effet d'attraction envers les industriels. Actuellement la plupart font partie d'un réseau commun : Rétis Innovation, qui regroupe 50 technopôles, 33 Centres Européens d'Entreprises Innovantes. Les pôles de compétitivité, mis en place récemment élargissent leur implantation. Ce n'est plus une politique attachée à un territoire défini, malgré le zonage R&D, mais à un espace aux limites plus floues.

II.2.2.1. Les systèmes productifs locaux : des précurseurs.

En 1999, la DATAR (remplacée par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, DIACT, depuis début 2006) a initié la politique des systèmes productifs locaux (SPL). Inspirée des clusters industriels anglo-saxons et des districts italiens, il s'agit de groupements d'entreprises et d'institutions géographiquement proches qui collaborent dans un même secteur d'activité. Après deux appels à projets lancés en 1999 et 2000, cent cinquante SPL ont été labellisés sur l'ensemble du territoire. Leur vocation principale est de créer un maillage entre les entreprises.

La DATAR définit les vocations d'un SPL à l'égard des entreprises ainsi : *« produire mieux et plus grâce à une division du travail entre entreprises ; renforcer les synergies entre les entreprises et l'environnement scientifico-industriel ; mieux gérer les ressources humaines et les autres facteurs de production ; faciliter l'innovation et la veille collective ; offrir de nouvelles opportunités de marché »*¹⁰¹. On le voit, une telle définition des objectifs des SPL n'est pas, loin s'en faut,

¹⁰¹ Pommier, P., *Les systèmes productifs locaux*, Paris, La documentation française/DATAR, 2002, p. 30.

radicalement différente de celle des pôles de compétitivité. De la même manière, ils répondent à des slogans quasi identiques : « localisation des avantages compétitifs », « sucres lents de la compétitivité ». Les discours mettent, dès la création des SPL, l'accent sur le contexte de concurrence et la nécessité de « mettre en compétition » des territoires. Enfin la proximité des deux dispositifs est telle qu'une étude du cabinet Ernst & Young¹⁰² pour la DATAR, en décembre 2005, insiste sur leur caractère complémentaire et la difficulté à connaître la place que doit prendre l'un et l'autre. Enfin, un quart des SPL ont été labellisés comme pôles de compétitivité ou y ont été intégrés.

La cartographie des SPL en France métropolitaine permet de se rendre compte de cette juxtaposition. Notons, pourtant, que les SPL conservent encore, dans leurs attributions, l'idée de participer à l'essor ou à la revitalisation des territoires, à la redynamisation du tissu économique local pour le maintien, la résistance de l'emploi industriel. L'évaluation dont l'un et l'autre dispositifs font l'objet depuis 2007 doit déboucher sur de nouvelles politiques en faveur des entreprises et non des régions.

¹⁰² Ernst & Young, *Etude relative à l'implication des PME et des SPL dans les Pôles de Compétitivité*, Paris, DATAR, décembre 2005, 43 p.



Carte 15 – Répartition des SPL en France. Source : DIACT. www.districts-industriels.com

II.2.2.2. Les pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité sont donc les nouveaux venus dans les dynamiques territoriales françaises. Décidés au CIADT du 14 septembre 2004 pour répondre aux

incitations de la « stratégie de Lisbonne »¹⁰³ de l'Union européenne et plus généralement à l'accélération des mutations économiques internationales, ces pôles doivent « rassembler sur un même territoire, entreprises, centres de formation et unités de recherche publiques et privées, autour d'objectifs communs de développement et d'innovation » et permettent aux entreprises y participant de payer moins de taxes professionnelles. Ils sont présentés par les acteurs politiques nationaux comme un « plan français pour lutter contre les délocalisations ». La rupture dans la politique d'aménagement du territoire est de plus en plus manifeste. Il ne s'agit plus de porter l'effort dans les régions fragiles ou en retard, mais de le concentrer là où se situent déjà la compétitivité et la performance. D'autre part, le dispositif fiscal mis en place fait retomber une part de l'effort de ces pôles de compétitivité sur les collectivités territoriales qui, de fait, perçoivent moins de ressources. Ce n'est plus une politique de volonté d'équité des territoires, mais bien la confirmation d'une mise en compétition, engagée par les systèmes productifs locaux.

D'autre part, cette notion de pôle pose problème dès lors qu'ils sont géographiquement peu polarisants, et à la différence des SPL, peu repérables comme tels, étant donné que ce dispositif se met en place tout d'abord sur des réseaux d'entreprises et de lieux de recherche.

II.2.2.2.1. Un changement de politique d'aménagement du territoire

Le développement des pôles de compétitivité s'appuie sur une politique qui, bien que parsemant le territoire de projets labellisés, revendique un changement radical de l'aménagement du territoire : tout d'abord par rapport au principe d'égalité

¹⁰³ Stratégie dont l'objectif a été fixé par le Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 pour faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.

des territoires, mais aussi en préférant des périmètres flous et non pas localisés sur des territoires exclusifs.

II.2.2.2.1.1. Rupture du principe d'égalité

La rupture avec le principe d'égalité territoriale et avec les politiques de conversion est renforcée par le constat que 70% des sommes allouées dans le cadre des pôles de compétitivité, jusqu'à présent, sont concentrées sur les dix pôles mondiaux et à vocation mondiale et que quatre régions (Rhône-Alpes, Ile-de-France, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur) abritent la moitié des pôles de compétitivité. C'est en effet là que se concentrent les entreprises ou les laboratoires de Recherche et Développement. La politique des pôles de compétitivité reste donc dans la continuité des concentrations préexistantes.

En outre, d'un point de vue du salariat concerné par les pôles, l'Agence Pour l'Emploi des Cadres, dans une étude parue en février 2007, note que les pôles de compétitivité profitent en premier lieu aux cadres. Elle anticipe, d'autre part, un « effet pôle de compétitivité » notable sur les créations de postes entre 2010 et 2015. Ainsi, même si les pôles de compétitivité concernent avant tout des entreprises industrielles, ils n'agissent pas sur toutes les strates de la population salariée occupant un emploi industriel. Les pôles de compétitivité favorisent conséquemment le changement d'interface des villes d'héritage économique industriel en changeant le profil sociologique des populations au lieu de travail.

Néanmoins, à la différence des SPL, ces pôles ne s'ancrent que peu dans les territoires de leur périmètre.

II.2.2.2.1.2. Des pôles sans territoire ?

Jusque là, les pôles de compétitivité sont définis par un zonage R & D qui les délimitent sur une ou deux régions. Selon J.-S. Scandella¹⁰⁴, ce ne sont pas les quelques abondements supplémentaires auxquels le zonage R & D des pôles de compétitivité donne droit qui motivent ou non les entreprises. Les grands clusters mondiaux le prouvent bien. La concentration géographique se fait d'elle-même, car les entreprises ont intérêt à se rapprocher des sources de compétences dans leurs spécialités, des outils mutualisés mis à leur disposition et de leurs partenaires potentiels. Trois ans après le début des labellisations, bon nombre d'entreprises sont acceptées par les membres des pôles, même si elles sont sises à l'autre bout de la France. C'est le cas, par exemple, de Route des lasers, en Aquitaine, qui s'est naturellement rapprochée de sociétés de Lannion, en Bretagne, spécialisées dans les sources laser. Si l'intérêt des entreprises est indéniable pour la mise en commun des compétences, cela remet en cause la vocation géographique des pôles.

Le financement des pôles est un autre aspect de la question. La tendance peut être de mutualiser les crédits de l'Etat envers les pôles plutôt que de réduire le nombre de pôles, ceci par le biais de regroupements thématiques entre clusters de thèmes proches afin de les pousser à optimiser leurs projets et les financements associés est une hypothèse viable. C'est d'ailleurs la voie choisie par l'Etat vis-à-vis du trio de pôles aéronautiques, dotés d'une commission de coordination et dont Aerospace Valley s'impose naturellement comme le leader. Sont alors imaginées ainsi des familles de pôles santé, végétaux, transports terrestres, TIC, énergie...

Toutefois, il est difficile d'établir un bilan de tous ces projets engagés.

¹⁰⁴ Scandella, J.-S., *Les pôles : réseaux d'excellence et d'innovation : enquête sur les pôles de compétitivité*, Paris, Ed. Autrement, 2008, 208 p.

II.2.2.2. Bilan provisoire

Le recul nécessaire pour dresser un bilan des pôles de compétitivité n'est pas possible, d'abord parce que la décision de création est récente et que certains pôles n'ont été labellisés qu'en juillet 2007, ensuite parce que les résultats devraient s'observer sur le long terme. Toutefois, différentes études s'y essaient, mais n'offrent un regard qu'en termes économiques concernant les entreprises mais quasiment pas en termes d'aménagement du territoire ou d'impact urbain pour les communes concernées. Ainsi l'étude¹⁰⁵ conjointe du cabinet BIPE et de la DATAR en janvier 2006 interroge sur la capacité à créer des clusters selon le modèle anglo-saxon, suivant un développement mondial et l'attraction envers des entreprises, mais pas sur l'impact territorial de la constitution de ce cluster.

Par ailleurs, depuis décembre 2007, la DIACT a lancé une démarche d'évaluation des pôles de compétitivité. Cette opération, confiée à deux cabinets conseils, le Boston Consulting Group et CM International, a deux objectifs : évaluer le dispositif national dans sa globalité, et mesurer l'avancement de chacun des 71 pôles en détail. Les deux cabinets ont défini sept thèmes de collecte d'informations : la stratégie, la gouvernance et l'animation, la gestion de projets R & D, la gestion des compétences, l'implication des PME, l'ancrage territorial, enfin la prise en compte des objectifs du développement durable.

Pour l'heure, seuls quelques constats peuvent être faits, tels que l'intérêt remarqué pour les collaborations qui se sont créées, ceci dans un premier temps surtout avec les plus grandes entreprises, les PME étant un peu à l'écart. Ces collaborations se sont réalisées dans un milieu où le savoir-faire existait déjà et était souvent commun aux partenaires, creusant alors un déficit de formation.

¹⁰⁵ Waelbroeck-Rocha, E., Morin, S., Rodriguez, M., *Avantages retirés par les entreprises de leur participation à un « cluster » (pôle de compétitivité, SPL) : Etude exploratoire*, Issy-les-Moulineaux, DATAR/BIPE, janvier 2006, 28 p.

II.2.2.2.1. Des succès collaboratifs.

Le succès des pôles de compétitivité est réellement constaté sur le nombre de projets collaboratifs. C'est ce que constate, de façon différenciée, au Creusot par exemple, André Billardon : « *Le pôle de compétitivité n'a apporté qu'une chose, celle de mettre en commun les travaux. Il est peu significatif sur les moyens financiers. Cela a agit comme déclic pour organiser un élan local même si pas un euro n'est descendu sur la R & D du nucléaire. Mais les entreprises concernées sont importantes et n'attendent pas après* »¹⁰⁶ ou Denis Gabet : « *Le pôle de compétitivité permet d'accéder à plus de subventions pour R & D et de créer une filière universitaire qui corresponde aux besoins. D'autre part, le pôle et le regroupement des entreprises permettent une promotion commune sur des marchés britanniques qui pensent redémarrer le programme nucléaire* »¹⁰⁷.

II.2.2.2.2. Intégration des PME dans les pôles de compétitivité.

Le « 4 pages » du Service des études et des statistiques industrielles paru en décembre 2007¹⁰⁸ montre que les PME constituent la plus grande part des établissements impliqués dans les pôles de compétitivités. Sur près de 5 000 membres d'un pôle au 31 décembre 2006, près de 4 000 comptaient moins de 250 salariés.

Fin 2006, l'étude réalisée par KPMG *Pôles de compétitivité en France : prometteurs mais des défauts de jeunesse à corriger* mettait en exergue la réticence des petites structures à collaborer. L'enquête menée fin 2007 par le Comité Richelieu et le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (Minefe) auprès de 17 pôles mondiaux et à vocation mondiale tend à montrer que leur intégration prend

¹⁰⁶ Entretien avec André Billardon, maire du Creusot, 17 novembre 2006.

¹⁰⁷ Entretien avec Denis Gabet, directeur de Creusot-forges, 17 novembre 2006.

¹⁰⁸ Sessi, *Plus d'un salarié de l'industrie sur dix travaille au sein d'un pôle de compétitivité*, Le 4 Pages des statistiques industrielles, n°238, décembre 2007.

corps, même si plus de la moitié estimaient que les actions d'animation menées par leur pôle ne s'adressent pas suffisamment à elles et 73 % se jugeaient mal valorisées. En effet, sur les 423 projets aidés à hauteur de 113 millions d'euros en 2006 par le Fonds unique interministériel et Oséo (sans prendre en compte les collectivités locales), les entreprises de moins de 2 000 personnes (pouvant inclure des filiales de grandes entreprises) représentaient 60% des bénéficiaires d'aides.

Autre déficit constaté : celui de la formation dans les coopérations qui se sont établies.

II.2.2.2.3. Un manque en matière de formation

L'étude de KPMG en 2006 note le manque d'intégration de la formation dans les flux de coopération. Selon le cabinet, un quart seulement d'un échantillon d'acteurs interrogés estimait que la réalisation des partenariats industrie/formation était avancée.

II.2.2.2.3. Etudes de cas

Concrètement, trois des cinq villes de notre échantillon s'insèrent dans un pôle de compétitivité. Leur étude montre que les projets, ou du moins les bases de projets, validés en leur sein existaient préalablement, que ce soit la dynamique autour des transports à Valenciennes avec Bombardier et Alstom, le pôle aéronautique autour de Toulouse-Blagnac ou encore le réseau inter-entreprise sur le nucléaire autour du Creusot. A l'inverse, une ville comme Bourges, spécialisée par héritage sur les questions des risques industriels, n'a pas pu voir son Centre national de recherches sur les risques industriels labellisé.

Lahitolle, un espace pour un pôle de compétitivité « risques, énergie, environnement »



Les enjeux

- Le développement du pôle universitaire.
- La diversification économique prenant appui sur des pôles technologiques en plein développement et des axes économiques en phase avec les évolutions sociétales.
- La structuration du développement économique de l'agglomération.
- La matérialisation de l'image technologique de l'agglomération.

Le programme

- **Recomposition urbaine** : démolitions et création d'une voirie structurante, d'une trame verte et d'un schéma directeur du stationnement.
- **Création d'un espace universitaire** (67 000 m²) : extension de IENSI, implantation du CESAL et de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion, restaurant universitaire, maison de l'étudiant, halle de sports, résidence étudiants.
- **Création d'îlots d'activités** (31 000 m²) : laboratoires de recherche, entreprises, bâtiments tertiaires, commerces et services.
- **Création d'un îlot résidentiel** (35 000 m²) : habitat individuel et collectif.

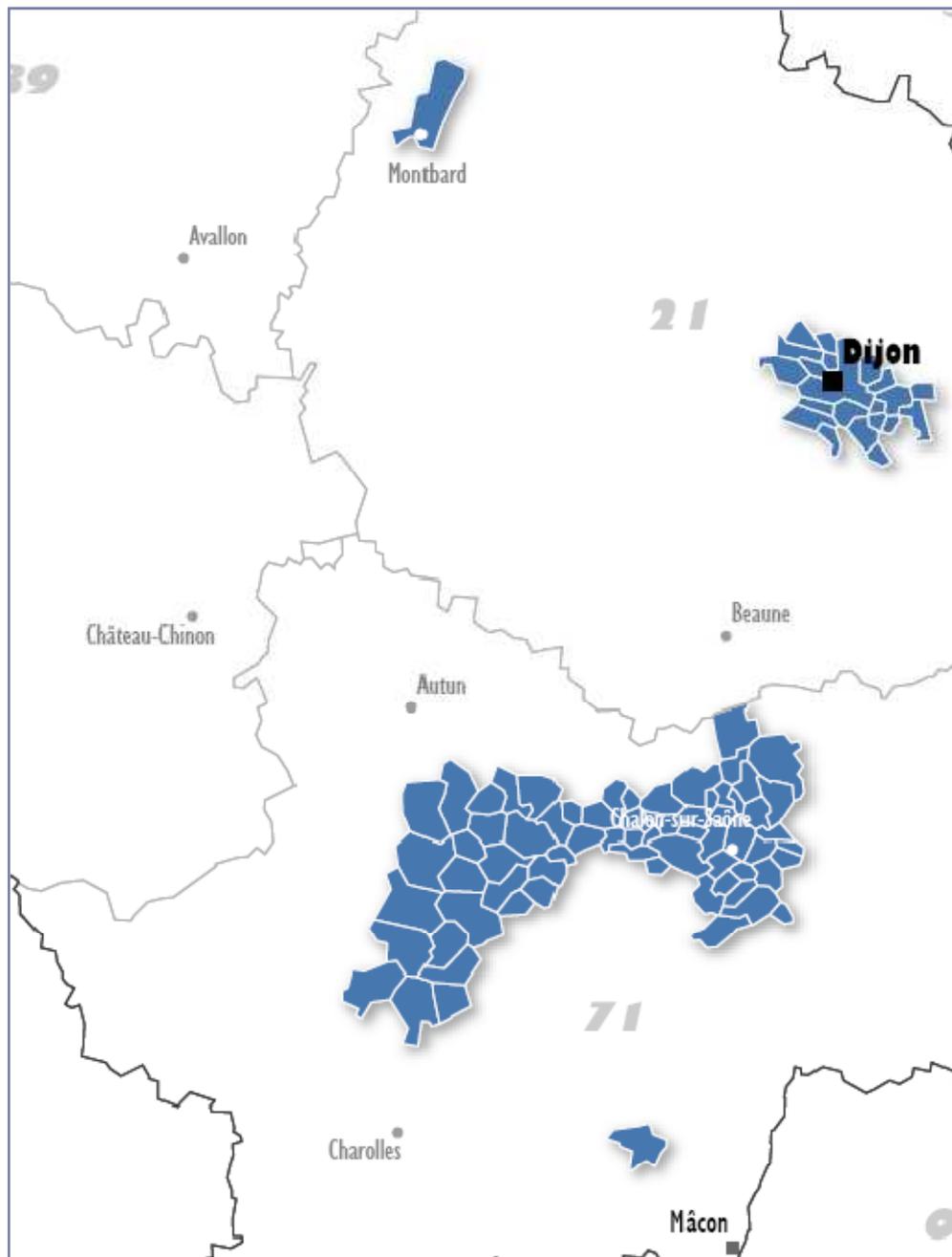
Les objectifs

- Créer un véritable espace universitaire, ouvert sur la ville et attractif pour les futurs étudiants.
- Créer un point d'entrée pour le développement économique exogène : vitrine des compétences, des moyens et savoir-faire de l'agglomération.
- Créer les conditions d'un bouillonnement scientifique rayonnant sur l'ensemble de l'agglomération.



Texte 7 - Lahitolle, projet pour un pôle de compétitivité. Source : www.agglo-bourgesplus.fr

II.2.2.2.3.1. Le Creusot et le Pôle Nucléaire Bourgogne (PNB)



Carte 17 - Zonage R & D du Pôle Nucléaire Bourgogne. Source : DIACT, Observatoire des territoires, janvier 2008

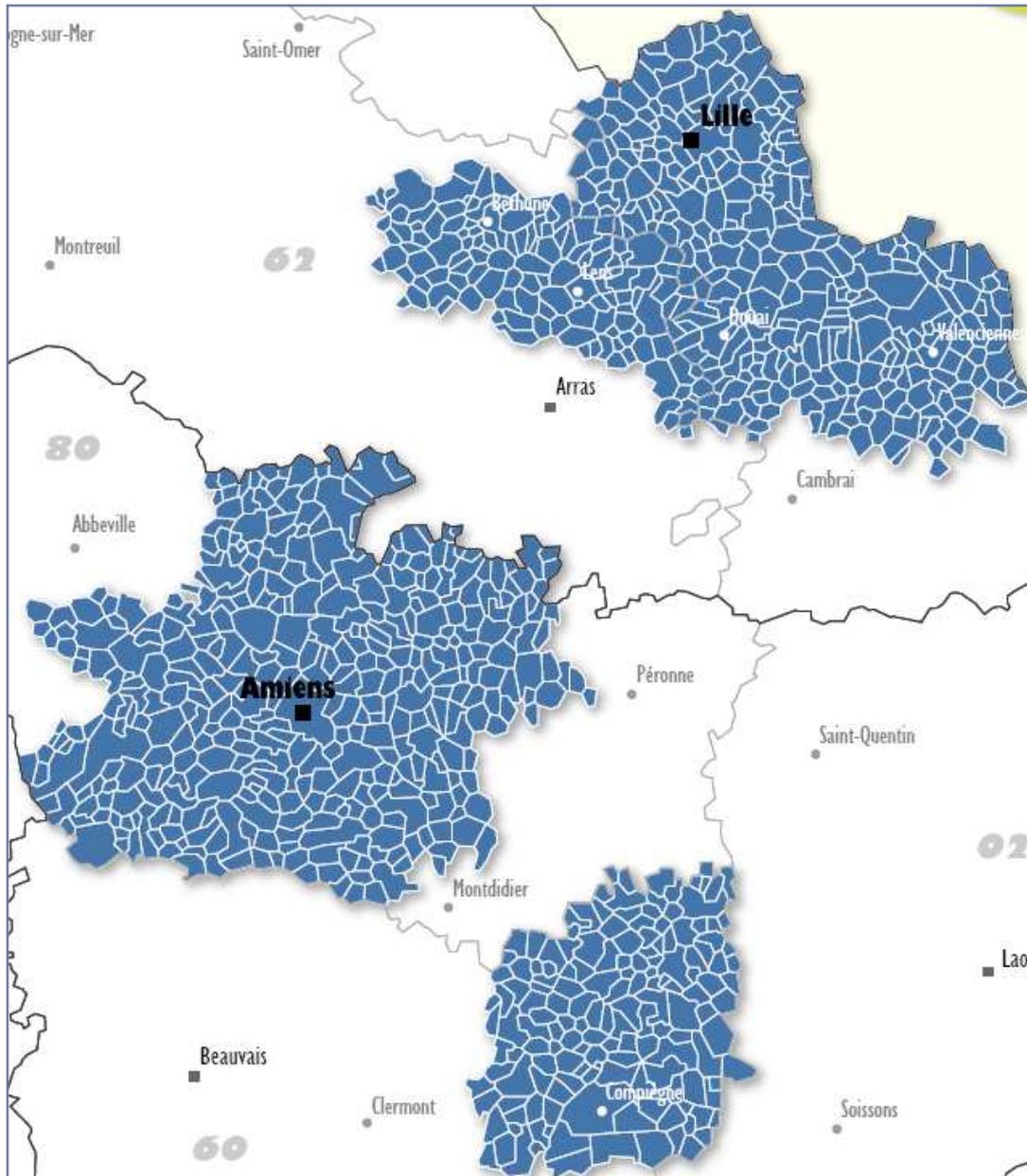
Le Pôle Nucléaire Bourgogne s'appuie sur une industrie nucléaire qui redémarre et concerne uniquement la Bourgogne.

Ce pôle est marqué par deux aspects. En premier lieu, l'identité et l'histoire du Creusot font que les principaux fondateurs du PNB s'y trouvent avec entre autres Areva et Sfarsteel ; le second aspect est démographique : la génération actuelle du personnel, de l'ouvrier à l'ingénieur, arrive en fin de carrière. Le programme de coopération avec les établissements d'enseignement du secondaire et du supérieur a donc pour principal objectif de promouvoir les formations et les métiers du pôle pour un renouvellement de 40 % des salariés qui atteindront l'âge de 60 ans dans les 10 ans à venir.

Ainsi, dans un premier temps, le PNB s'intéresse à la formation continue pour la transmission du savoir-faire et de la haute technicité nécessaire dans le secteur du nucléaire et de la métallurgie qui en dépend. Les partenariats se sont alors créés avec l'Ecole Internationale du Nucléaire pour les ingénieurs, mais aussi avec le lycée Léon Blum du Creusot pour des formations sur la maîtrise des risques, la gestion des chantiers ou la conduite des travaux en nucléaire, enfin avec l'IUT de Chalon-sur-Saône sur deux licences professionnelles formant des chefs de projet et des managers, l'une porte sur les mesures et les capteurs intelligents, la métrologie et le contrôle qualité ; l'autre, la licence ICMS, traite de l'ingénierie et contrôle des matériaux et des structures. Le pôle est aussi intéressé par des masters d'ingénierie, ou spécialisé dans le numérique. Le partenariat va au-delà de l'unique formation. Il s'agit aussi de mise à disposition de matériel. Ainsi l'IUT de Chalon a fait l'acquisition de nombreux équipements de contrôle, pour répondre à la demande des PME qui n'ont pas les moyens de faire de la recherche. D'autres partenariats existent, notamment avec l'IUT du Creusot qui a fait l'acquisition dans le cadre de son pôle laser du laser le plus performant du monde, d'une puissance de 7000 watts. Ce matériel permet de développer de nouvelles recherches appliquées.

II.2.2.2.3.2. Valenciennes et I Trans

I-Trans, est un pôle à vocation mondiale. Il concerne le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, deux régions dont la spécialisation industrielle dans les transports est ancienne et importante.



Carte 18 - Zonage R & D du pôle I-Trans. Source DIACT Observatoire des Territoires, janvier 2008

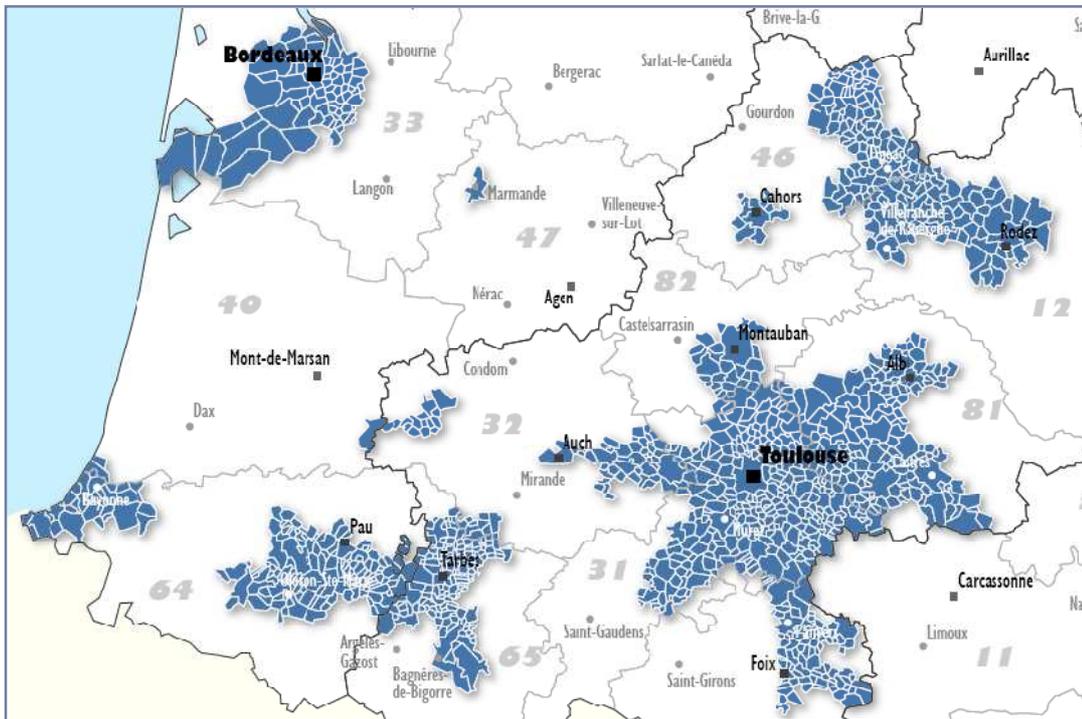
C'est un pôle spécialisé dans les systèmes de transports terrestres innovants dans la conception, la construction et la maintenance et concerne, l'automobile, le ferroviaire, le portuaire, le fluvial, la logistique et les systèmes de transports intelligents. Tout comme le PNB, I-Trans met en place des partenariats de formations pour répondre aux besoins de la recherche en transports. Le transfert de compétence se fait également par l'implication de jeunes retraités issus du tissu économique dans un souci affiché de transmission du savoir-faire et tout en limitant les dépenses. Ainsi une cinquantaine d'experts sont sollicités par le conseil scientifique du pôle.

La transmission se fait aussi vers et par les PME, notamment avec l'Appel à Manifestations d'Intérêt pour l'innovation d'I-Trans, lancé début 2008 consistant à recueillir les idées d'innovation des petites entreprises du Nord-Pas-de-Calais, dans un premier temps (le programme sera appliqué ensuite à la Picardie) et à accompagner gratuitement le montage d'un projet pour celles qui sont retenues.

II.2.2.2.3.3. Blagnac et Aerospace Valley

Aerospace Valley, est un pôle mondial labellisé le 12 juillet 2005. Il concerne deux régions : Midi Pyrénées et l'Aquitaine.

L'association fondatrice est constituée des entreprises, centres de recherche, centres de formation et institutions du secteur des deux régions. L'un de ces projet est de rapprocher les agences et plates-formes destinées de façon spécifique à l'industrie aéronautique. Dès la construction de son dossier de candidature, le pôle comptait parmi ses priorités la mise en œuvre d'une plate-forme de veille à la disposition de ses adhérents. Y participent alors l'Agence Aquitaine de Développement Industriel et Midi Pyrénées Expansion, Aeromip animée par l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (Adit) ayant élargi son champ géographique sur les deux régions.



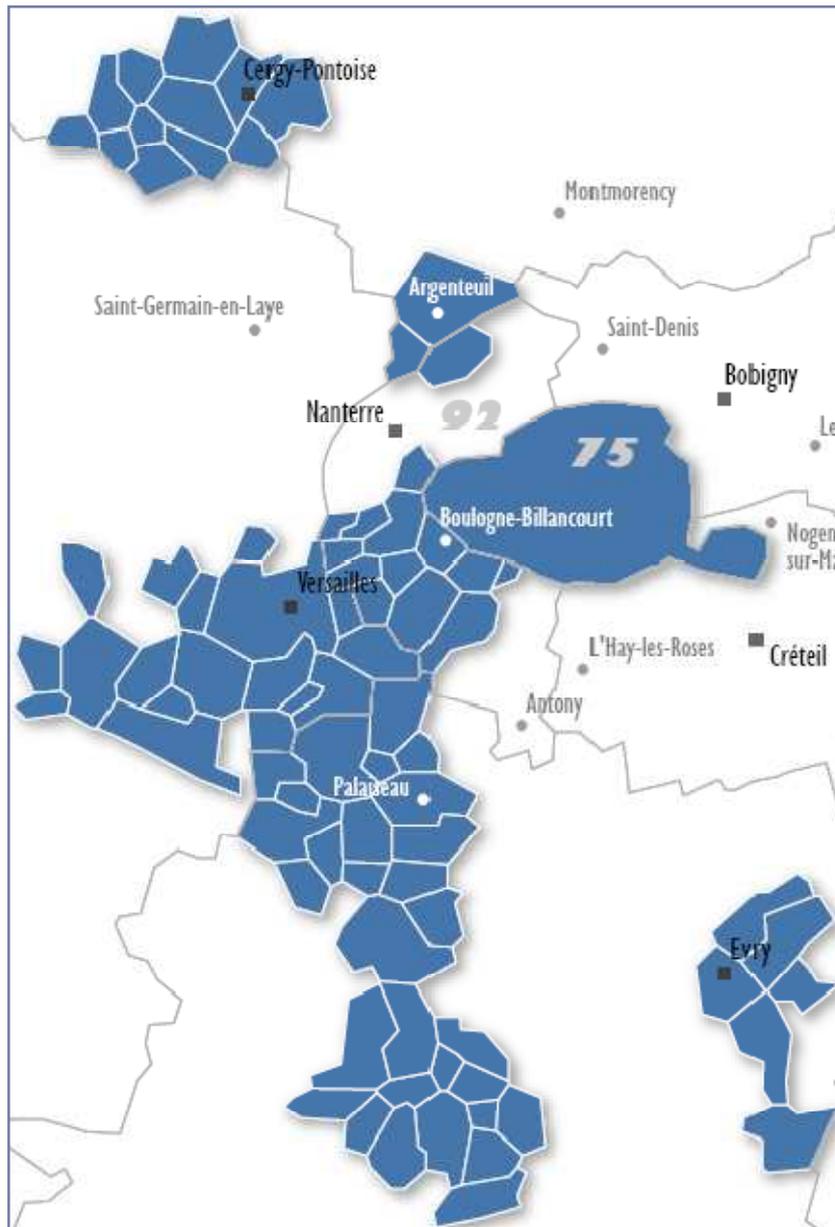
Carte 19 - Zonage R & D du pôle Aérospatial Valley. Source DIACT Observatoire des Territoires, janvier 2008.

Cette plate-forme répond à un besoin collectif de veille pour les membres du pôle. Elle fournit des informations permettant d'anticiper les marchés et les tendances, des données sur la concurrence, les technologies, différentes études.

Plus généralement, le pôle aide à la progression de différents projets de développement économique, de recherche et de formation, ainsi que des projets coopératifs de recherche et développement. A titre d'exemple, fin 2008, sept d'entre eux ont été retenus dans le cadre du 6^e appel à projets du Fonds Unique Interministériel concernant l'amélioration de la résistance à la corrosion des aciers utilisés dans l'aéronautique, la réduction du bruit des turboréacteurs, l'amélioration des connaissances sur les matériaux composites innovants, le développement des télécommunications avion-sol haut-débit par satellite, la surveillance et la prévision météo-océanique pour les activités de haute-mer, l'étude des effets de la foudre sur les avions « plus composites » et « plus électriques », l'interopérabilité des systèmes informatiques pour les sous-traitants de la filière aéronautique.

II.2.2.2.3.4. Des villes sans pôle.

Nous l'avons déjà évoqué pour Bourges et l'échec de son projet de labellisation du Centre de recherche sur les risques industriels à Lahitolle.



Carte 20 - Zonage R & D du pôle System@tic. Source DIACT Observatoire des Territoires, janvier 2008.

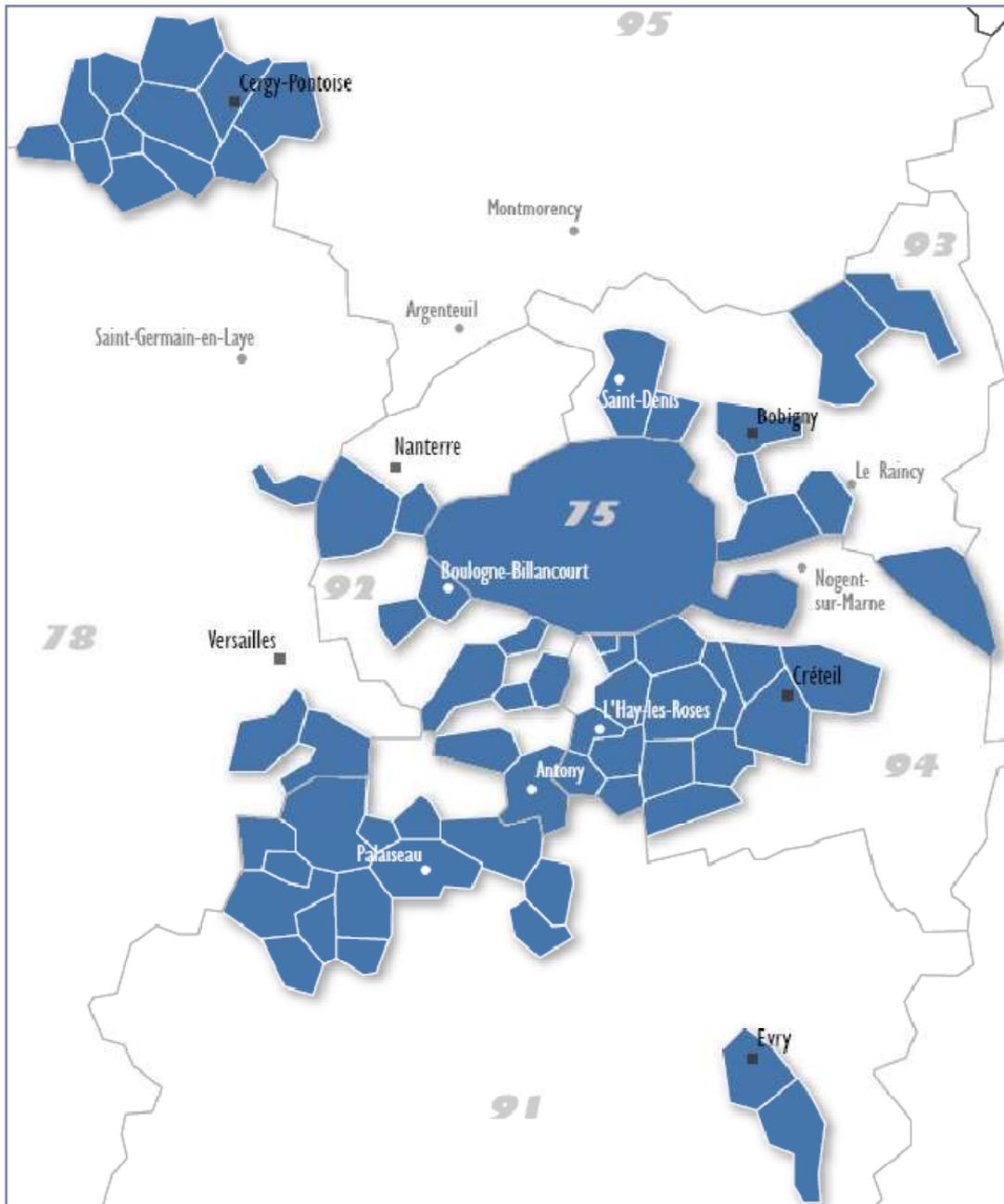
Gennevilliers passe aussi à côté des pôles concernant le département des Hauts-de-Seine. C'est le cas de System@tic.

Comme Aerospatial Valley, System@tic est un pôle mondial. Il rassemble ses principaux acteurs dans le sud ouest de l'Ile-de-France. System@tic Paris-Région se positionne au croisement de ces marchés et de ces technologies et affiche pour objectif de faire de l'Ile-de-France le premier pôle européen de la spécialité en y développant les compétences dans les systèmes complexes, notamment la simulation comme les usines numériques.

Sa vision globale se décline sur cinq groupes thématiques : automobile et transport, logiciels libres, outils de conception et développement de systèmes, Télécoms, sécurité et défense, en fonction des forces et des atouts de chacun et selon des axes de développement forts : Europe, international, financements des entreprises de croissance et ressources humaines.

C'est aussi le cas de Medicen Paris Region qui rayonne sur la quasi totalité de la petite couronne de l'Ile-de-France.

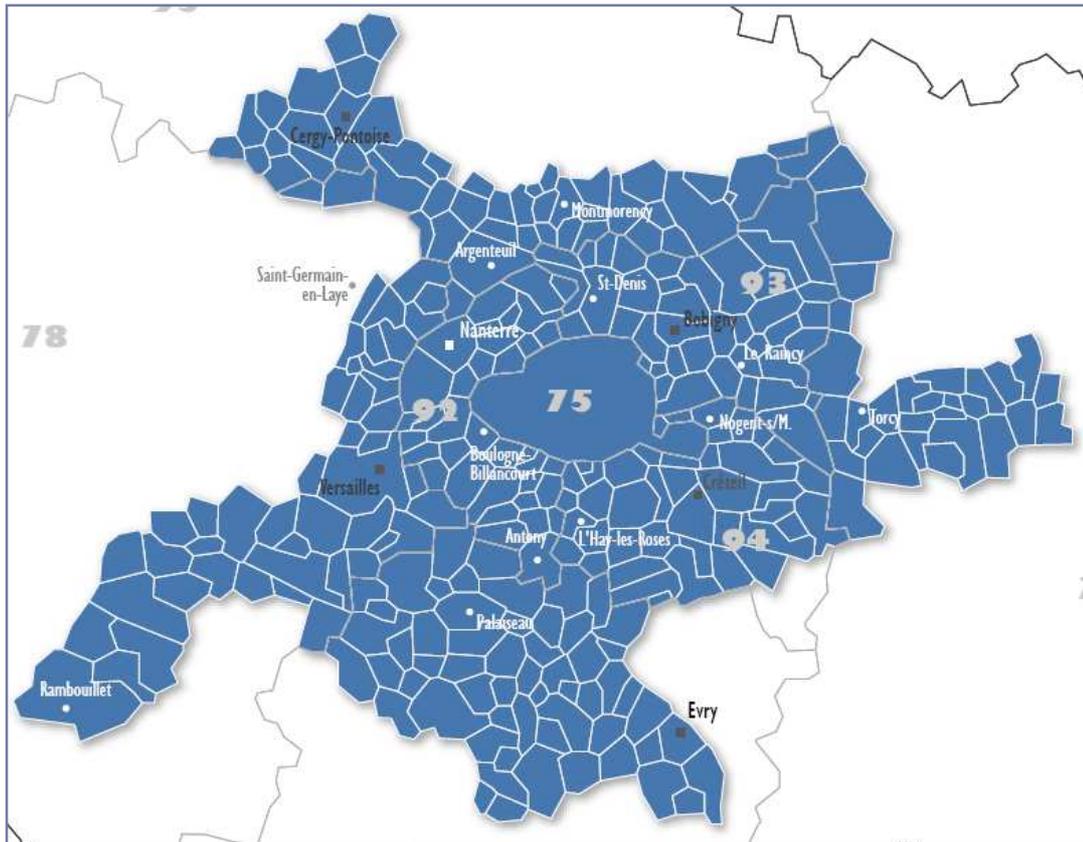
Il regroupe l'Institut de la Vision assimilé à un mini-cluster compétitif dans le domaine de l'ophtalmologie, l'Institut de recherche clinique de médecine moléculaire et cellulaire qui compte parmi les plus importants projets du pôle.



Carte 21 - Zonage R & D du pôle Medicen Paris région. Source DIACT Observatoire des territoires, janvier 2008.

Enfin Gennevilliers fait partie du zonage R & D de Cap Digital Paris Région. Ce pôle s'intéresse aux domaines industriels liés au numérique, tels que l'ingénierie

des connaissances et technologies de l'information, les patrimoines numériques matériels et immatériels, l'image et le son interactifs, le jeu vidéo, l'e-éducation et l'e-formation et les services et usages de la vie numérique et récemment, le design, la robotique et les technologies et intelligences collaboratives.



Carte 22 - Zonage R&D du pôle Cap Digital Paris région. Source DIACT, Observatoire des Territoires, janvier 2008

Malgré son appartenance au zonage, Gennevilliers n'est, pour l'heure, pas concerné économiquement par ce pôle.

Les 71 pôles de compétitivité ne sont pas les seules initiatives destinées à créer des collaborations inter-entreprises, d'une part, entre entreprises et acteurs de la recherche d'autre part. Après les pôles de compétitivité pour constituer une compensation pour les territoires dont la densité industrielle est moindre, la DIACT a créé en 2005 les pôles d'excellence rurale (PER), destinés à encourager l'innovation dans les territoires ruraux.

En complément de ces dispositifs de partenariats entreprise-recherche, l'Etat a labellisé 33 structures de recherche qui travaillent avec les entreprises sous le titre d'Instituts Carnot, bénéficiant d'abondements de l'Agence nationale de la recherche en sus du budget consolidé et des recettes en recherche partenariale. Enfin des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) fédèrent en 13 projets des institutions d'enseignement supérieur ou de recherche différents.

Le traitement médiatique de ces clusters innovants et l'engouement qu'ils ont suscité dans l'industrie, dans les régions, et même au sein du grand public risquent d'écraser tous les autres dispositifs déjà existants.

Les changements d'interface se caractérisent donc à la fois par une intervention d'autorités nationales et supranationales, mais aussi par une rupture dans les politiques d'aménagement du territoire.

Les réponses apportées à la désindustrialisation sont multiples. Elles passent tout d'abord par la compréhension des facteurs de localisation encore à l'œuvre et celle des nouveaux, liés à la circulation de l'information. Elles sont aussi le résultat des jeux des partenariats des acteurs économiques et politiques locaux. A cela s'ajoutent les interventions régionales, nationales ou européennes, notamment à travers des financements spécifiques.

Ainsi dans chacune des villes, les orientations choisies ont fait varier leur position dans une gradation qui irait du tout industriel au tout tertiaire, mais aussi en augmentant les imbrications.

Ceci explique que l'on ne puisse pas affirmer que l'industrie ait totalement disparu du paysage économique français. Elle fait appel à des formations plus complexes, requérant une plus grande maîtrise des technologies. Cet aspect est renforcé par des décisions d'aménagement rompant avec un principe, suivi jusqu'alors, de permettre à chaque portion du territoire un développement égal en lui préférant une stimulation de la compétitivité de chacune d'elle.

Pour une grande partie des pôles concernés, cette industrie utilise d'abord des techniques de dématérialisation, et en conséquence touche en premier lieu des employés qualifiés, des cadres et ne s'ancre plus profondément dans les territoires.

En forçant le trait, l'industrie deviendrait sans ouvrier et sans territoire : une rupture profonde avec l'identité de ces villes anciennement industrialisées.

Partie III. La résistance de Vulcain : des héritages sociaux et urbains.



Photographie 12 - Sibelius Hall à Lahti. Finlande. Avril 2003. Série Trompe l'œil
© Rémy Lidereau

Le Sibelius Hall est une ancienne usine reconverte en centre culturel, lieu d'accueil du Sinfonia Lahti, mais aussi de nombreuses expositions. Il est à l'instar du centre d'art contemporain de Leipzig un exemple européen de reconversion du patrimoine industriel.

Il semble, qu'à l'instar de la Révolution industrielle avec le monde agricole, la révolution tertiaire et informationnelle n'entraîne pas la fin totale et irrémédiable du monde industriel. D'une part, le rapport 2007¹⁰⁹ à propos de l'industrie française pour la période 2006-2007 tend à constater un ralentissement en 2005 de la baisse de l'emploi industriel : -1,6 % contre -2,3 % en 2004 et 2003. D'autre part, les entreprises ont de plus en plus recours à l'intérim industriel ce qui participe à un certain brouillage des cartes. Au-delà de cette précarité qui devient propre au monde industriel et à cette période de transition, ce sont les villes industrielles qui matérialisent géographiquement cet entre-deux.

Nous l'avons vu, elles sont, chacune selon leur histoire, à différents moments d'une transition économique, fonctionnelle et par la suite sociale. Elles étaient l'espace interface entre la décision et l'exécution. Elles sont maintenant une interface temporelle et culturelle. Comme nous l'avons évoqué plus haut, ces villes continuent d'être des villes et des villes industrielles malgré tous les bouleversements mentionnés. Elles le sont restées par la forme d'habitat, la volonté politique de conserver, de patrimonialiser, par l'identité culturelle. Cependant, à toute généralisation, il existe des exceptions et notamment des exemples de désurbanisation partielle de plus ou moins grande durée comme la cité de Bataville ou Decazeville.

Nous nous intéresserons donc tout d'abord à l'habitat caractéristique des villes ouvrières, puis aux jeux d'acteurs publics et privés pour conserver le savoir-faire et enfin aux identités fortes qui perdurent et qui continuent de créer du lien social et donc de l'urbanité.

¹⁰⁹ Commission permanente de concertation pour l'industrie, *L'industrie française 2006-2007*, Paris, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, 227 p.

III.1. L'HABITAT DES VILLES OUVRIERES

« C'est une œuvre historique que d'inventer une réelle civilisation urbaine là où deux siècles d'industrialisation ont surtout entassé des logements pour faire face aux besoins les plus urgents. Faire qu'il n'y ait plus de villes pauvres et d'autres riches et que chacun ait le sentiment que là où il habite, son quartier, sa ville, ne soit plus un lieu d'exclusion, voilà un vrai combat pour l'égalité et la fraternité »

François Mitterrand, message adressé aux Assises Banlieues 89 « Vers une civilisation urbaine », *Assises de Nanterre du 20 et 21 mai 1989*, Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain, Banlieues 89, p.3.

Les villes que nous avons choisies pour notre échantillon ne font pas exception en matière d'habitat à la majorité des villes industrielles. Chacune d'elle présente les traces des différentes étapes de l'urbanisation et de l'architecture ouvrière. Il ne s'agit pas ici d'écrire à nouveau l'histoire du logement ouvrier et social, mais de voir comment en évoluant, il contribue à l'identité de la ville industrielle, en étant un élément à part entière dans le système urbain et quelles sont les interventions des acteurs publics et privés.

III.1.1. Un logement ouvrier multiple

Le logement ouvrier est d'abord une réponse pratique aux questions de logement posées à un patronat paternaliste, soucieux d'une proximité entre l'habitat et le lieu de production. C'est ensuite devenu une question sociale en se débarrassant d'une autorité à la fois patron de l'usine et propriétaire du logement.

III.1.1.1. Un habitat paternaliste individuel

Les différentes formes urbanistiques apparues alors – phalanstère, familistères, corons – devaient répondre à ce besoin de loger les ouvriers à proximité de l'outil de production. Valenciennes offre de multiples exemples de rues où chacun des logements est semblable, marqué par des façades présentant une pièce en rez-de-chaussée, deux pièces à l'étage. C'est un paysage urbain qui se répète ainsi dans l'ensemble de la ville et, plus particulièrement, dans les quartiers proches des sites de production.



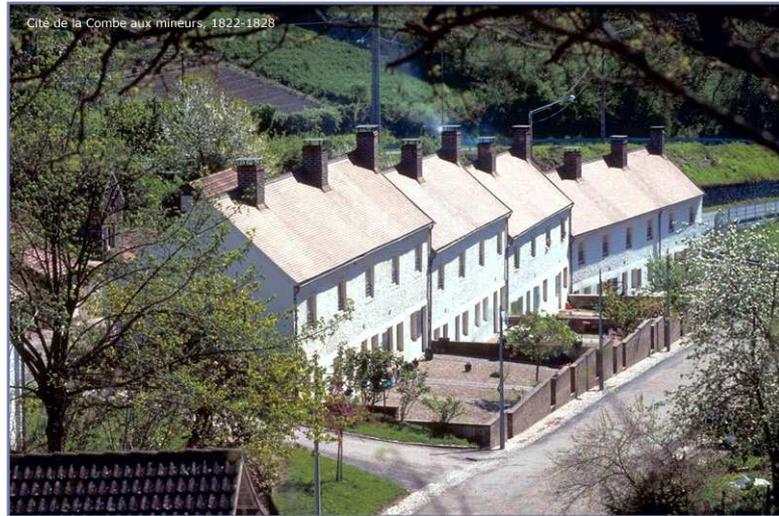
**Photographie 13 –
avenue du
Commandant Marin
la Meslée.
Valenciennes.
13 Novembre 2006.**



**Photographie 14 – rue à
proximité du stade
Nungesser. Valenciennes. 13
Novembre 2006**

Le Creusot conserve aussi l'habitat construit pour les mineurs. Tout d'abord avec la Cité de la Combe des mineurs, où chaque logement est doté de deux pièces d'une surface de 22,5 m², d'un appentis et de dépendances, puis avec les maisons de mineurs dans le quartier de la rue des Mineurs, enfin l'ensemble des logements monofamiliaux du quartier Saint-Eugène que la Société Schneider et Cie a construit entre 1875 et 1908.

Photographie 15 - Cité de la Combe des mineurs. Le Creusot. © Ecomusée du Creusot-Montceau-les-Mines.



Photographie 16 - rue des Mineurs. Le Creusot. 17 novembre 2006.

Nombre de ces logements ont été construits en suivant le modèle des cités-jardins. Imaginé par Ebenezer Howard dans *Les cités jardins de demain*, paru en 1902, c'est un modèle urbain alternatif qui veut apporter à son tour une réponse au problème de l'habitat à l'ère industrielle. Dans ce modèle, la cité jardin regroupe toutes les fonctions administratives et les activités tertiaires au centre, lui-même entouré de jardins et d'avenues arborées bordées d'habitations et de commerces. L'urbanisation des quartiers et leur entretien sont gérés de manière mixte par des

promoteurs privés et les pouvoirs publics. Les villes sont cernées par une couronne de terres agricoles où sont également implantées les industries. A terme, les cités-jardins, reliées par un chemin de fer, formeraient des grappes d'agglomérations à dimension humaine, toutes fondées sur le même système de gestion collectif, semi-public, semi-privé. Le modèle prôné est celui de la « ville à la campagne ». En France, cette forme d'habitat, en s'adaptant, a sensiblement divergé du modèle originel. Elle est développée principalement par le berruyer Henri Sellier. On la retrouve donc à Bourges ou à Gennevilliers par exemple.



**Photographie 17 - Cité
jardin. Gennevilliers. 13
août 2008**



**Photographie 18 - Vue aérienne de la Cité-Jardin de Gennevilliers. Source : Gennevilliers magazine
avril 2006.**

A Gennevilliers comme à Bourges, la cité-jardin est le résultat d'un panachage entre les logements individuels accompagnés de leur jardinet et les immeubles : un tiers seulement des logements des Cités-jardins de l'Aéroport sont individuels, les deux tiers à Gennevilliers.

Une autre forme de logements individuels voit le jour plus tardivement : le système des « Castors ». A Bourges, ces logements sont l'œuvre d'un Comité Ouvrier du logement constitué en 1950 pour construire sous une forme de coopérative un ensemble de maisons individuelles. Ce mouvement s'est organisé dans un contexte de pénurie de logement importante. Les Castors sont construits à partir de la fin de l'année 1951 et la municipalité a pris à sa charge la viabilité. Ce système a vu le jour en d'autres villes, comme à Villeneuve-la-Garenne dans les Hauts-de-Seine.

La construction de logements collectifs fut une autre réponse apportée au besoin criant de logements de la période de la Reconstruction, auquel s'est ajoutée la nécessité de loger les rapatriés, à la fin de la guerre d'Algérie.

III.1.1.2. Logements collectifs

Les crises du logement plus ou moins importantes au cours du temps en font un problème social, notamment suite aux migrations importantes de populations en relation avec une politique d'industrialisation et d'aménagement. En découlent les formes architecturales des « grands ensembles » fortement inspirées de la Charte d'Athènes¹¹⁰, dont l'ambition a été de guider la réalisation de la « ville moderne ». Le terme apparaît dans l'entre-deux-guerres, en 1935, sous la plume de l'architecte

¹¹⁰ Cette charte, portant la réflexion de Le Corbusier, énonce les moyens d'améliorer la ville moderne en privilégiant quatre fonctions : travailler, habiter, se divertir et circuler. Elle fait suite au *Plan Voisin* pour le réaménagement de la ville de Paris où Le Corbusier, s'inspirant de l'esthétisme fonctionnel des machines veut faire de la ville industrielle une « ville machine », en densifiant le centre urbain en dix-huit tours de 200 mètres de haut.

Marcel Rotival. Il prend ensuite une connotation administrative et technico-économique, lorsqu'en 1951 Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, fait autoriser un programme de 10 000 logements en constructions « normalisées », dont le cadre de réalisation sera le « grand ensemble du secteur industrialisé ». La définition que l'on peut en donner est celle de grands immeubles de type « tour et barres », dans leur large majorité composés de logements locatifs sociaux édifiés de façon très rapide entre 1955 et 1975 selon les méthodes répétitives de la construction industrialisée, généralement à l'écart de la ville dite « classique » ou « ordinaire », et en rupture avec ses modes de composition.

Sans trop de différences selon les villes, les paysages urbains se sont uniformisés. Citons pour exemple les quartiers du Luth, des Agnettes à Gennevilliers ou la cité Avaricum¹¹¹ à Bourges.



**Photographie 19 - Quartier
du Luth, Gennevilliers. 13
août 2008**

¹¹¹ La cité Avaricum de Bourges a été détruite à partir de juin 2007 et doit laisser place à un nouveau quartier d'habitat et commerce dans le cadre d'un plan de renouvellement urbain, contrairement au projet initial de réhabilitation du bâti. (source : Dubois, J.-C. « Mamie fait de la résistance dans son HLM », www.rue89.com, 24 janvier 2008).

**Photographie 20 - Cité Avaricum.
Bourges. 6 juin 2007. Source : ville de
Bourges**



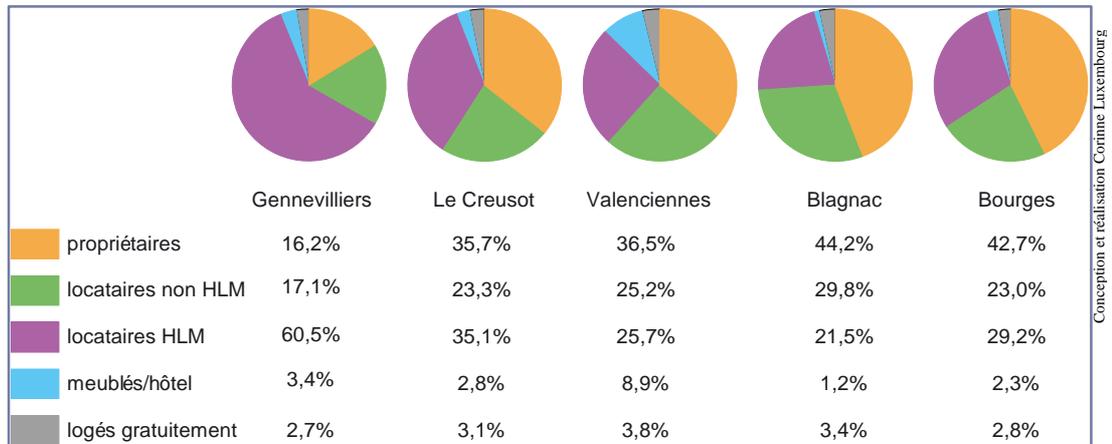
Les formes urbanistiques prises par ces immeubles contribuent à structurer très fortement les paysages urbains des communes industrielles.

III.1.2. L'habitat : un élément structurant

L'importance des bâtiments d'habitat ouvrier et/ou social dans une ville est grande. Son impact est au moins double dans la structuration urbaine : sociologique et paysager.

III.1.2.1. Structuration socio-spatiale

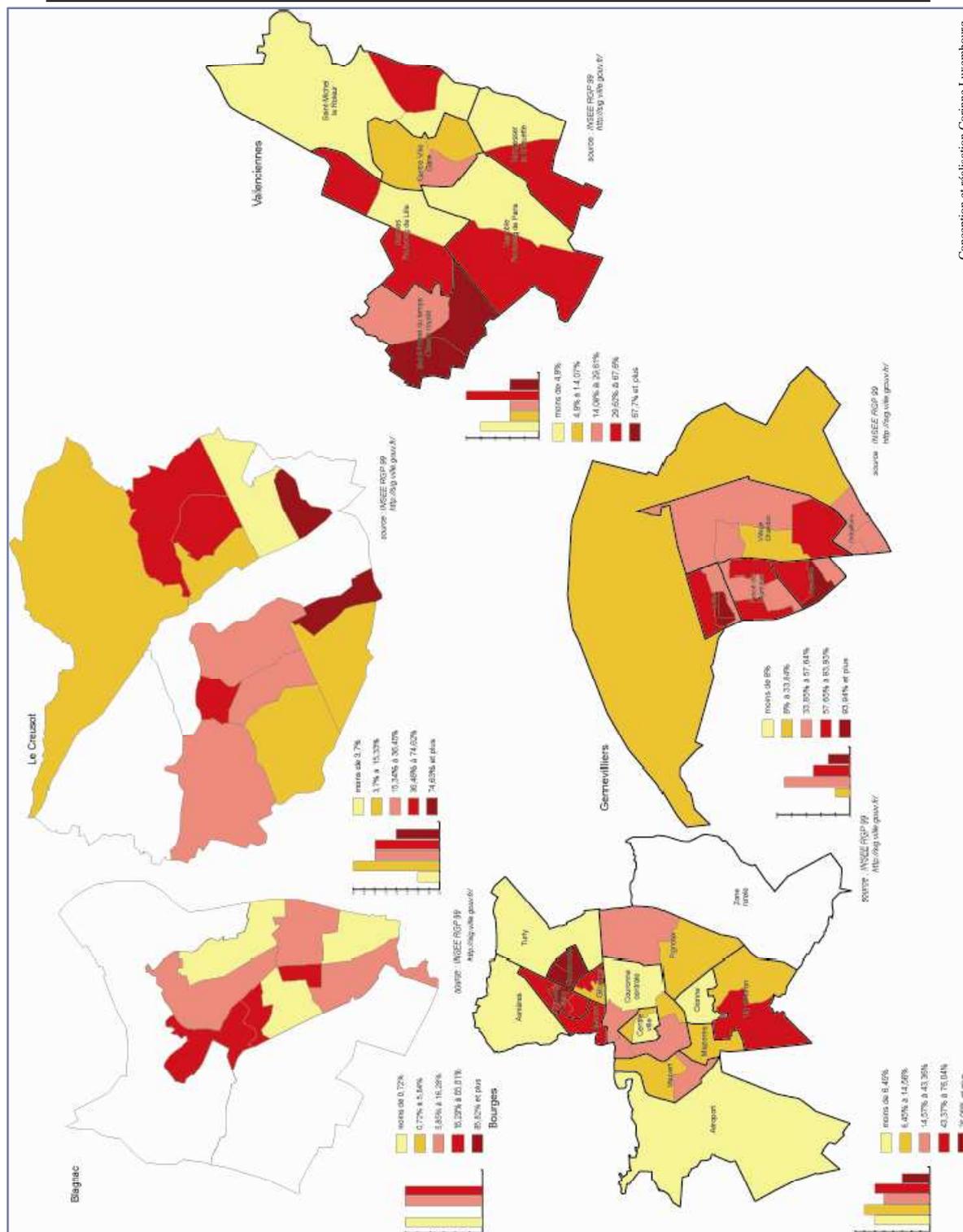
La répartition de la population selon la catégorie d'habitat est sur ce point significative de l'enjeu que représente l'habitat social dans ces villes industrielles, puisqu'il concerne à Blagnac, commune où l'industrie fait appel à une population plus qualifiée et a priori aux revenus plus élevés, un cinquième des habitants.



Graphique 21 - Répartition de la population par type d'habitat. Source : INSEE RGP 1999

Par ailleurs, les conditions de construction des bâtiments d'habitations sociales ont eu pour effet des regroupements plus importants en certains points particuliers du territoire urbain, et ceci quelles que soient les villes. Cette concentration de logements sociaux se fait rarement dans les centres des villes, hormis à Gennevilliers et au Creusot où il n'existe pas réellement de centre urbain, et se manifeste donc plus particulièrement dans les quartiers périphériques. Valenciennes ou Bourges l'illustrent spécifiquement.

Partie III. La résistance de Vulcain :
Des héritages sociaux et urbains.



Conception et réalisation Corinne Luxembourg

Carte 23 - Proportion de logements locatifs HLM dans les résidences principales. Blagnac, Bourges, Le Creusot, Gennevilliers et Valenciennes. Sources : INSEE RGP 99 et <http://sig.ville.gouv.fr>

Considérant l’empreinte paysagère, elle varie selon les constructions et leur contexte.

III.1.2.2. Une structuration ancienne.

Le Creusot fournit un exemple ancien de cette structuration et identification par la forme de l’habitat. Ainsi les différenciations sociales sont visibles par un simple regard sur le tissu urbain, notamment par la couleur des couvertures des bâtiments.



Photographie 21 - Degré social de l'habitat. Quartier Saint-Charles. Le Creusot. 17 novembre 2006. Les logements ouvriers ont une couverture en tuiles rouges, les maisons d'ingénieur en ardoise.

En effet, l'essentiel des logements est construit par les Schneider et marque l'espace des références de supériorité. On remarque donc les maisons d'ingénieur couvertes d'ardoise, alors que les logements des ouvriers sont couverts de tuiles rouges. De la même façon, les bâtiments liés à la direction de l'usine ou à la famille Schneider ont aussi une couverture en ardoise.

A côté de cette structuration purement hiérarchique s'en est développée une autre, paysagère, marquée par les grands ensembles.

III.1.2.3. Le « monolithisme architectural »¹¹² des grands ensembles

L'urbanisme des grands ensembles répondant à l'urgence des années 1950-1970, au besoin de loger la population des bidonvilles, des nouveaux migrants, des rapatriés structure fortement l'espace et les paysages urbains. Ce modèle de construction s'est étendu jusqu'à la circulaire du 21 mars 1973 dite « circulaire Guichard » interdisant la construction de tours et de barres.

Citons pour exemple certains quartiers de Gennevilliers (comme les Agnettes, ci-dessous), de Bourges, du Creusot ou de Valenciennes. Cet urbanisme dans des formes différentes est repérable dans de nombreuses villes, et tout particulièrement dans les villes d'héritage industriel. Roland Castro¹¹³ analyse que cette forme d'habitat résulte d'un renversement de la construction du tissu urbain lié à l'industrialisation : les fonctions habiter et travailler n'ont plus été subordonnées à l'organisation de la ville, mais sont devenues moteur de sa fabrication.

¹¹² Pour reprendre l'expression de Pierre Peillon, conseiller technique à l'Union sociale pour l'Habitat. Peillon, P., « Les grands ensembles : points de repères historiques », in CRPVE, *Histoire des grands ensembles, mémoire des habitants*, Actes du 1^{er} décembre 2005, Evry, CRPVE, 2005, p.10.

¹¹³ Castro, R., *Le logement de tous au service de l'urbanité : loger tout le monde dignement*, rapport au ministre de la Ville, Paris, 2008, p.7.



Photographie 22 - Quartier des Agnettes. Gennevilliers. 15 mars 2006.

La désindustrialisation oblige à un nouveau renversement, social celui-ci. Ces quartiers, qui ont souvent regroupé les salariés des industries, sont touchés de plein fouet par le chômage, puis par l'étiollement du lien social et la hausse du nombre d'expulsions locatives. La population des grands ensembles s'est souvent précarisée et appauvrie. Une « note rapide » de l'IAURIF, de février 2006, remarquait : « ces territoires urbains sont pauvres et sont ceux dont, depuis vingt ans, l'évolution du revenu est la plus faible »¹¹⁴.

Avec ce bouleversement du statut social des habitants, c'est aussi celui du logement qui s'est considérablement modifié.

¹¹⁴ IAURIF, *Les territoires de pauvreté en Ile-de-France : Etat des lieux*, Note rapide – population – modes de vie, n°407, Paris, IAURIF, février 2006, 5 p.

III.1.3. L'évolution du logement ouvrier et social

Les logements issus des différentes époques que nous avons rapidement évoqués ci-dessus sont sujets à deux orientations principales : la conservation ou bien la démolition pour laisser place à des possibilités de construction d'un type nouveau.

III.1.3.1. Conservation

La conservation des logements participe d'une préservation du patrimoine. Les logements sociaux ont été avant tout un instrument pour permettre aux classes populaires de quitter des logements souvent insalubres qu'elles connaissaient depuis plus d'un siècle. Les grands ensembles ont été un élément de progrès social et constituent en cela un pan de l'histoire des villes. Ce qui est en jeu, aujourd'hui, c'est tout ce qui touche au « lien social », à la faculté de se sentir membre d'une communauté, à tisser des relations avec les autres, de conserver une mémoire et une identité construites ici plus récemment que dans la ville classique édifiée sur un réseau de lieux symboliques qui peinent à exister au cœur des grands ensembles.

III.1.3.1.1. Classement et patrimonialisation du bâti.

On observe une différence de traitement, sur ce point, selon l'époque de construction du logement. Pour les villes de notre échantillon – à l'exception de Blagnac dont le développement est récent – la conservation concerne d'abord les logements les plus anciens.

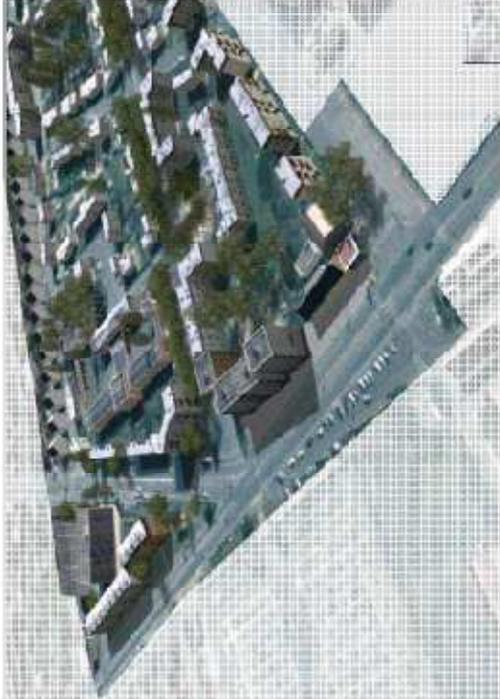
Ainsi, la Cité de la Combe des mineurs creusotine, construite en 1826, menacée de démolition au début des années 1970, a été rachetée par l'Ecomusée du

Creusot-Montceau-les-Mines en 1978, puis réhabilitée quatre ans plus tard en logements sociaux et gérée par l'OPAC de Saône-et-Loire, lui maintenant ainsi son caractère social initial. La forme en elle-même est protégée puisque l'ensemble d'habitats est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 6 novembre 1980.

Il en est de même à Gennevilliers, où la majorité des logements de la cité-jardin, construits entre 1923 et 1934, font partie du patrimoine de l'OPDHLM des Hauts-de-Seine, malgré la volonté d'en vendre un certain nombre. La municipalité de Gennevilliers a, pour sa part, souhaité classer l'ensemble de ce quartier en ZPPAUP et l'OPMHLM a poursuivi la construction de maisons de ville selon le même cahier des charges. Une autre forme de patrimonialisation peut mêler restructuration et conservation.

III.1.3.1.2. Restructuration

A Bourges, les Cités-jardins de l'Aéroport ont, finalement été conservées, mais de façon modifiée dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

<p>ENTREE DE VILLE</p> <p>02 ▶ 50 logements sociaux Mixité : 50 logements</p> <p>Restructuration et embellissement de l'entrée de Ville (Carrefour du Lautier, Carrefour Le Brix, Av. M. Haegelen)</p> <p>CITE JARDIN</p> <p>Réhabilitation de 288 lots sociaux collectifs Restructuration de 99 pavillons sociaux</p> <p>Requalification des voies internes de la Cité Aménagement des cœurs d'îlot Aménagement du stade Jean Rivrot</p>		 <p>Etat initial</p> <p>Etat projeté</p>
---	---	---

Texte 8 - Projet de rénovation urbaine des Cités-jardins de l'Aéroport, Bourges.
Source : GIP Renouvellement urbain de Bourges, Avril 2008.

Cette démarche de conservation, réhabilitation et/ou restructuration de l'habitat concerne plus particulièrement les quartiers des grands ensembles.



Carte 24 - Croquis des projets d'aménagement du quartier du Luth, Reconstruction de bâtiments de logements et d'activités tertiaires à la place de la barre Gérard Philippe Luth Ouest, réaménagement du centre commercial et construction du centre socio culturel Luth Centre dans le cadre de la convention ANRU. 2006. Source : Ville de Gennevilliers

Le quartier gennevillois du Luth illustre cette optique. Il s'agit, en effet, de rénover le quartier tout en y conservant son identité et son histoire. La présentation des projets d'aménagement s'est accompagnée d'une exposition et de la conception d'un ouvrage¹¹⁵ retraçant les 50 ans d'histoire du quartier, réalisé avec les habitants.

L'essentiel de la rénovation urbaine du quartier du Luth a conservé les longs bâtiments existants en aménageant des percées pour le désenclaver et en réintroduisant une mixité des fonctions par l'installation d'un centre socioculturel dans la partie centrale du quartier. Cette démarche vise à favoriser en conséquence la réintroduction d'une mixité sociale en diversifiant les fonctions urbaines. Dans ce cas, le choix d'intervention architecturale a été celui du « remodelage »¹¹⁶ développé entre autres par les architectes Roland Castro et Sophie Denissof, dont l'objectif est de redonner un caractère urbain à ces quartiers que l'on a définis comme des « chemins de grue ». Toutefois, d'autres possibilités d'aménagement peuvent être envisagées, comme les processus de démolition-reconstruction.

III.1.3.2. Démolition

La démolition des logements sociaux se fait selon deux politiques : ou bien la reconstruction est au même niveau que le logement détruit, à proximité, ou bien l'opération permet de modifier le caractère du logement, social ou non, reconstruit. Cela peut, néanmoins, s'accompagner d'un processus d'embourgeoisement du quartier concerné et modifier durablement son profil sociologique.

¹¹⁵ Bouchet, C., *Le Luth : mémoires vivantes*, Pantin, Le Temps des Cerises, Pantin, 2007, 263 p.

¹¹⁶ Castro, R., *[Re] Modeler, Métamorphoser*, Paris, Le Moniteur, 2005, 246 p.

Dans certains cas, la démolition est une réponse aux stigmatisations de l'habitat collectif en particulier et de la banlieue en général. Parce que l'habitat ouvrier a été construit dans un premier temps à l'écart d'une ville « mauvaise », porteuse de « germes de débauche », puis dans un second temps, à l'écart de nouveau, cette fois pour des raisons de financement et d'urgence, parce que l'enclavement est allé de paire avec le monofonctionnalisme de l'habitat, les grands ensembles confrontés à la désindustrialisation et conséquemment à de forts taux de chômage se vivent pour certains comme des espaces de relégation. Cette démarche n'est pas nouvelle et n'est pas spécifique aux projets de renouvellement urbain encadrés par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain. Elle fait suite à des procédures de rénovation, reconstruction, recyclage, réhabilitation ou reconstruction de la ville sur elle-même.¹¹⁷ Par exemple la municipalité de Gennevilliers utilise le principe de la construction-démolition depuis de nombreuses années, notamment en relation avec l'association « Banlieues 89 »¹¹⁸ au cours des années 1980, puis dans le cadre d'un Grand Projet Urbain, devenu Grand Projet de Ville. Ainsi les quartiers du Luth et des Grésillons sont inscrits comme sites Pacte Hauts-de-Seine par décisions de l'Assemblée plénière départementale respectivement en mai 1993 et novembre 2005. Ce dispositif a contribué à la réalisation de nombreux projets menés sur les quartiers depuis 1996, sur plusieurs immeubles d'habitations¹¹⁹.

¹¹⁷ Elle fait suite à des procédures de rénovation, reconstruction, recyclage, réhabilitation ou reconstruction de la ville sur elle-même. Bonneville, M., « Les ambiguïtés du renouvellement urbain en France : effets d'annonce, continuité ou rupture ? », in *Renouvellements urbains*, Les Annales de la Recherche Urbaine, n°97, décembre 2004, pp. 7-16.

¹¹⁸ La mission « Banlieues 89 » est créée au début des années 1980 autour des architectes Roland Castro et Michel Cantal-Dupart. Elle avait pour spécificité de promouvoir le binôme architecte-maire dans la décision et la création architecturale. Cette mission débouche sur la création du Ministère de la Ville et de la Délégation Interministérielle à la Ville.

¹¹⁹ Au Luth, cela concerne les immeubles Gérard Philipe, Lénine, Beaumarchais, Rousseau, mais aussi les quartiers des Grésillons, du Village, Victor Hugo.

	PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)	PLUS (prêt locatif à usage social)	PLS (prêt locatif social)	PLI (prêt locatif intermédiaire)
Locataires	Ménages avec ressources inférieures à 60 % des plafonds PLUS	Mixité d'occupation : 30% pour les ressources inférieures à 60 % des plafonds ¹²⁰ , 10 % pour les revenus supérieurs de 20 % maximum aux plafonds, 60 % respectant les plafonds	Ménages avec ressources inférieures à 130 % des plafonds PLUS	Ménages avec ressources inférieures à 150 % des plafonds PLUS
Loyers maximum en euros par mètre carré	3,82	4,30	6,45	7,74
Aide à la personne	Aide Personnalisée au Logement avec conventionnement			Allocation logement
Subventions maximum de l'Etat	20 % en neuf et acquisition, amélioration	Neuf : 5 % en droit commun, 8 % en contrat de relance, 12 % en construction-démolition	Pas subvention mais agrément de l'Etat	Pas de subvention mais avis de l'Etat via la Caisse des Dépôts et Consignations

Tableau 2 - Définition des différents types de logements sociaux

III.1.3.2.1. Programmes de renouvellement urbain.

Les opérations de renouvellement urbain touchant aux grands ensembles concernent principalement les villes industrielles ou d'héritage industriel, ce qui coïncide, par conséquent, avec nombre de quartiers classés Zone Urbaine Sensible et à ce titre éligibles aux projets de renouvellement de l'ANRU. Pour notre échantillon, cela intéresse toutes les villes hors Blagnac.

Les différents programmes dont font l'objet ces quartiers sont dus à une réflexion qui ne fait pas d'eux des quartiers inclus dans la ville, idée renforcée par leur fréquente situation périphérique dans le tissu urbain. La question de la rénovation urbaine fait suite à plusieurs tentatives de réhabilitation, réparation qui n'ont pas

¹²⁰ Les plafonds de ressources PLUS varient entre l'Ile-de-France et les autres régions de 20 477 € à 23 553 € pour une personne seule, de 27 345 € à 35 200 € pour un couple sans enfant, et une augmentation de 5871 € à 8218 € par personne supplémentaire, au 1^{er} janvier 2008.

permis de modifier leurs caractéristiques sociales. Agnès Berland-Berthon parle de « *l'épuisement du référentiel réparateur basé sur le raisonnement : entretien insuffisant implique la dégradation qui entraîne la paupérisation qui devient une raison de la réhabilitation* »¹²¹. A cela s'ajoute une peur de perte d'identité et d'histoire.

Lors des rencontres de la Délégation Interministérielle à la Ville en 2004, Antoine Prost¹²² s'est dit inquiet aujourd'hui face à la démarche dite de « *renouvellement urbain* » entreprise : « *Je pense qu'il est très dangereux d'entreprendre de refaire des quartiers sans commencer par chercher à comprendre comment et pour quelles raisons ils ont été faits. On nous dit qu'il y avait urgence, qu'il fallait construire au moindre coût, sur des terrains bon marché et en exploitant au maximum les nouvelles possibilités techniques de construction. Or il ne faut pas oublier que les grands ensembles ont, dès l'origine, été présentés comme le fleuron de la modernité urbaine.* » Ce raisonnement invite bien à prendre en compte des quartiers comme lieux de vie et de mémoire, d'identités mêlées. C'est là aussi l'une des raisons de la multiplication d'ouvrages de mémoire des quartiers¹²³.

Prendre en compte cet élément nécessite la confrontation de deux volontés légitimes, qui, parfois, peuvent se trouver contraires : la rénovation urbaine des immeubles, des quartiers et la patrimonialisation de l'habitat, ou de l'espace public, ce qui, en tant que construction sociale et politique, participe d'une identité, d'une représentation culturelle et/ou collective.

¹²¹ Berland-Berthon, A., « Les grands ensembles : des quartiers pas comme les autres », communication à paraître *Colloque Pérennité urbaine : la ville par-delà ses métamorphoses*, Nanterre, 15 et 16 mars 2007.

¹²² Antoine Prost en introduction au débat : Les grands ensembles dans la mémoire des Trente Glorieuses lors des rencontres de la DIV le 24 avril 2001. DIV, *Les grands ensembles entre histoire et mémoire*, Les rencontres de la DIV, 2002, p.5.

¹²³ Ben Barek, C., Coudin, A., *Cité rouge : écoutez l'écrit de la banlieue*, Paris, Patrick Robin éditions, 2006, 176 p.

Toutefois, sans entrer dans les différentes politiques adoptées concernant le logement social, dans chacune des villes, les opérations de renouvellement urbain, la volonté de reconstruire de la ville sur la ville, permettent aux quartiers concernés d'être revalorisés. La démolition peut donc être envisagée comme le point de départ d'un nouveau processus pour le quartier concerné.

Reste ensuite à définir ce nouveau processus : ou bien il conserve la proportion de logements sociaux de même type, ou bien il modifie le caractère du quartier. Comme l'ensemble du logement ouvrier, puis du logement social, les grands ensembles continuent de connaître des mesures d'exception, de périmètres dérogatoires. On peut assimiler le temps qu'il faut à ces quartiers pour être partie prenante de la ville à celui qu'il a fallu aux grandes villes pour digérer leurs faubourgs.

Concernant Blagnac, la situation diverge de celles des autres communes de notre échantillon, notamment en raison de sa très récente urbanisation réalisée par une succession de ZAC sur des terrains pratiquement vierges. Le quartier Andromède en est un exemple où la réflexion s'est organisée à partir des observations qui ont pu être portées sur les quartiers de logements collectifs. Ainsi, ce quartier doit présenter une mixité sociale avec un minimum de 20 % de logements sociaux, mais aussi une diversité des formes et des fonctions urbaines pour accueillir des logements, des commerces et des activités de bureaux. D'un point de vue environnemental, tous les logements devront être certifiés Habitat et Environnement.

III.1.3.2.2. Un habitat « postmoderne » ?

En réaction au mouvement moderne qui s'est caractérisé par les grands ensembles, s'est développé un habitat pavillonnaire qui ne concerne plus les populations ouvrières, mais une part des classes moyennes. Il ne s'agit plus réellement d'un projet urbain conceptualisé, mais plutôt une production d'une reconstitution d'un environnement urbain identique quel que ce soit le lieu,

conservant toutefois un zoning fonctionnaliste dans l'aménagement. Cette forme urbaine se caractérise par un étalement urbain important et, par conséquent, un besoin d'infrastructures croissant. Cette logique postmoderne est avant tout conduite par un rejet de la ville industrielle identifiée par ses grands ensembles. C'est aussi la traduction d'une volonté d'évitement de certains quartiers par des catégories de population voulant échapper à ce qui est ressenti comme un « déclassé social¹²⁴ ». Ainsi, en négatif, le nouvel urbanisme porte les enjeux et les traces de l'industrialisation. Toutefois, ces ensembles de logements, parfois calqués sur l'urbanisme des cités-jardins, sont monofonctionnels, reproductibles, ségrégués et spéculatifs, c'est-à-dire mondialisés. Ils participent à la despatialisation de l'économie en reproduisant à leur tour des paysages identiques sans spécificité. Ainsi, si l'urbanité est contestée aux villes industrielles, et plus particulièrement aux quartiers des grands ensembles, elle l'est tout autant à ces nouveaux quartiers qui pour certains s'individualisent au point de se fermer et de devenir une forme de *gated cities*.

La mémoire s'appuie essentiellement sur deux éléments : le langage et l'image mentale visuelle. Cela signifie que la mémoire utilise, d'une part, des concepts abstraits, transmis par le langage, d'autre part, des représentations imagées et des images analogiques qui permettent de visualiser des objets ou des lieux en leur absence. Cela intéresse l'habitat. Toutefois ces logements issus de l'industrialisation, du besoin de loger des milliers d'ouvriers changent peu à peu de profil social, avec eux les quartiers qu'ils constituent. De la même façon, que la volonté politique intervient à différents niveaux pour le maintien ou non de l'industrie, elle joue un rôle dans le profil sociologique des quartiers. Ainsi la vente de logements sociaux amorcée par des sociétés privées ou des offices publics depuis quelques années et

¹²⁴ Bronner, L., « Les ghettos et le rejet de la mixité sociale », *Le Monde*, 27 et 28 novembre 2005.

amplifiée est susceptible de créer des mouvements migratoires et un bouleversement dans l'identité des quartiers.

Enfin, avec l'habitat, le patrimoine industriel est un autre élément collatéral de la désindustrialisation, considérant la mémoire, l'identité et la décision de les mettre ou non en valeur.

*Partie III. La résistance de Vulcain :
Des héritages sociaux et urbains.*

III.2. PATRIMONIALISATION OU CONFISCATION D'HERITAGE

« Sur les collines dominant le port de La Ciotat, la zone d'entreprises Athélia, où se trouve le second site de Gemplus, n'a pas été perçue par les Ciotadins comme un nouvel espace dans lequel ils pouvaient se reconnaître et reconstruire leur identité. Pour les entrepreneurs de la zone, la poursuite des manifestations dans le centre ancien n'a pas facilité les relations avec la ville. C'est une période de friction entre les deux espaces. Il a fallu 15 ans pour qu'un nouveau projet, destiné à la haute plaisance, voit enfin le jour sur le site des anciens chantiers et accueille des entreprises qui donnent un nouveau sens à cet espace. Dans ce long processus, les luttes sociales peuvent donner lieu à des lectures contradictoires, mais traduisent une question de survie ; le refus de la mort n'est pas qu'un archaïsme. La mémoire et le patrimoine comptent. La Seyne qui a rasé ses chantiers n'a pas avancé plus vite. L'identité industrielle, comme toutes les identités reste ambiguë, elle peut être repli, fermeture, ou au contraire porteuse de renouveau. »

Daviet, S., *Industrie, culture, territoire*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 53

La question de la sauvegarde du bâti et de l'outil industriels ne s'est posée que très récemment et de façon très disséminée. Si aujourd'hui cette démarche, dans la plupart des cas, semble aller de soi, ce n'était pas, loin s'en faut, une évidence aux yeux des aménageurs des villes en perte d'industrie.

En effet, une réaction fréquente s'est traduite par la destruction des usines en friches, et la volonté de faire disparaître toute trace de l'économie industrielle de la ville qui venait d'échouer et d'emporter avec elle des centaines d'emplois selon un principe qui veut que tout ce qui n'est plus utile à la production n'est plus souhaitable parce que nuisible à une image, ou à l'origine de dépenses inutiles. Il existe donc une forme de conflit apparent entre la revitalisation économique d'une part et la patrimonialisation d'un passé industriel, d'autre part.

III.2.1. Conserver le patrimoine industriel

Conserver le patrimoine industriel demande tout d'abord de définir ce qu'il concerne. Il a en commun d'être, comme tout autre patrimoine, complexe dans sa nature, mélangeant le matériel à l'imaginaire, le palpable au savoir-faire, d'être d'ordre historique, technique, paysager ou social.

III.2.1.1. La difficile nécessité de conserver : l'exemple de l'écomusée du Creusot

Sauvegarder l'héritage industriel n'est une question abordée qu'au début des années 1970. Elle s'illustre notamment par la naissance de l'écomusée du Creusot en 1973. A la création de l'écomusée, il faut faire l'inventaire du bâti et du matériel de

l'usine. Puis, parallèlement à cette première forme d'action, les membres de l'écomusée ont dû sauver des bâtiments de la destruction. En 1978, l'entreprise Schneider a entrepris de raser les cités ouvrières. L'écomusée s'est alors porté acquéreur d'un certain nombre d'entre elles pour leur conservation, notamment la Cité de la Combes des mineurs précédemment évoquée. En second temps, dans la prise de conscience de la nécessité de conservation, apparaît la notion de patrimoine industriel. Elle naît en 1976, dans les textes d'un colloque qui se tient au Creusot, mais ce n'est qu'en 1983 qu'est créée une cellule de patrimoine industriel auprès de l'Inventaire des monuments et richesses artistiques de la France.

Malgré tout, la création de cette cellule ne garantit pas toujours de bonnes dispositions des pouvoirs publics quand le contexte semble imposer d'autres priorités, notamment économiques.

« Après la faillite de Creusot-Loire en 1984, l'urgence est à l'absorption du choc et au deuil des emplois et de ce qui a caractérisé la ville. Il n'est alors pas question, pour les élus, d'entendre parler du passé. Un conflit est exemplaire de cette situation : en 1985, la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines achète le terrain de la plaine des Riaux. S'agissant du site de la première fonderie, lieu de la première coulée, l'écomusée fait une demande de fouilles, mais celle-ci est vécue comme une prise de retard par les acteurs publics : « les emplois ne vont pas attendre ! », la priorité économique est invoquée. Il ne s'agit pas du tout de parler de l'histoire glorieuse de la ville dans une période en pleine déconfiture. »

**Texte 9 - Entretien avec Bernard Clément, directeur de l'écomusée Creusot Montceau-les-Mines.
4 février 2006.**

La patrimonialisation de l'héritage industriel n'intervient donc que lorsque l'identité industrielle de la ville est assumée comme telle. C'est progressivement devenu le cas, à différents degrés. Ainsi cette démarche participe aussi du

changement d'interface temporelle, et fonctionnelle que nous avons étudié, faisant de cet ancien bâti industriel un élément de l'aménagement.

III.2.1.2. Le patrimoine industriel comme facteur d'aménagement urbain

Toutefois, l'essentiel de la conception du patrimoine industriel concerne des bâtiments délaissés, à réutiliser. Le débat occupant le plus souvent les acteurs locaux reste néanmoins la question des nouvelles fonctions à allouer à ces bâtiments. C'est ce que résume les auteurs du travail numérique du TICCIH¹²⁵ à propos des grands édifices : « généralement les acteurs politiques doivent affronter, à propos d'anciennes zones minières ou aussi bien sidérurgiques, la redoutable question du « Que faire de... ? » - à laquelle la tentation non moins redoutable est bien souvent de répondre qu' « il n'y a vraiment rien à faire de... » ».

III.2.1.2.1. Détruire ?

La démarche courante veut qu'en cas de cessation définitive d'activité, le bâti devenu friche soit démoli, le terrain nettoyé superficiellement et aplani pour de nouvelles utilisations, de nouvelles constructions. On parle d'une forme d'« assainissement » du paysage urbain.

C'est le cas par exemple de la friche laissée par la fonderie Vallourec à la limite d'Anzin et de Valenciennes. L'ensemble industriel a été démoli pour permettre l'aménagement d'un nouveau quartier sur les 25 hectares ainsi libérés. Le projet de quartier comprend des espaces d'habitation, d'activités économiques et des espaces dédiés aux loisirs et aux paysages végétalisés. L'une des idées majeures de cet aménagement est de réintroduire l'Escaut dans le tissu urbain, mais aussi de

¹²⁵ TICCIH, Les « dinosaures » du patrimoine industriel. Le gigantesque et l'encombrant sont-ils réutilisables ?, TICCIH, document numérique, ADEC, 2000.

conserver des éléments paysagers tels que l'immeuble de bureaux, ancien siège de l'entreprise métallurgique.

La démarche est quasiment similaire à Gennevilliers sur l'ancien site des usines E.T.G. Chausson. L'activité industrielle s'y est arrêtée en fin d'année 2007, le site a ensuite été rasé puis dépollué. Le projet d'aménagement comprend un éco-quartier, fonctionnellement mixte. La différence après le projet précédent réside dans la volonté de la municipalité de conserver une trace du contexte urbain préexistant à travers l'installation de « boîtes reliques » contenant des objets de l'usine, pour marquer, dans le sol de ce nouveau quartier, l'ancien périmètre de l'usine.

III.2.1.2.2. (Ré)aménager ?

Si l'on considère que la conservation du patrimoine industriel participe de l'identité d'une ville, alors elle est partie prenante de son aménagement, de son environnement. La structuration des paysages industriels fait ainsi partie du patrimoine, en effet les friches, selon le traitement dont elles font l'objet peuvent être considérées comme des éléments potentiellement constitutifs d'un nouveau patrimoine et par conséquent d'un nouvel environnement. Le paysage industriel, patrimonialisé peut s'intégrer comme une étape supplémentaire des paysages anthropisés. C'est l'un des enjeux des conflits qui peuvent exister autour de la patrimonialisation et des possibilités de faire cohabiter patrimoine industriel et nouvelles formes d'aménagement, de préserver un lien historique et social dans la ville à partir des différentes occupations précédentes de l'espace et enfin de recoudre les éléments du tissu urbain.

Notons aussi que le patrimoine industriel n'est pas uniquement à envisager comme un patrimoine mort : différentes initiatives donnent la possibilité de l'envisager en activité. C'est le cas du Comité Départemental du Tourisme des Hauts-

de-Seine, offrant la possibilité, pendant un mois, de visiter des lieux de production en activité¹²⁶ tels que des usines de pièces aéronautiques, automobiles...

D'autres réponses peuvent être apportées selon les communes.

III.2.2. Les usages du patrimoine industriel

Le patrimoine industriel peut donc être traité selon différents degrés allant de la destruction à la muséification, en passant par sa dévolution à d'autres fonctionnalités. Les éléments pouvant constituer ce patrimoine sont appréciés par les administrations attachées au ministère de la Culture dans des procédures allant de l'inventaire à la protection. L'inventaire permet de conserver sinon une trace physique visible du moins un enregistrement archivé.

III.2.2.1. Muséifier

Ce que nous appelons ici « muséification » concerne des éléments de l'héritage industriel urbain mis en scène, tels que les chevalets des carreaux de mines.

III.2.2.1.1. Mise en scène urbaine

Les Jardins des Terrasses au Creusot sont un exemple de mise en scène urbaine. A la fin de l'activité de Creusot-Loire, les hauts-fourneaux sont détruits. Ce qui reste est laissé à l'état de vestiges sur les terrasses dominant la plaine des Riaux et la halle aux grues et aux locomotives.

¹²⁶ Le Comité Départemental du Tourisme des Hauts-de-Seine est à l'initiative de l'opération : « Octobre, le mois des visites d'entreprises des Hauts-de-Seine ».



Est conservé aussi le tunnel qui permettait l'arrivée de l'acier pour l'usinage. Le choix de conserver en l'état ces éléments est contemporain de la réflexion architecturale de l'association « Banlieues 89 », où le paysage urbain est appréhendé à travers un prisme culturel. Cet aménagement permet de prendre conscience des volumes de ces hauts-fourneaux, notamment grâce au maintien du mur de soutènement, impression complétée par les panneaux informatifs.

La conservation de ce site visible, accessible à tous est illustrative de ce que le paysage urbain peut rendre et laisser imaginer. Dans ce cas précis, la mise en scène se limite à du mobilier urbain et à un éclairage. Notons toutefois qu'une telle démarche reste rare concernant le patrimoine industriel. Elle est plus souvent utilisée pour la mise en valeur de vestiges d'époques plus anciennes.

Une autre solution consiste à exposer matériaux ou outils industriels dans l'espace urbain comme faisant partie des lieux symboles de la ville. A quarante

années d'intervalle, deux communes, Le Creusot en 1969, Gennevilliers en 2008¹²⁷, font le choix de placer dans l'espace public un outil monumental, pour l'une le marteau-pilon à vapeur, pour la seconde la presse à emboutir électrique Toledo-Bliss des usines E.T.G. Chausson, enregistrée à l'inventaire du patrimoine du département des Hauts-de-Seine.



Photographie 24 - Le marteau-pilon à vapeur. Le Creusot. Source : Ecomusée du Creusot-Montceau-les-Mines



Photographie 25 - La presse Tornado-Bliss des usines automobiles Chausson. Gennevilliers. Source : Ville de Gennevilliers.

Il est intéressant de comparer les traitements dont font l'objet ces deux marques de l'héritage industriel des deux villes. En effet, les similitudes sont

¹²⁷ L'installation de la presse à emboutir Toledo-Bliss à Gennevilliers est décidée en 2008, mais ne sera effective qu'au courant de l'année 2009.

importantes, ne serait-ce que par la monumentalité,¹²⁸ et témoignent de la place prise par l'industrie dans la mémoire collective de chacune des villes. La place qui leur est réservée dans l'espace public est similaire : en symbole d'entrée de ville pour le marteau-pilon, en marque d'une des quatre entrées du futur centre-ville pour la presse. Chacune de ces pièces est porteuse de l'identité de la ville. L'outil à vapeur rappelle l'importance de l'invention pour la métallurgie et le savoir-faire des hommes qui l'ont construite ou qui l'ont utilisée. La seconde rend compte de l'importance de la construction automobile et des héritages économiques et sociologiques qu'elle a engendrée : une histoire où l'on retrouve la mémoire d'une ville constituée des immigrations d'ouvriers des quatre coins du monde.

La patrimonialisation peut prendre d'autres formes, notamment par le biais de la « mise en tourisme »¹²⁹..

III.2.2.2.2. La « mise en tourisme »

Cette forme d'aménagement est l'aboutissement ultime de la muséification. En effet, la visibilité de l'objet industriel mis en scène de cette sorte est dépendante de la démarche que fera l'usager, qu'il s'agisse d'un musée, comme celui de Lewarde à 35 kilomètres de Valenciennes, ou des usines Menier de Noisiel, converties en siège social de l'entreprise Nestlé, mais dont l'image est utilisée comme identité et symbole du savoir-faire.

Le Creusot, en raison de sa longue histoire industrielle, finalement revendiquée et assumée, propose différentes formes de mise en tourisme de son patrimoine : le musée de l'Homme et de l'Industrie installé dans le Château de la

¹²⁸ 21 mètres de haut et 100 tonnes pour le marteau-pilon, 7 mètres de haut et 155 tonnes pour la presse à emboutir Toledo-Bliss

¹²⁹ Expression utilisée par le TICCIH pour désigner le reclassement du bâti industriel en patrimoine destiné à témoigner de l'héritage industriel. Le TICCIH est lié à l'ICOMOS sur des questions qui relèvent du domaine spécifique du patrimoine industriel, notamment en matière d'évaluation des candidatures à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Verrerie – ancienne résidence des Schneider – et dans les fours réaménagés de la Fonderie royale, ou, à usage plus ludique, la locomotive à vapeur 241 P17, fleuron de l'industrie creusotine, aujourd'hui classée monument historique.



Photographie 26 - La locomotive à vapeur 241 P17 lors de sa sortie en 2007 après rénovation. Elle tractait les trains internationaux durant les années 1950.



Photographie 27 - Cour du château de la verrerie avec l'un des fours de la Fonderie royale transformé par les Schneider en chapelle, le second l'a été en théâtre. L'ensemble des bâtiments accueille aujourd'hui le musée de l'Homme et de l'Industrie, l'Académie Bourdon et le siège de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines. Le Creusot. 2 février 2006.

Chacun des éléments marquant le paysage, même si cela se fait de façon différente porte une puissance d'évocation de ce patrimoine historique ou encore actuel de la présence industrielle.

III.2.3. Revitalisation du bâti industriel

La patrimonialisation n'est pas uniquement conservatrice, voire dans certains de ses aspects pétrifiante. Les grandes installations en friches peuvent accueillir de nouvelles activités industrielles ou bien être réutilisées par le biais de solutions non industrielles. En dehors des solutions anecdotiques de transformations en loft, la revitalisation de certains bâtiments aux caractéristiques architecturales remarquables peut en faire des lieux d'usage public. Une fois encore Le Creusot a étudié cette possibilité, notamment pour la reconversion de la halle aux grues et aux locomotives en bibliothèque universitaire. Le bâtiment ainsi réinvesti possède une double évocation dans le paysage urbain : celle du patrimoine industriel, et celle de l'actualité estudiantine. Cette double évocation se vit aussi à l'intérieur du bâtiment où les poutres, les piliers ont été conservés dans un principe de réversibilité de l'aménagement. C'est-à-dire que si l'ensemble de la construction de la bibliothèque était démonté, la halle retrouverait son aspect initial.



Photographie 28 - Intérieur de la salle de la bibliothèque universitaire . Le Creusot. 4 février 2005.

Le choix de réserver une partie de l'espace à une exposition permanente à l'arrière du bâtiment, traitant du travail, et des savoir-faire, participe de l'œuvre patrimoniale et de la transmission de l'image et de la fierté de la ville industrielle.

De la même manière, un ancien bâtiment usinier gennevillois a été réutilisé pour y installer un lieu polyvalent de vie de quartier aux Agnettes.

Le principe de revitalisation de dents creuses n'est pas neuf, ni spécifique à ces deux communes. Il opère souvent pour la reconversion en lieux culturels, citons pour exemples parmi tant d'autres, la Manufacture des Œillets à Ivry-sur-Seine, ou la Friche de la Belle de Mai à Marseille. Il n'est cependant pas présent dans les trois autres communes de notre échantillon.

Le changement de fonction de l'édifice entraîne la modification du regard et de sa perception par la population. Sa présence dans l'espace public n'a pas le même caractère. Ce sentiment est amplifié lorsque le bâtiment industriel, comme parfois les quartiers ouvriers s'embourgeoisent au point de n'avoir plus que très peu de rapports avec son identité première. Certains parlent de perte, de confiscation du patrimoine. C'est un rapport de différences sociologiques, de sentiment d'appartenance à un groupe plutôt qu'à un autre qui s'immisce ainsi dans le rapport au lieu, dans son rejet ou son acceptation. Le choix de l'utilisation, de la fonction, ou de la destruction du patrimoine bâti industriel laissé après la cessation d'activité des industries reflète bien entendu une conception de la ville par les acteurs publics.

III.2.4. Le patrimoine un reflet des choix économiques et des degrés d'interface.

La décision de conserver, de patrimonialiser est une décision des différents acteurs à différentes échelles. Ainsi la conservation du carreau de la mine de Wallers-Arenberg dans le Hainaut est le résultat de la détermination des élus locaux, en

l'occurrence ceux des communes de la Porte du Hainaut et de la décision européenne de débloquer les fonds pour permettre la conservation et l'ouverture au public.

Pour quatre des villes de notre échantillon, les décisions ont été diverses et reflètent d'une certaine façon les choix économiques. Ainsi, pour les deux villes les plus anciennement industrialisées et conservant encore une part importante d'activité secondaire, l'identité industrielle est revendiquée dans l'espace public, à la fois en marquant le territoire de lieux importants, dans l'utilisation de bâtiments usiniers en les revitalisant, mais aussi en marquant dans l'architecture de nouveaux bâtiments, et ceci plus particulièrement à Gennevilliers, l'identité industrielle, notamment l'Hôtel régional des CFA, dont le revêtement est réalisé en petites briques rouges.



Photographie 29 - Projection de l'Hôtel régional des CFA. Gennevilliers. Le bâtiment sera recouvert de briquettes rouges, en rappel de l'identité ouvrière de la ville. © Atelier d'architectes Brenac & Gonzalez

Au Creusot, le pôle universitaire Condorcet permet d'ajouter à la patrimonialisation une formation sur le patrimoine industriel.

A l'inverse, c'est Blagnac, qui, fière de sa réussite industrielle actuelle, propose un musée de l'aéronautique, utilisé comme moyen de mise en valeur des savoir-faire. Placé sous la houlette du Grand Toulouse, ce projet associe des partenaires comme Airbus, les associations Terre d'Envol, Aérothèque et Ailes Anciennes et, la ville de Blagnac. Le musée doit se situer à proximité de l'usine Lagardère, sur AéroConstellation. Il doit développer les aspects historiques et régionaux de l'histoire de l'aéronautique en présentant des avions de renom tels que Concorde, Mirage, Falcon, Caravelle...

Enfin Valenciennes et Bourges, dont le profil économique actuel est avant tout tertiaire, ne se caractérisent ni par l'installation d'un objet industriel identifiant, ni par un musée faisant état de leur héritage industriel minier et textile pour l'une, de l'armement pour la seconde. A Bourges, deux associations œuvrent pour la patrimonialisation d'une collection d'objets d'armement, mais les études portées par la municipalité montrent un déficit d'attractivité. On voit bien dans ce cas que la muséification du patrimoine industriel n'est pas une solution viable pour tout type d'industrie. A Valenciennes, il reste un sentiment mitigé sur l'idée de mettre en valeur une industrie qui en s'effondrant a ouvert une plaie encore en cicatrisation.

La survie du patrimoine industriel repose alors moins sur les systèmes de protection, certes indispensables au départ, que sur la création de ce qu'on pourrait appeler un « lien social » fort entre une population, une société, et les survivants de ce patrimoine. Ce patrimoine devient alors le support de l'identité des populations et plus largement des villes industrielles.

*Partie III. La résistance de Vulcain :
Des héritages sociaux et urbains.*

III.3. IDENTITE

« ... ce qu'il ne sait pas ce sacré pouvoir, c'est que l'usine est là où sont les travailleurs ! C'est pas des murs, l'usine, c'est d'abord des travailleurs ! »

Charles Piaget lors de la manifestation à Besançon, après l'occupation de l'usine LIP à Palente. 1973. Rouaud, C., *Les LIP : l'imagination au pouvoir*, les films du paradoxe, 2007, 118 min.

La conservation du patrimoine industriel ne remplit sa fonction qu'en étant force d'évocation collective dans la ville, pour l'ensemble de la population, c'est-à-dire seulement si ce patrimoine participe de la transmission de l'identité commune. Cela passe bien sûr par le paysage qui peut être considéré selon l'expression de Guy Di Méo comme « une fenêtre ouverte sur le territoire » ; mais aussi sur la perception que l'on en a, cela passe aussi par les façons de vivre l'espace et de porter cette identité.

III.3.1. Un espace vécu en transition.

L'espace est chargé de valeurs sociales, de symboles, d'imaginaires. En cela il est le produit d'une société, de ses représentations spatiales, de ses sentiments d'appartenance. Il est à la fois réceptacle d'identité et le lien entre cette identité et la société.

III.3.1.1. Utilisation du concept d'« espace vécu » pour les villes industrielles.

Pour étudier ce qui fait qu'un lieu est porteur d'identité, nous nous intéresserons à l'application du concept d'espace vécu¹³⁰ dans les villes industrielles tel qu'il est défini dans l'article du Dictionnaire de la géographie : l'ensemble des lieux fréquentés par une personne ou par un groupe plus les interactions sociales qui le sous-tendent plus les valeurs psychologiques qui s'attachent aux lieux et qui

¹³⁰ Frémont, A., *La Région, espace vécu*, Paris, Flammarion, Champs, 1976, rééd. 1999, 288 p.

unissent les hommes à ceux-ci par les liens matériels¹³¹. Comme l'ensemble des éléments constitutifs de ces territoires, l'espace vécu est lui aussi en transition, à la suite des bouleversements de la désindustrialisation.

C'est bien sûr la ville industrielle qui change, mais avec elle l'image qu'elle renvoie, le ressenti des hommes et des femmes qui y habitent et y travaillent. Ce qui constitue l'identité, le sentiment d'appartenance à la ville peut alors être rejeté, ou revendiqué et conséquemment renvoyer cette image de rejet ou de fierté.

Nous nous mettons dans les pas de Sylvie Daviet qui interroge ce concept en géographie industrielle et insiste sur l'importance de l'imaginaire dans la conception de la territorialité industrielle.

« La territorialité de l'industrie transcende là aussi, pour partie, les classes sociales. Elle parle d'imaginaire, d'exploit technique, de fierté. Et cela est essentiel. Perdre son emploi est sans doute considérable, mais perdre le fondement de son imaginaire et de sa fierté est susceptible d'ébranler plus profondément encore les structures constitutives de la personne. La privation de cet imaginaire fait naître un sentiment de condamnation et le déchaînement d'une colère compréhensible, mais jugée parfois excessive et irrationnelle. Il y a bien cependant une forme de rationalité dans cette colère. On pourra peut-être retrouver un emploi. Retrouvera-t-on jamais un tel imaginaire, une telle source de fierté qui valorise l'existence et qui lui donne son sens ? L'imaginaire est un concept riche de sens. Partant de l'image du produit et de l'espace vécu qui l'a fait naître, il porte à la fois une part de rêve et de fierté pour toute une population. Dans l'industrie, on peut dire que la territorialité soude une

¹³¹ Staszak, J.-F., « Espace vécu », in Lévy, J., Lussault, M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, pp. 340-341.

communauté à un espace vécu, à travers un produit, un même univers professionnel et un imaginaire. »

Texte 10 - Rôle de l'imaginaire dans la territorialité de l'industrie. Sylvie Daviet.¹³²

Lorsque l'ensemble de ces éléments se trouvent bouleversés, ou que l'un d'eux n'existe plus, il peut survenir une rupture entre la population et le territoire concerné, et provoquant alors un autre imaginaire et donc un autre espace vécu. La réaction la plus brutale prend la forme de la négation.

III.3.1.2. Une identité niée

La particularité de la ville industrielle a fait que la majeure partie des salariés travaillant à l'usine et habitant sinon la même commune, du moins la même agglomération ont partagé un outil de production collectif et ont participé ensemble à la fabrication du produit. La ville industrielle est donc ce lieu commun de vie en dedans et en dehors de l'usine.

La désindustrialisation a, là aussi, considérablement bouleversé la façon de vivre la ville, jusqu'à effacer des lieux toutes références à un passé industriel.

« Cette fierté conduisait en outre à rechercher des espaces connotés socialement et, par exemple, à valoriser le fait d'acheter ses vêtements dans un magasin portant l'enseigne « Aux confections ouvrières », son alimentation à la « Coopérative ouvrière » et à aller boire un verre « Au métallo »... Le désir de non-repérage social a dévalorisé ces enseignes et l'on a vu s'y substituer des évocations de la vie de loisirs, des voyages et de l'argent : « Les Champs Elysées » ont

¹³² Daviet, S., *Industrie, culture, territoire*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 54.

remplacé « La Mine » et « Le petit Nice » s'est substitué au « Porion », témoignant au passage d'une fierté de la reconnaissance de la différence à une volonté d'apparaître « comme tout le monde ». Ce changement a engendré un attrait complémentaire pour les lieux perçus comme anonymes, tels le centre urbain, les centres d'achats, qui peuvent au moins créer l'illusion de l'égalité même si ce sentiment ne dupe que ceux qui la cherchent, les autres étant toujours capables de faire la différence. »

Texte 11 - Extrait de Remy, J., Voye, L., *La ville: vers une nouvelle définition?*, Paris, L'Harmattan, Collection Villes et Entreprises, 1992, P. 21.

C'est donc à la fois les pratiques de la ville qui changent, mais aussi l'image perçue qui sont partie prenante de l'identité. Cette particularité n'est pas forcément revendiquée. L'exemple de Valenciennes illustre bien cette volonté de changer l'image vécue de la ville et l'image renvoyée. Avec la fermeture de Forgeval, c'est l'une des dernières entreprises qui vivaient de l'économie des houillères et des aciéries qui s'est arrêtée. Sa fermeture aura entraîné, selon Jacques Millon¹³³, « en cinq ans, plus de 40 000 licenciements dans l'arrondissement et presque autant de départs ». L'image de la ville après la désindustrialisation ce sont des rues désertes et des affichettes « à vendre » aux portes des maisons, pendant près de dix ans : « Comme des papillons multicolores, les affiches jaunes, roses ou bleu électrique collées sur les murs ou les vitres donnent aux maisons de brique un air de fête. Mais ce qu'elles annoncent n'est pas si drôle : « A vendre, s'adresser à Me..., notaire. » On compte, paraît-il, près de dix mille maisons ou appartements à vendre dans le Valenciennois. »¹³⁴.

¹³³ Garcia, A., « Valenciennes entre la prospérité qui revient et la noirceur qui dure », *Le Monde*, 18 août 2000. Jacques Millon, sous-préfet lors d'une négociation sur les indemnités de licenciement à Forgeval.

¹³⁴ Grosrichard, F., « Avant la visite de M. Jacques Chérèque dans le Valenciennois. Oublier l'acier », *Le Monde*, 20 décembre 1988.

De même, les entrepreneurs creusotins de l'après-démantèlement tendaient à cacher leur localisation, tant l'image de la ville, à l'extérieur, était associée à cette faillite et ne donnait plus confiance aux investisseurs.

Dans les deux cas, il ne s'agit plus de revendiquer une fierté ouvrière, une particularité liée à un savoir-faire, mais de se fondre dans la masse, pour échapper à une image de déshérence laissée par la désindustrialisation.

III.3.1.3. Fierté et identité industrielle

A l'inverse, l'héritage industriel, comme élément à part entière de l'histoire urbaine peut être mis en avant, mais ceci après un temps nécessaire à la redynamisation économique. On peut penser bien sûr au Creusot, avec les différents objets où bâtiments monumentaux mis en scène dans la ville. On peut aussi voir à Gennevilliers une autre forme de volonté de transmettre et de faire sienne l'histoire industrielle. Ainsi dans une série de dix-sept bornes témoignages installées par la municipalité, comme autant d'étapes dans la ville, un tiers ont trait directement ou non à l'industrialisation de la commune. Cette démarche d'un marquage de la ville sur l'ensemble de son territoire, est identique à celle proposée dans le projet de reproduction du périmètre de l'usine E.T.G. Chausson avec les « boîtes reliques » contenant des objets évocateurs de la vie de l'usine, proposées par les architectes Michel Verjux et Philippe Daney.

Ainsi pour transmettre les héritages sociaux et urbains, il est nécessairement fait appel à l'imaginaire collectif, à la mémoire des façons de vivre la ville, mais aussi à la création de symboles.

III.3.1.4. De nouveaux hauts lieux de l'espace public

L'alternative possible se joue alors entre des non-lieux, et des hauts-lieux : ou bien l'histoire industrielle des lieux, de ce qui peut rester dans l'espace public est niée, c'est-à-dire, pour reprendre la définition de Marc Augé¹³⁵, qu'on lui enlève des caractéristiques identitaires, historiques, relationnelles, de son imaginaire, ou bien l'identité industrielle est assumée et symbolisée par ce qu'on peut considérer comme de nouveaux hauts lieux¹³⁶, ayant une résonance identitaire, porteurs d'une mémoire collective. Citons pour exemple le marteau-pilon à vapeur du Creusot, la presse à emboutir électrique Toledo-Bliss de Gennevilliers, tous deux mis en valeur en entrée de ville ou de centre-ville. A cela, nous pouvons ajouter des œuvres artistiques ajoutées après la désindustrialisation, comme une sorte de monument commémoratif. En région parisienne, la commune d'Ivry-sur-Seine en offre deux exemples, s'appuyant sur les spécificités industrielles de la ville :

- L'Oblique haute, de Jean Calreboudt, installé en 1991, réalisé en métal rouge minium en rappel à la présence importante de la métallurgie à Ivry.

¹³⁵ Augé, M., *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Le Seuil, La Librairie du XXI^e siècle, Paris, p.100.

¹³⁶ Dans la définition qu'en donne Bernard Debarbieux : « lieu qui exprime symboliquement au travers de ses représentations et de ses usages, un système de valeurs collectives ou une idéologie ». Debarbieux, B., « Haut lieu », in Lévy, J., Lussault, M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Ed. Belin, 2003, p. 448-449.



Photographie 30 - "Oblique haute", Jean Clareboudt, 1991, acier et pierre. Ivry-sur-Seine, 29 septembre 2008.

- Le Nocturlabe, réalisé par Claude Viseux, érigé en 1987 à une entrée de ville d'Ivry-sur-Seine. Cette implantation a été décidée à l'époque de la lutte pour le maintien de l'usine de roulements à billes SKF. L'œuvre utilise ce thème et la relation de proximité avec le moulin d'Ivry, comme en symbole de liaison de deux périodes de l'histoire de la ville.



Photographie 31 - "Nocturlabe", Claude Visieux, 1987, acier inoxydable. Carrefour de la Porte d'Ivry, 12 bis avenue Maurice Thorez. 15 mai 2008.

La volonté de marquer l'espace public par des éléments monumentaux issus de l'industrie ou y faisant référence est représentative de cet imaginaire porteur de fierté pour l'histoire et le savoir-faire industriels et ouvriers.

III.3.2. L'identité comme patrimoine social.

L'identité des villes repose sur l'identité des groupes sociaux qui les composent¹³⁷. Dans le cas des villes industrielles, il s'agit principalement des populations ouvrières et des catégories socioprofessionnelles qui lui sont directement liées. Le vécu industriel de la ville, passé ou présent, passe par cette mise en commun

¹³⁷ Di Méo, G., « Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ? », *Métropoles*, n°1, Varia, mis en ligne le 15 mai 2007. URL : <http://metropoles.revues.org/document80.html>. Consulté le 29 mai 2007.

de l'expérience à l'intérieur de l'usine et à l'extérieur, par chacun des éléments qui aura rythmé la vie autour de l'espace usinier, tels que les conflits sociaux ou encore la décision de faire fonctionner la production en coopérative.

III.3.2.1. Résistance sociale

Ce que Maurice Halbwachs a nommé « mémoire collective »¹³⁸, c'est-à-dire la « faculté collective de se souvenir » entre comme l'un des éléments principaux du processus de résistance sociale à l'œuvre lors des conflits sociaux qui éclatent à l'annonce de plans sociaux. Nous avons vu que ce contexte avait pour conséquence une modification des rapports des salariés à l'espace urbain. Les traces qui demeurent ensuite font partie intégrante de l'identité du patrimoine social urbain.

La mémoire de l'ensemble de la population des villes industrielles permet donc de parler d'une identité qui se territorialise sur l'espace public. Le passage de ce qui est de l'ordre de l'espace vécu, comme lieu de travail, au « lieu de mémoire »¹³⁹ collective, est lui aussi une marque de la désindustrialisation et contribue à faire de ces villes une interface temporelle mais aussi identitaire.

Qu'il subsiste longtemps des slogans comme à Gennevilliers sur l'un des murs de l'enceinte de l'îlot H de l'usine E.T.G. Chausson, ou des fresques revendicatives, les traces entrent dans l'identité et le patrimoine industriels, mais aussi dans le paysage et plus largement dans l'identité urbaine. Ceci peut être conforté par des décisions politiques locales de conservation et d'entretien, comme c'est le cas au Creusot pour la plus grande des fresques peintes lors du démantèlement de Creusot-Loire. Ainsi, peu à peu, la ville industrielle deviendrait une ville de traces industrielles.

¹³⁸ Halbwachs, M., *La mémoire collective*, édition critique établie par Gérard Namer, Paris, Albin Michel, 1997, 295 p.

¹³⁹ Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Pierre Nora. Nora, P., *Les lieux de mémoires*, Paris, Gallimard, Coll. Quarto, 3 tomes, 1997.



Photographie 32 - Revendication pour le SMIC à 7000 francs sur un ancien mur de l'usine ETG Chausson, aujourd'hui détruit. Gennevilliers. 17 avril 2007.



Photographie 33 - Extrait de la fresque principale du Creusot réalisée lors du démantèlement de Creusot-Loire, conservée et rénovée. 17 novembre 2006.

La résistance sociale exprimée par les mouvements sociaux peut perdurer sous la forme de coopératives ouvrières ou de sociétés anonymes à capitaux salariés. Il s'agit bien sûr de sauvegarder un emploi, une activité économique, un savoir-faire, mais aussi de conserver une part de cet imaginaire lié à l'espace vécu.

III.3.2.2. Capitaux salariés

Cette formule est souvent utilisée en dernier recours par les salariés d'une entreprise touchée par un plan social.

Carbex NSA au Creusot en est un exemple. Cette entreprise de fabrication de carbure est issue de Creusot-Loire, mais quitte le groupe avant le démantèlement. En 1980, le capital de ce groupe comprend une participation de 80 % d'une société danoise. Après plusieurs rachats, Carbex est mise en liquidation de biens par le Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône en mai 1992. La proposition faite par les salariés en novembre 1992 aboutit en 1993 à la reprise de la société par l'ensemble des salariés et à la naissance de Carbex NSA sous forme d'une société anonyme, dont les membres du conseil d'administration sont choisis en dehors de la société. En 1997, Carbex NSA devient une Coopérative Ouvrière de Production et demeure un fournisseur privilégié de carbure pour l'automobile et la sidérurgie.

Une solution quasiment identique a été imaginée par les salariés de l'usine Voisin à Puteaux. En 1985, après plusieurs périodes de grève, d'occupation, de prise de pièces en otage, comme cela fut le cas à l'usine du Creusot, Howmet Alcoa plus tard, les salariés deviennent propriétaires de leurs outils de production et actionnaires de leur société anonyme, jusqu'à la cessation finale d'activité en octobre 2000¹⁴⁰.

Aussi limitées dans le temps et dans le nombre que peuvent l'être ces initiatives, elles ont pour but, bien sûr de conserver l'emploi, mais elles portent aussi une forme de fierté ouvrière et de fierté du savoir-faire, la même qu'exprimait Alain Murcier dans *Le Monde* en 1957 :

¹⁴⁰ Entretien réalisé, le 20 mai 2008, avec Daniel Fleuret, salarié et syndicaliste à Voisin.

Les Forges et aciéries du Creusot.

« Depuis que les mines de fer et de charbon qui avaient attiré ici les maîtres de forges sont épuisées, ce sont les hommes qui représentent le principal atout du Creusot.

En répondant à une invitation qui leur avait été adressée pour la première fois dans les annales creusotines, des journalistes économiques ont pu constater que peu de choses pourraient être faites au Creusot sans des « mains intelligentes ». Les ouvriers d'ici ne travaillent guère que sur mesure des pièces qui restent en chantier jusqu'à deux ou trois ans. Du tas de ferraille au rotor d'alternateur qui équipera la centrale électrique de Nantes-Cheviré, à tous les stades d'une production entièrement intégrée, trente types de spécialistes polyvalents de ce paradoxal artisanat industriel font la renommée de la marque. »

Texte 12 – Alain Murcier. Les forges et aciéries du Creusot. *Le Monde*, publié en 1957, puis le 13 juin 2007.

Toutefois, comme dans les façons de vivre la ville, cette fierté n'est plus toujours d'actualité dans les façons de vivre l'usine, le travail ouvrier.

III.3.2.3. Nouvelles identités ?

Cette volonté de forger de nouvelles identités est en partie portée par certains entrepreneurs comme le rapporte Naïri Nahapétian lorsqu'elle présente son sujet de reportage à l'usine Arcelor de Dunkerque : « *Les ouvriers sont encore 6 millions en France, même si ceux de l'industrie, qui portaient la lutte ouvrière pendant les Trente Glorieuses, sont de moins en moins nombreux. En fait, c'est l'identité de classe qui se délite. La classe ouvrière doute d'elle-même. [...] Chez Arcelor, on ne parle plus d'ouvrier. Le mot serait vieillot, presque insultant. Le directeur de la communication de Dunkerque ouvre des yeux horrifiés en entendant le thème du reportage : « Mais il*

n'est pas question d'identité ouvrière chez nous ! Il est question d'un site où nous sommes passés d'une industrie de main-d'œuvre à une industrie de process ! »¹⁴¹. Une réponse quasi identique est fournie par Denis Gabet, directeur de Creusot-Forges soulignant que l'emploi dans son entreprise ne concerne plus des ouvriers mais des techniciens de haute qualification et concluant : « *la permanence industrielle n'est pas une fin en soi* »¹⁴²

Ainsi, la désindustrialisation a aussi porté un coup à la fierté ouvrière. La question de la fierté ouvrière, du savoir-faire, en particulier pour les métallurgistes, longtemps considérés comme une aristocratie ouvrière, ne semble plus d'actualité. Ce qui a pour conséquence d'effacer une partie de la mémoire collective pour changer d'image. Les mêmes mots – ouvriers, professions intermédiaires, cadres – décrivent des réalités sociales n'ayant plus beaucoup à voir avec la situation des années 1970.

L'identité ouvrière n'a pas pour autant disparu, c'est vers le tertiaire qu'elle se déplace, vers les caissières, les magasiniers, etc. L'historien Nicolas Hatzfeld estime que : « *l'identité ouvrière s'ouvre par le bas vers le tertiaire. Autour du travail « nul », pénible, contraint.* »¹⁴³

Une nouvelle identité ouvrière se forme alors. Elle se caractérise par la précarité de travail, salariale et conséquemment de logement. C'est aussi une identité en creux, celle qui n'est plus après la cessation d'activité. Richard Sennett rapporte : « *Ainsi un technicien m'a raconté une visite dans son ancienne entreprise un an après son renvoi : « Quand les gens m'ont vu dans le hall, ils ont filé s'enfermer dans leurs bureaux. C'est comme si j'étais une mauvaise nouvelle, comme si j'allais leur reprocher d'être toujours là.* »

¹⁴¹ Faure, S., « Ouvriers déboulinés : reportage chez le géant de l'acier Arcelor, au sein d'un monde où le bleu de travail a disparu tout comme le mot ouvrier. », *Libération*, 29 mai 2006.

¹⁴² Entretien réalisé le 17 novembre 2006.

¹⁴³ Faure, S., Hatzfeld, N., « Ouvrier, un mot répulsif pour les jeunes », *Libération*, 29 mai 2006.

Les employés qui échappent à un dégraissage évitent en effet le contact avec leurs anciens collègues par peur de la confrontation, mais aussi, je l'ai constaté, par peur d'être confrontés à leur propre situation. [...] Face à la précarité de leur situation, les rescapés se comportent comme des cancéreux en rémission dont le temps serait compté. Tout contact avec ceux déjà renvoyés est un douloureux rappel de ce qui les attend. »¹⁴⁴

Cette nouvelle identité se forge alors beaucoup moins sur la fierté, le savoir-faire que dans l'idée d'être encore dedans pour les uns et dehors pour les autres. De sorte que l'on parle d'exclusion, ce qui serait aussi une forme d'identité en négatif. Robert Castel définit ainsi « l'exclu » :

« Il se définit uniquement par le manque, et c'est pourquoi on peut plaquer cette notion d'exclusion sur les situations les plus différentes. On dira par exemple qu'un chômeur de longue durée ou qu'un jeune de banlieue sont des « exclus », alors qu'ils n'ont ni le même passé ni le même présent, ni sans doute le même avenir, et qu'ils n'appartiennent pas à un même groupe social. Les appeler « exclus », c'est comme s'ils étaient placés dans une sorte de hors social.

Mais ils ne sont pas du tout dans le hors social. Ils vivent une situation collective. Dans la plupart des cas, ces situations d'invalidation sociale que l'on appelle l'exclusion correspondent à l'expérience collective de groupes. Ces ouvriers en déclin vivent certes cette expérience comme des individus. Mais en même temps, c'est un destin collectif qui est ainsi vécu ; le sentiment d'être les laissés-pour-compte d'une transformation sociale dans laquelle ils n'ont pas leur place. »

Texte 13 - L'exclusion comme expérience collective. Robert Castel¹⁴⁵.

¹⁴⁴ Sennett, R., « Récit au temps de la précarité : la nouvelle économie impose à la sociologie du travail de réviser ses modes d'approche de la réalité », *Le Monde*, 6 mai 2006.

¹⁴⁵ Castel, R., « Le brouillage des classes sociales », in *Espaces Marx, Classes sociales : retour ou renouveau*, Paris, Syllepse, 2003, pp. 11-20.

Est-ce à dire que si la ville industrielle devient peu à peu une ville de traces industrielles, et que cela la maintient dans cette identité, la population de cette ville se pourrait être définie elle aussi par ce même manque ? C'est sans doute exagéré pour une généralisation, tant nous l'avons vu les exemples sont nombreux de volonté de réindustrialiser, mais l'un des avatars de l'industrie se trouve aussi dans ce manque : *« ce terrible repos qui est celui de la mort sociale. Avec leur travail, les chômeurs ont perdu les mille riens dans lesquels se réalise et se manifeste concrètement la fonction socialement connue et reconnue [...] »*¹⁴⁶

Si l'on admet que l'espace matériel de la géographie forme le support de l'action sociale et que le contact des deux conduit à définir des territorialités, on se retrouve alors en face de deux nouvelles territorialités issues de ces nouvelles identités. C'est-à-dire qu'il se crée de nouvelles interactions entre l'espace géographique et les façons de le vivre. Celles-ci peuvent se trouver en décalage en temps et en fonction avec l'identité générale de la ville. C'est ce qui fait de la ville industrielle une interface entre deux identités spatialement et temporellement marquées.

¹⁴⁶ Bourdieu, P., « préface », in Jaboda, M., Zeisel, H., *Les Chômeurs de Marienthal*, Paris, Editions de Minuit, 1981, 144 p.

L'identité industrielle des villes se trouve au-delà de leur profil économique proprement dit, elle est aussi portée à travers des héritages sociaux et urbains qui font de la ville le palimpseste des divers époques et événements qui l'ont marquée. Ainsi, bien que les bouleversements de la désindustrialisation aient laissé place à des friches, à des conversions tertiaires, ou à de nouvelles formes industrielles faisant appel à de hautes technologies, modifiant en profondeur le profil sociologique des villes, ces héritages continuent de faire de ces villes des villes industrielles tant que des éléments témoins y perdurent.

L'importance du logement, plus particulièrement du logement social, en est un exemple. Cette résistance du caractère industriel se développe avec les volontés de patrimonialiser l'ancien bâti, de marquer l'espace public en des lieux stratégiques, qui peuvent être pensés comme de nouveaux hauts lieux urbains. C'est aussi une résistance sociale portée par l'imaginaire qu'en ont les habitants de leur ville et qui induit des transitions de l'espace vécu.

Si l'industrie ne disparaît pas tout à fait, elle se modifie, fait de plus en plus appel à de nouvelles qualifications pour de nouvelles technologies. De l'ancienne identité d'ouvrier il subsiste aussi un imaginaire, des traces, puis des traces en creux, une identité commune de ceux qui n'y travaillent plus. La multiplication d'ouvrages pour témoigner de ces vies et des villes est là aussi pour manifester cette résistance et cette volonté de patrimonialiser.

Conclusion générale

Amorcée depuis plus de trente ans, la désindustrialisation a profondément bouleversé et transformé les villes-usines et les villes industrielles. Nous avons voulu dans cette étude, à travers cinq exemples – Blagnac, Bourges, Gennevilliers, Le Creusot et Valenciennes – nous intéresser à ces villes qui sont celles de la désindustrialisation et voir en elles les avatars de l'industrie qui a été un élément de leur économie, sinon le principal.

La crise a frappé en premier lieu les vieux secteurs, ceux de la première Révolution industrielle. Elle a poursuivi en touchant les industries fordistes, jusqu'aux nouvelles technologies, même si le phénomène reste plus nuancé pour celles-ci. Les chiffres sont éloquentes, ils montrent l'ampleur des pertes d'emplois, d'entreprises, pour ces villes petites et moyennes qui comptent parmi les plus anciennement industrialisées.

Il s'agissait dans un premier temps de rendre compte du degré de permanence industrielle de ces villes, notamment par les taux d'emplois, les postes occupés, mais aussi de ce qu'il restait de leur degré d'urbanité, en particulier après le départ d'entreprises.

De plus en plus fréquemment, il s'agit de fermetures d'usines ou de segments de lignes de production dues à des délocalisations nationales ou internationales. Parallèlement, la diminution du nombre d'emplois industriels s'accompagne d'une précarisation grandissante en particulier pour les postes les moins qualifiés. Les villes industrielles les plus exposées restent les villes de mono-industrie, fragilisées par cette dépendance économique forte.

A la variation du caractère industriel et du caractère urbain se sont ajoutés des bouleversements profonds dans les relations entre monde urbain et monde de l'usine que nous avons définis comme une déterritorialisation des entreprises dont découle un processus de déliaison entre les deux organismes.

Nos cinq villes de références ont jusque là conservé les deux caractères urbains et industriels tout en évoluant vers une tertiarisation de l'emploi. Nous avons voulu étudier de plus près les jeux d'acteurs qui participent de l'orientation économique, des décisions de conserver un profil économique industriel, de développer une mixité entre production et services, ou bien de favoriser quasi exclusivement des activités tertiaires. Les politiques publiques ou privées, à différentes échelles de décision et d'application, ont elles aussi varié dans le temps et dans les principes, passant d'une volonté de rééquilibrage territorial à celle de la mise en valeur et du développement de performances déjà existantes.

Ces transformations liées notamment à des politiques publiques comme les pôles de conversion dans un premier temps, jusqu'aux pôles de compétitivité, aujourd'hui, ont par certains aspects accompagné la diminution de l'emprise industrielle dans l'espace urbain et dans le profil économique des villes.

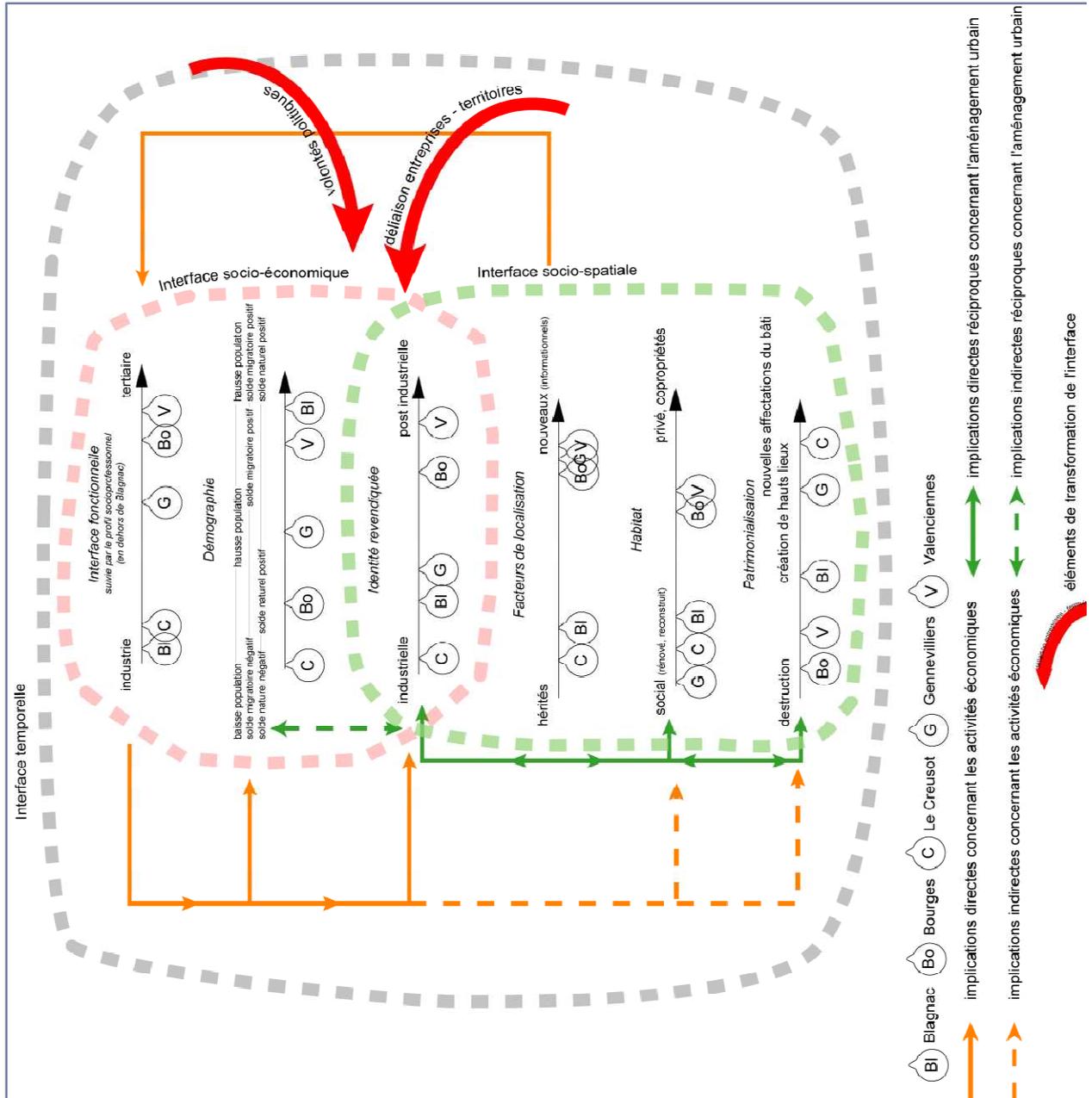
Néanmoins, cette « parenthèse » de plus d'un siècle s'est inscrite dans l'héritage social et urbain. C'est-à-dire que les villes de l'après-désindustrialisation, qui ont pour la plupart subi ce choc douloureusement, se trouvent face à des traces laissées par ces activités : logements, bâtiments qui seront conservés ou détruits, identités, etc.

C'est à nouveau une question d'aménagement que de décider de la patrimonialisation et de la façon de l'organiser. Tous ces éléments confortent la qualification d'interface que nous avons donné aux villes industrielles : entre deux temps, deux mondes, deux identités, chacune évoluant de façon diverse, influant d'autres éléments.

La diversité de situations des villes, la diversité des réponses, apportées par les acteurs publics ou privés à différentes échelles, ne permettent pas de généraliser l'évolution de ces villes sur un modèle unique de ville industrielle. En effet, chacune se situe différemment dans l'interface entre le tout industrie et le tout tertiaire.

Pour résumer l'ensemble de nos recherches, nous avons symbolisé les différents éléments de ces interfaces par le graphique suivant.

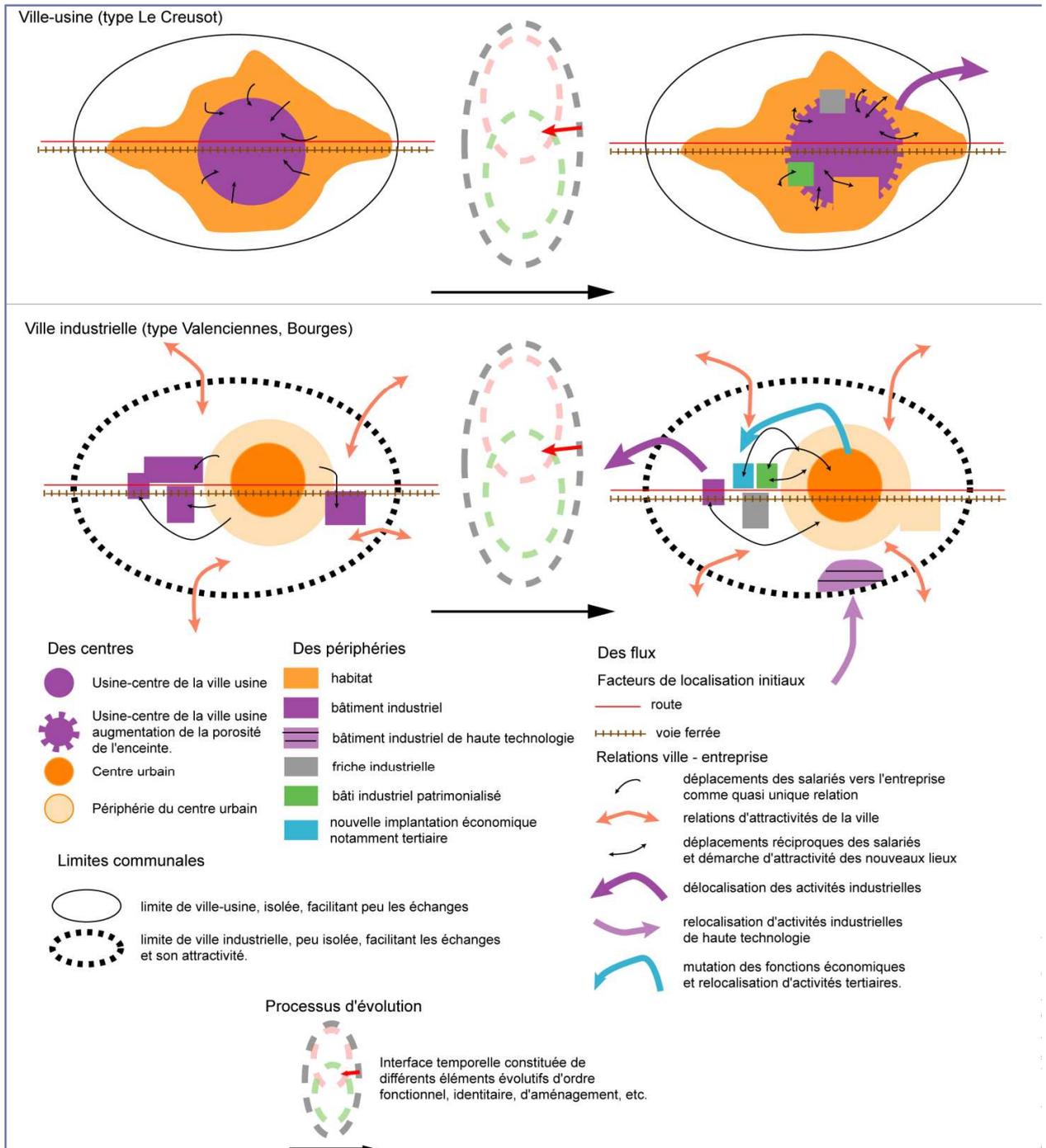
Nous y représentons différents aspects de l'interface constituée par les villes en deux groupes où chacun des éléments interagit avec les autres directement ou indirectement. L'interface socio-économique rassemble le passage de l'industrie au tertiaire, l'évolution démographique des communes, le caractère de l'identité revendiquée par la ville. L'interface socio-spatiale rassemble la patrimonialisation, l'habitat, la part prise par les d'anciens et de nouveaux facteurs de localisation des entreprises et à nouveau le caractère identitaire. Ce dernier élément se trouve donc à la jonction des deux ensembles comme pivot sur lequel et à partir duquel s'organise des éléments de transformation de l'ensemble de l'interface tels que les différents acteurs de la ville et de l'entreprise. Nous l'avons symbolisé d'une part par les volontés politiques, d'autre part par les décisions économiques des entreprises de déliaison entreprises-territoires ou de déterritorialisation.



Graphique 22 - Représentation du fonctionnement de l'interface de la ville industrielle.

Chacune des villes est à un niveau différent de l'interface générale, mais aussi à un niveau différent de chacune des sous-interfaces qui composent la première. Par

exemple, l'évolution est différente, pour une même ville, en ce qui concerne la tertiarisation ou bien la patrimonialisation.



Graphique 23 - Modélisations des transformations spatiales des villes-usines et des villes industrielles

A partir du premier graphique, nous avons construit un modèle de ville-usine et de ville-industrielle avant, puis après le passage dans l'interface, en marquant les principales transformations spatiales telles que la plus grande réciprocity des déplacements des salariés entre l'espace urbain et l'espace de l'industrie, la délocalisation d'activités industrielles, la mutation des fonctions économiques et la relocalisation d'activités tertiaires en périphérie.

A égrener les pertes d'emplois, les fermetures d'usines, les délocalisations, on s'habitue presque à l'idée que l'Europe, et la France en particulier, ne seraient plus une région manufacturière, mais seulement une région de matière grise dont les « bras » seraient ailleurs. C'est oublier que des entreprises comme la SECAN¹⁴⁷ à Gennevilliers, commencent à délocaliser leurs secteurs d'ingénierie, mais c'est oublier aussi que les fonctions de production se sont considérablement modifiées, notamment sous l'influence des flux informationnels et enfin que les décisions politiques ont un impact sur l'aménagement comme la zone d'activités Harfleur 2000 au Creusot ou autres pépinières d'entreprises.

La question industrielle se pose en terme d'échelle. Le pays reste une puissance industrielle. Ses entreprises, parmi les plus importantes, enregistrent des chiffres d'affaires à la hausse. Les délocalisations sont assimilées à des mutations industrielles plutôt qu'à une désindustrialisation et, de fait, des entreprises qui disparaissent ici peuvent continuer d'exister ailleurs. Mais à l'échelle urbaine, les bouleversements économiques, l'écart creusé entre la ville et l'entreprise, la fin du caractère industriel touchent souvent violemment la vie économique et sociale de la population. C'est aussi un imaginaire, une identité, des sentiments d'appartenance qui s'effondrent, et doivent se reconstruire. Ne parle-t-on pas de « casse », de cités

¹⁴⁷ La SECAN, filiale d'Honeywell Aerospace, conçoit et fabrique des échangeurs thermiques pour des systèmes de conditionnement d'air ainsi que des systèmes à gaz fréon.

condamnées ? Les opérations « ville morte » sont révélatrices jusque dans le vocabulaire du sentiment dominant.

L'actuelle crise financière, de cette fin d'année 2008, se traduit par des fermetures temporaires d'usines, notamment automobiles comme celles du groupe Renault à Sandouville, Cléon, Maubeuge, Bailly, Choisy-le-Roi, Dieppe et Le Mans qui emploient 11 000 salariés, fermées pour une semaine. Le groupe envisage aussi 2 000 suppressions d'emplois dont 900 en France. Le fabricant de cigarettes Altadis prévoit la fermeture de ses usines de Metz et Strasbourg supprimant 1060 emplois. Le groupe pharmaceutique, Sanofi-Aventis, annonce quant à lui 927 postes. La multiplication des plans sociaux, des fermetures d'entreprises, la brutalité de ces bouleversements se révèlent avoir une forte implication spatiale, en particulier en terme de localisations des lieux de production, d'attractivité des communes.

*« A Creil, j'avais l'impression d'avoir quelque chose, un parpaing, une brique dans les murs. C'est ce qu'on disait entre nous pour rigoler. Ici (l'usine où il s'est reclassé), je n'ai rien. »*¹⁴⁸

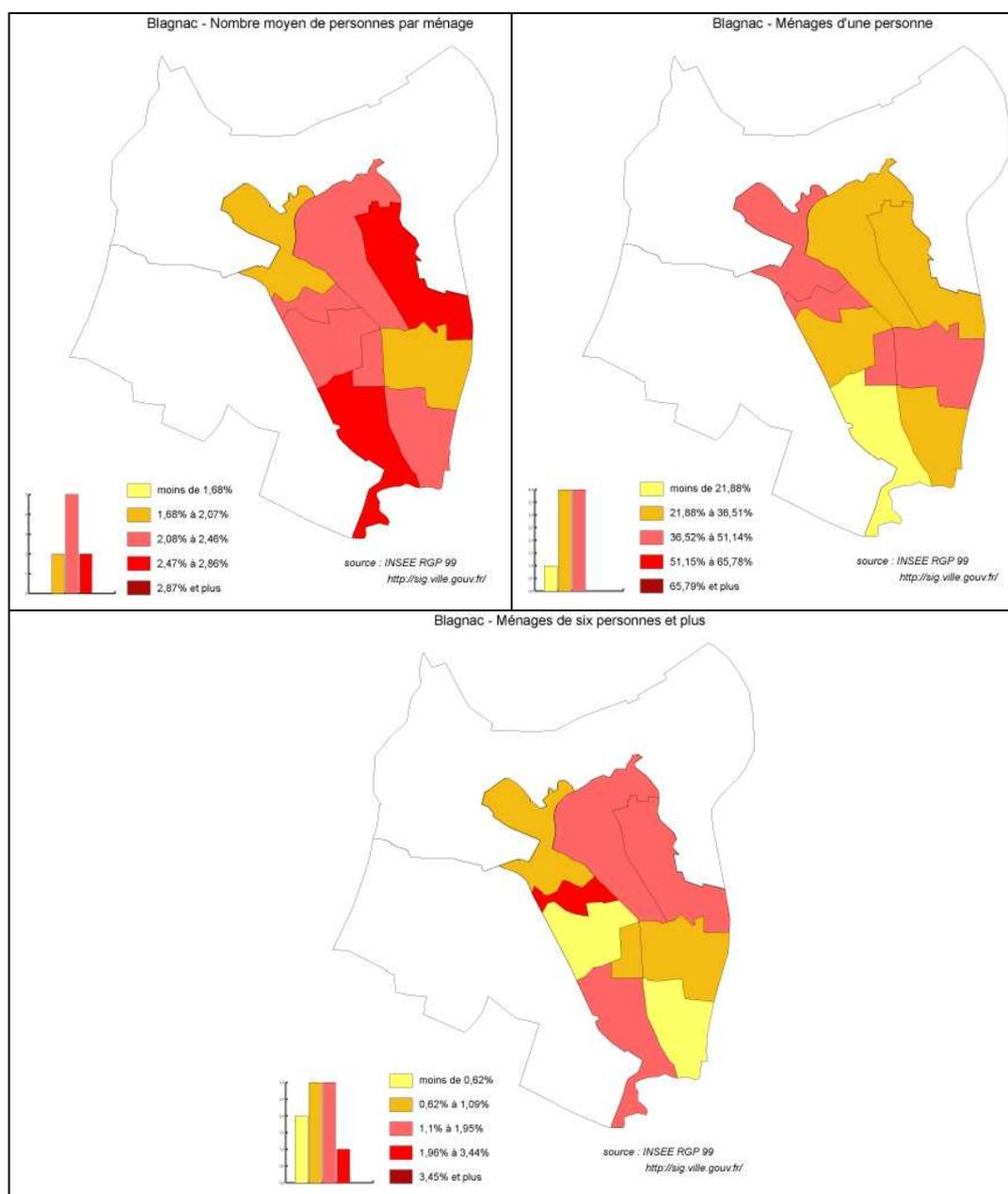
¹⁴⁸ Linhart, D., Rist, B., Durand, E., *Perte d'emploi, perte de soi*, Ramonville-Saint-Agne, Ed. Erès, Coll. Sociologie clinique, 2003, p. 41.

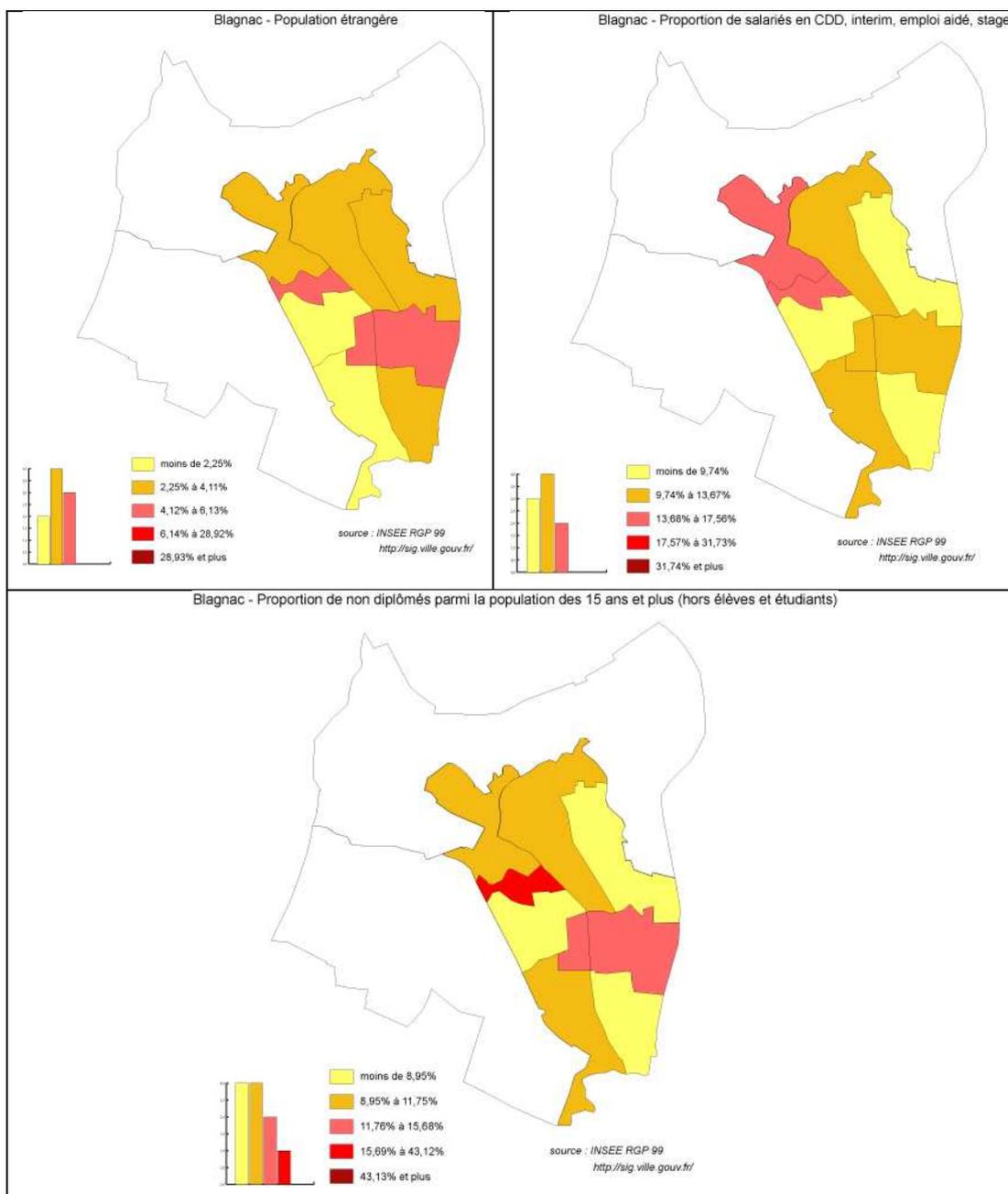
Annexes

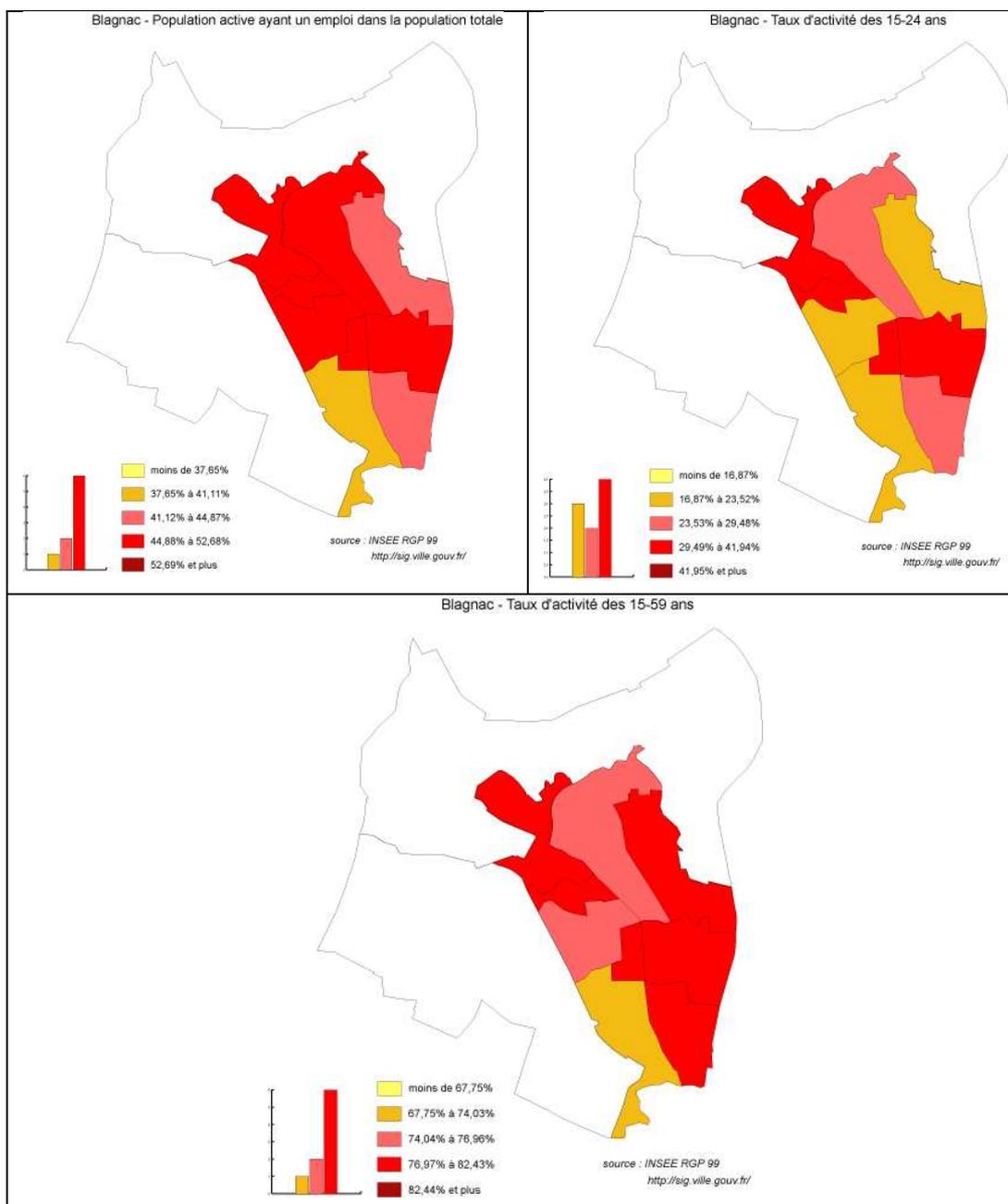
ELEMENTS D'INFORMATIONS A PROPOS DES VILLES DE BLAGNAC, BOURGES, LE CREUSOT, GENNEVILLIERS, VALENCIENNES.

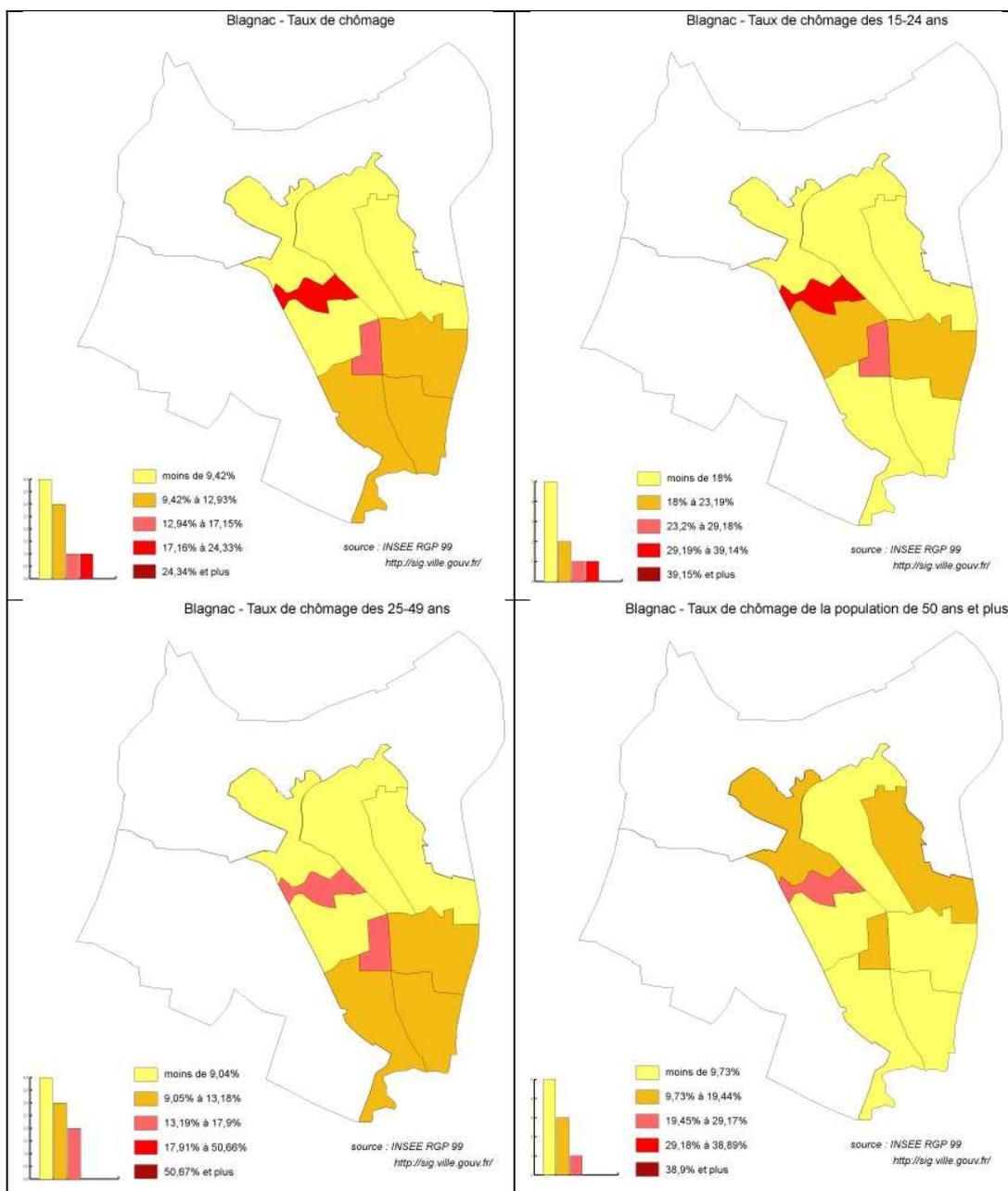
Blagnac

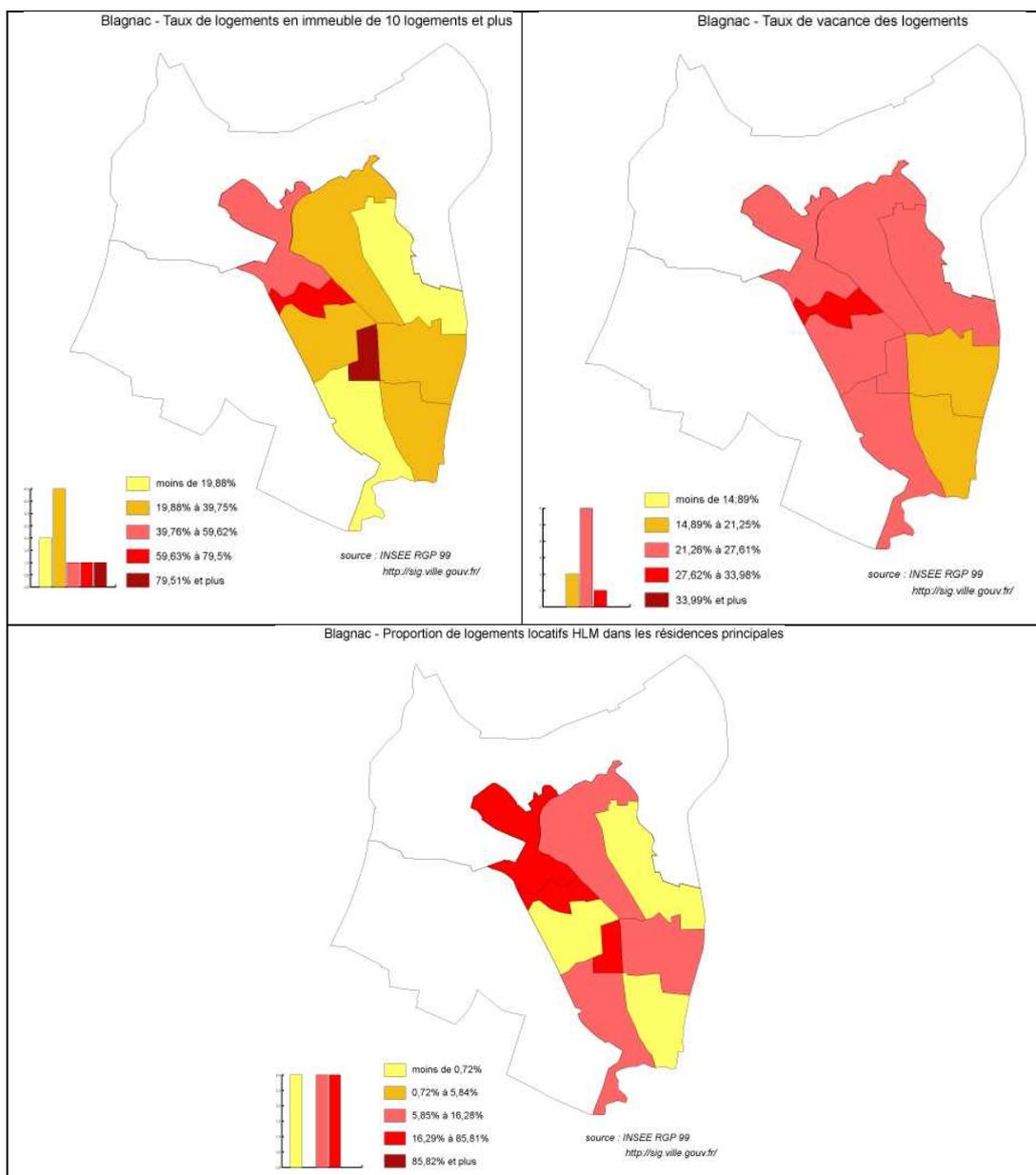


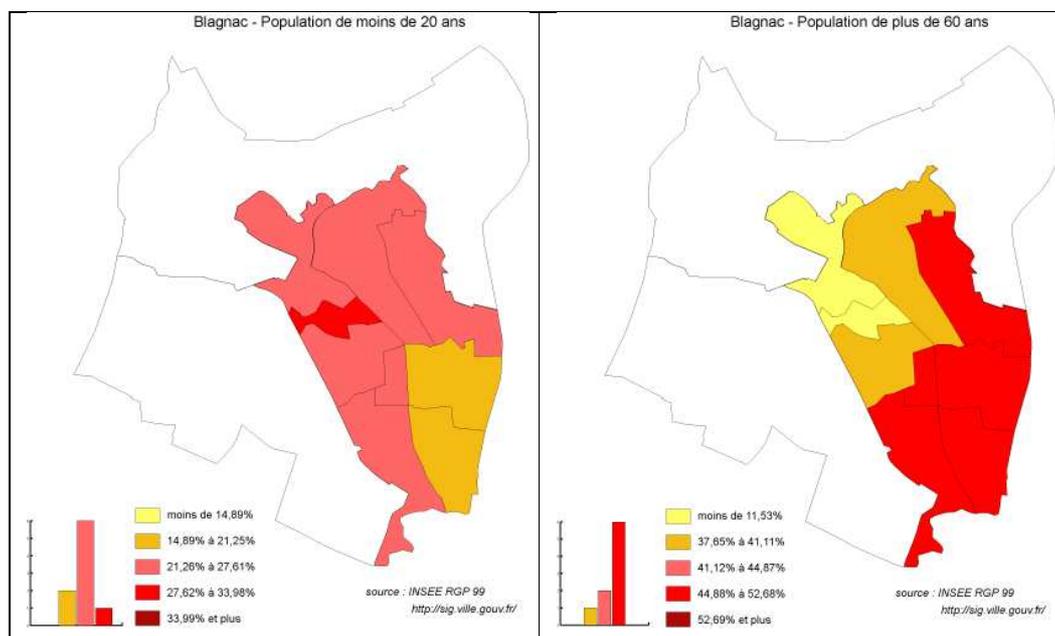






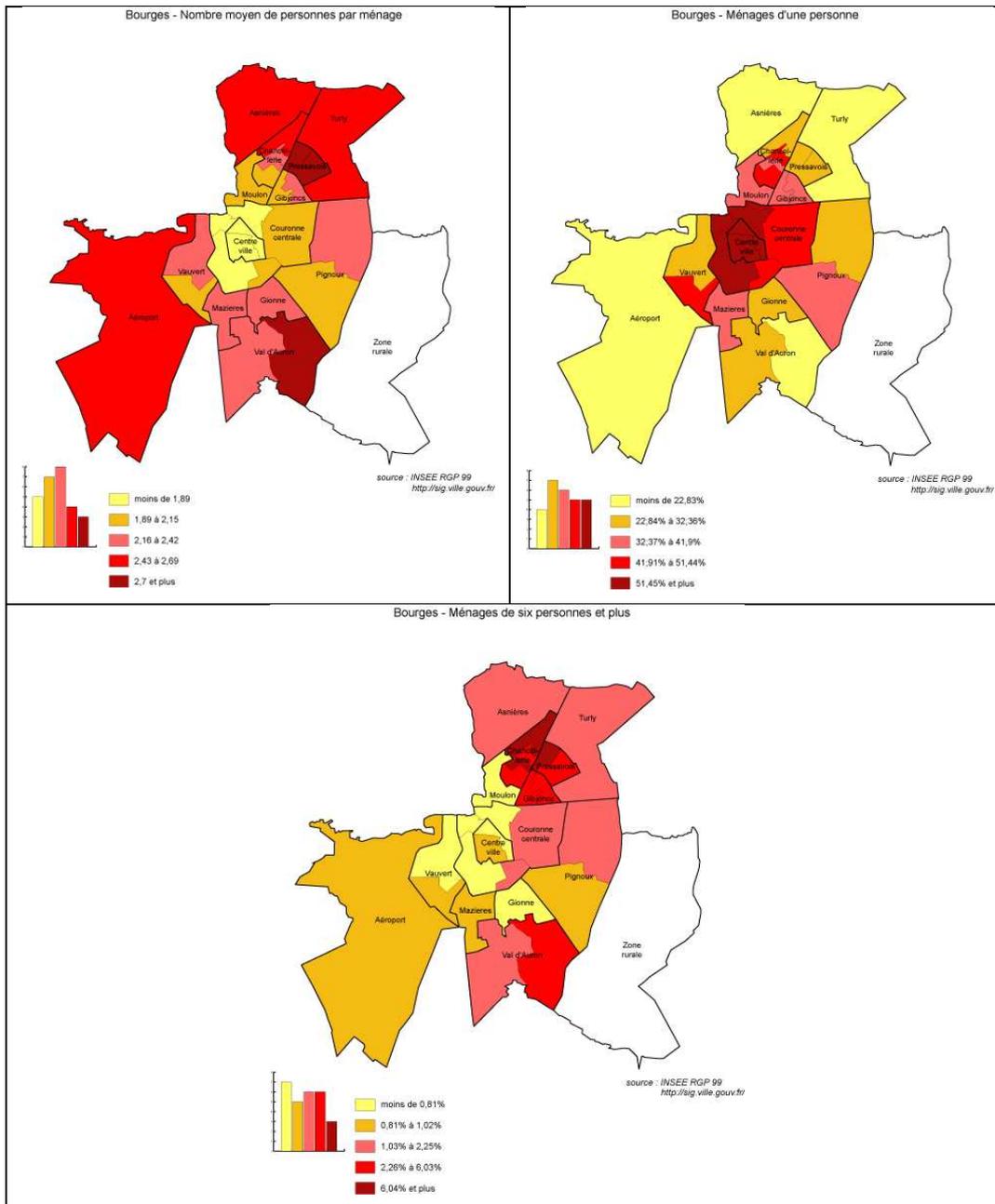


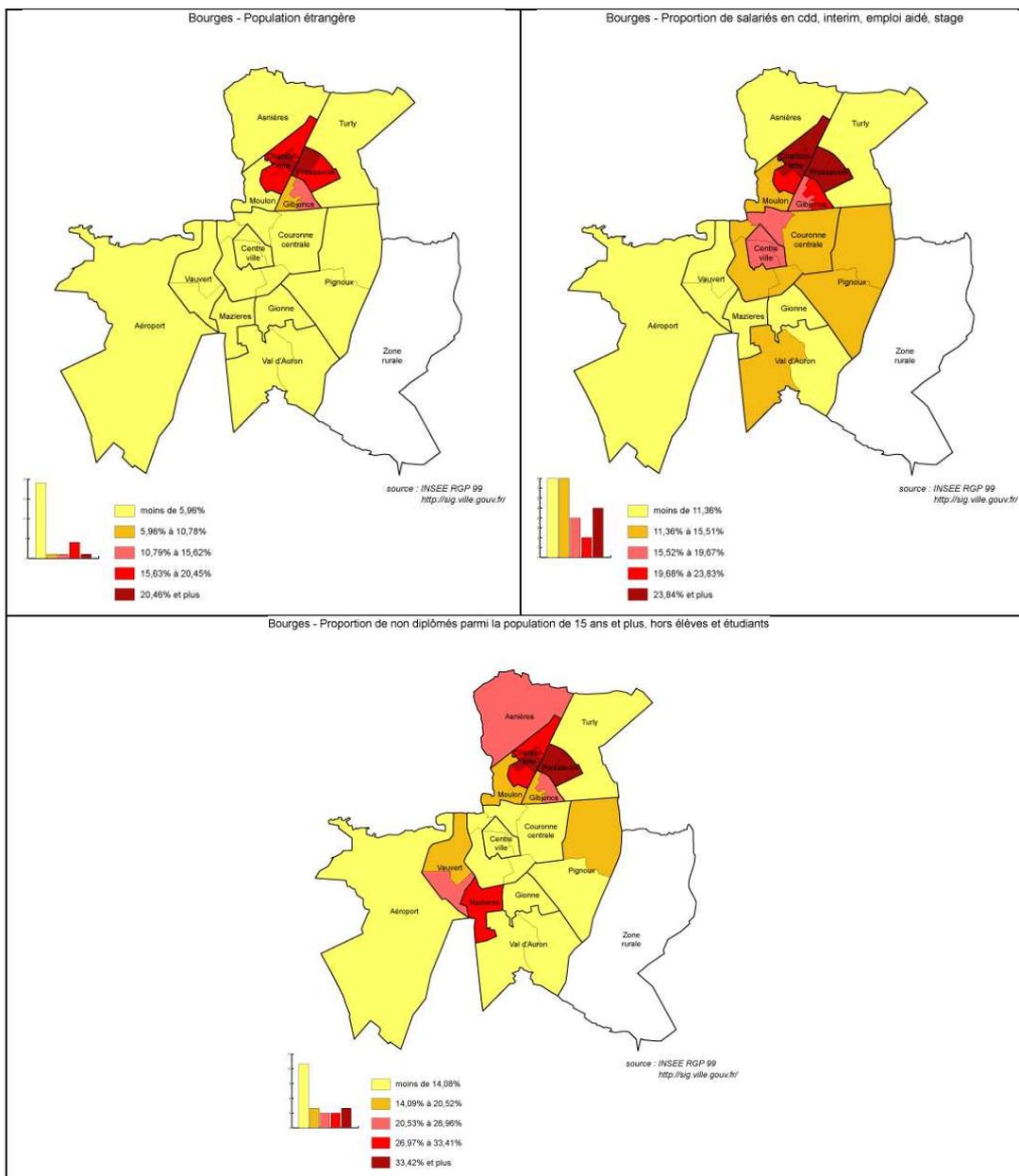


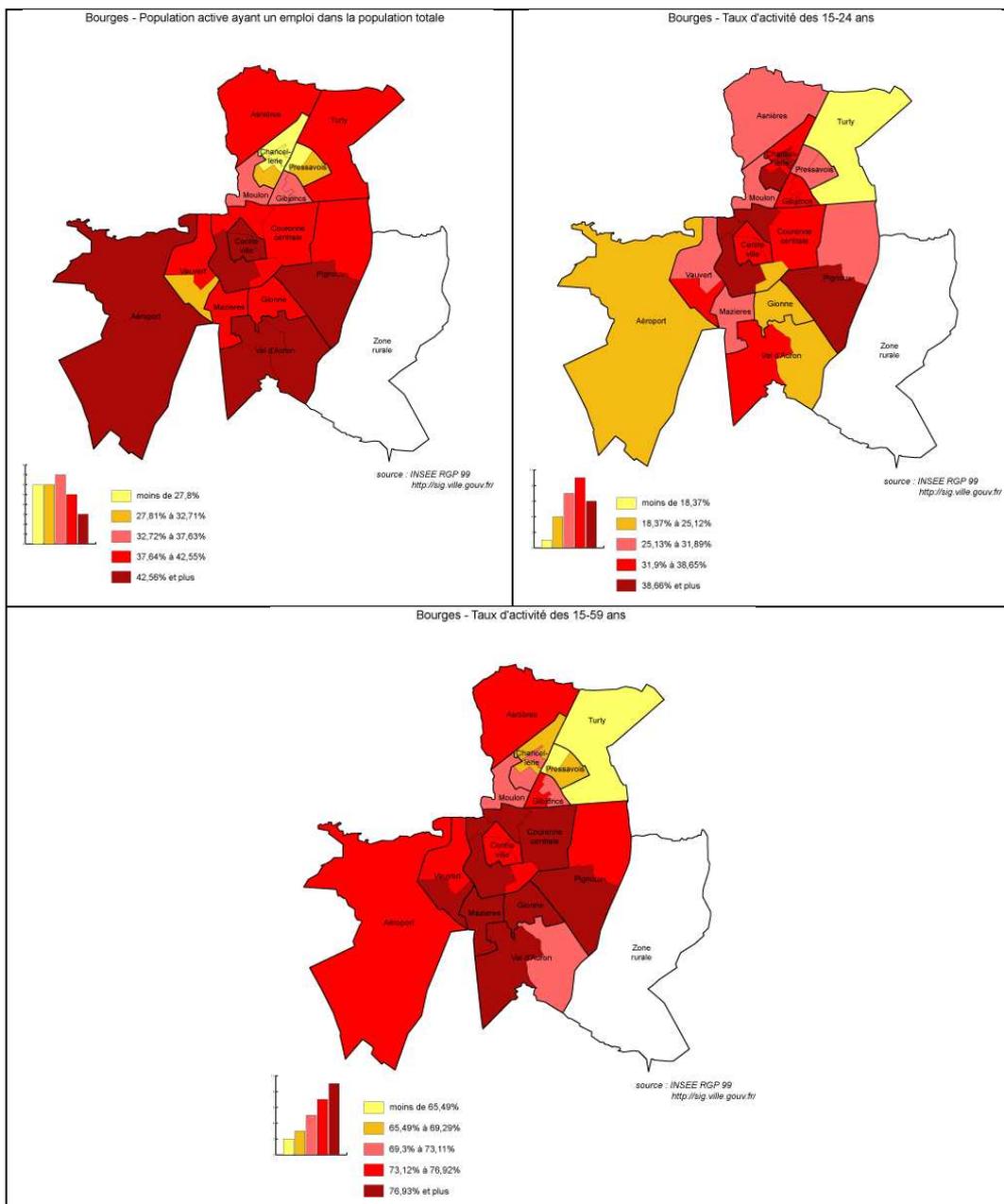


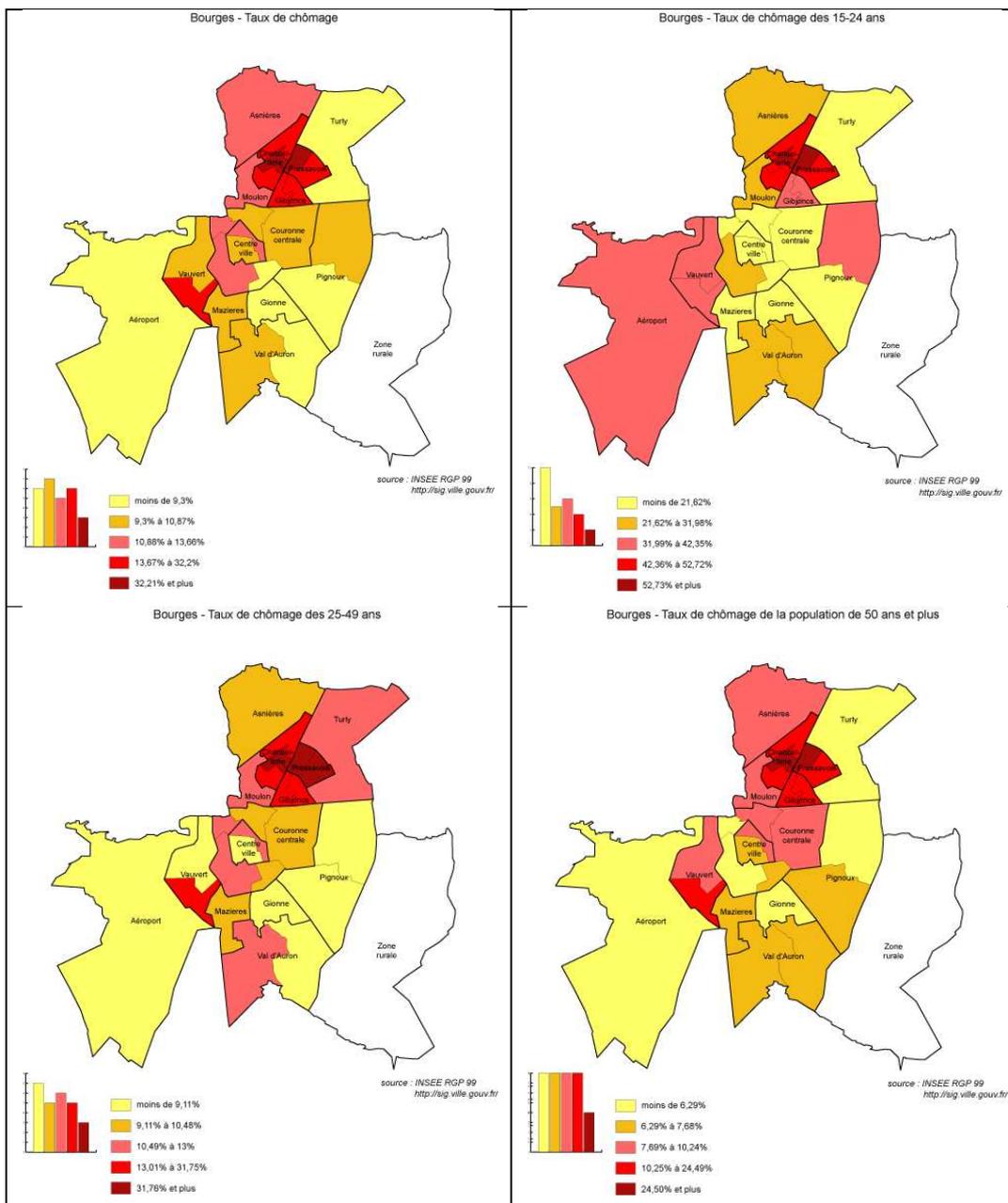
Bourges

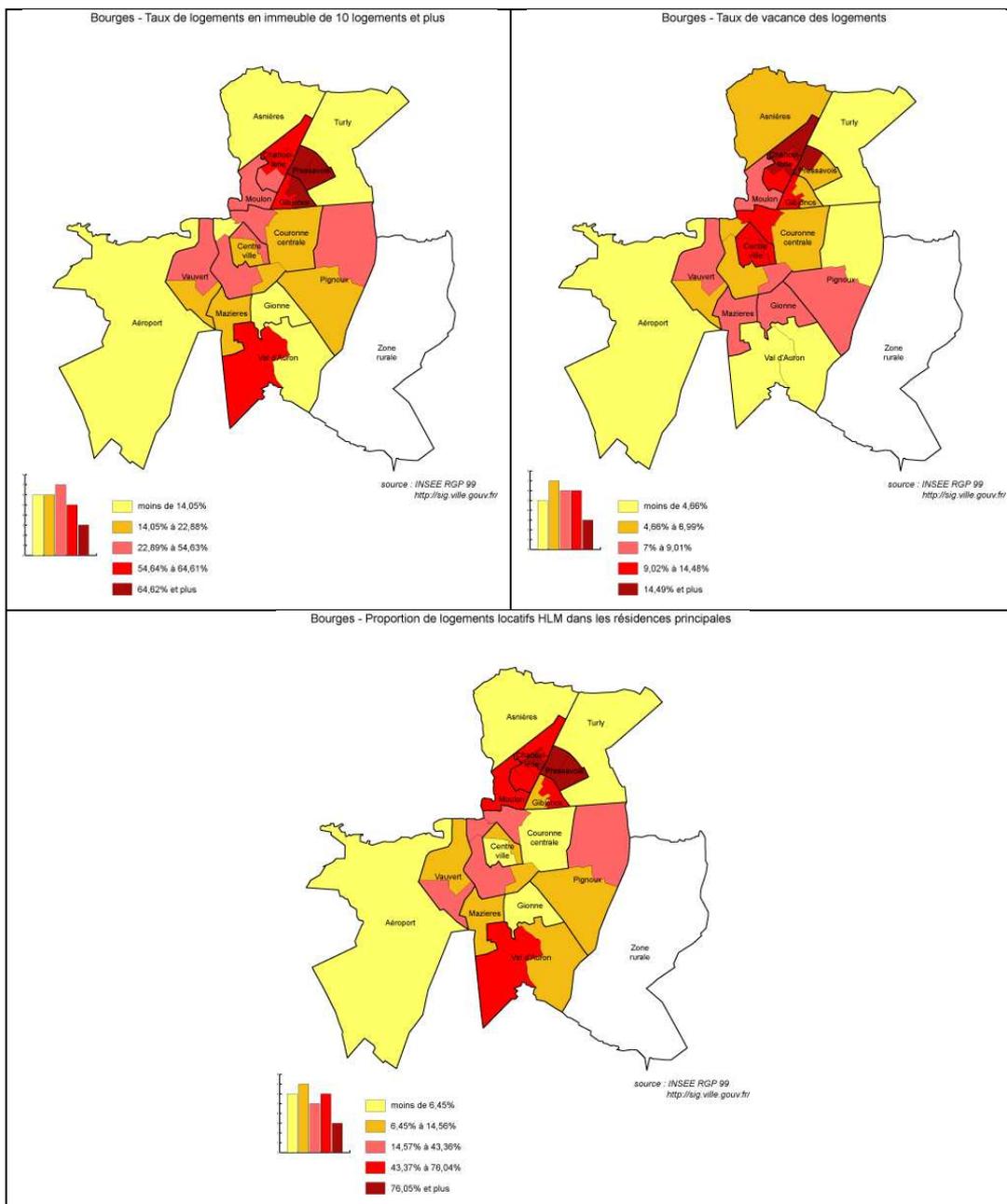


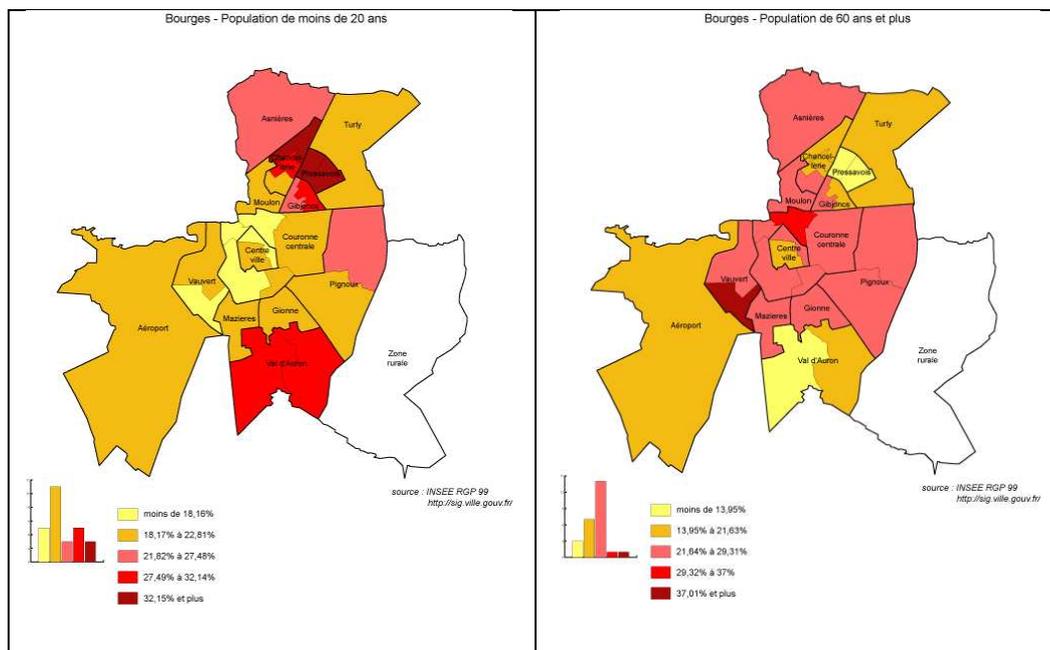




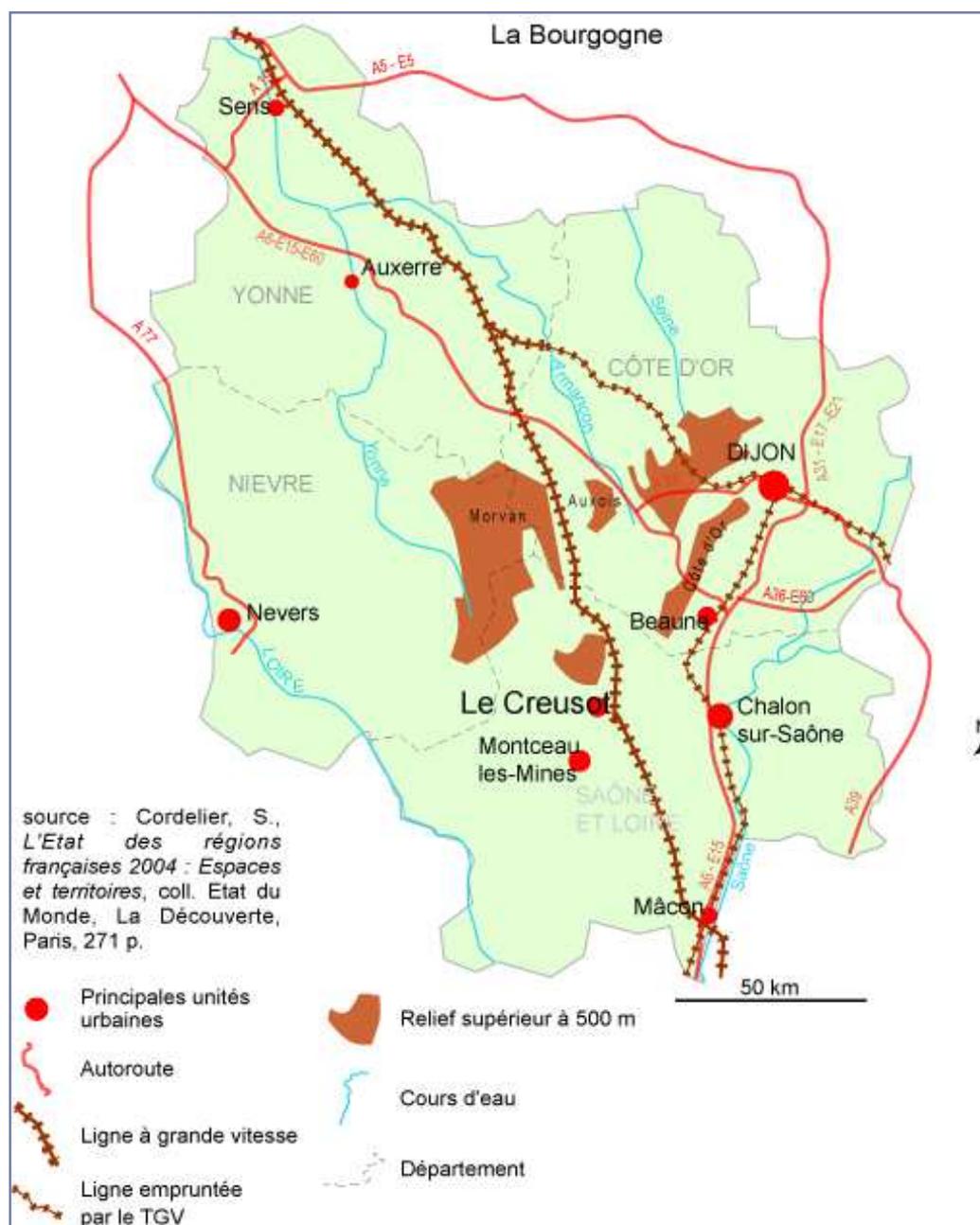


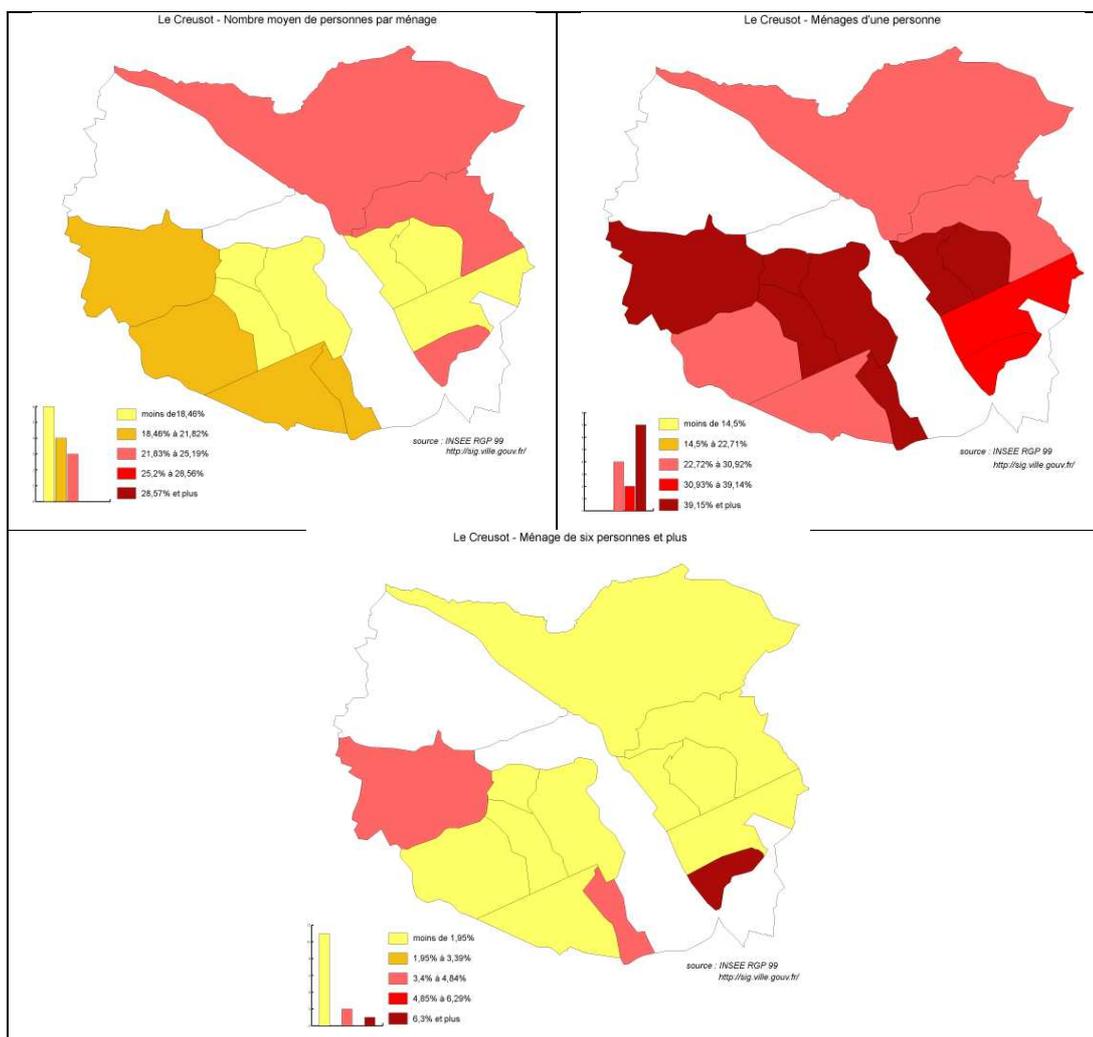


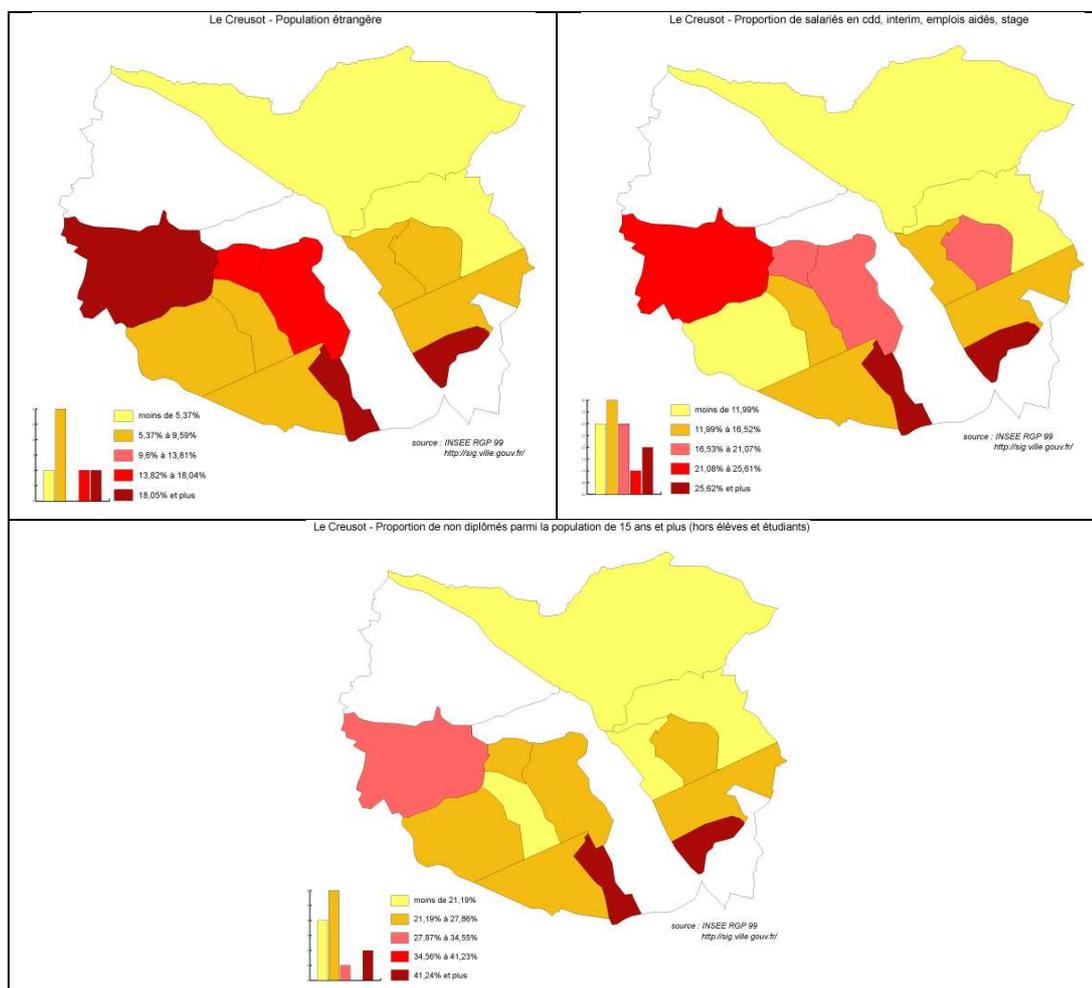


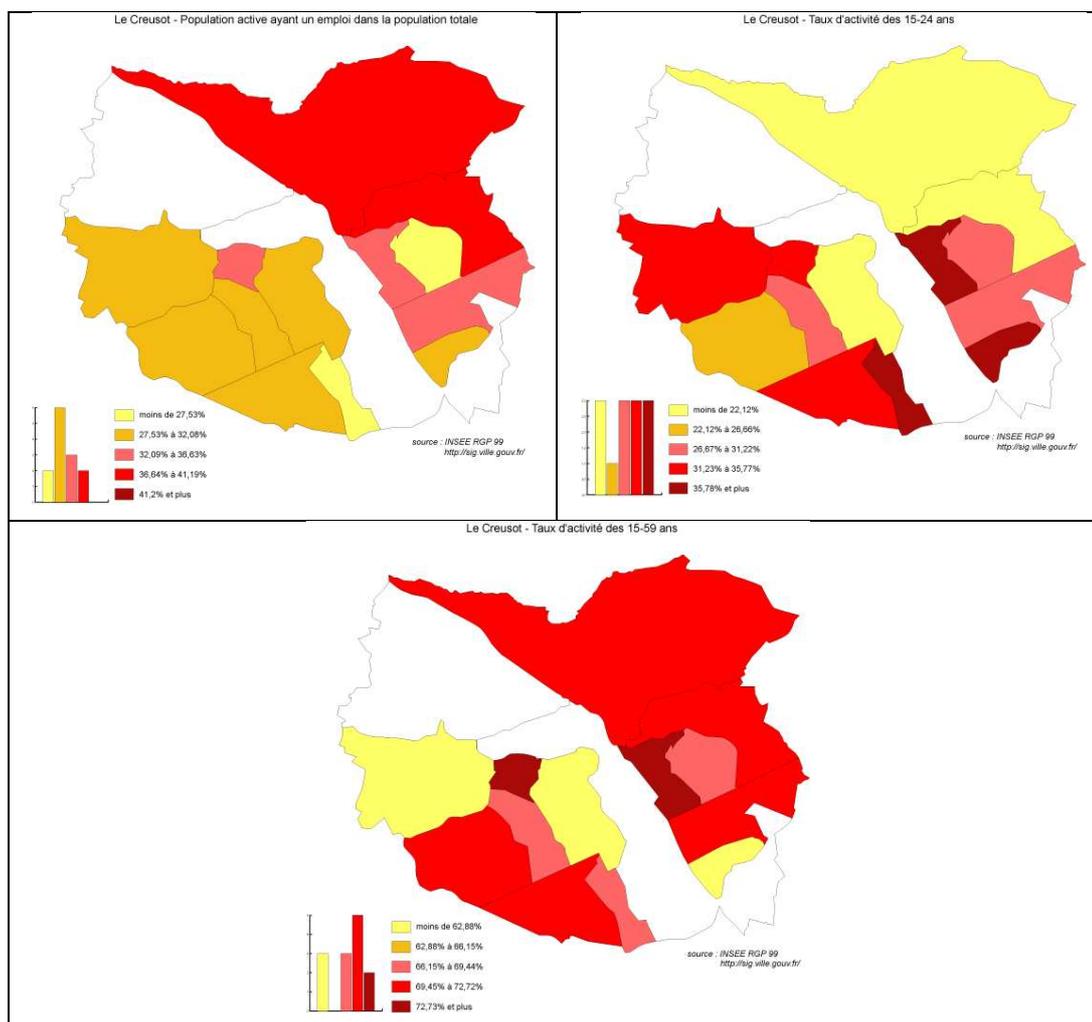


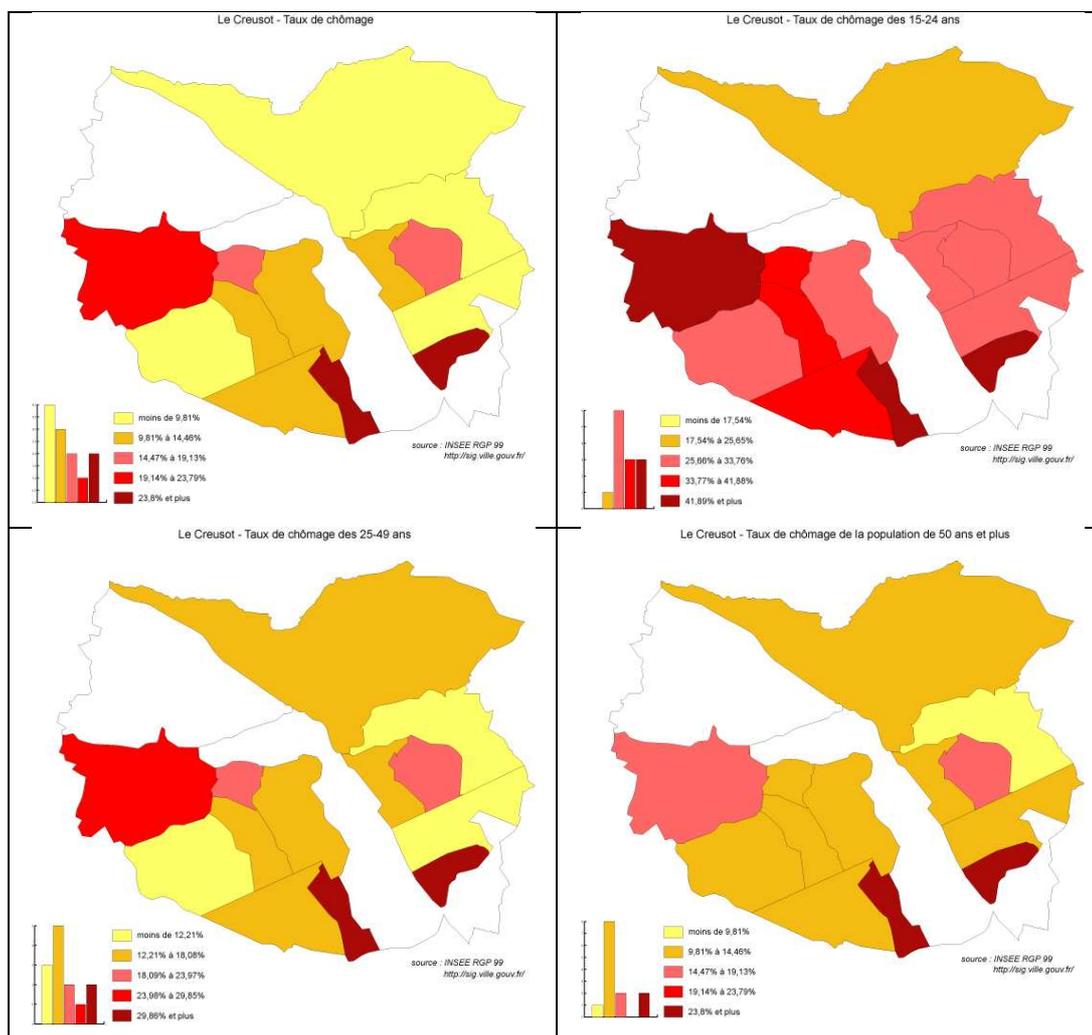
Le Creusot

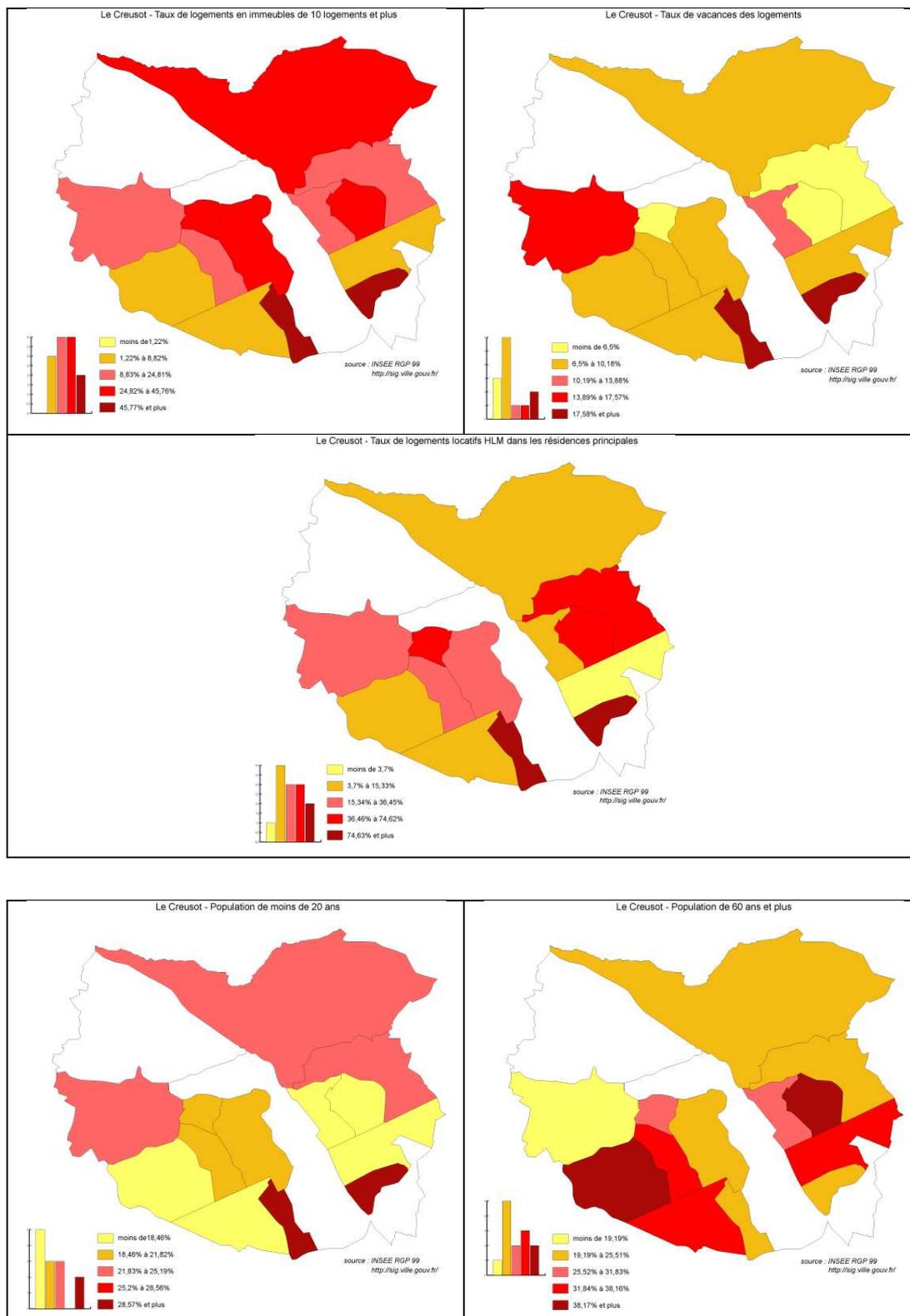




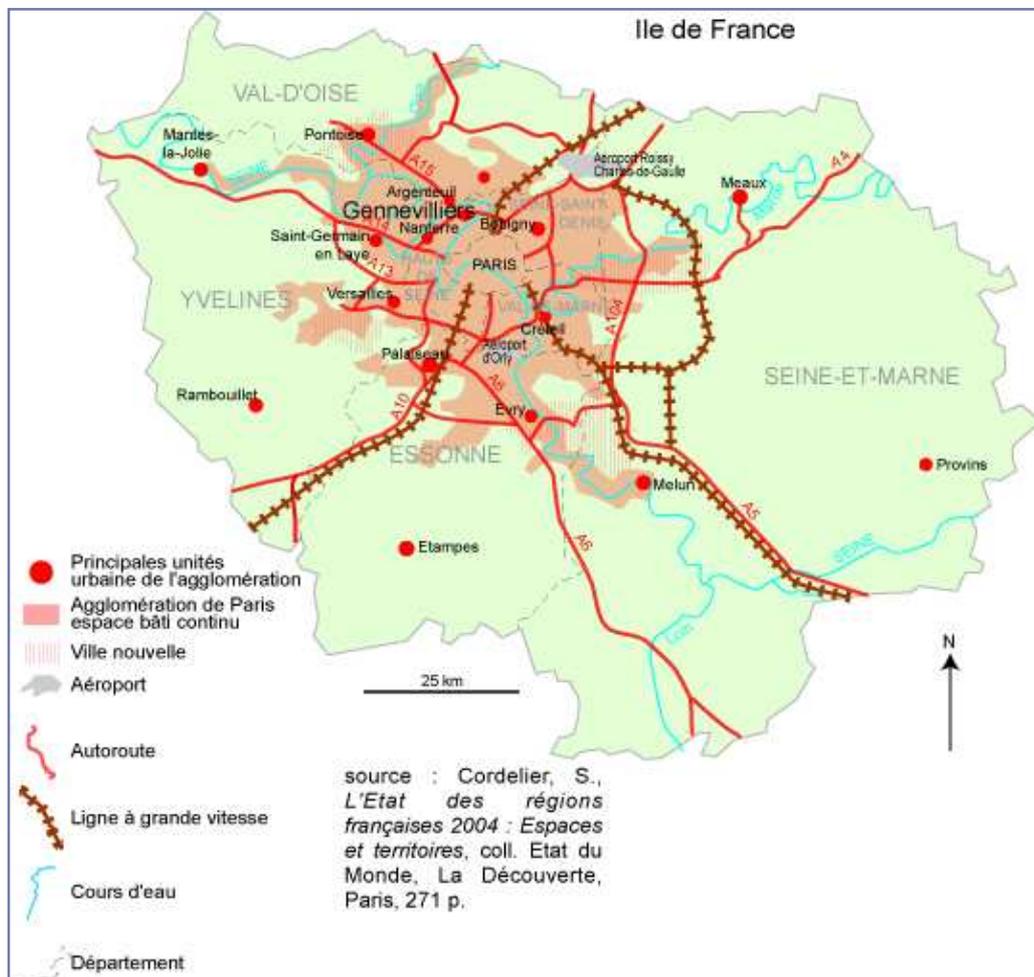


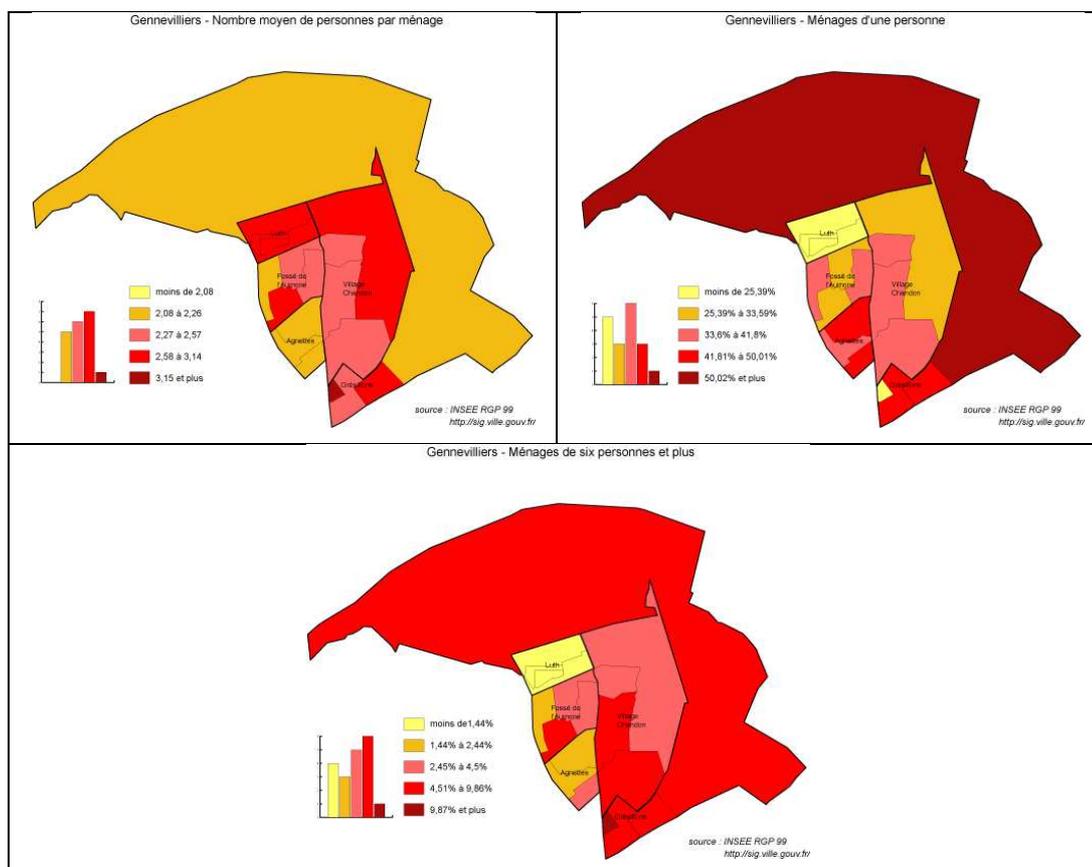


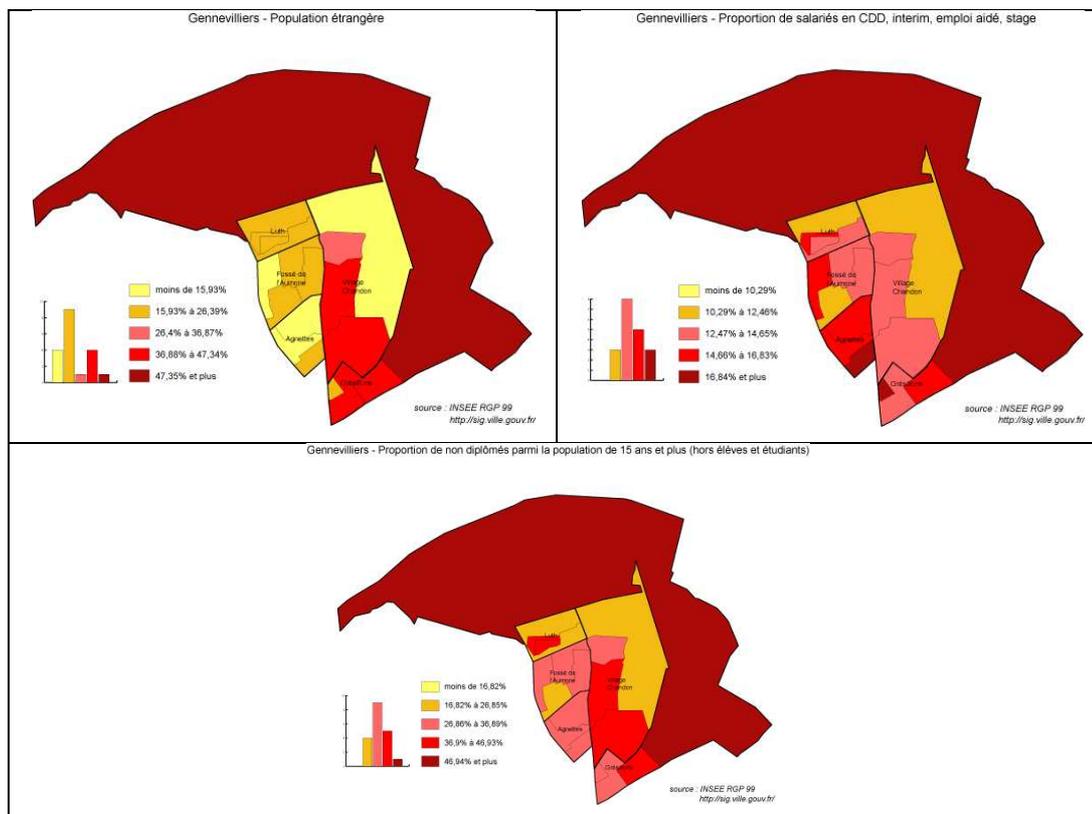


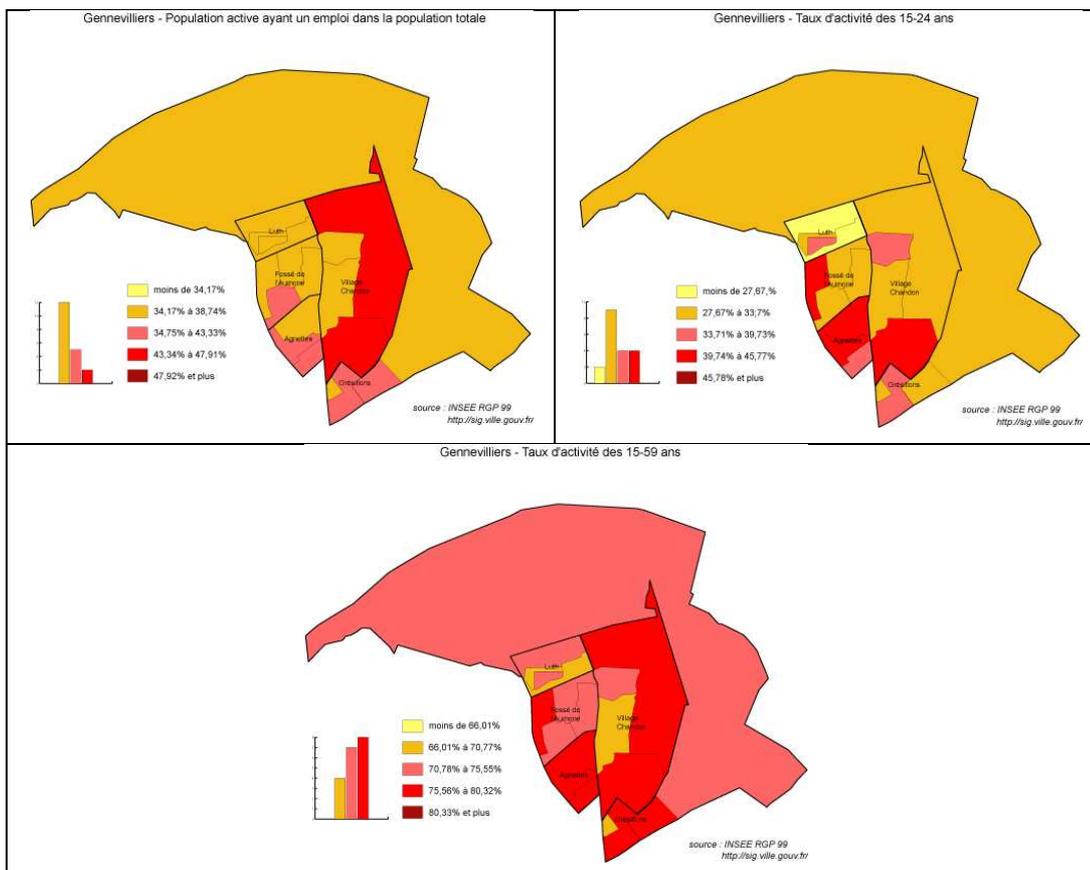


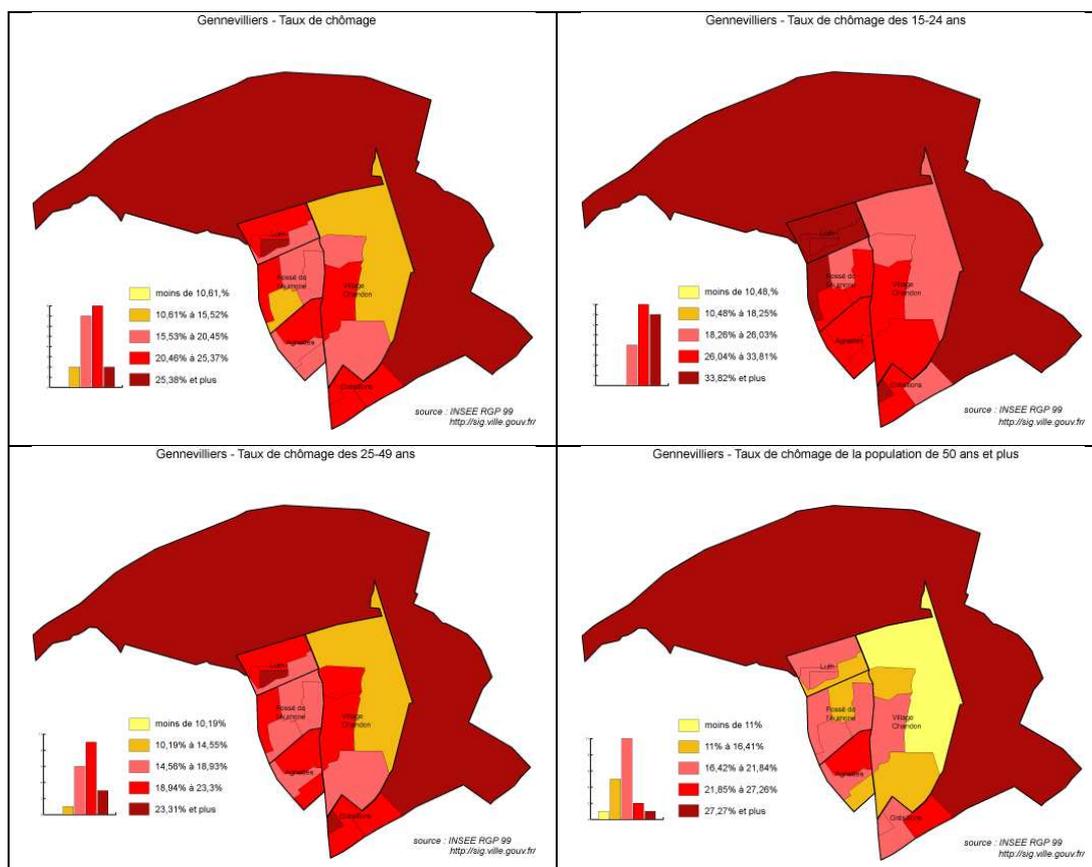
Gennevilliers

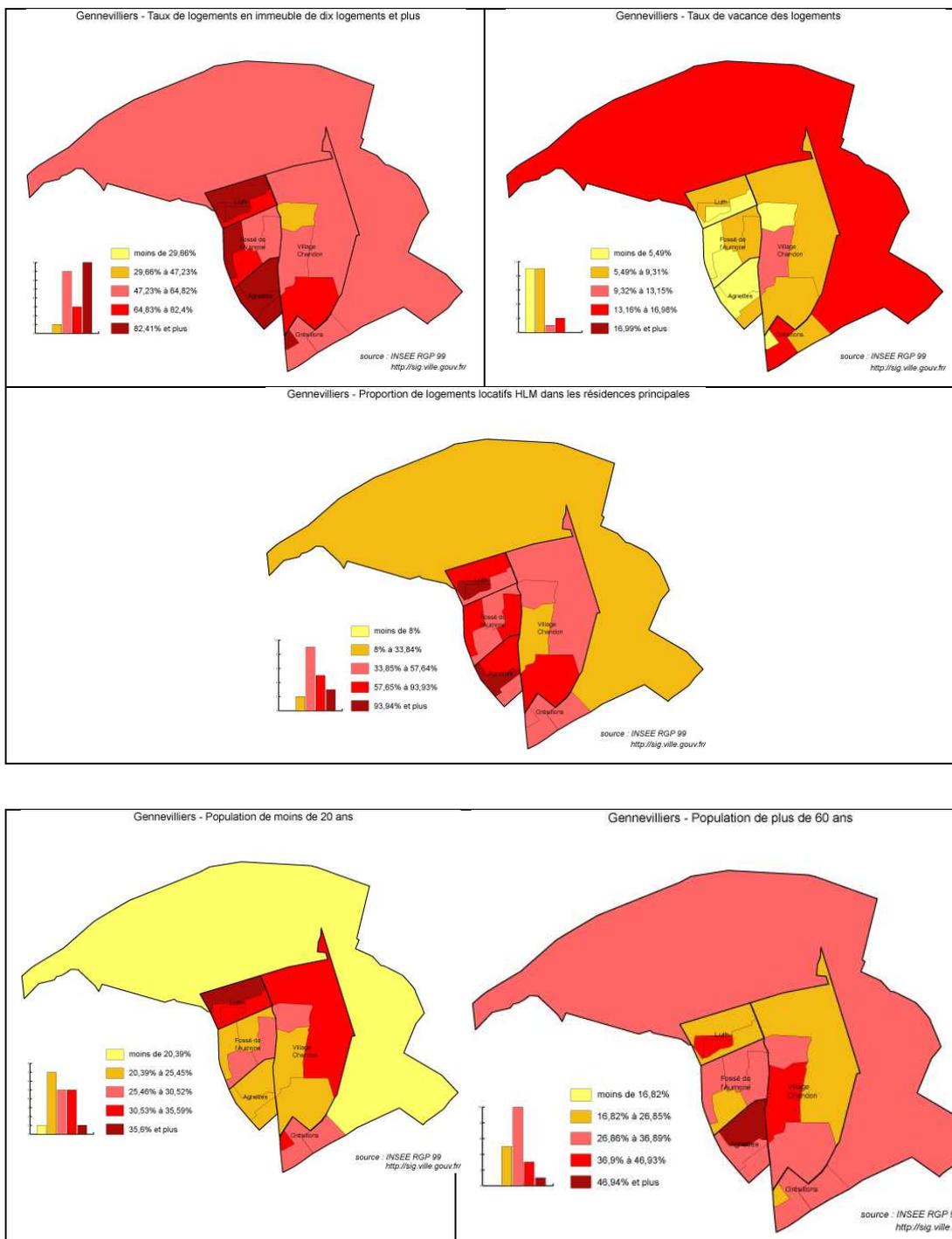




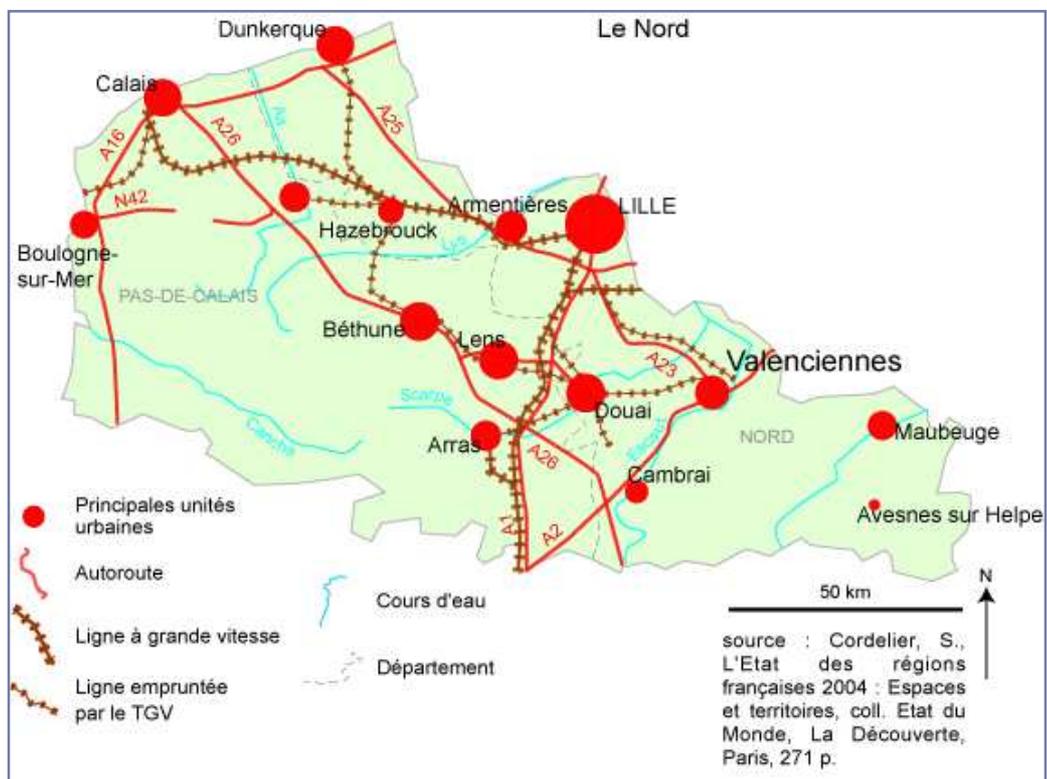


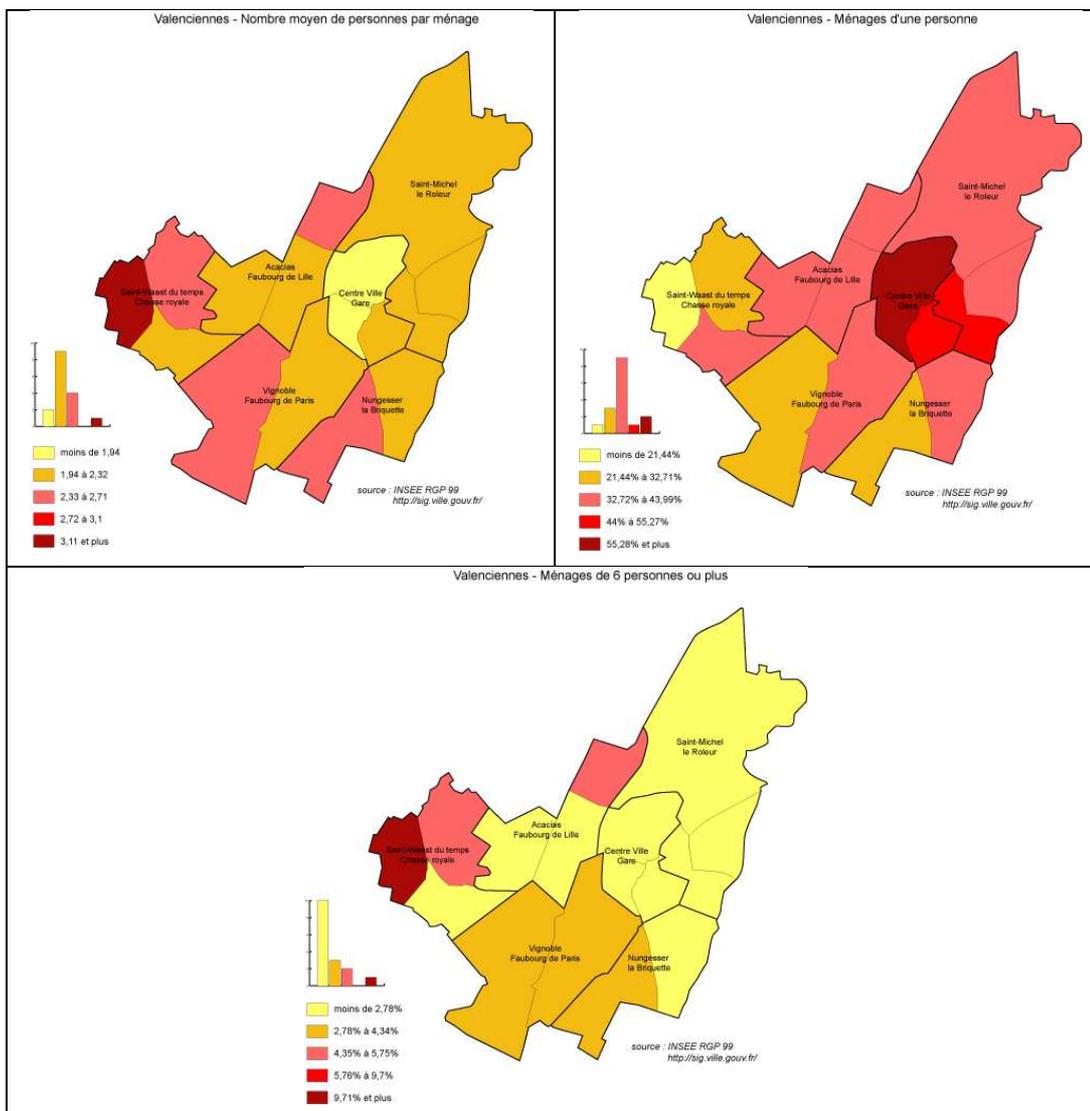


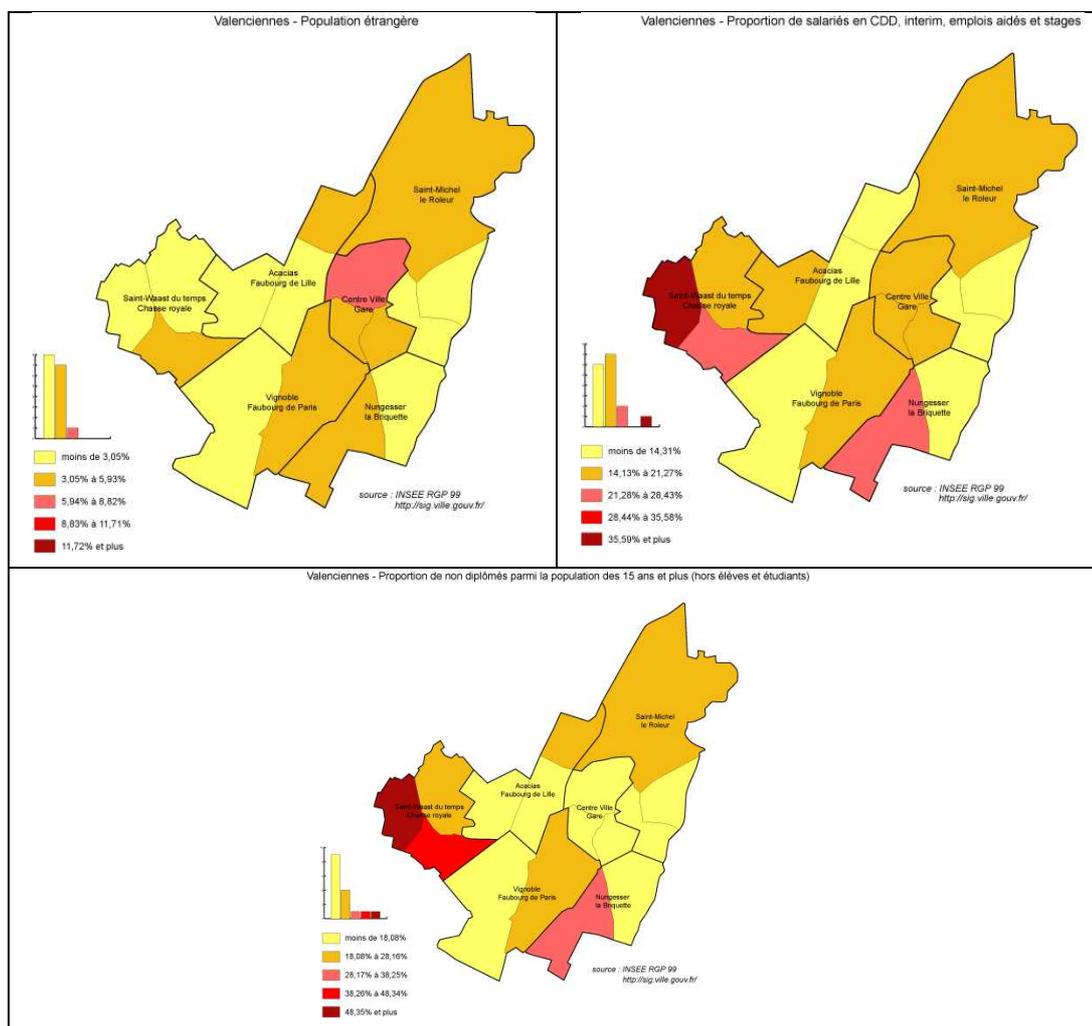


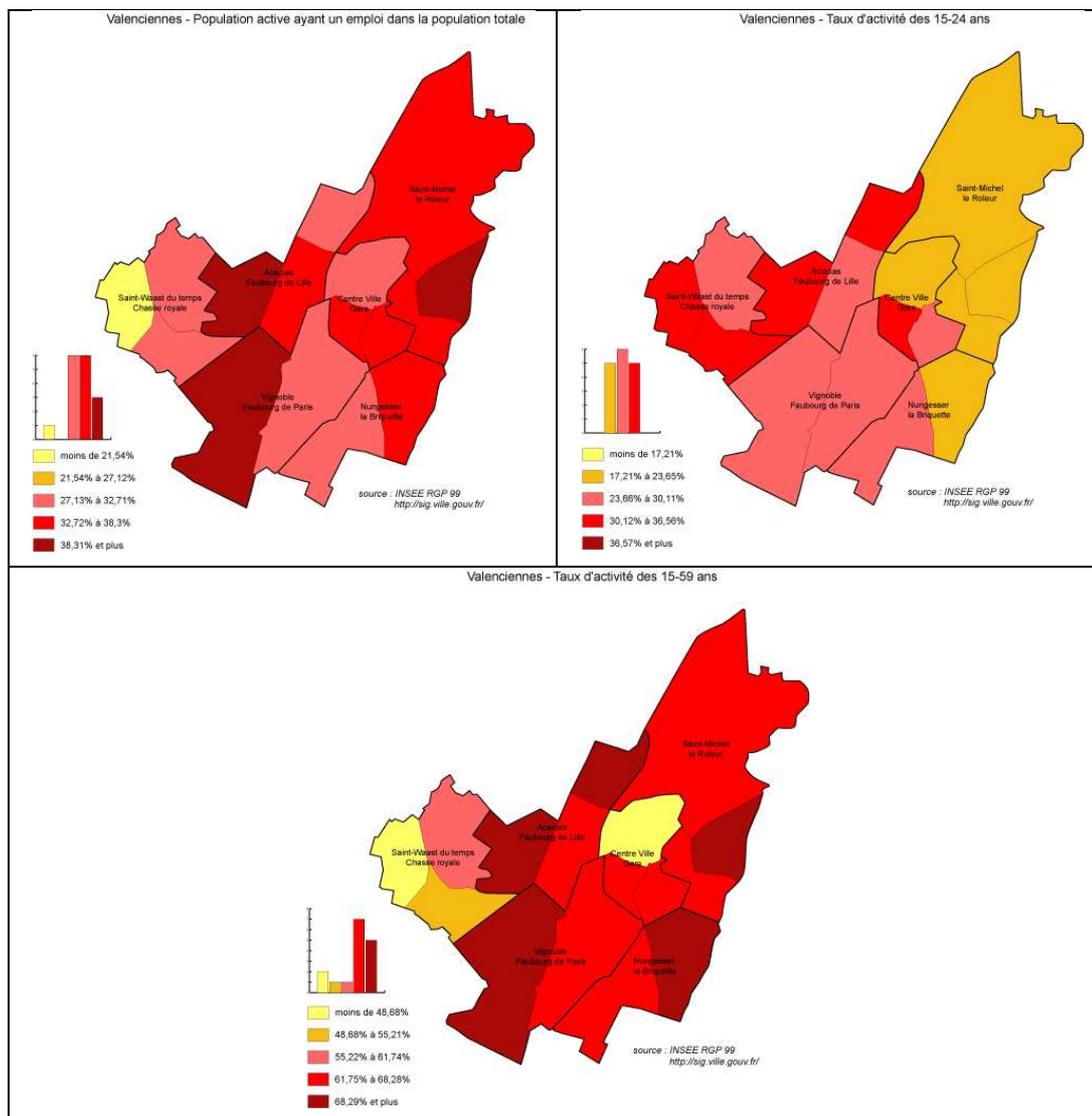


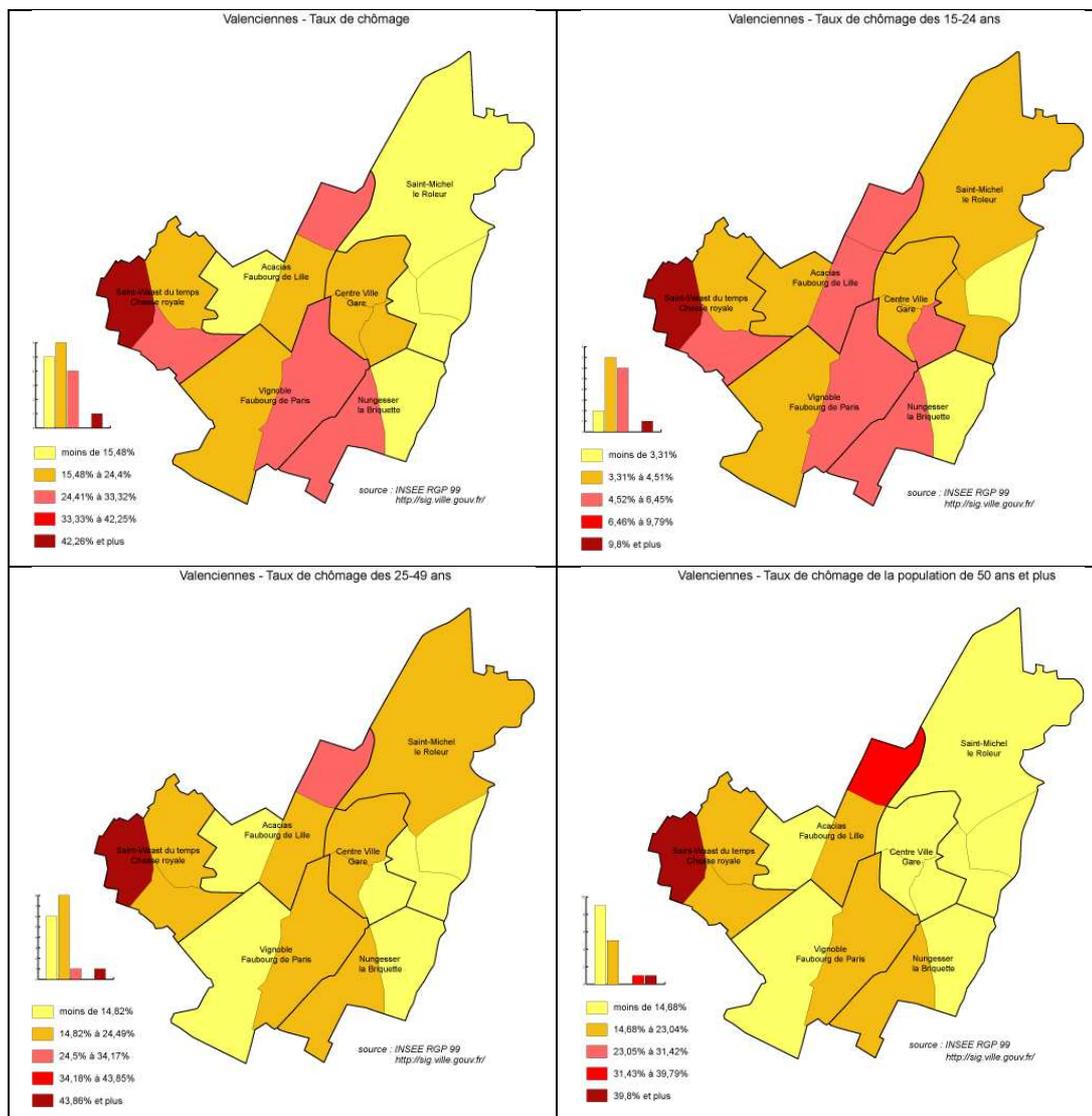
Valenciennes

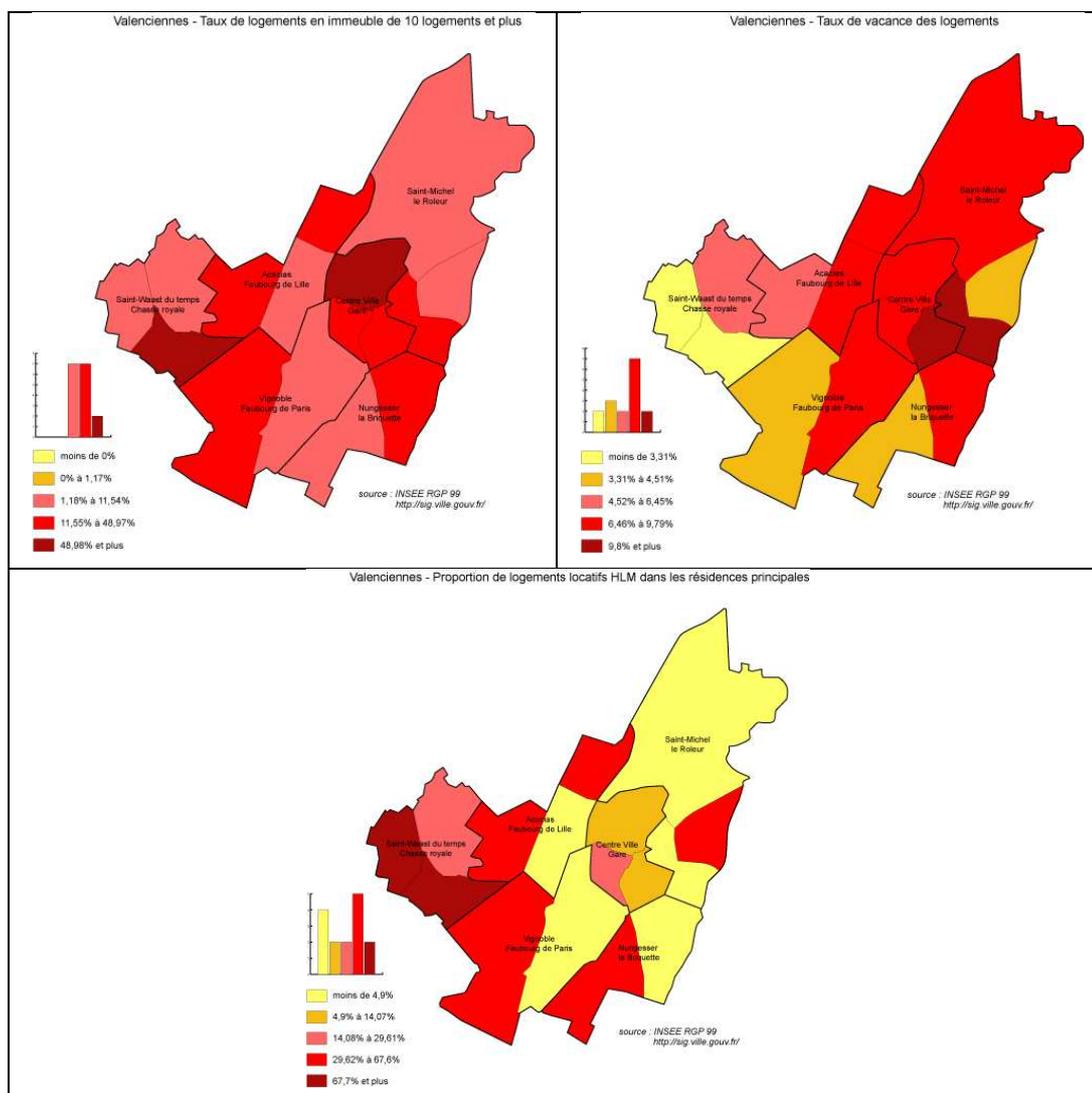


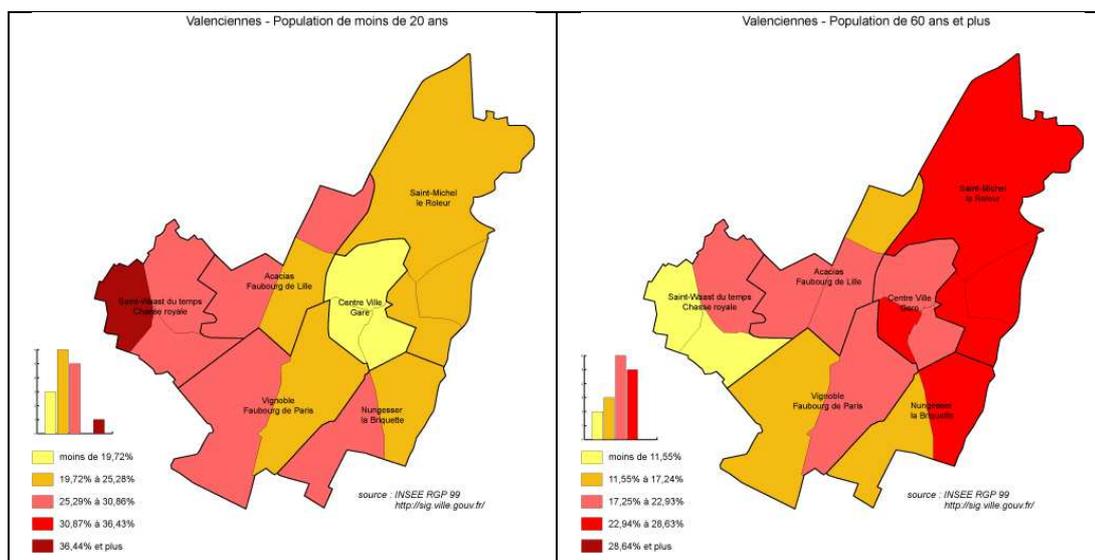












RECITS DE DESINDUSTRIALISATION

Le conflit d'Howmet Alcoa. Le Creusot.

L'Usine nouvelle : 4 décembre 2001.

Les salariés d'Howmet manifestent demain à Autun en Saône-et-Loire.

« Nous prévoyons une manifestation demain à Autun (Saône-et-Loire), aux côtés des salariés de Dim qui revendiquent la sauvegarde des emplois du textile dans la région », déclare Claudine Contassot, secrétaire du CE de l'usine d'Howmet Creusot (Saône-et-Loire), fabricant de pièces de fonderie pour l'aéronautique. Ce site de production, filiale de l'américain Alcoa, doit fermer au printemps prochain suite à des pertes de l'ordre de 2,5 millions d'euros accumulées ces deux derniers mois, selon la direction. La fabrication des turbines à gaz réalisée au Creusot devrait alors être transférée dans une usine du groupe à Hampton aux Etats-Unis. Concernant le reclassement des salariés du site, « 80 seraient transférés dans les unités de Dives-sur-Mer et de Gennevilliers ».

Après une fermeture provisoire de l'usine de Creusot, pour réduction d'activité, lundi 19 novembre, les salariés ont repris le travail le jeudi 22, à la suite de « négociations à la sous-préfecture d'Autun entre la direction, les représentants du personnel et l'inspection du travail durant la journée du 20 novembre ». Lors d'une réunion du CCE organisée le 27 novembre à Paris, « l'ensemble des membres a refusé de donner un avis sur le volet économique tant qu'on ne connaissait pas le contenu du volet social », précise Claudine Contassot. Cette réunion a permis d'examiner le rapport réalisé par un cabinet d'experts comptables nommé par les membres du CCE, qui propose une solution viable.

Le groupe, qui emploie aujourd'hui près de 1000 salariés en France, dans ses usines du Creusot (386 personnes), de Dives-sur-Mer (Calvados) et de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) a déjà fermé son siège d'Asnières dans les Hauts-de-Seine. « L'usine de Gennevilliers devrait récupérer la fabrication des éléments de moteurs destinés à l'aéronautique », continue Claudine Contassot. Hamid Métadger.

L'Usine nouvelle : 11 janvier 2002

Les salariés d'Howmet Le Creusot en grève depuis le 7 janvier

Les salariés de l'usine d'Howmet au Creusot (Saône-et-Loire), fabricant de pièces de fonderie pour l'aéronautique, ont libéré leur directeur René Peyrlong retenu depuis le 7 janvier sur le site. Cette action faisait suite au refus de la direction d'accepter une prime globale de départ de 76 224 euros pour chacun des 386 salariés licenciés. La direction, qui a finalement accepté de négocier avec les délégués du personnel

d'Howmet Le Creusot, propose aux salariés de plus de cinq ans d'ancienneté une prime de 4573 euros, à laquelle s'ajoute 152 euros par année d'ancienneté et une prime de 0 à 7622 euros pour favoriser la recherche d'emploi. « Cette proposition nous semblait suicidaire, c'est pourquoi la direction nous a demandé de faire une contre-proposition », commente Claudine Contassot, secrétaire du CE de l'usine. Après consultation avec le personnel du site bourguignon, les délégués du personnel ont proposé une prime « supra-légale » de 60 979 euros par personne. En attendant la prochaine réunion du CCE le 8 février prochain sur le site de Gennevilliers dans les Hauts-de-Seine, les salariés d'Howmet au Creusot continuent la grève amorcée le 7 janvier. « Aujourd'hui, nous avons rendez-vous avec le cabinet d'experts-comptables nommé par les membres du CCE, afin de nous présenter un rapport d'analyse pour éviter un plan social », termine Claudine Contassot. Hamid Metadger.

Le Monde : 12 janvier 2002

Le baroud d'honneur des salariés d'Howmet-Alcoa avant la fermeture : la fonderie est occupée depuis le lundi 8 janvier 2002.

Du fric, du boulot, sinon boum ! » La pancarte surmonte un amoncellement de bouteilles de gaz devant les bureaux de la direction. Ce jeudi 10 janvier au matin, devant plus de 200 personnes, l'assemblée générale a été précédée de la destruction, à la scie, de pièces moulées prêtes à la livraison. « Ce n'est rien à côté des outillages qui attendent à l'entrée des fours », confie en aparté un délégué. Menace réelle ou mise en scène pour les photos et les caméras ?

Depuis lundi 8 janvier, l'occupation de l'usine Howmet SA du Creusot, une fonderie à la cire de haute précision, promise à une fermeture imminente, n'est pas du cinéma. De jour comme de nuit, les 400 salariés se relaient dans les ateliers et autour d'un brasero devant les grilles. Durant près de quarante-huit heures, ils ont séquestré leur directeur, René Peyrlong, avant de le relâcher, mercredi, un préalable à l'ouverture de négociations au siège du groupe, à Gennevilliers (Hauts-de-Seine).

Alors que s'achève la procédure du plan social, juste avant l'envoi des lettres de licenciement, les salariés d'Howmet tentent un baroud d'honneur. « Il y a ce qu'on nous doit par la loi. Et puis nous voulons une prime spéciale pour le préjudice moral subi », estiment Claudine Contassot (CGT) et Gilles Gros (CFDT). Ils n'en démordent pas, les propositions de la direction, limitées au seul minimum légal, sont inacceptables. Ils réclament 61 000 euros par personne. Jeudi, elle leur a concédé 4570 euros pour les salariés ayant plus de cinq ans d'ancienneté et 150 euros par année supplémentaire. « On attend que la direction ouvre le porte-monnaie. On s'est fait une raison d'être virés. Mais pas comme des malpropres. Et il faudrait continuer à travailler sans rien dire ? » : Marie-France Rosiello, vingt-deux ans d'ancienneté, très résolue, craint cependant des débordements, signes d'une exaspération ultime. L'annonce de la fermeture est tombée en avril 2001. Un an plus tôt, le géant américain de l'aluminium Alcoa avait racheté Howmet Corporation avec sa filiale française, qui compte deux autres unités à Gennevilliers (Hauts-de-Seine) et à Divers-

sur-Mer (Calvados). Il y a six ans, l'entreprise avait été vendue par Pechiney à un fonds d'investissements (Carlyle) et à l'industriel Thiolko, devenu Cordant, racheté par Alcoa.

La première décision du nouveau groupe aura été de supprimer l'usine du Creusot, spécialisée dans les pièces pour l'aéronautique, l'armement, les turbines à gaz... « Les charges de l'établissement du Creusot ne peuvent plus être assurées à des conditions économiques supportables pour l'entreprise », assure la direction, qui mentionne un déficit de 2,8 millions d'euros pour un chiffre d'affaire de 85,5 millions d'euros en 2000.

La décision paraît « d'autant plus inexplicable, souligne un agent de maîtrise, que quinze jours plus tôt on nous octroyait une prime de 100% pour la qualité ». Personne ne peut croire que l'usine n'était pas viable. Les cadres avaient élaboré un plan « qui n'a même pas été étudié ». Il se murmure même qu'une offre de reprise du site a été rejetée. Le groupe est en fait accusé de vouloir accaparer les technologies de pointe les plus rentables pour les transférer en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Avec la nomination de directeurs successifs, le climat s'est détérioré. Au printemps 2000, les discussions sur les 35 heures se sont achevées, sans résultat, après une grève d'un mois. « Cette direction fait preuve d'une absence totale de dialogue social et pratique la provocation permanente », relève André Billardon, député et maire (PS) de la ville, sommé par voie d'huissier, durant les fêtes, de faire évacuer un piquet de « veille » devant les grilles.

Après les cataclysmes sociaux des années 1980, après le naufrage de Creusot-Loire, la cité retombe « dans un trou noir ». « Le bassin n'est pas en mesure d'absorber un nombre aussi important de demandeurs d'emploi », assure M. Billardon. D'autant que les garanties de reclassement et de réindustrialisation d'Howmet n'offrent guère de réalité concrète. Les discussions ne sont pourtant pas rompues. Un comité central d'entreprise était convoqué vendredi 11 janvier. Mais lundi 14, quatre délégués sont assignés par la direction devant le tribunal des référés, pour obtenir l'évacuation des locaux. Michel Delberghe.

L'Humanité : 15 janvier 2002

Le Creusot accuse le coup

« En avril, la direction d'Howmet a fait de grandes déclarations sur la réindustrialisation du site », soupire Max Deschamps, adjoint au maire du Creusot. Outre que Howmet reportera probablement, par l'intermédiaire du plan social, la responsabilité sur la Sodie, société qui gère un quasi-monopole en France sur les reclassements de salariés licenciés et les réindustrialisations » cela ne se décrète pas », martèle Max Deschamps. Une évidence, dans ce bassin du Creusot, qui fut un pilier de l'exploitation minière française jusque dans les années quarante, et qui ne s'est jamais tout à fait remis du démantèlement spectaculaire du géant Creusot Loire en 1984-1985. A l'époque, Le Creusot abritait 5000 emplois. « Le dépôt de bilan de

Creusot Loire a entraîné 2000 suppressions nettes d'emplois sur le site. La casse sociale a, à l'époque, été payée par les pouvoirs publics, insiste l'élus, et la reconversion à travers une zone communautaire et l'installation d'une vingtaine d'entreprises a pris près de 10 ans. » La fermeture de l'usine Howmet, qui laisse sans travail 400 salariés, ruine en quelques mois des années d'efforts : « 1000 à 1200 personnes sont concernées », comptabilise Max Deschamp, en prenant des familles comme référence. Les responsables syndicaux de l'usine ont estimé qu'en moyenne un chômeur mettrait trois ans à retrouver du travail dans la zone du Creusot. Le plan social est loin d'être finalisé, mais pour l'instant, les perspectives d'emploi sont minces : 30 salariés seraient repris par le site de Gennevilliers, et 40 par le site de Dives.

Par conséquent, à l'Union locale de la CGT, l'enjeu est celui du maintien de l'emploi et du savoir-faire sur le site, dans une région socialement traumatisée. « Depuis 1984, les boîtes vieillissent, aucune embauche ne vient compenser les départs en retraite. La moyenne d'âge est de 45-47 ans dans la plupart des entreprises. Le chômage des jeunes est très fort », égrène, désabusé Robert Daillet, qui regrette que les salariés de Howmet aient baissé les armes devant la bataille de l'emploi, préférant l'option de la prime de licenciement la plus élevée possible.

Howmet ne sera cependant pas la dernière entreprise à faire des siennes dans la région. L'inquiétude plane sur d'autres groupes importants : Creusot Loire Industrie, Alstom et Thermodyn. Jeudi 10 janvier, alors que les salariés de Howmet occupaient l'usine et mettaient au point leur stratégie de négociation en vue des comités centraux d'entreprise à venir, la mairie était alertée sur la réduction, en douce, des effectifs dans les équipes de travail de Thermodyn. A.-S. S.

L'Usine nouvelle : 18 octobre 2004

Howmet condamné par les prud'hommes

La filiale du sidérurgiste américain Alcoa a été condamnée par le conseil des prud'hommes du Creusot (Saône-et-Loire) à verser 17 000 euros à chacun des 251 anciens salariés de son site dans l'ancienne ville minière.

Lors de la fermeture de l'usine du Creusot au printemps 2002, spécialisée dans la fabrication de grosses pièces de fonderie pour des réacteurs ou des turbines à gaz, 390 postes avaient été supprimés. Un certain nombre de salariés avait été repris sur les sites de Dives (Calvados) ou Gennevilliers (Hauts-de-Seine), mais 251 salariés avaient contesté le motif économique de leur licenciement.

Les juges consulaires ont considéré que ce motif n'était pas valable. Les mauvais résultats invoqués par le groupe sont postérieurs à la décision de fermer le site et l'implantation bourguignonne n'était pas la plus mal en point à l'époque. Le fondeur est donc condamné à leur payer des indemnités. Didier Ragu.

L'Usine nouvelle : 16 septembre 2005***Howmet condamné pour licenciements abusifs***

La cour d'appel de Dijon a confirmé le caractère abusif du licenciement des 251 salariés d'Howmet, filiale du groupe sidérurgique américain Alcoa. Elle devra verser entre 5000 et 40 000 euros à chaque employé.

Cette fonderie de précision à la cire perdue qui fabriquait des distributeurs fixes, des aubages mobiles supérieurs à 500 mm et des pièces de structures et industrielles était basée au Creusot avant sa fermeture en 2002 supprimant 390 emplois. Peu après, 251 salariés avaient contesté devant la justice leur licenciement pour motif économique.

La société avait été alors condamnée par le conseil des prud'hommes du Creusot, le 15 octobre 2004 à 17 000 euros d'indemnités pour chaque salarié licencié, Howmet avait donc fait appel.

Selon le jugement de ce mardi, « la cour confirme que les licenciements étaient dépourvus de cause réelle et sérieuse... Howmet n'a pas exécuté loyalement son obligation de reclassement : les offres de reclassement doivent être écrites et précises ». La direction s'était contentée d'envoyer une lettre type demandant au salarié s'il était prêt ou pas à la mobilité. Anna Zagroun.

Gennevilliers

La Voix Populaire 20 septembre 2006

Aubert & Duval : Une partie de l'usine ferme l'an prochain. Plus de 31 000 mètres carrés de l'usine Aubert&Duval ferment en 2007. Une nouvelle qui prend de court les salariés.

La nouvelle a surpris tout le monde, la méthode un peu moins.

C'est en plein mois de juillet, en pleine période de vacances, que la direction d'Aubert & Duval a décidé d'annoncer au cours d'un comité central d'entreprise qu'elle se séparait de 31 500 mètres carrés de son usine de Gennevilliers.

Dans un document, que nous avons pu nous procurer, intitulé « Regroupement de la distribution Aubert & Duval », la direction explique « la nature même du projet de regroupement des activités distribution sur le site d'Heyrieux est une amélioration de la productivité d'exploitation de cette activité. Ceci découle du rapprochement sur un seul site des activités réalisées sur Gennevilliers et Heyrieux. Le projet est autoporteur en rentabilité ». Grâce à cette vente, Aubert & Duval entend dégager 3,5 millions d'euros de bénéfices. Et même plus selon le syndicat CGT « La direction propose en effet des reclassements en province aux salariés de Gennevilliers en expliquant qu'elle est dans l'obligation de baisser les salaires (des baisses qui peuvent

aller jusqu'à moins 10%) car la vie est moins chère en province et que les collègues déjà installés en province ne pourraient pas comprendre cette différence de salaires ».

Par ailleurs, au cours de ce même CCE, la direction confirmait à terme la fermeture du site entier mais avec quelques années d'avance sur ce qui était prévu. « Le directeur nous a dit qu'il ne niait pas que la fermeture totale interviendrait dans les cinq ans à venir. Il nous a également assuré que ce type d'activité industrielle n'avait pas beaucoup de signification en Région parisienne » poursuit un responsable CGT qui regrette amèrement cette décision. « c'est ce genre d'activité qui permet d'embaucher des gens, des jeunes de nos banlieues notamment, qui n'ont pas réussi à obtenir un diplôme ou qui ont décroché de la vie scolaire. La disparition de l'activité industrielle est une catastrophe pour ces jeunes. »

Un précédent plan « social » avait récemment vu disparaître 300 personnes des effectifs de l'entreprise. Ce qui n'a pas empêché Aubert & Duval d'avoir recours par la suite à de la main d'œuvre intérimaire pour que l'activité puisse tourner à plein régime.

La fermeture des 31 500 mètres carrés doit intervenir d'ici l'été 2007. 36 salariés sont concernés par cette décision. Selon les syndicalistes et les documents de la direction le transfert de lieu laisserait 19 personnes sur le carreau.

Le syndicat CGT doit rencontrer le parlementaire Roland Muzeau, pour lui expliquer le dossier afin que ce dernier intervienne auprès du ministre de l'industrie et de la direction Aubert & Duval. Angélique Dupont.

La Voix Populaire 28 novembre 2007

Carbone Lorraine va céder son activité freinage ferroviaire à Faiveley

Le groupe Carbone Lorraine (composants électriques, systèmes et matériaux avancés) a annoncé que des discussions avancées étaient en cours pour céder son activité de freinage ferroviaire et moto (17 millions de chiffre d'affaires) au groupe Faiveley (systèmes et services pour l'industrie ferroviaire). « Par cette cession, Carbone Lorraine vise à se focaliser sur son cœur de métier, les meilleures chances de développement à l'activité freinage ferroviaire et moto » précise un communiqué du groupe.

80 personnes travaillent à cette activité au Carbone Lorraine sur le site de Gennevilliers.

Dans la presse économique, la direction de Carbone Lorraine indique que le groupe Faiveley devrait reprendre le personnel et rester « un certain nombre d'années » sur la commune. Ce projet de cession entre dans une phase de consultation auprès des partenaires sociaux, mais il pourrait intervenir d'ici à la fin de l'année.

La Voix Populaire. 5 mars 2008

Licenciements au département recherche et développement : La direction de la SECAN se sépare de son secteur engineering à Gennevilliers. Les salariés craignent à terme une fermeture complète du site.

Douche froide pour les salariés de la Secan. Lors de la dernière réunion du comité d'établissement, les représentants syndicaux apprenaient que l'ensemble du département engineering de Gennevilliers était voué à la fermeture avec à la clé 14 licenciements « secs ». Un choc et une incompréhension pour les 250 salariés de l'entreprise qui conçoit et fabrique des échangeurs thermiques pour des systèmes de conditionnement d'air ainsi que des systèmes de climatisation à cycle Fréon.

« *Après avoir obtenu le marché de l'A350, l'idée de la direction* » explique un représentant des salariés « *c'est qu'Honeywell implante 3 à 4 pôles d'excellence dans des pays à bas coûts de main-d'œuvre. En ce moment, on nous parle beaucoup du Mexique. Ce que nous n'arrivons pas à comprendre c'est que d'habitude c'est la production que l'on délocalise avant tout. C'est ce qui coûte le plus cher* ».

Actuellement, le plus gros de l'activité des salariés de la Secan repose surtout sur les contrats avec les A320. « *Mais d'ici quelques années, nous en aurons fini avec cette série d'avions qui arrive en fin de programme. Nous avons des carnets de commande plutôt bien remplis pour les deux prochaines années, mais après ? C'est ça qui nous intéresse et c'est à ça qu'il faut réfléchir.* »

Or, sans le service d'engineering, les salariés du département de production estiment n'avoir pas trop de perspective de développement et donc de maintien sur place. « *Le précédent plan social avait concerné une bonne partie des commerciaux, à présent la recherche et le développement, à qui le tour ?* ».

Les salariés regrettent que soit gâché un savoir-faire unique. « *Il fut un temps où la Secan (qui signifie Société d'Etudes de Constructions Aéronautiques et Navales) vendait des études. Nous faisons ici des choses sur lesquels nous sommes les seuls à travailler : les voitures de F1, celles des rallyes. Nous avons des contrats pour des commandes bien spécifiques en petite quantité pour des hélicoptères de surveillance par exemple. Mais nous travaillons aussi sur le Rafale, le Jaguar, le Mirage, les chars Leclerc également. Nous venons de signer un nouveau contrat avec Thales* ». Le plus dur à entendre, pour tous ces salariés, c'est que la société n'évoque aucune difficulté économique « *le simple désir de regrouper des pôles d'excellence* ». Quelques uns voient une similitude avec la fin des usines Chausson « *il y a pas mal de cinquantenaires ici, ils vont partir en retraite. Et c'est un peu comme ça qu'on va fermer les portes* ».

Les deux derniers plans sociaux avaient vu partir, avec des primes conséquentes, une cinquantaine de personnes en tout, sur la base du volontariat.

Il reste aujourd'hui 250 personnes sur le site Secan Honeywell de Gennevilliers.

L'an dernier, le secteur aerospace d'Honeywell a enregistré une hausse de 18% de son bénéfice. Objectif pour 2012, l'augmenter de 25%. Angélique Dupont.

Bibliographie

Ouvrages généraux

1. Bellone, F., Maupertuis, M.-A., « Nouvelle économie géographique et dynamique de l'innovation : une relecture des configurations centre-périphérie », *Revue Région et Développement*, novembre 2000, p. 1-29.
2. Benko, G., « Les chemins du développement régional : du global au local », *Multitudes*, mis en ligne en 1995, URL : <http://multitudes.samizdat.net>, Consulté le 10 avril 2006.
3. Brunet, R., *Territoires de France et d'Europe : raisons de géographe*, Paris, Belin, coll. Mappemonde, 1997, 320 p.
4. Brunet, R., *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Ed. Reclus – La documentation française, 1995, 518 p.
5. Buléon, P., « Spatialités, temporalités, pensée complexe et logique dialectique moderne », *EspacesTemps.net*, Textuel, mai 2002, URL : <http://espacestems.net/document339.html>, Consulté le 8 octobre 2008.
6. Cohen, J., « S'engager moins pour organiser mieux ? Le paradoxe des stratégies territoriales d'entreprises », *Strates*, n°5 *Conjuguer stratégie(s) et territoire(s) ?*, 1990, URL : <http://strates.revues.org/document1367.html>. Consulté le 04 octobre 2007.
7. Damette, F., Scheibling, J., *La France, permanences et mutations*, Paris, Hachette, 1995, 255 p.
8. Davezies, L., *La République et ses territoires : La circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, Coll. La République des idées, 2008, 110 p.

9. Debarbieux, B., Vannier, M., (dir.), *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube/DATAR, coll. Bibliothèque des territoires, 2002, 270 p.
10. Delamarre, A., Lacour, C., *Quarante ans d'aménagement du territoire*, Paris, DATAR, La Documentation française, 2005, 154 p.
11. Frémont, A., *La Région, espace vécu*, Paris, Flammarion, Champs, 1976, rééd. 1999, 288 p.
12. Lévy, J., *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, coll. Mappemonde, 1999, p. 200-202.
13. Marissel, P., Vanderमotten, C., « Une nouvelle typologie économique des régions européennes », *Espace géographique*, n°4, Paris, Belin, 2000, p. 289-300.
14. Moriconi-Ebrard, F., « Attraction », in Lévy, J., Lussault, M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p 92.
15. Pini, G., « Interaction spatiale », in *L'Encyclopédie de la géographie*, Paris, Economica, 1992, p. 539-558.
16. Pecqueur, B., *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan, coll. Géographies en liberté, 1996, 256 p.
17. Pecqueur, B., « Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire », *Géographie et cultures*, n°49, Paris, 2004, p. 71-86.
18. Wachter, S., Bourdin, A., Lévy, J., alii, *Repenser le territoire : un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube/DATAR, 2000, 288 p.

Ouvrages généraux sur la ville

19. Abramo, P., « La régulation et le régime urbains : la structure urbaine, sa reproduction et le capital », *Multitudes*, mis en ligne en janvier 1996, URL : <http://multitudes.samizdat.net>, Consulté le 10 avril 2006.
20. Ascher, F., « Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme », *Emplois du temps*, Les Annales de la Recherche Urbaine, n°77, décembre 1997, p. 113-122.
21. Augé, M. *Non-Lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Le Seuil, coll. La librairie du XXI^e siècle, 1992, 150 p.
22. Bailly, A., *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Masson, 1991, 334 p.
23. Bastié, J., Dézert, B., *L'espace urbain*, Paris, Masson, 1980, 300 p.
24. Bastié, J., Dézert, B., *La ville*, Paris, Masson, 1991, 416 p.
25. Benko, G., « Economie urbaine et régionale au tournant du siècle », *Métropoles*, n°1, 2007, p. 141-187.
26. Body Gendrot, S., Lussault, M., Paquot, T., *La ville et l'urbain l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000, 442 p.
27. Bruneau, P., « Les réseaux de villes en France : quels acteurs ? quelles finalités ? quel avenir ? », *Les Cahiers de Géographie du Québec*, volume 42, n°116, septembre 1998, p. 177-193.
28. Burgel, G., *La ville aujourd'hui*, Paris, Hachette, Pluriel, coll. Références, 1995, 224 p.
29. Burgel, G., *Paris avenir de la France*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, Coll. Essais, 1999, 240 p.

30. Chaline, C., *La régénération urbaine*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 1999, 127 p.
31. Claval, P., *La géographie du XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, coll. Géographies en Liberté, 2003, 243 p.
32. Cluzet, A., *Ville libérale, ville durable ? Répondre à l'urgence environnementale*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2007, 190 p.
33. Couzon, I., « La place de la ville dans le discours des aménageurs du début des années 1920 à la fin des années 1960. », *CYBERGEO*, Aménagement, Urbanisme, article 37, mis en ligne le 20 novembre 1997, modifié le 03 mai 2007, URL : <http://www.cybergegeo.eu/index1979.html>. Consulté le 01 novembre 2007.
34. Dias-Briand, D., « Villes en formes ou l'histoire des formes urbaines ; qui fait la ville aujourd'hui ? », *Les Cafés géographiques*, 14 décembre 2005, URL : http://www.cage-geo.net/article.php3?id_article=753, Consulté le 21 juin 2006.
35. Di Méo, G., *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan, coll. Fac, 1998, 320 p.
36. Di Méo, G., Buléon, P., *L'espace social : lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, 2005, 304 p.
37. Di Méo, G., « Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ? », *Métropoles – Varia*, n°1, mis en ligne le 15 mai 2007, URL : <http://metropoles.revues.org/document80.html>, Consulté le 29 mai 2007
38. Donzelot, J., « La nouvelle question urbaine », in *Quand la ville se défait*, Revue Esprit, novembre 1999, p. 87-114.
39. Donzelot, J., « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », in *La ville à trois vitesses*, Revue Esprit, mars 2004, p. 14-39.

40. Donzelot, J., « Quand la ville se défait : quelle politique face à la crise des banlieues ? », *Rencontres débats du CRPV*, Evry, Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, 13 octobre 2006, 5 p.
41. Fabriès-Verfaillie, M., Stragiotti, P., *La France des villes*, Rosny, Bréal, 2000, 336 p.
42. Harouel, J.-L., *Histoire de l'urbanisme*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 1991, 128 p.
43. Merlin, P., *La croissance urbaine*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 1994, 128 p.
44. Pumain, D., Paquot, T., Kleinschmager, R., *Dictionnaire la ville et l'urbain*, Paris, Economica Anthropos, coll. Villes, 2006, 320 p.
45. Remy, J., Voye, L., *La ville : vers une nouvelle définition ?*, Paris, L'Harmattan, coll. Villes et entreprises, 1992, 174 p.
46. Wackermann, G., *Géographie urbaine*, Paris, Ellipses, 2000, 240 p.

Villes petites et moyennes

47. Ambiaud, E., Blanc, M., Schmitt, B., « Les bassins de vie des bourgs et petites villes : une économie résidentielle et souvent industrielle », *INSEE Première*, n°954, avril 2004, 4 p.
48. Bertho, A., *Banlieue, banlieue, banlieue*, Paris, La Dispute, 1997, 154 p.
49. Commerçon, N., George, P., (dir.), *Villes de transition*, Paris, Anthropos, 1999, 222 p.
50. Commerçon N., Goujon, P., (dir.), *Villes moyennes : espace, société, patrimoine*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1997, 490 p.

51. Santamaria, F., *Les villes moyennes françaises : entre hiérarchie et réseaux (étude comparée avec l'Espagne et le Royaume-Uni)*, Lille, ANRT, 1998, 513 p.
52. Vieillard-Baron, H., « Les banlieues, des territoires urbains en crise », *Les Cafés géographiques*, 14 mars 2006, URL : http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=891, Consulté le 21 juin 2006.
53. Zuliani, J.-M., « L'organisation des services aux entreprises dans les villes moyennes du Grand Sud Ouest français, entre logiques gravitaires et maillages interurbains », *Géocarrefour*, vol. 79/2, 2004, mis en ligne le 25 octobre 2007, URL. <http://geocarrefour.revues.org/index706.html>, Consulté le 28 mars 2008.

Ouvrages généraux sur l'industrie

54. Askenazy, P., *Les désordres du travail : enquête sur le nouveau productivisme*, Paris, Le Seuil, coll. La République des idées, 2004, 95 p.
55. Ballet, B., Mauguin, J., « Les petites entreprises industrielles : un ensemble dynamique », *INSEE Première*, n°914, juillet 2003, 4 p.
56. Beckouche, P., « Les mutations du dispositif territorial de l'industrie électronique française », *Espace géographique*, vol. 3, Paris, 1992, p. 253-264.
57. Bernard, A., « Industrie », in Lévy, J., Lussault, M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 501-507.
58. Biscourp, P., Kramarz, F., « Internationalisation des entreprises industrielles et emploi : une analyse sur la période 1986-1992 », *Economie et Statistique*, n°363-364-365, INSEE, Paris, 2003, p. 69-95.

59. Bouba-Olga, O., Chauffeoin, P., « Le conflit de la surface et du réseau : proximité géographique et proximité économique », in *Les seuils du proche*, Les Annales de la Recherche Urbaine, n°90, septembre 2001, p. 7-14.
60. Bouinot, J., « Les facteurs de choix des localisations : les infrastructures de transports », *Cybergeo*, Chronique d'économie géographique, mis en ligne le 9 mars 2007, URL : <http://www.cybergeo.eu/index4959.html>. Consulté le 25 février 2008.
61. Brion, P., Mauguin, J., « La sous-traitance réalisée par les petites entreprises industrielles », *INSEE Première*, n°964, mai 2004, 4 p.
62. Cadel, N., Calzada, C., « La géographie de l'emploi industriel en Ile-de-France », *L'industrie en Ile-de-France*, mis en ligne en 2002, URL : <http://www.industrie-iledefrance.org>. Consulté le 27 avril 2005, 10 p.
63. Commission permanente de concertation pour l'industrie, *Rapport 2007 : L'industrie française en 2006-2007*, Paris, décembre 2007, 227 p.
64. Counot, S., Mulic, S., « Le rôle économique des repreneurs d'entreprises », *INSEE Première*, n°975, juillet 2004, 4 p.
65. DARES, « Secteurs et métiers industriels : l'industrie n'est plus ce qu'elle était », *Premières synthèses*, n°16.2, Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Paris, avril 2005, 6 p.
66. DARES, « Emploi industriel : le dernier creux conjoncturel sans influence sur la tendance des gains de productivité », *Premières synthèses*, n°16.4, Paris, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, avril 2005, 7 p.
67. DATAR, *La France, puissance industrielle : une nouvelle politique industrielle par les territoires*, Paris, La Documentation française, 2004, 127 p.

68. Daviet, S., (dir.), « Redéfinir l'industrie », *Méditerranée*, n°3, t.92, Aix-en-Provence, 1999, 76 p.
69. Daviet, S., *Industrie, culture, territoire*, Paris, L'Harmattan, 2005, 210 p.
70. Dieuaide, P., « La crise du rapport salarial fordiste : une interprétation », *Multitudes*, publié en septembre 1996, mis en ligne le 19 septembre 2004, URL : <http://multitudes.samizdat.net>. Consulté le 10 avril 2006, 8 p.
71. Di Méo, G., *Les démocraties industrielles, Crise et mutation de l'espace*, Paris, Masson, coll. Géographie, 1988, 244 p.
72. Fabre, V., Kerjosse, R., « Création d'entreprises et emploi : la dynamique sur trois ans », *INSEE Première*, n°1148, juillet 2007, 4 p.
73. Fache, J., *Les mutations industrielles*, Paris, Belin, coll. Memento géographie, 2006, 192 p.
74. Fischer, A., *Industrie et espace géographique*, Paris, Masson, 1994, 137 p.
75. Fischer, A., Malezieux, J. (dir.), et alii, *Industrie et aménagement*, Paris, L'Harmattan, coll. Villes et entreprises, 1999, 352 p.
76. Fortin, M.-J., « Le paysage comme médiation : l'implantation de l'usine Alcan au Québec », *Strates*, n°11 Jeune recherche, la vitalité d'un laboratoire, mis en ligne le 14 janvier 2005, URL : <http://strates.revues.org/document412.html>. Consulté le 28 avril 2005, 12 p.
77. Insee conjoncture novembre 2004, n°9, Indice de la production industrielle, 11 janvier 2005, 6 p.
78. Insee Ile-de-France, A la page, « Des départs à la retraite massifs dans l'industrie à partir de 2006 », n°236, mai 2004, 4 p.

79. Mérenne-Schoumaker, B., *La localisation des industries : enjeux et dynamiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Didact Géographie, 2002, 245 p.
80. Montagné-Villette, S., « Le secondaire est-il soluble dans le tertiaire ? », *Annales de Géographie*, n°617, Paris, Armand Colin, janvier-février 2001, p. 22-37.
81. Nourrissat, S., *Vu de l'intérieur. L'industrie*, Issy-les-Moulineaux, Vie & Cie, 2005, 175 p.
82. Pénard, K., « Les industries agroalimentaires », *INSEE Première*, n°988, septembre 2004, 4 p.
83. Picart, C., « Le tissu productif : renouvellement à la base et stabilité au sommet », *Economie et Statistiques*, n°371, INSEE, décembre 2004, p. 89-108.
84. Poncet, P., « Rézone : Le projet français de zonage des Aides à Finalité Régionale (AFR) pour 2007-2013 », *EspacesTemps.net*, Mensuelles, octobre 2006, URL://espacestemp.net/document2092.html, Consulté le 8 octobre 2008.
85. Trink, C., « Le retour en force des territoires », *Réalités industrielles*, Annales des Mines, Paris, Ed. ESKA, février 2006, p. 95-100.
86. Veltz, P., *Le nouveau monde industriel*, Paris, Gallimard, Collection Le Débat, 2008, 230p.
87. Van Puymbroeck, C., « Un salarié sur deux d'un grand établissement travail encore dans l'industrie », *INSEE Première*, n°915, juillet 2003.
88. Zaninetti, J.-M., « Les changements de la localisation de l'industrie française de 1990 à 1995, une approche par un modèle de comptage », V^e rencontre de Théo Quant, février 2001, 11 p.

89. Zenou, Y., « Externalités spatiales, économies d'agglomération et formation endogène d'une ville monocentrique », *Annales d'économie et de statistiques*, n°58, 2000, p. 233-251.

Désindustrialisation, conversion, pôles de compétitivité

90. Aubert, J.-P., « La contribution de la Défense à l'innovation industrielle : l'exemple de plusieurs pôles de compétitivité », *Réalités industrielles*, Annales des Mines, Paris, Ed. ESKA, février 2006, p. 29-33.
91. Bonelli, L., « Evolutions et régulations des illégalismes populaires en France depuis le début des années 1980 », *Cultures et conflits*, n°51 *Facettes de l'(in)sécurité*, éditions électronique, mars 2003, pp 9-42, URL : <http://www.conflits.org/document957.html>. Consulté le 19 avril 2005.
92. Bouinot, J., « Prospective et gestion stratégique : la réalité des délocalisations », *Cybergeo*, Chronique d'économie géographique, mis en ligne le 9 mars 2007, URL : <http://www.cybergeo.eu/index4957.html>. Consulté le 24 février 2008.
93. Bouinot, J., « Les pôles de compétitivité : le recours au modèle des clusters ? », *Cybergeo*, Chronique d'économie géographique, mis en ligne le 9 mars 2007, URL : <http://www.cybergeo.eu/index4961.html>. Consulté le 24 février 2008.
94. Brunet, R., Grasland, L., « La recomposition du tissu industriel français », *Mappemonde*, n°2, Paris, Belin, 1992, p. 40.
95. Carayon, B., *Rapport d'information sur les outils de la politique industrielle*, Paris, Assemblée Nationale, 10 mai 2005, 150 p.

96. Chautard, G., Zuindeau, B., « L'enjeu d'une reconversion durable des territoires de tradition industrielle : l'exemple du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais », *Espace, populations, sociétés*, n°3, 2001, p. 325-339.
97. Cohen, D., *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Paris, Le Seuil, Coll. La République des idées, 2006, 92 p.
98. Darmon, D., « Pôles de compétitivité : des accélérateurs d'innovation », *Réalités industrielles*, Annales des Mines, Paris, Ed. Eska, février 2006, p. 13-19.
99. Duranton, G., Martin, P., Mayer, T., Mayneris, F., *Les pôles de compétitivité : Que peut-on en attendre ?*, Paris, Editions Rue d'Ulm/Presses de l'Ecole Normale Supérieure, collection du CEPREMAP, 2008, 84 p.
100. Ernst & Young, *Etude relative à l'implication des PME et des SPL dans les Pôles de Compétitivité*, Paris, DATAR, décembre 2005, 43 p.
101. Fen Chong, S., Weil, T., « Les pôles de compétitivité français », in *Futuribles*, n°342, Paris, Juin 2008, p. 5-26.
102. Fontagné, L., Lorenzi, J.-H., *Désindustrialisation, délocalisations*, Paris, La Documentation française, 2005, 131 p.
103. Géoconfluences, « Industrie, recherche et innovation : de nouvelles dynamiques territoriales. Pôles de compétitivité, systèmes productifs locaux », *La France : des territoires en mutation*, URL : <http://www.geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutDoc4.htm>. Consulté le 23 mai 2008.
104. Grosdidier, F., *La reconversion : une ardente obligation. Rapport sur les dispositifs d'aide à la reconversion des régions mono-industrielles en restructuration*, Paris, La Documentation française, 1996, 233 p.

105. Grossetti, M., Beslay, C., Salles, D., « Le modèle néo-républicain et les sites en reconversion industrielle », in, *Gouvernance, Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°80-81, p. 109-119.
106. Hatem, F., « Pôles de compétitivité et attraction des investissements étrangers », *Réalités industrielles, Annales des Mines*, Paris, Ed. Eska, février 2006, p. 21-28.
107. Huret, N., « Reconversion industrielle dans la France d'aujourd'hui : Outils et méthodes », in *Les enjeux et l'intervention de l'Etat*, Les Annales des Mines, mai 2004, p. 18-21.
108. Léo, P.-Y., Philippe, J., « Tertiarisation et métropolisation : quelles stratégies pour un développement à long terme ? » in *Ville, emploi, chômage*, Annales de la Recherche Urbaine, n°76, 1997, p. 121-133.
109. Linhart, D., *Perte d'emploi, perte de soi*, Ramonville-Saint-Agne, éd. Erès, 2002, 190 p.
110. Marcon, A., *Les pôles de compétitivité : faire converger performance et dynamique territoriale*, Paris, Conseil économique et social, 2008, 158 p.
111. Moriset, B., « Métropolisation et changement culturel : l'exemple de la région Lorraine », *Géographie et culture*, n°21, printemps 1997, p. 3-23.
112. Perrin, E., « Ville et emploi : à la recherche d'un nouveau 'cercle vertueux' », in *Ville, emploi, chômage*, Annales de la Recherche Urbaine, n°76, 1996, p. 109-119.
113. Poitrenaud, R., *La désindustrialisation*, Mouans-Sartoux, PEMF, coll. Un œil sur le monde, 2006, 104 p.
114. Pommier, P., *Les systèmes productifs locaux*, Paris, La documentation française/ DATAR, 2002, 78 p.

115. Postel-Vinay, G., « Les pôles de compétitivité : état des lieux et perspectives au printemps 2008 », in *Les Pôles de compétitivité, premier bilan*, Réalités industrielles – Annales des Mines, Paris, Ed. Eska, mai 2008, p. 5-11.
116. Roustan, M., *Désindustrialisation du territoire*, Rapport d'information n°1625, Assemblée Nationale, Paris, DATAR, mai 2004, 219 p.
117. Ruby, C., Desbons, D., « Des friches pour la culture ? », *EspacesTemps.net*, Textuel, mai 2002, URL : <http://espacestemps.net/document338.html>, Consulté le 8 octobre 2008.
118. Scandella, J.-S., *Les pôles : réseaux d'excellence et d'innovation : enquête sur les pôles de compétitivité*, Paris, Ed. Autrement, 2008, 208 p.
119. SESSI, *Plus d'un salarié de l'industrie sur dix travaille au sein d'un pôle de compétitivité*, Le 4 Pages des statistiques industrielles, n°238, décembre 2007.
120. Texier, S., « Désindustrialisation », in *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 2005.
121. Trink, C., « Destruction et création d'emplois, revitalisation de territoires : la dimension territoriale des mutations économiques », *Réalités industrielles*, Annales des Mines, Paris, Ed. Eska, novembre 2007, p. 49-54.
122. Tutenuit, C., « Sytem@atic Paris-Région : un pôle de compétitivité de rang mondial pour les logiciels », *Réalités industrielles*, Annales des Mines, Paris, Ed. Eska, février 2006, p. 42-47.
123. Veltz, P., « Il faut relativiser l'ampleur du phénomène des délocalisations », *Libération*, 3 septembre 2005.
124. Vignal, C., « Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion », *Horizons stratégiques*, n°2, 2006, p. 37-47.

- 125.Vignal, C., « Logiques professionnelles et logiques familiales : une articulation contrainte par la délocalisation de l'emploi », in *Sociologie du travail*, n°2, vol 47, Paris, 2005.
- 126.Valognes, S., « De l'espace usinier aux nouveaux territoires urbains », *Strates*, n°11, Jeune recherche, la vitalité d'un laboratoire, mis en ligne le 14 janvier 2005, URL : <http://strates.revues.org/document408.html>. Consulté le 28 avril 2005, 16 p.
- 127.Waelbroeck-Rocha, E., Morin, S., Rodriguez, M., *Avantages retirés par les entreprises de leur participation à un « cluster » (pôle de compétitivité, SPL) : Etude exploratoire*, Issy-les-Moulineaux, DATAR/BIPE, janvier 2006, 28 p.
- 128.Zander, P., « Processus de désindustrialisation et aménagement communal : le cas d'Homécourt en Meurthe-et-Moselle », *Mosella*, t. XXV, n°1-2, mai 2000, p.63-79.

Villes industrielles et villes-usines

- 129.Bonnaud, L., Martinais, E., « Des usines à la campagne aux villes industrielles », *Développement durable et territoire*, Dossier 4 : La ville et l'enjeu du Développement Durable, mis en ligne le 4 juin 2005, URL : <http://developpementdurable.revues.org/document749.html>. Consulté le 4 octobre 2007.
- 130.Bonneville, M., « Les ambiguïtés du renouvellement urbain en France : effets d'annonce, continuité ou rupture », in *Renouvellements urbains, Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°97, décembre 2004, p. 7-16.

131. Edelblutte, S., « Que sont devenues les villes-usines ? Réflexion à partir du cas lorrain », communication du colloque Pérennités urbaines : la ville par-delà ses métamorphoses, 15 et 16 mars 2007.
132. Eysseric, P., Leverbe, S., « Le lieu, territoire de demain ? » *Cybergéo*, Espace, Société, Territoire, article 38 mis en ligne le 23 décembre 1997, modifié le 3 mai 2007, URL : <http://www.cybergegeo.eu/index1931.html>, Consulté le 20 novembre 2007.
133. Fourcaut, A., *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Editions ouvrières, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986, 215 p.
134. Fourcaut, A., *Banlieue rouge 1920-1960 : années Thorez années Gabin, archétype du populaire banc d'essai des modernités*, Paris, Autrement, coll. Mémoires Ville, 1992, 296 p.
135. INSEE Ile-de-France, A la page, « La plaine de France, un territoire en mutation », n°200, août 2001, 4 p.
136. Veltz, P., « Les territoires de l'industrie : sites et réseaux », in *Actes du colloque Y a-t-il une architecture industrielle contemporaine ?*, Institut Claude-Nicolas Ledoux, Saline royale d'Arc-et-Senans, 6 et 7 mai 1999, p. 119-122.
137. Veltz, P., « Firmes et territoires : je t'aime, moi non plus », *Séminaire Entrepreneurs, Villes et Territoires*, Les Amis de l'École de Paris du management, 9 janvier 2002, 10 p.

Populations ouvrières et classes sociales

138. Azémar, G.-P., *Ouvriers, ouvrières : un continent morcelé et silencieux*, Paris, Autrement, coll. Mutations, 1992, 220 p.

139. Beaud, S., Pialoud, M., *Retour sur la condition ouvrière : enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, éd. 10/18, coll. Faits et Causes, 2005, 479 p.
140. Bidou-Zachariassen, « La réussite du modèle de la « moyennisation » de la société, contextes d'émergence et effets de champs », in *Espaces Marx, Classes sociales : retour ou renouveau ?*, Paris, Syllepse, 2003, p. 81-90.
141. Bischoff, J., Herkomer, S., « Classes et inégalité sociale dans le capitalisme flexible », in *Espaces Marx, Classes sociales : retour ou renouveau ?*, Paris, Syllepse, 2003, p. 11-29.
142. Bourdieu, P., « Ce terrible repos qui est celui de la mort sociale », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2003, URL : <http://www.monde-diplomatique.fr/2003/06/BOURDIEU/10178>. Consulté le 6 mai 2005. « préface », in Jaboda, M., Zeisel, H., *Les Chômeurs de Marienthal*, Paris, Editions de Minuit, 1981, 144 p.
143. Castel, R., « Le brouillage des classes sociales », in *Espace Marx, Classes sociales : retour ou renouveau*, Paris, Syllepse, 2003, p. 11-20.
144. Chardon, O., « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *INSEE Première*, n°796, juillet 2001, 4 p.
145. DARES, « L'emploi dans l'industrie entre 1992 et 2002 : le poids croissant de l'intérim », *Premières synthèses*, n°16.3, Paris, Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, avril 2005, 4 p.
146. Eckert, H., *Avoir vingt ans à l'usine*, Paris, La Dispute, 2006, 219 p.
147. Flamant, N., Jeudy-Ballini, M., « Le charme discret des entreprises. L'ethnologie en milieu industriel », *Terrain*, n°39 - *Travailler à l'usine* (septembre 2002), mis en ligne le 6 mars 2007, URL :

- <http://terrain.revues.org/document1502.html>. Consulté le 4 octobre 2007, 18 p.
148. Guilly, C., Noyé, C., « Atlas des nouvelles fractures sociales en France : les classes moyennes oubliées et précarisées », *Rencontres débats du CRPV*, Evry, Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, 10 mars 2005, 6 p.
149. Halbwachs, M., *La mémoire collective*, édition critique établie par Gérard Namer, Paris, Albin Michel, 1997, 295 p.
150. IAURIF, *Les territoires de pauvreté en Ile-de-France : Etat des lieux*, Note rapide – population – modes de vie, n°407, Paris, IAURIF, février 2006, 5 p.
151. Lojkine, J., « Nouveaux rapports de classe, nouveaux mouvements sociaux et alternatives au capitalisme », in Espace Marx, *Classes sociales : retour ou renouveau ?*, Paris, Syllepse, 2003, p 45-64.
152. Marlière, E., « Chroniques socio-historiques des pratiques déviantes d'une jeunesse populaire dans un quartier de « banlieue rouge » », *Socio-logos*, n°2, mis en ligne le 27 juin 2007, URL : <http://socio-logos.revues.org/document572.html>. Consulté le 04 octobre 2007.
153. Nahapétian, N., *L'usine à vingt ans*, Coll. Les petits matins, Arte éditions, Paris, 2006, 178 p, accompagné d'un CD audio, Arte Radio.com, 50 mn.
154. Poullanouc, T., « Les familles ouvrières face au devenir de leurs enfants », *Economie et Statistiques*, n°371, INSEE, 2004, p. 3-22.
155. Sennett, R., « Récits au temps de la précarité », colloque « Les sciences en mutation », Centre d'analyse et d'intervention sociologiques, 3 – 6 mai 2006, *Le Monde*, 6 mai 2006.

Habitat

156. Berland-Berthon, A., « Les grands ensembles : des quartiers pas comme les autres », communication à paraître, Colloque *Pérennité urbaine : la ville par-delà ses métamorphoses*, Nanterre, 15 et 16 mars 2007.
157. Bouzzine, E., (dir), *Histoire des grands ensembles, mémoire des habitants*, Actes de la journée d'information et de réflexion du 1^{er} décembre 2005, Evry, Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, 2006, 62 p.
158. Castro, R., *[Re] Modeler, Métamorphoser*, Paris, Le Moniteur, 2005, 246 p.
159. Castro, R., *Le logement de tous au service de l'urbanité : loger tout le monde dignement*, rapport au ministre de la Ville, Paris, 2008, p. 7.
160. DIV, *Les grands ensembles entre histoire et mémoire*, Les rencontres de la DIV 24 avril 2001, Paris, juin 2002, 49 p.
161. Segaud, M., Bonvalet, C., Brun, J., *Logement et habitat : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1998, 412 p.
162. Tellier, T., *Le temps des HLM 1945-1975 : la saga urbaine des Trente Glorieuses*, Paris, Autrement, Coll. Mémoires/Culture, 2007, 220 p.
163. Villechaise-Dupont, A., *Amère banlieue : les gens des grands ensembles*, Paris, Grasset/ Le Monde, 2000, 330 p.

Paysages

164. Cauquelin, A., *Le site et le paysage*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige, 2002, 192 p.
165. Donadieu, P., Perigord, M., *Clés pour le paysage*, Gap, Geophrys, 2005, 370p.

- 166.Joliet, F., « Paysages d'entreprises », *Espace géographique*, n°3, Paris, Belin, 1996, p. 257-259.
- 167.Roncayolo, M., *Lectures de villes : formes et temps*, Marseille, Parenthèses, coll. Eupalinos, 2002, 390 p.
- 168.Tomas, F., « Du paysage aux paysages, pour une autre approche paysagère », *Géocarrefour*, n°4, Lyon, 1994, p. 277-286.

Patrimoine

- 169.Daumas, J.-C. (dir.), *La mémoire de l'industrie : de l'usine au patrimoine*, Les Cahiers de la MSH Ledoux, Besançon, Presses universitaires de France-Comté, 2006, 426 p.
- 170.Fagnoni, E., Gravari-Barbos, M., *Patrimoine et vieilles régions industrielles : des territoires entre mémoire et projet*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 31-51.
- 171.Girard, V., « Avenir d'une identité industrielle et gestion du ou des risque(s) : Pierre-Bénite (69) dans le couloir de la chimie », in *Apprivoiser les catastrophes*, Les Annales de la Recherche Urbaine, n°95, juin 2004, p. 27-33.
- 172.Groupement Interdisciplinaire de Recherche En Sport et Tourisme, *Le tourisme industriel : le tourisme du savoir-faire ?*, Paris, L'Harmattan, Tourisimes et Sociétés, 2001, 258 p.
- 173.Jautzou, H., *1860-1960 : cent ans de patrimoine industriel dans les Hauts-de-Seine*, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, 1997, 104 p.

- 174.Lamard, P., Vitoux, M.-C., *Les friches industrielles, point d'ancrage de la modernité*, coll. Histoire, mémoire et patrimoine, Panazol, Ed. Charles Lavauzelle, 2006, 216 p.
- 175.Linossier, R., Russeil, S., Verhage, R., Zepf, M., « Effacer, conserver, transformer, valoriser : le renouvellement urbain face à la patrimonialisation », in *Renouvellements urbains*, Les Annales de la Recherche Urbaine, n°97, décembre 2004, p. 23-26.
- 176.TICCIH, *Les « dinosaures » du patrimoine industriel. Le gigantesque et l'encombrant sont-ils réutilisables ?*, TICCIH, document numérique, DVD, ADEC, 2000.

Blagnac, Bourges, Le Creusot, Gennevilliers, Valenciennes

- 177.Air France, *Air France inaugure son nouveau centre industriel de Blagnac*, Dossier Presse, Roissy, avril 2004, 27 p.
- 178.Barré, A., Cacheux, D., Hardy-Hémery, O., Kourchid, O., Menerault, P., Pétilion, C., Schuiten, F., Terrier, D., *Cheminots et chemins de fer en Nord – Pas-de-Calais : identités régionale et professionnelles 1830-2030*, La Vie du Rail, 239 p.
- 179.Baudelle, G., « Organisation de l'espace du Nord-Pas-de-Calais », *Mappemonde*, n°50, Paris, Ed. Belin, 1998, p. 23-30.
- 180.Beaucire, C., *L'aménagement industriel et urbain de Gennevilliers*, thèse de géographie, Paris I, 1984, 226 p.
- 181.Ben Barek, C., Coudin, A., *Cité rouge : écoutez l'écrit de la banlieue*, Paris, Patrick Robin éditions, 2006, 176 p.

182. Benner, M., « Le Pôle nucléaire Bourgogne : un pôle de compétitivité pour les marchés mondiaux de l'énergie », *Réalités industrielles*, Annales des Mines, février 2006, p. 89-93.
183. Bergeron, L., *Le Creusot : une ville industrielle, un patrimoine glorieux*, coll. Les destinées du patrimoine, Paris, Belin Herscher, 2001, 192 p.
184. Brésillon, J.-P., Sutet, M., *Du terroir à l'usine. Le Creusot Montceau-les-Mines autrefois*, Le Coteau, éd. Horvath, 1983, 230 p.
185. Bollery, A., *Creusot-Loire : 20 ans déjà*, Le Creusot, éd. Bollery, A., 2004, 256 p.
186. Bouchet, C., *Le Luth : mémoires vivantes*, Pantin, Le Temps des Cerises, 2007, 263 p.
187. Calcoen, F., « L'habitat de l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais : entre séquelles du passé et réorganisation de l'espace », in *Espace, Populations, Sociétés*, n°3, 2001, p. 341-350.
188. Cegarra, M., et alii, *Tous gueules noires : histoire de l'immigration dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais*, coll. « Mémoires de Gaillette », n°8, Lewarde, éd. Centre historique minier du Nord-Pas-de-Calais, 2004, 160 p.
189. Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, *Conjoncture économique des entreprises en Haute-Garonne, bilan 2004*, Toulouse, CCIT, mars 2005, 16 p.
190. Daubigny, J., « Les pôles de compétitivité en Midi-Pyrénées », *Réalités industrielles*, Annales des Mines, Paris, Ed. Eska, février 2006, p. 48-54.
191. Debary, O., *La fin du Creusot ou l'art d'accommoder les restes*, Paris, Editions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 2002, 190 p.

- 192.Descamps, L., Gouzouguec, T., Jombert, T., *Le rôle des infrastructures de transport dans le développement urbain. Le cas de la boucle nord des Hauts-de-Seine*, DESS, Paris X, 1999
- 193.Devilliers, C., Huet, B., *Le Creusot : naissance et développement d'une ville industrielle 1782-1914*, Paris, éd. Champ Vallon, coll. Milieux, 1981, 288 p.
- 194.Dumay, J.-B., *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot 1841-1905*, Centre d'Histoire du Syndicalisme Français, Grenoble, Maspéro Presses Universitaires de Grenoble, 1976, 430 p.
- 195.DRIRE du Centre, *La filière aéronautique en région Centre*, Etudes régionales, DRIRE du Centre, Orléans, janvier 2008, 4 p.
- 196.DRIRE du Centre, *La fonderie en région Centre*, DRIRE du Centre, Orléans, janvier 2007, 10 p.
- 197.DRIRE du Centre, *La mécanique de précision en région Centre*, DRIRE du Centre, Orléans, mai 2005, 10 p.
- 198.DRIRE du Centre, *Les équipementiers automobiles en région Centre : un secteur en plein évolution*, DRIRE du Centre, Orléans, avril 2005, 6 p.
- 199.Dupuy, C., *Un bastion communiste de la banlieue parisienne : Gennevilliers, années 1920- fin des années 1960*, thèse d'histoire, Paris XIII, 2003, 612 p.
- 200.Ecomusée Le Creusot-Montceau, *Friches industrielles entre mémoire et avenir*, Le Creusot, Ecomusée de la Communauté urbaine, 2002, 140 p.
- 201.Fargeton, A., *Les grandes heures du Creusot au temps des Schneider*, Ecomusée de la Communauté urbaine, Le Creusot, H. Renaudier Libraire éditeur, 1977, 158 p.

- 202.Fen Chong, S., Pallez, F., « Le Pôle Nucléaire de Bourgogne, ou l'art du décalage », in *Les Pôles de compétitivité, premier bilan*, Réalités industrielles – Les Annales des Mines, Paris, Ed. Eska, mai 2008, p. 12-17.
- 203.Fischer, E., Oster, C., *Nous les derniers mineurs : l'épopée des Gueules noires*, Tours, Hors collection éditions, 2005, 128 p.
- 204.Fortier, A., « Le TGV et le canal. Le paysage des infrastructures de transport près du Creusot » in Voisenat, C., (dir.), *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, Cahier 9, Paris, MSH, coll. Ethnologie de la France, 2001, p. 107-114.
- 205.Frey, J.-P., *La ville industrielle et ses urbanités. La distinction ouvriers/employés. Le Creusot 1870-1930*, Liège, Architecture + Recherches/Pierre Mardaga, 1986, 386 p.
- 206.Gérôme, N., *SNECMA : les moteurs de la banlieue*, Paris, Scandéditions, 1993, 187 p.
- 207.GIRGA, *L'album du GIRGA 70 ans*, GIRGA, 1995, 71 p.
- 208.Goldman, P., *Bourges*, Paris, éd. Bonneton, 1992, 192 p.
- 209.Guignet, P., *Nouvelle histoire de Valenciennes*, Toulouse, Editions Privat, 2006, 270 p.
- 210.Hardy-Hémery, O., « Problème de méthode d'une analyse historique. Le Valenciennois industriel (1913-1950). Cohérence et incohérence d'un espace géographique », in *Revue économique*, vol. 23 n°6, 1972, p. 1076-1101
- 211.Hardy-Hémery, O., *De la croissance à la désindustrialisation : un siècle dans le Valenciennois*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1984, 400 p.

212. INSEE, *Dynamisme de l'emploi, mais faible baisse du chômage*, 6 Pages, INSEE Midi Pyrénées, numéro 87, Toulouse, décembre 2005, 6 p.
213. Kollmann, V., M., *Le patrimoine industriel*, Poitiers, LIBRE ACCES Agence de Coopération ABCD Mémoire d'images, 1992, 156 p.
214. Laval-Reviglio, M.-C., « Evolution politique du Creusot de 1836 à 1983 », in *Revue française de science politique*, vol 36, n°1, 1986, p. 64-92
215. Letombe, G., Zuindeau, B., « Gestion des externalités environnementales dans le bassin minier du Nord-Pas de Calais : une approche en termes de proximité », *Développement durable et territoire*, Dossier 7 : Proximité et environnement, mis en ligne le 10 mai 2006. URL : <http://www.developpementdurable.revues.org/document2688.html>. Consulté le 25 février 2008.
216. Liefoghe, C., « Enjeux et limites de l'action publique dans l'émergence d'un marché de l'immobilier de bureau : l'exemple de l'ancien bassin minier du Nord Pas-de-Calais », *Géocarrefour*, vol. 78/4, 2003, mis en ligne le 21 août 2007, URL : <http://geocarrefour.revues.org/index385.html>, Consulté le 27 mars 2008.
217. Lorieux, C., *La mémoire industrielle de Bourges 1789-1950*, Saint-Cyr-sur-Loire, éd. Alan Sutton, coll. Parcours et Labeurs, 2006, 128 p.
218. Masin, J. de, « Chronologie de l'histoire de la Société Carbex implantée dans la plaine des Riaux au Creusot », in *Bulletin de l'Académie François Bourdon*, n°4 janvier 2003.
219. Massèra, B., Grason, D., *Chausson : une dignité ouvrière*, Paris, Syllepse, coll. Le Présent Avenir, 2004, 379 p.
220. Narboux, R., *Histoire de Bourges au XX^e siècle 1970-2001*, Bourges, éd. Royer, coll. Archives d'histoire locale, 2001, 256 p.

- 221.Narboux, R., *L'encyclopédie de Bourges*, URL : <http://encyclopedie.bourges.net>. Consulté entre 2005 et 2007.
- 222.Office du tourisme de Bourges, *La mémoire d'une ville*, Ville de Bourges, 3 tomes, non daté.
- 223.Patriat, C., « Contribution à l'analyse du changement politique : le cas du Creusot », in *Revue française de science politique*, vol 32, n°1, 1982, p. 62-89
- 224.Perrin, M., « Le Creusot », in *Annales de Géographie*, vol 43. N°243, 1934, p. 255-274
- 225.Ratajczak, D., « L'identité dans les topologies interurbaines : la structuration réelle et idéale du réseau urbain dans le Valenciennois », *Cahiers Savoisiens de Géographie*, n°4, p. 71-80.
- 226.Ville de Gennevilliers, SEMAG 92, *Gennevilliers, terre de projets*, Ville de Gennevilliers, décembre 2004, non paginé.
- 227.Ville de Gennevilliers, *Les réalisations et les projets d'aménagement du territoire économique*, Ville de Gennevilliers, décembre 2004, 4 p.
- 228.Ville de Gennevilliers, DGAUE, *Présentation de Gennevilliers et des enjeux de développement*, Ville de Gennevilliers, avril 2002, 65 p.
- 229.Wallart, F., « Le nouveau dynamisme industriel de la Région Nord-Pas de Calais », in *Les Pôles de compétitivité, premier bilan*, Réalités industrielles – Les Annales des Mines, Paris, Ed. Eska, mai 2008, p. 18-22.

Entretiens

- 230.Roland Narboux, maire-adjoint au tourisme, à l'environnement et à l'urbanisme de Bourges (16 novembre 2006)

231. Françoise Hilaire, responsable du service économique de la Ville de Gennevilliers (3 mai 2005)
232. Philippe Clochette, syndicaliste CGT à Thalès Colombes et militant local à Gennevilliers (24 octobre 2006)
233. Isochem Gennevilliers (visite d'usine 3 mars 2005)
234. André Billardon, maire du Creusot (17 novembre 2006)
235. Robert Lescure, ancien syndicaliste CGT à Creusot-Loire (4 février 2006)
236. Claudine Contassot, ancienne élue du personnel d'Howmet Le Creusot, syndicaliste CGT (4 février 2006)
237. Denis Gabet, directeur de Creusot-Forges (17 novembre 2006)
238. Daniel Boutavant, administrateur de l'Ecomusée de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines (3 et 4 février 2006)
239. Bernard Clément, directeur du musée de l'homme et de l'industrie du Creusot (4 février 2006)
240. Roger Pouille, syndicaliste CGT, Union locale d'Onnaing (14 novembre 2006)

Presse nationale et locale

241. Les nouvelles de Bourges
242. Le journal de Saône-et-Loire
243. Le Creusot Actualités (journal municipal)
244. La Voix du Nord
245. Liberté
246. La Voix Populaire

247. Gennevilliers Magazine (journal municipal)

248. Les Echos

249. Le Figaro

250. Le Monde

251. Libération

252. L'Humanité

253. L'Usine nouvelle

Sites Internet consultés

<http://www.centre.travail.gouv.fr>

<http://www.competitivite.gouv.fr>

<http://www.ile-de-france.drivre.gouv.fr>

<http://www.industrie-bourgogne.fr>

<http://www.npdc.travail.gouv.fr>

<http://neoval.rvvn.org/>

Littérature

254. Bon, F., *Temps machine*, Lagrasse, éd. Verdier, 1993, 110 p.

255. Bon, F., *C'était toute une vie*, Lagrasse, éd. Verdier, 1995, 140 p.

256. Laborde, M., Gintzburger, A., *Dehors les P'tits Lus : chronique d'une usine sacrifiée*, Paris, Flammarion, 2005, 300 p.

257. Levaray, J.-P., *Classe fantôme : chroniques ouvrières*, Mesnil sur l'Estrée, éd. Le Reflet, coll. Raisons de vivre, 2003, 132 p.

258. Rossignol, S., *Mon usine est un roman*, Paris, La Découverte, 2008, 416 p.

259. Salvain, F., *La boîte*, Paris, Le livre de poche, 2000, 287 p.

Filmographie

260. Failevic, M., *Jusqu'au bout*, 2004, 1h35.

261. Rouaud, C., *Les LIP, l'imaginaire au pouvoir*, 2006, 1h58.

262. Trillat, M., *Les Prolos*, 2002, 1h30.

263. Vidal, G., *Chers camarades*, 2004, 1h30,

264. Lemaire-Darnaud, J., *Paroles de Bibs*, 2001, 1h36

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 - Villes moyennes (10 000 - 100 000 habitants).....	19
Carte 2 - Emploi industriel au lieu de travail par région et son évolution entre 2000 et 2005.....	38
Carte 3 - Evolution de l'emprise industrielle à Valenciennes (1959-2007)	54
Carte 4 - Bâti industriel et habitat. Bourges.....	73
Carte 5 - Bâti industriel et habitat. Valenciennes.....	75
Carte 6 - Bâti industriel et habitat. Le Creusot	76
Carte 7 - Bâti industriel et habitat. Gennevilliers.....	78
Carte 8 - Bâti industriel et habitat. Blagnac.....	80
Carte 9 - Saône-et-Loire. Population active ayant un emploi dans l'industrie ou la construction.....	93
Carte 10 - Saône-et-Loire. Evolution du nombre d'emplois au lieu de travail 1990-1999.....	94
Carte 11 - Hauts-de-Seine. a. Population active ayant un emploi dans l'industrie ou la construction. b. Evolution du nombre d'emplois au lieu de travail entre 1990 et 1999.	96
Carte 12 - Répartition des implantations des comités Alizé® en 2007 en France métropolitaine. Source : Alizé® www.reseau-alize.com	128
Carte 13 - Répartition des programmes de bureaux. Gennevilliers. (source : http://economie.ville-gennevilliers.fr	137
Carte 14 - Le périmètre de l'Objectif 2 couvre quasiment l'ensemble du territoire économique de la ville. Gennevilliers.....	151
Carte 15 - Répartition des SPL en France. Source : DIACT. www.districts-industriels.com	162
Carte 16 - Répartition des 71 pôles de compétitivité. Source DGE DIACT. mai 2008	165
Carte 17 - Zonage R & D du Pôle Nucléaire Bourgogne. Source : DIACT, Observatoire des territoires, janvier 2008	171
Carte 18 - Zonage R & D du pôle I-Trans. Source DIACT Observatoire des Territoires, janvier 2008.....	173

Carte 19 - Zonage R & D du pôle Aerospace Valley. Source DIACT Observatoire des Territoires, janvier 2008.	175
Carte 20 - Zonage R & D du pôle System@tic. Source DIACT Observatoire des Territoires, janvier 2008.....	176
Carte 21 - Zonage R & D du pôle Medicen Paris région. Source DIACT Observatoire des territoires, janvier 2008.....	178
Carte 22 - Zonage R&D du pôle Cap Digital Paris région. Source DIACT, Observatoire des Territoires, janvier 2008.....	179
Carte 23 - Proportion de logements locatifs HLM dans les résidences principales. Blagnac, Bourges, Le Creusot, Gennevilliers et Valenciennes. Sources : INSEE RGP 99 et http://sig.ville.gouv.fr	195
Carte 24 - Croquis des projets d'aménagement du quartier du Luth, Reconstruction de bâtiments de logements et d'activités tertiaires à la place de la barre Gérard Philippe Luth Ouest, réaménagement du centre commercial et construction du centre socio culturel Luth Centre dans le cadre de la convention ANRU. 2006. Source : Ville de Gennevilliers	202

Graphiques

Graphique 1- -Corrélation entre la part d'ouvriers dans la population et la part d'emplois industriels au lieu d'habitat	20
Graphique 2 - Evolution du nombre d'entreprises industrielles entre 2000 et 2006 (source : ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie).....	35
Graphique 3 - Evolution du chiffre d'affaires des entreprises industrielles entre 2000 et 2006 (source : ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie).....	36
Graphique 4 - Evolutions sectorielles de l'emploi industriel, intérim compris (source : Insee, Dares et calculs Sessi, indice 100 pour 1997)	39
Graphique 5 - Evolution de l'emploi dans l'industrie (en milliers) 1989-2006.....	41
Graphique 6 - Croissance des inégalités de statut entre 1982 et 2002 (source : Insee, Dares, Unedic).....	44
Graphique 7 - Répartition des emplois au lieu de travail par conditions d'emplois en pourcentages.....	46
Graphique 8 - Proportions de chômeurs par durée et tranche d'âge comparées avec la France métropolitaine. (Source : INSEE RGP 99).....	48
Graphique 9 - Répartition des emplois au lieu de travail et de la population active selon l'activité économique	51
Graphique 10 - Evolution démographique (1962-2002). Blagnac.....	66

Graphique 11 - Evolution démographique (1962-2002). Bourges	67
Graphique 12 - Evolution démographique (1962-2002). Le Creusot	68
Graphique 13 - Evolution démographique (1962-2002). Valenciennes	69
Graphique 14 - Evolution démographique (1962-2002). Gennevilliers.	70
Graphique 15 - Attractivité du Creusot	87
Graphique 16 - Attractivité de Bourges	88
Graphique 17 - Attractivité de Valenciennes	89
Graphique 18 - Attractivité de Gennevilliers	90
Graphique 19 - Attractivité de Blagnac.	91
Graphique 20 - Facteurs entrant dans le choix de la localisation des établissements industriels. Adapté d'après J. Bouinot.	125
Graphique 21 - Répartition de la population par type d'habitat. Source : INSEE RGP 1999.....	194
Graphique 22 - Représentation du fonctionnement de l'interface de la ville industrielle.....	247
Graphique 23 - Modélisations des transformations spatiales des villes-usines et des villes industrielles	248

Photographies

Photographie 1 Destruction et dépollution de la friche ForgeVal. Valenciennes. 14 novembre 2006.....	29
Photographie 2 - Destruction et dépollution de la friche ForgeVal. Valenciennes. 14 novembre 2006 (1-2-3). Vue d'ensemble de la friche et du quartier des Tertiales (4. source : http://neoval.rvvn.org).....	55
Photographie 3 - L'établissement Micropuce fait partie des Ateliers Numériques dans le quartier des Tertiales. Valenciennes. 14 novembre 2006.	56
Photographie 4 - L'Alto est inauguré au Creusot le 30 septembre 2000 pour y accueillir des formations et des représentations culturelles. Il est l'une des premières réalisations du « cœur de ville », après la réalisation du parvis de l'Hôtel de Ville.....	98
Photographie 5 - Hôtel de Ville. Le Creusot. 2 février 2006. L'Hôtel de Ville conserve l'identité de la ville des Schneider, le parvis ainsi aménagé est l'un des éléments du « cœur de ville » pour remplacer la place centrale de l'usine.....	98
Photographie 6 - Extrait des fresques peintes en 1985 au Creusot. 17 novembre 2006.	107

Photographie 7 - Implantation de l'usine du Carbone Lorraine dans le tissu urbain au Carrefour des rues Louis Calmel, Jean Jaurès et Gabriel Péri. Gennevilliers. 16 novembre 2004.....	123
Photographie 8 – L'arrivée du tramway en centre ville de Valenciennes constitue l'un des symboles de la revitalisation économique de la ville. 13 novembre 2006.	131
Photographie 9 - Paris Terminal S.A. et Logiseine, le port autonome de Paris présente sa plus importante plate-forme logistique de conteneurs à Gennevilliers. 13 août 2008.....	134
Photographie 10 - Photographie aérienne de la ZAC AéroConstellation située à Blagnac et les communes limitrophes Beauzelle, Monges-Croix du Sud et Cornebarrieu. Source : Grand Toulouse.....	140
Photographie 11 – Localisation de l'établissement de la SNECMA dans la plaine des Riaux. En face de l'IUT Condorcet installé dans la halle des grues et locomotives, la SNECMA s'est implantée après le démantèlement de Creusot-Loire à l'emplacement des premiers bâtiments industriels. Le Creusot. 2 février 2005 et 15 novembre 2006.	152
Photographie 12 - Sibelius Hall à Lahti. Finlande. Avril 2003. Série Trompe l'œil © Rémy Lidereau	183
Photographie 13 – avenue du Commandant Marin la Meslée. Valenciennes. 13 Novembre 2006.....	188
Photographie 14 – rue à proximité du stade Nungesser. Valenciennes. 13 Novembre 2006.....	188
Photographie 15 - Cité de la Combe des mineurs. Le Creusot. © Ecomusée du Creusot-Montceau-les-Mines.....	189
Photographie 16 - rue des Mineurs. Le Creusot. 17 novembre 2006.....	189
Photographie 17 - Cité jardin. Gennevilliers. 13 août 2008.....	190
Photographie 18 - Vue aérienne de la Cité-Jardin de Gennevilliers. Source : Gennevilliers magazine avril 2006.....	190
Photographie 19 - Quartier du Luth. Gennevilliers. 13 août 2008.....	192
Photographie 20 - Cité Avaricum. Bourges. 6 juin 2007. Source : ville de Bourges	193
Photographie 21 - Degré social de l'habitat. Quartier Saint-Charles. Le Creusot. 17 novembre 2006. Les logements ouvriers ont une couverture en tuiles rouges, les maisons d'ingénieur en ardoise.....	196
Photographie 22 - Quartier des Agnettes. Gennevilliers. 15 mars 2006.....	198
Photographies 23 – Vues des Jardins des Terrasses à l'emplacement des hauts-fourneaux, tunnel d'arrivée à partir de l'IUT Condorcet. Le Creusot. 17 novembre 2006	217

Photographie 24 - Le marteau-pilon à vapeur. Le Creusot. Source : Ecomusée du Creusot-Montceau-les-Mines.....	218
Photographie 25 - La presse Tornado-Bliss des usines automobiles Chausson. Gennevilliers. Source : Ville de Gennevilliers.....	218
Photographie 26 - La locomotive à vapeur 241 P17 lors de sa sortie en 2007 après rénovation. Elle tractait les trains internationaux durant les années 1950.	220
Photographie 27 - Cour du château de la verrerie avec l'un des fours de la Fonderie royale transformé par les Schneider en chapelle, le second l'a été en théâtre. L'ensemble des bâtiments accueille aujourd'hui le musée de l'Homme et de l'Industrie, l'Académie Bourdon et le siège de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines. Le Creusot. 2 février 2006.	220
Photographie 28 - Intérieur de la salle de la bibliothèque universitaire . Le Creusot. 4 février 2005.	221
Photographie 29 - Projection de l'Hôtel régional des CFA. Gennevilliers. Le bâtiment sera recouvert de briquettes rouges, en rappel de l'identité ouvrière de la ville. © Atelier d'architectes Brenac & Gonzalez.....	223
Photographie 30 - "Oblique haute", Jean Clareboudt, 1991, acier et pierre. Ivry-sur-Seine, 29 septembre 2008.	233
Photographie 31 - "Nocturlabe", Claude Visieux, 1987, acier inoxydable. Carrefour de la Porte d'Ivry, 12 bis avenue Maurice Thorez. 15 mai 2008.....	234
Photographie 32 - Revendication pour le SMIC à 7000 francs sur un ancien mur de l'usine ETG Chausson, aujourd'hui détruit. Gennevilliers. 17 avril 2007.	236
Photographie 33 - Extrait de la fresque principale du Creusot réalisée lors du démantèlement de Creusot-Loire, conservée et rénovée. 17 novembre 2006.....	236

Textes

Texte 1 - Article de Gennevilliers Magazine. Novembre 2006.	83
Texte 2 - Extrait de l'article "Industrie" de Denise Pumain.	104
Texte 3 - Témoignage de Claudine Contassot, déléguée du personnel CGT à Howmet lors du conflit. Entretien réalisé le 4 février 2006.....	109
Texte 4 - Planches extraites de la bande dessinée <i>Noir métal : Au cœur de Metaleurop</i>	114
Texte 5 – Alain Rafesthain. « Comment le Conseil général peut-il inverser la tendance ? » L'Humanité 19 avril 2005.	127
Texte 6- "Nous devons nous diversifier en dehors d'Airbus". Didier Cujives, président de Midi-Pyrénées Expansion, <i>La Tribune</i> , 7 juillet 2008.	143

Texte 7 - Lahitolle, projet pour un pôle de compétitivité. Source : www.agglo-bourgesplus.fr.....	170
Texte 8 - Projet de rénovation urbaine des Cités-jardins de l'Aéroport. Bourges. Source : GIP Renouvellement urbain de Bourges. Avril 2008.	201
Texte 9 - Entretien avec Bernard Clément, directeur de l'écomusée Creusot Montceau-les-Mines. 4 février 2006.	213
Texte 10 - Rôle de l'imaginaire dans la territorialité de l'industrie. Sylvie Daviet. ..	229
Texte 11 - Extrait de Remy, J., Voye, L., <i>La ville: vers une nouvelle définition?</i> , Paris, L'Harmattan, Collection Villes et Entreprises, 1992, P. 21.	230
Texte 12 – Alain Murcier. Les forges et aciéries du Creusot. <i>Le Monde</i> , publié en 1957, puis le 13 juin 2007.	238
Texte 13 - L'exclusion comme expérience collective. Robert Castel.	240

Tableaux

Tableau 1 - Quelques indicateurs statistiques sur l'emploi au lieu de travail et la population active à Blagnac, Bourges, Gennevilliers, Le Creusot et Valenciennes. Source : INSEE RGP 99	22
Tableau 2 - Définition des différents types de logements sociaux.....	205

Table des matières

Remerciements	3
Table des sigles et des abréviations	5
Résumé.....	7
Abstract	8
Introduction générale	11
La descente aux Enfers d'un monde révolu ?	11
Problématique et contextes	13
Choix de l'échantillon et démarche de recherche	18
Organisation de la réflexion.....	24
Partie I. De Prométhée à Hermès : la fin de villes moyennes à vocation industrielle ?	29
I.1. Un constat général, la fin de l'industrie ?	33
I.1.1. Indicateurs statistiques industriels en baisse.....	34
I.1.1.1. Evolution du nombre d'entreprises industrielles	35
I.1.1.2. Etat des lieux de l'emploi industriel	36
I.1.1.2.1. L'emploi industriel en baisse. 2000-2006 : 500000 emplois en moins	37
I.1.1.2.2. Précarisation de l'emploi ouvrier.....	42
I.1.1.2.3. De forts taux de chômage caractéristiques	47
I.1.1.2.4. Les conséquences sur les choix de formation.....	49
I.1.1.3. L'emploi tertiaire majoritaire.....	50
I.1.2. Turbulences de la géographie des relations ville-usine.	52
I.1.2.1. Friches industrielles et bouleversements des milieux urbains	53
I.1.2.2. Le cas particulier des villes industrielles liées aux commandes d'Etat	57
I.1.2.2.1. De la mono-industrie d'Etat à la pluri-industrie de sous-traitance.	57
I.1.2.2.2. Bourges : une mono-industrie d'armement « victime » des bouleversements géopolitiques	58
I.2. Fin de l'industrie, fin de la ville : vers une désagrégation du tissu social ?	63
I.2.1. Des villes confrontées à une hémorragie démographique	64

I.2.1.1. Des exceptions : les villes d'industrie de très haute technologie.....	65
I.2.1.2. Désindustrialisation et dépeuplement dans les villes de type XIX ^e siècle.....	66
I.2.1.3. Un renouveau pour des communes de multi-activités	68
I.2.2. Désimbrication des espaces et des relations ville/usine.....	71
I.2.2.1. Espaces urbains et usiniers : une affaire d'imbrication ?.....	72
I.2.2.1.1. Industrialisation centrifuge	72
I.2.2.1.2. Industrialisation centripète.....	76
I.2.2.1.3. Industrialisation planifiée	77
I.2.2.2. Mutations des relations ville-usine	81
I.2.2.2.1. Distanciation des rapports salariat-patronat et des rapports ville-entreprise	82
I.2.2.2.2. Relégation des espaces industriels : exurbanisation.	85
I.2.2.3. Isolement et urbanité.....	86
I.2.2.3.1. Degré d'Isolement des villes.....	86
I.2.2.3.2. Degré d'isolement régional.....	92
I.2.2.3.3. Tissu urbain et urbanité	97
I.3. Bouleversements urbains	102
I.3.1. Ruptures paysagères, redécouvertes urbaines.....	103
I.3.1.1. Ruptures	104
I.3.1.2. L'ouverture des espaces usiniers.	105
I.3.2. Utilisations de la ville par les acteurs des relation ville-entreprises.	106
I.3.3. Rapports ville / entreprises par le biais fiscal	110
Partie II. Des villes Janus : changement(s) d'interface	114
II.1. Conserver l'industrie, réindustrialiser... ou non	119
II.1.1. Evolution des facteurs de localisation	120
II.1.1.1. Facteurs hérités et adaptés	120
II.1.1.2. Nouveaux facteurs de localisation.....	123
II.1.2. Volonté politique	126
II.1.2.1. Implications supra communales.	126
II.1.2.2. Démarches inter et intra communales.	129
II.1.2.2.1. Les apports de l'intercommunalité.	129
II.1.2.2.2. Actions communales.	131

II.1.2.2.3. La scolarité comme levier	138
II.1.2.3. Le cas particulier de Blagnac	138
II.2. Dynamiques nationales et supranationales	146
II.2.1. Reconversion	148
II.2.1.1. Les dispositifs d'aide à la conversion.....	149
II.2.1.1.1. Les sociétés de conversion	149
II.2.1.1.2. Les programmes communautaires	150
II.2.1.2. Réindustrialisation.....	152
II.2.1.1.3. Réindustrialisation sectorielle.	152
II.2.1.1.3. Logiques de territoires	154
II.2.1.2. Tertiarisation.....	157
II.2.1.3. Les schémas régionaux de formation	158
II.2.2. Systèmes productifs locaux et pôles de compétitivité : une « rupture avec une politique ambulancière » d'aménagement du territoire.....	159
II.2.2.1. Les systèmes productifs locaux : des précurseurs.	160
II.2.2.2. Les pôles de compétitivité.....	162
II.2.2.2.1. Un changement de politique d'aménagement du territoire	163
II.2.2.2.1.1. Rupture du principe d'égalité	164
II.2.2.2.1.2. Des pôles sans territoire ?.....	166
II.2.2.2.2. Bilan provisoire	167
II.2.2.2.2.1. Des succès collaboratifs.	168
II.2.2.2.2.2. Intégration des PME dans les pôles de compétitivité.....	168
II.2.2.2.2.3. Un manque en matière de formation	169
II.2.2.2.3. Etudes de cas	169
II.2.2.2.3.1. Le Creusot et le Pôle Nucléaire Bourgogne (PNB).....	171
II.2.2.2.3.2. Valenciennes et I Trans	173
II.2.2.2.3.3. Blagnac et Aerospace Valley	174
II.2.2.2.3.4. Des villes sans pôle.	176
Partie III. La résistance de Vulcain : des héritages sociaux et urbains.	183
III.1. L'habitat des villes ouvrières	186
III.1.1. Un logement ouvrier multiple	187
III.1.1.1. Un habitat paternaliste individuel	187
III.1.1.2. Logements collectifs	191

III.1.2. L’habitat : un élément structurant	193
III.1.2.1. Structuration socio-spatiale.....	193
III.1.2.2. Une structuration ancienne.....	196
III.1.2.3. Le « monolithisme architectural » des grands ensembles.....	197
III.1.3. L’évolution du logement ouvrier et social	199
III.1.3.1. Conservation	199
III.1.3.1.1. Classement et patrimonialisation du bâti.	199
III.1.3.1.2. Restructuration	200
III.1.3.2. Démolition.....	203
III.1.3.2.1. Programmes de renouvellement urbain.....	205
III.1.3.2.2. Un habitat « postmoderne » ?.....	207
III.2. Patrimonialisation ou confiscation d’héritage.....	211
III.2.1. Conserver le patrimoine industriel	212
III.2.1.1. La difficile nécessité de conserver : l’exemple de l’écomusée du Creusot	212
III.2.1.2. Le patrimoine industriel comme facteur d’aménagement urbain ..	214
III.2.1.2.1. Détruire ?.....	214
III.2.1.2.2. (Ré)aménager ?	215
III.2.2. Les usages du patrimoine industriel	216
III.2.2.1. Muséifier	216
III.2.2.1.1. Mise en scène urbaine	216
III.2.2.2.2. La « mise en tourisme »	219
III.2.3. Revitalisation du bâti industriel	221
III.2.4. Le patrimoine un reflet des choix économiques et des degrés d’interface.	222
III.3. Identité.....	226
III.3.1. Un espace vécu en transition.....	227
III.3.1.1. Utilisation du concept d’« espace vécu » pour les villes industrielles.	227
III.3.1.2. Une identité niée	229
III.3.1.3. Fierté et identité industrielle.....	231
III.3.1.4. De nouveaux hauts lieux de l’espace public	232
III.3.2. L’identité comme patrimoine social.	234
III.3.2.1. Résistance sociale	235

III.3.2.2. Capitaux salariés	237
III.3.2.3. Nouvelles identités ?	238
Conclusion générale	244
Annexes.....	252
Eléments d'informations à propos des villes de Blagnac, Bourges, Le Creusot, Gennevilliers, Valenciennes.....	253
Blagnac.....	253
Bourges	260
Le Creusot	267
Gennevilliers	274
Valenciennes	280
Récits de désindustrialisation.....	287
Le conflit d'Howmet Alcoa. Le Creusot.....	287
Gennevilliers	291
Bibliographie.....	296
Ouvrages généraux.....	296
Ouvrages généraux sur la ville.....	298
Villes petites et moyennes.....	300
Ouvrages généraux sur l'industrie	301
Désindustrialisation, conversion, pôles de compétitivité.....	305
Villes industrielles et villes-usines.....	309
Populations ouvrières et classes sociales	310
Habitat.....	313
Paysages	313
Patrimoine	314
Blagnac, Bourges, Le Creusot, Gennevilliers, Valenciennes.....	315
Entretiens.....	320
Presse nationale et locale	321
Sites Internet consultés.....	322
Littérature.....	322
Filmographie	323
Table des illustrations	325
Cartes.....	325

Graphiques	326
Photographies	327
Textes	329
Tableaux	330
Table des matières	331